anxp
N
6971
G41
S67
v.4

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/bulletijnvandeng04cerc

BULLETIJN

VAN DEN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDIGEN KRING

VAN GENT

BULLETIN

DU

CERCLE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE GAND

4de JAAR — 4me ANNÉE

GENT
J. VUYLSTEKE, UITGEVER
Koestraat, 15

1897

Geschied- en Oudheidkundige Kring van Gent.

Voorzitter : baron A. DE MAERE, Onderbergen, 70, te Gent.
Onder-Voorzitters : MM. CLAEYS, PR., advokaat, Hoogstraat, 15, te Gent.
VARENBERGH, EM., provincieraadslid, Meersteeg, 11, te Gent.
Secretarissen MM. DE CEULENEER, A.. Hoogleeraar, Gildestraat, te Gent.
FREDERICQ, P., Hoogleeraar, Winkelstraat, 9, te Gent.
Schatmeester-Boekbewaarder: M. LACQUET, E., lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Hoogpoort, 10,te Gent,
Adjunkt-Secretaris : M. GALLET-MIRY, Meerschstraat, 52, te Gent.

Men wordt verzocht alle mededeelingen aan dit laatst adres toe te sturen.

Cercle Historique et Archéologique de Gand.

Président : M. le baron A. DE MAERE, rue de la Vallée, 70, à Gand.
Vice-Présidents : MM. CLAEYS, PR., avocat, rue Haute, 15, à Gand.
VARENBERGH, EM., conseiller provincial, rue du Lac, 11, à Gand.
Secrétaires : MM. DE CEULENEER, A., Professeur à l'Université, rue de la Confrérie, à Gand.
FREDERICQ, P., Professeur à l'Université, rue des Boutiques, 9, à Gand.
Trésorier-Bibliothécaire: M. LACQUET, E., membre de la Commission locale des monuments, rue Haut-Port, 10, à Gand.
Secrétaire-adjoint : M. GALLET-MIRY, rue de la Prairie, 52, à Gand.

On est prié d'envoyer toutes les communications à cette dernière adresse.

UITTREKSEL UIT DE STATUTEN.

ART. 3. De Kring bestaat uit werkende- en eereleden..... Alle leden zonder onderscheid betalen eene jaarlijksche bijdrage van 10 fr. ten minste, en hebben recht op het ontvangen van alle drukwerken die van den kring uitgaan of door hem worden ondersteund, alsook tot het bijwonen der algemeene vergaderingen, voordrachten, uitstappen en tentoonstellingen, door den kring ingericht.

EXTRAIT DES STATUTS.

ART. 3. Le Cercle se compose de membres effectifs et honoraires..... Tous les membres indistinctement paient une rétribution annuelle de 10 francs au moins et ont le droit de recevoir les publications émanées du Cercle, ou patronnées par lui et d'assister aux assemblées générales, aux conférences, aux excursions et aux expositions.

De prijs van het abonnement op de drukwerken die van den Kring uitgaan of door hem worden ondersteund is bepaald op 10 frank 's jaars.
(Zich te wenden tot het Secretariaat, Meerschstraat, 52.)

Le prix de l'abonnement aux publications émanées du Cercle ou patronnées par lui est fixé à 10 francs l'an.
(S'adresser au Secrétariat, rue de la Prairie, 52.)

Het Bulletijn van den Kring wordt geruild met de dag- en andere bladen, de bulletijns, tijdschriften of verhandelingen der binnen- en buitenlandsche geleerde genootschappen.

Le Bulletin du Cercle s'échange contre les journaux quotidiens et autres, les bulletins, revues ou mémoires de sociétés savantes du pays et de l'étranger.

BULLETIJN

VAN DEN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDIGEN KRING

VAN GENT

BULLETIN

DU

CERCLE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE GAND

4

GENT, DRUKK. V. VAN DOOSSELAERE

BULLETIJN

VAN DEN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDIGEN KRING

VAN GENT

BULLETIN

DU

CERCLE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE GAND

4de JAAR — 4me ANNÉE

GENT
J. VUYLSTEKE, UITGEVER
Koestraat, 15

1897

LIJST DER LEDEN:

—

I. — Werkende leden.

Béthune de Villers, Jan (*Baron*), lid der Bestendige Deputatie van West Vlaanderen, te Oost-Roosebeke.

Boddaert, Karel, advocaat, schepen der stad Gent.

Claeys, Prosper, advocaat, lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.

Claeys, H., pastoor van St-Nicolaaskerk, lid der Koninklijke Vlaamsche Academie, Gent.

Cloquet, L., hoogleeraar, Gent.

Coomans, E. (*Broeder Mathias*), bestuurder der Academie St-Lucas, Gent.

Coupé, J., adjunt-almoesenier van het Centraal Boethuis, Gent.

De Ceuleneer, A., hoogleeraar, gemeenteraadslid, lid der koninklijke Vlaamsche Academie, secretaris der provinciale Commissie der Monumenten, Gent.

de Kerchove de Denterghem, Oswald (*Graaf*), advocaat, oud-gouverneur van Henegouwen, oud lid van de Kamer van Volksvertegenwoordigers, Gent.

de Maere, A. (*Baron*), oud lid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers, oud schepen van Gent, lid der koninklijke Vlaamsche Academie, Gent.

Deneffe, V., hoogleeraar, lid van den Gemeenteraad, Gent.

de Neve de Roden, Emiel (*Ridder*), lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.

de Pauw, Nap., Jhr., advocaat-generaal, lid der koninklijke Vlaamsche Academie, lid der koninklijke Commissie van geschiedenis, Gent.

De Potter, F., letterkundige, bestendig secretaris der koninklijke Vlaamsche Academie, Gent.

De Vigne, J., advocaat, oud lid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers, schepen der stad Gent.

De Waele, J., bouwkundige, lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.

Diegerick, A., Staats-archivaris, Gent.

Dupont, H., gepensionneerd generaal der genie, Gent.

Dutry, Albert, vrederechter, Lokeren.

Fredericq, Paul, hoogleeraar, lid der koninklijke Academie van België, Gent.

Geerts, Jozef, ingenieur, St-Nicolaas.

Heins, Maur., advocaat, Gent.

Hulin, Jooris, hoogleeraar, Gent.

Lacquet, E., lid van de stedelijke Commissie der monumenten en van de Commissie van het Oudheidkundig Museum, Gent.

Lippens, Eugeen, lid van den Provincieraad en van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.

Lybaert, T., kunstschilder, lid der provinciale Commissie van monumenten, Gent.

Mortier, Etienne, provinciale bouwkundige, Gent,

Obrie, J., onder-voorzitter bij de rechtbank van eersten aanleg, lid der koninklijke Vlaamsche Academie, Gent.

Pirenne, H., hoogleeraar, lid der koninklijke Commissie van geschiedenis, Gent.

Pyfferoen, O., advocaat, leeraar bij de hoogeschool, Gent.

Rogghé, W., letterkundige, lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.

Soenens, Emiel (*Ridder*), lid van de Commissie van het Oudheidkundig Museum, St-Denijs-Westrem.

Tierentyn, Lodewijk, advocaat, Gent.

Tytgat, Lodewijk, bestuurder der koninklijke Academie van teeken-, beeldhouw- en bouwkunde, Gent.

Van Assche, A., bouwkundige, lid van de koninklijke Commissie der monumenten, Gent.

Van Biesbroeck, L., leeraar bij de koninklijke Academie van teeken-, beeldhouw- en bouwkunde, lid van de provinciale Commissie der monumenten, Gent.

Van den Bemden, F., gepensionneerd officier, Gent.

Van den Gheyn, G. (*Kanunnik*), bestuurder van het gesticht St-Lieven, Gent.

Van den Heuvel, J., advocaat, hoogleeraar te Leuven, Gent.

Van der Haeghen, Ferdinand, boekbewaarder der Hoogeschool, lid der koninklijke Academie van België, eerelid der koninklijke Vlaamsche Academie, St-Denijs-Westrem.

Van der Haeghen, Victor, stads-archivaris, lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.

Van Duyse, Florimond, krijgsauditeur, lid der koninklijke Academie van België, Gent.

Van Duyse, Hermann, bewaarder van het Oudheidkundig Museum van Gent, hulpbewaarder der koninklijke museums van versiering- en nijverheidskunst, Gent.

van Limburg Stirum, Dirk (Graaf), doctor in de rechten, Senator, lid van de stedelijke Commissie der monumenten, Gent.

Van Rysselberghe, Karel, bouwkundige der stad, Gent.

Van Werveke, A., leeraar aan 's Rijks Middelbare school, Gent.

Varenbergh, Emiel, lid van den provincieraad, Gent.

Verhaegen, Arthur, Jhr., eere-ingenieur van Bruggen en Wegen, lid der bestendige Deputatie van Oost-Vlaanderen, lid der provinciale Commissie van monumenten, Gent.

Vuylsteke, Julius, uitgever, lid van de koninklijke Academie van België, Gent.

Wagener, A., rustend hoogleeraar, eerebeheerder-opzichter der Hoogeschool van Gent, oud lid van de Kamer der Volksvertegenwoordigers, oud schepen der stad Gent, lid der koninklijke Academie van België, Gent.

II. — Eere-leden.

Abel, Ernest, bouwkundige, Gent.

Allaert, P., graveerder, Gent.

Bekaert, Maurice, advokaat, Gent.

Bergmans, Paul, doctor in de wijsbegeerte, hulpbibliothecaris-bureel-overste bij de Hoogeschool van Gent.

Blommaert, Jhr., eigenaar, te Oostacker.

Blommaert, S., eigenaar, Gent.

Bourdon-De Bruyne, goudsmid, Gent.

Bourdon, Ed., bijzondere, Gent.

Bouwens, Eduard, bouwkundige, Dendermonde.

Bressers-Blanchaert, kunstschilder, Gent.

Bressers, Leo, kunstschilder, Gent.

Casier, Jozef, eigenaar, gemeenteraadslid, Gent.

Casier (Baron), nijveraar, Gent.

Choisy, Lodewijk, nijveraar, Gent.

Claeys Boüüaert, advokaat en senator, Gent

Coppejans, F., kunstschilder, Gent.
Coppieters Stochove-Delebecque, E., Jhr., eigenaar, Gent.
Cruyt, onderpastoor, Gent
de Baets, Hermann, advokaat, docent bij de Hoogeschool, gemeenteraadslid, Gent.
De Brabander, Hoogleeraar, Gent.
De Busscher, substituut van den Procureur des Konings, Gent.
De Clercq, Karel, advokaat, Gent.
De Crane, Leo, eigenaar, Antwerpen.
de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck, Amaury (Ridder), eigenaar, Elseghem.
de Ghellinck d'Elseghem, Jan (Ridder), eigenaar, Wannegem-Lede.
de Haerne, Werner, gehecht aan het Staatsarchief, Gent.
de Hemptinne, Alexander, Jhr., nijveraar, Gent.
de Hemptinne, Jozef (Graaf), nijveraar, Gent.
de Kemmeter, Adolf, Jhr., eigenaar, Gent.
de Kerchove de Denterghem et d'Exaerde, J., Jhr., eigenaar, Gent.
de la Kethulle de Ryhove, Jhr., eigenaar, Gent.
de la Kethulle de Ryhove et de Bolsele, Jhr., eigenaar, Gent.
Delvin, Jan, kunstschilder, Gent.
De Noyette, Modest, bouwkundige, Ledeberg.
de Perre, substituut van den Procureur des Konings, Gent.
de Potter, Jhr., eigenaar, Gent.
De Pratere, leeraar van geschiedenis aan het gesticht St-Lieven, Gent.
Desmarez, S., advocaat, Gent.
de Smet de Naeyer, Maurice, Jhr., nijveraar, Gent.
de Smet de Naeyer, Paul, Jhr., minister van geldwezen, Brussel.
de Smet de Naeyer, Frederik, eigenaar, Gent.
De Smet-Duhayon, adjunckt-griffier van het Beroepshof, Gent.
De Stoop, conducteur principaal van bruggen en wegen, Gent.
de Tracy, Hendrik, kunstschilder, Gent.
De Wilde, Victor, notaris, Laerne.
Diegerick, Emiel, ingenieur bij den provincialen technischen dienst, Gent.
Dierkens, Ferdinand, bouwkundige, Gent.
Dubois, Ernest, leeraar bij de Hoogeschool, Gent.
Frederichs, J., leeraar van geschiedenis aan het koninklijk Atheneum, Oostende.
Fredericq, Albrecht, advokaat, provincieraadslid, Gent.
Fredrix, Constant, letterkundige, Gent.
Gallet-Miry, Ach., stenograaf van den Senaat, Gent.

Ghesquière, R., majoor der infanterie, Verviers.
Grootaert, Ernest, ingenieur der burgerlijke gebouwen, Gent.
Heins, Armand, kunstschilder, Gent.
Herry, Jooris, Jhr., senator, Gent.
Hulin, Julius, oud-gemeenteraadslid, Gent.
Hye de Crom, Leo, eigenaar, Gent.
Janson, Lodewijk, eigenaar, Gent.
Janssens de Bisthoven, Jhr., substituut van den Procureur des Konings, Gent.
Kervyn de Meerendré, Daniël, Jhr., eere-ingenieur van Bruggen en Wegen, Gent.
Kervyn de Meerendre, Raymond, Jhr., eigenaar, Gent.
Ladon, A., kunstschilder, Gent.
Lamberty, Ach., advokaat, Gent.
Lebrun, Emiel, kunstschilder, Gent.
Le Fevere de Ten Hove (Ridder), eigenaar, Gent.
Léger, Theodoor, advocaat en senator, Gent.
Legrand, Renatus, eigenaar, Gent.
Leirens, Julius, nijveraar, Gent.
Le Roy, Hyppoliet, beeldhouwer, Gent.
Lippens, Hippoliet, oud burgemeester der stad Gent, oud lid der kamer van Volksvertegenwoordigers, Gent.
Lybaert, K., letterkundige, Gent.
Maeterlinck, Lodewijk, kunstschilder, bewaarder van het museum van schilderijen, Gent.
Marcette, Alexander, kunstschilder, Gent.
Martens, Albrecht, beheerder der Bank van Vlaanderen, Gent.
Martens, Jozef, eigenaar, Gent.
Mast de Maeght, Karel, advocaat, Gent.
Mechelynck, Albrecht, advokaat, provincieraadslid.
Metdepenninge, F., leeraar aan de Koninklijke Academie van teeken-, beeldhouw- en bouwkunde, te Gent.
Morel, Eugeen, nijveraar, Gent.
Nève, Leo, notaris, Gent.
Nyssens, P., ingenieur, Gent.
Picha, Ad., nijveraar, Gent.
Potjes, Eduard, leeraar bij het Koninklijk Conservatorium, te Gent.
Prayon-de Pauw, consul van Duitschland, Gent.
Ramlot, R., ingenieur, Gent.
Renard, hoogleeraar, lid der Koninklijke Academie van België, Wetteren.

Roersch, Alfons, leeraar bij de Hoogeschool van Luik.
Rooman, Marcus, eigenaar, Gent.
Rooms, J., beeldhouwer, Gent.
Sacré, Edmond, lichtprenter, Gent.
Schoorman, Robrecht, Jhr., adjunkt-Staatsarchivaris, Gent.
Scribe, Ferdinand, kunstschilder, Gent.
Semey, bouwkundige, Gent.
Serdobbel, Ernest, Jhr., eigenaar, Gent.
Siffer, uitgever, Gent.
Stepman, H., uitgever, Gent.
Soupart, Floribert, oud senator, rustend-hoogleeraar, Gent.
Speltinckx, J., nijveraar, Gent.
Tibbaut, Victor, doctoor in de rechten, pleitbezorger, Gent.
Vaerwyck, H., bouwkundige, Gent.
Van Assche, Willem, candidaat-notaris, Gent.
Van Crombrugghe, Emiel, schilder, Gent.
Van Crombrugghe, Julius, nijveraar, Gent.
Vanden Berghe, A., adjunkt-bibliothecaris der Hoogeschool, Gent.
Vanden Hove, Desideer, eigenaar, Gent.
Vander Haeghen, Arnold, Gent.
Vander Linden, ingenieur principaal van bruggen en wegen, hoogleeraar, Gent.
Vander Schelden, Hendrik, uitgever, Gent.
Van Hamme, Ernest, bouwkundige, lid der stedelijke Commissie van monumenten.
Van Hoecke-Peeters, bouwkundige, Gent.
Van Oost, Jooris, nijveraar, Gent.
Varenbergh, Alfred, advokaat, Gent.
Verbessem, Karel, provincieraadslid, Gent.
Vyt, Camiel, boekhandelaar, Gent.
William, Karel, eigenaar, Gent.
Wolters, F., Jhr., ingenieur van bruggen en wegen, leeraar bij de Hoogeschool, Gent.

LISTE DES MEMBRES.

—

I. — Membres effectifs.

Béthune de Villers, Jean (*Baron*), membre de la Députation permanente de la Flandre Occidentale, à Oost-Roosebeke.

Boddaert, Charles, avocat, échevin de la ville de Gand.

Claeys, Prosper, avocat, membre de la commission locale des monuments, à Gand.

Claeys, H., curé de l'église St-Nicolas, membre de l'Académie royale flamande, à Gand.

Cloquet, I., professeur à l'Université de Gand.

Coomans, E., (*Frère Mathias*), directeur de l'Académie St-Luc, à Gand.

Coupé, J., aumônier adjoint de la maison centrale pénitentiaire, à Gand.

De Ceuleneer, Ad., professeur à l'Université, membre de l'Académie royale flamande, conseiller communal, secrétaire de la Commission provinciale des monuments, à Gand.

de Kerchove de Denterghem, Oswald (*Comte*), avocat, ancien gouverneur du Hainaut, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Gand.

de Limburg-Stirum, Thierry (*Comte*), docteur en droit, sénateur, membre de la commission locale des monuments, à Gand.

de Maere, Aug. (*Baron*), ancien membre de la Chambre des Représentants, ancien échevin de la ville de Gand, membre de l'Académie royale flamande, à Gand.

Deneffe, V., professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de médecine, conseiller communal, à Gand.

de Neve de Roden, Emile (*Chevalier*), membre de la commission locale des monuments, à Gand.

de Pauw, Nap., avocat général près la Cour d'Appel, membre de l'Académie royale flamande, membre de la commission royale d'histoire, à Gand.

De Potter, Fr., homme de lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, à Gand.

De Vigne, J., avocat, ancien membre de la Chambre des Représentants, échevin de la ville de Gand.

De Waele J., architecte, membre de la commission locale des monuments, à Gand.

Diegerick, A., conservateur des archives de l'État, à Gand.

Dupont, H., général du génie en retraite, à Gand.

Dutry, Albert, juge de paix, à Lokeren.

Fredericq, Paul, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

Geerts, Joseph, ingénieur, à St-Nicolas.

Heins, Maurice, avocat, à Gand.

Hulin, Georges, professeur à l'Université de Gand.

Lacquet, Ernest, membre de la commission locale des monuments et de la commission du musée archéologique, à Gand.

Lippens, Eugène, conseiller provincial, membre de la commission locale des monuments, à Gand.

Lybaert, Th., artiste-peintre, membre de la commission provinciale des monuments, à Gand.

Mortier, Etienne, architecte provincial, à Gand.

Obrie, Jules, vice-président du tribunal de première instance, membre de l'Académie royale flamande, à Gand.

Pirenne, H., professeur à l'Université, membre de la commission royale d'histoire, à Gand.

Pyfferoen, O., avocat, chargé de cours à l'Université, à Gand.

Rogghé, W., homme de lettres, membre de la commission locale des monuments, à Gand.

Soenens, Emile (*Chevalier*), membre de la commission du musée archéologique de Gand, à St-Denis-Westrem.

Tierentyn, Louis, avocat, à Gand.

Tytgat, Louis, directeur de l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, à Gand.

Van Assche, A., architecte, membre de la commission royale des monuments, à Gand.

Van Biesbroeck, L., professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la commission provinciale des monuments, à Gand.

Vanden Bemden, Fr., officier pensionné, à Gand.

Van den Gheyn, G. (*le chanoine*), directeur de l'Institut St-Liévin, à Gand.

Van den Heuvel, J., avocat, professeur à l'Université de Louvain, à Gand.

Vander Haeghen, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de l'Académie royale flamande, à St-Denis-Westrem.

Vander Haeghen, Victor, archiviste de la ville, membre de la commission locale des monuments, à Gand.

Van Duyse, Florimond, auditeur militaire, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

Van Duyse, Hermann, conservateur du musée archéologique de Gand, conservateur adjoint des musées royaux d'art décoratif et industriel, à Gand.

Van Rysselberghe, Charles, architecte de la ville de Gand.

Van Werveke, A., professeur à l'Ecole moyenne de l'Etat, à Gand.

Varenbergh, Emile, conseiller provincial, à Sleydinge.

Verhaegen, Arthur, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, membre de la Députation permanente de la Flandre Orientale, membre de la commission provinciale des monuments, à Gand.

Vuylsteke, Jules, éditeur, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

Wagener, A., professeur émérite, administrateur inspecteur honoraire de l'Université, ancien membre de la Chambre des Représentants, ancien échevin de la ville de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

II. — Membres honoraires.

Abel, Ernest, architecte, à Gand.

Allaert, Polydore, graveur, à Gand.

Bekaert, Maurice, avocat, à Gand.

Bergmans, Paul, docteur en philosophie et lettres, Chef de bureau aide bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université de Gand.

Blommaert, C., propriétaire, à Oostacker.

Blommaert, S., propriétaire, à Gand.

Bourdon-De Bruyne, orfèvre, à Gand.

Bourdon, Ed., particulier, à Gand.

Bouwens, Edouard, architecte, à Termonde.

Bressers-Blanchaert, peintre, à Gand.

Bressers, Léon, peintre, à Gand.

Casier, Joseph, propriétaire, conseiller communal, à Gand.

Casier (Baron), industriel, à Gand.

Choisy, Louis, industriel, à Gand.
Claeys Boüüaert, avocat et sénateur, à Gand.
Coppejans, F., artiste-peintre, à Gand.
Coppieters Stochove-Delebecque, propriétaire, à Gand.
Cruyt (l'abbé), vicaire, à Gand.
de Baets, Hermann, avocat, chargé de cours à l'Université, conseiller communal, à Gand.
De Brabander, professeur à l'Université de Gand.
De Busscher, substitut du Procureur du Roi, à Gand.
De Clercq, Charles, avocat, à Gand.
De Crane, Léon, propriétaire, à Anvers.
de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, Amaury (Chevalier), propriétaire, à Elseghem.
de Ghellinck d'Elseghem, Jean (Chevalier), propriétaire, à Wannegem-Lede.
de Haerne, Werner, attaché aux Archives de l'Etat, à Gand.
de Hemptinne, Alexandre, industriel, à Gand.
de Hemptinne, Joseph (Comte), industriel, à Gand.
de Kemmeter, Adolphe, ingénieur, à Gand.
de Kerchove de Denterghem et d'Exaerde, propriétaire, à Gand.
de la Kethulle de Ryhove, propriétaire, à Gand.
de la Kethulle de Ryhove et de Bolsele, propriétaire, à Gand.
Delvin, Jean, artiste-peintre, à Gand.
De Noyette, Mod., architecte, à Ledeberg.
de Perre, Edmond, substitut du Procureur du Roi, à Gand.
de Potter, propriétaire, à Gand.
De Pratere (l'abbé), professeur d'histoire à l'Institut St-Liévin, à Gand.
Desmarez, G., avocat, à Gand.
de Smet de Naeyer, Frédéric, propriétaire, à Gand.
de Smet de Naeyer, Maurice, industriel, à Gand.
de Smet de Naeyer, Paul, Ministre des Finances, à Bruxelles.
De Smet-Duhayon, Joseph, greffier adjoint de la Cour d'appel, à Gand.
De Stoop, conducteur principal des Ponts et Chaussées, à Gand.
de Tracy, Henri, artiste peintre, à Gand.
De Wilde, Victor, notaire, à Laerne.
Diegerick, Emile, ingénieur du service technique provincial, à Gand.
Dierkens, Ferdinand, architecte à Gand.
Dubois, Ernest, chargé de cours à l'Université de Gand.
Frederichs, J., professeur d'histoire à l'Athénée royal d'Ostende.
Fredericq, Albert, avocat, conseiller provincial, à Gand.
Fredrix, Constant, homme de lettres, à Gand.

Gallet-Miry, Ach., sténographe du Sénat, à Gand.
Ghesquière, R., major d'infanterie, à Verviers.
Grootaert, Ernest, ingénieur des constructions civiles, à Gand.
Heins, Armand, artiste-peintre, à Gand.
Herry, Georges, sénateur, à Gand.
Hulin, Jules, ancien conseiller communal, à Gand.
Hye de Crom, Léon, propriétaire, à Gand.
Janson, Louis, propriétaire, à Gand.
Janssens de Bisthoven, substitut du Procureur du Roi, à Gand.
Kervyn de Meerendré, Daniel, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Gand.
Kervyn de Meerendré, Raymond, propriétaire, à Gand.
Ladon, A., artiste-peintre, à Gand.
Lamberty, Ach., avocat, à Gand.
Lebrun, Emile, artiste-peintre, à Gand.
Le Fevere de Ten Hove (*Chevalier*), propriétaire, à Gand.
Léger, Théodore, avocat et sénateur, à Gand.
Le Grand, René, propriétaire, à Gand.
Leirens, Jules, industriel, à Gand.
Le Roy, Hippolyte, statuaire, à Gand.
Lippens, Hippolyte, avocat, ancien bourgmestre de la ville de Gand, ancien membre de la chambre des Représentants, à Gand.
Lybaert, C., homme de lettres, à Gand.
Maeterlinck, Louis, artiste-peintre, conservateur du musée de peinture, à Gand.
Marcette, Alexandre, artiste-peintre, à Gand.
Maertens, Albert, administrateur de la Banque de Flandre, à Gand.
Martens, Joseph, propriétaire, à Gand.
Mast de Maeght, Charles, avocat, à Gand.
Mechelynck, Albert, avocat, conseiller provincial, à Gand.
Metdepenninghe, F., professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, à Gand.
Morel, Eugène, industriel, à Gand.
Nève, Léon, notaire, à Gand.
Nyssens, P., ingénieur, à Gand.
Picha, Ad., industriel, à Gand.
Potjes, Edouard, professeur au Conservatoire royal, à Gand.
Prayon-de Pauw, consul d'Allemagne, à Gand.
Ramlot, R., ingénieur à Gand
Renard, (*l'abbé*), professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, à Wetteren.

Roersch, Alphonse, chargé de cours à l'Université de Liége.
Rooman, Marc, propriétaire, à Gand.
Rooms, J., statuaire, à Gand.
Sacré, Edmond, photographe, à Gand.
Schoorman, Robert, conservateur adjoint des Archives de l'Etat, à Gand.
Scribe, Ferdinand, artiste-peintre, à Gand.
Semey, architecte, à Gand.
Serdobbel, Ernest, propriétaire, à Gand.
Siffer, éditeur, à Gand.
Soupart, Floribert, ancien sénateur, professeur émérite à l'Université de Gand.
Speltinckx, J., industriel, à Gand.
Stepman, H., éditeur, Gand.
Tibbaut, Victor, docteur en droit, avoué, à Gand.
Vaerwyck, H., architecte, à Gand.
Van Assche, Guillaume, candidat notaire, à Gand.
Van Crombrugghe, Emile, peintre, à Gand.
Van Crombrugghe, Jules, industriel, à Gand.
Vanden Berghe, A., bibliothécaire-adjoint de l'Université de Gand.
Vanden Hove, Désiré, propriétaire, à Gand.
Vander Haeghen, Arnold, à Gand.
Vander Linden, ingénieur principal des Ponts et Chaussées professeur à l'Université de Gand.
Vander Schelden, Henri, éditeur, à Gand.
Van Hamme, E., architecte, membre de la commission locale des monuments, à Gand.
Van Hoecke-Peeters, architecte, à Gand
Van Oost, Georges, industriel, à Gand.
Varenbergh, Alfred, avocat, à Gand.
Verbessem, Charles, conseiller provincial, à Gand.
Vyt, Camille, libraire, à Gand.
William, Charles, propriétaire, à Gand.
Wolters, F., ingénieur des Ponts et Chaussées, chargé de cours à l'Université de Gand.

Samenstelling van het Besturend Comiteit.

Composition du Comité directeur.

Président : M. *le baron A. de Maere.*
Vice-Présidents : MM. *Prosper Claeys* et *Emile Varenbergh.*
Secrétaires : MM. *A. De Ceuleneer* et *Paul Fredericq.*
Trésorier-Bibliothécaire : M. *Ernest Lacquet.*

Samenstelling van het Bestuur der afdeelingen.

Composition des Comités des sections.

Section d'Archéologie.

Président : M. *Hermann Van Duyse.*
Vice-Président : M. *G. Hulin.*
Secrétaire : M. *St. Mortier.*

Section des Beaux Arts.

Président : M. *L. Cloquet.*
Vice-Président : M. *J. De Wael.*
Secrétaire : M. *le chanoine Vanden Gheyn.*

Section d'Histoire.

Président : M.
Vice-Président : M. *le comte de Limburg-Stirum.*
Secrétaire : M. *O. Pyfferoen.*

Secrétaire-adjoint : *M. Gallet-Miry.*

NÉCROLOGE.

GUSTAVE MICHEL.

Le second membre que la mort a fauché dans les rangs de notre Cercle est encore un peintre enlevé dans sa fleur. G. Michel a succombé à Rome, en mai 1895, au moment où il touchait à la réalisation d'un de ses rêves d'artiste; il y était envoyé, avec son confrère aîné, M. F. C., par un mécène bruxellois, pour les études préalables à l'exécution d'un vaste *Olorama*, qui devait être le clou de la prochaine exposition de Bruxelles. Un mal foudroyant l'abattit en trois jours : ses amis de Belgique reçurent à la fois une missive relative à ses travaux et le télégramme annonçant son décès. Sa jeune veuve, qui l'avait accompagné dans la Ville Eternelle, rayonnante d'espoir, revint seule, portant une traînée blanche dans sa noire chevelure.

Michel était originaire du Rœulx, cette charmante petite ville wallonne, ou les princes de Croy perpétuent des traditions chevaleresques et exercent avec tant de distinctions leur bienfaisante influence. Il trouva dans cette maison, tant aimée des arts, de précieux protecteurs. Elève de l'Académie de Bruxelles, il s'initia dans l'atelier Deligne-Verlat à la peinture décorative; attiré par le grand art il fréquenta quelque temps l'atelier de l'illustre Gallait, puis celui de Me R. de Pauw, qui l'attira à Gand.

Dans nos murs il eut pour protecteur M. le Sénateur Soupart. Il cherchait sa voie au milieu des dures épreuves auxquelles est voué le jeune artiste dénué de fortune. Le portrait fut, comme pour tant d'autres, sa ressource provisoire. Il avait été admis à reproduire

les traits de plusieurs princes et princesses de la maison de Croy et peint en Allemagne les portraits de la famille de leur intendant M. Schmidt. Il fit des portraits pour les familles d'Ursel et du Chatel; puis à Paris, celui de la princesse de Lorsch, et à Gand, ceux de M. Gevaert, du Rév. M. d'Hoop, doyen de Saint Pierre et de son frère, celui de M. l'abbé Palapratt, et d'autres parmi lesquels les plus réussis sont ceux de sa belle sœur, l'artiste dramatique flamande Mme Steven, et le portrait équestre de M. d'Aoust.

Il cultiva la peinture de genre et réussit à rendre d'austères figures de moines. L'édilité de Saint-Nicolas acquit, avec le concours de l'Etat, son grand tableau : le *Viatique*, représentant un moine mourant, qui orne l'église primaire de cette ville. Il voulait aborder la grande peinture, et débuta par le *Porte Drapeau*, qui eut du succès au salon de Bruxelles; puis il entreprit une vaste toile, exposée au salon de Gand, qui doit être considérée comme une tentative prématurée. Ses tendances étaient généreuses et nobles; il devait percer, grâce à cette ardeur juvénile dont rayonnait sa sympathique physionomie.

Nos confrères se souviendront de la part distinguée qu'il prit à l'élaboration du cortège historique de 1894. On peut encore voir dans le *Monde artiste*, n° du 26 août 1894, une très jolie gravure reproduisant le cortège d'après un de ses cartons. L. C.

ADOLPHE PAULI.

Feu Adolphe Pauli sortit, en 1843, de l'Ecole du génie civil de Gand avec le grade d'ingénieur-architecte. Il compléta ses études à l'Académie royale des Beaux Arts de Munich, où il travailla sous la direction des architectes les plus éminents. Il fit ensuite un séjour de trois années en Italie et en Sicile, afin d'y étudier sur place les chefs-d'œuvre de l'art antique.

Pauli fut nommé en 1850, à la suite d'un concours, professeur-directeur des cours d'architecture et de construction à l'Académie

des Beaux Arts de Gand. Cette branche d'enseignement fut, sous sa direction, complètement réorganisée.

En 1851, il remplaça M. Roeland comme architecte de la ville de Gand, avec le titre d'ingénieur-directeur des travaux.

C'est, d'après ses plans, que furent construits alors : l'Etablissement d'aliénés, selon les indications du docteur Guislain ; l'Hospice Lousbergs, l'Hôpital civil et l'Orphelinat de garçons.

La valeur de son enseignement et de ses travaux pratiques attirèrent sur lui l'attention du gouvernement qui, en 1861, le nomma professeur adjoint aux écoles du génie civil et des arts et manufactures annexées à la faculté des sciences de l'Université de Gand.

En 1867 et en 1873 il fut promu successivement au rang de professeur extraordinaire et de professeur ordinaire.

En 1875, la classe des Beaux Arts de l'Académie royale de Belgique l'appela dans son sein.

Enfin, en 1878, il fut nommé membre agrégé du corps académique de l'Académie royale des Beaux Arts d'Anvers et, en 1880, membre de la commission royale des monuments.

Toute cette carrière si bien remplie fut consacrée à l'art et à la science et la croix de commandeur de son ordre, qu'en 1892, le Roi décerna à notre éminent et regretté confrère, en fut le couronnement noblement mérité.

C'est avec des sentiments de regrets unanimes que la ville de Gand apprit la mort de cet homme si hautement et si justement estimé.

Le Cercle Historique et Archéologique, dont Adolphe Pauli était membre effectif depuis sa fondation, a pris une part très vive dans ce deuil général. Cette mort, en effet, a été pour nous une perte cruelle, car de telles personnalités rehaussent et honorent les institutions auxquelles elles ont bien voulu prêter l'appui de leur nom et de leur talent.

D. N. et G.-M.

Algemeene vergadering van 9n Maart 1896.

—

Assemblée générale du 9 mars 1896.

—

La séance est ouverte à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Varenbergh, vice-président.

Sont présents : MM. Prosper Claeys, Vice-Président; Lacquet, Trésorier-Bibliothécaire; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. M. Bekaert; F. Coppejans; E. Coppieters Stochove; le comte de Limburg-Stirum; de Potter; l'abbé de Pratere; E. Grootaert; A. Heins; L. Janson; St. Mortier; H. Pirenne; O. Pyfferoen; R. Schoorman; E. Serdobbel; le chanoine Van den Gheyn; V. Van der Haeghen et A. Van Werveke.

M. le baron de Maere, président, et M. A. Van Assche s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

—

Ordre du jour :

I. Communications.

II. Ballottage de membres honoraires.

III. Rapport annuel sur la situation et les travaux du Cercle. — Rapports sur les travaux des sections.

IV. Pétition à adresser aux Chambres législatives en vue d'obtenir une protection légale des monuments et objets d'art. (Rapport présenté par M. M. Bekaert). — Discussion.

V. Vœu tendant à la publication d'un recueil de fac-simile photographiques des chartes flamandes.

I.

Communications.

M. **le secrétaire-adjoint** donne communication de la correspondance reçue depuis la dernière réunion et de la suite qui y a été donnée.

M. **le chanoine Van den Gheyn** donne, au nom de M. Fernand Donnet, lecture de la note ci-après :

« M. Fernand Donnet est très flatté de ce que M. Paul Bergmans ait bien voulu résumer devant le Cercle historique et archéologique de Gand sa brochure intitulée : *Histoire d'un pot de vin*. Toutefois il croit devoir rectifier un détail.

M. Bergmans dit (p. 189) : *Le nom du watergrave dont il va être question ici n'a pu être découvert par M. Donnet.*

C'est une erreur. M. Donnet n'a pas voulu donner le nom du watergrave parce que le fait n'était pas tout-à-fait à l'honneur du fonctionnaire comtal. Plusieurs membres de l'Académie, qui ont entendu la lecture de son travail, lui ont écrit pour lui donner des renseignements sur la personne du watergrave. Ils pourront témoigner que M. Donnet leur a répondu qu'il préférait, pour ne pas faire de personnalité désagréable, ne pas citer de nom ».

II.

Ballottage de membres honoraires.

MM. *Lesseliers*, *Jules*, notaire, à Gand,
Snoeck, *César*, avocat, à Gand, et
Wolters, *G.*, administrateur inspecteur, de l'Université de Gand, à Mont St-Amand,
sont admis en qualité de membres honoraires.

III.

A. — Rapport annuel sur la situation et les travaux du Cercle.
B. — Rapports sur les travaux des sections.

M. **Gallet-Miry**, secrétaire adjoint. C'est la troisième fois, Messieurs, que nous échet l'honneur de vous faire rapport sur la situation et les travaux de notre compagnie. C'est la troisième fois aussi que nous aurons le plaisir de constater sa prospérité toujours croissante.

Le nombre de membres qui, lors de la fondation, c'est-à-dire le 11 mars 1893, était de 45 s'élevait, l'année dernière, à la même date, à 101 et il atteint, à l'heure actuelle, le chiffre de 167.

M. le Trésorier vous rendra compte tout-à-l'heure de la situation financière.

Nos assemblées mensuelles continuent à être assidûment suivies et pas n'est besoin de faire appel, à ce point de vue, à la bonne volonté de nos membres. C'est là, évidemment, une preuve de vitalité qui ne se rencontre que dans de rares associations analogues, mais cela démontre également l'excellence de la forme donnée à nos travaux. Voici, d'ailleurs, le relevé des questions qui ont été exposées et discutées, dans nos assemblées, durant l'exercice écoulé.

Il expliquera mieux que nous ne pourrions le faire, l'intérêt qu'offrent ces réunions.

I. Quand et par qui les dalles tumulaires médiévales ont-elles été enlevées des églises et des monastères ?

II. Notice historique sur le Steen de Gérard le Diable.

III. A quelles époques remontent les différentes parties encore existantes du Château des Comtes ?

IV. Dans quelles conditions une restauration de la maison des Bateliers pourrait-elle s'effectuer ?

V. De Goeden Disendach.

VI. Rapport et discussion sur l'enquête instituée relativement à l'authenticité de la pierre tombale présumée d'Hubert Van Eyck.

VII. Les fresques de la « Leugemeete » ont-elles un caractère indiscutable de sincérité ? Quelle est la date de ces peintures ? Quelle a été la forme du Goedendag ?

VIII. Histoire d'un pot de vin.

IX. Quelle fût l'origine et quelle a été l'organisation des *voisinages* à Gand ?

X. Mesures à prendre en vue d'assurer la conservation des peintures murales gantoises.

XI. Pétition à adresser aux Chambres législatives en vue d'obtenir une protection légale des monuments et objets d'art.

Dix assemblées générales, sans compter les réunions sectionnaires, ont été consacrées à l'examen et à la discussion de ces diverses questions. Quelques unes et notamment la dernière qui est peut-être la plus importante, ont été à peine effleurées et reparaîtront à l'ordre du jour de nos travaux dans le cours de l'exercice qui vient de s'ouvrir.

***

La bibliothèque a reçu des accroissements notables.

Dans le cours de l'exercice écoulé 123 volumes et brochures sont venus s'ajouter à notre fonds.

Ces accroissements proviennent surtout de l'extension du cercle de nos échanges, car nos ressources ne nous permettent pas encore de procéder à des acquisitions.

Nous croyons bien faire en vous donnant ici la liste complète des associations et publications savantes avec lesquelles nous échangeons nos travaux Leur nombre s'élève à 28. Il s'élevait à 10 en 1894.

L'Académie royale de Belgique.

La Commission royale d'histoire.

Les commissions royales d'art et d'archéologie.

La Société royale de numismatique.

La Société d'archéologie de Bruxelles.

L'Institut archéologique liégeois.

Le Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines.

L'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Le Cercle archéologique de Mons.
Le Cercle archéologique d'Enghien.
La Société historique et littéraire de Tournai.
Le Cercle archéologique de Nivelles.
La Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, à Bruges.
La Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
La Société archéologique du Pays de Waes.
Provinciaal Utrechts genootschap van kunsten en wetenschappen.
La Société française d'archéologie.
La Société des antiquaires de la Picardie.
La Société nationale des antiquaires de France.
La Société neuchateloise de géographie, à Neuchâtel.
La Société des antiquaires de la Morinie.
Oberhessischer Geschichtsverein de Giessen.
La Revue de l'Art chrétien.
Mélusine.
Het Belfort.
La revue bibliographique belge.
Les Analectes ecclésiastiques.
Le Messager des sciences historiques.

MM. les secrétaires des sections étant chargés de vous faire rapport sur les travaux de leurs sections respectives, notre tâche se trouve ainsi facilitée et nous pouvons clôturer ici ce très bref exposé.

Nous ne pouvons oublier toutefois d'émettre des vœux pour la réussite de notre Congrès et d'adresser, dès à présent, l'expression de notre gratitude à tous ceux qui ont bien voulu assumer la lourde charge de son organisation. (*Applaudissements.*)

*
* *

M. **Lacquet**, trésorier bibliothécaire.

Mijne Heeren. Als Schatbewaarder, moet ik UEd. rekening geven over den toestand der kas. Ziehier den geldelijken toestand van den Geschied- en Oudheidkundigen Kring van Gent.

Rekening over het dienstjaar 1895-1896.

MIDDELEN.

Gewone Middelen :		
Bijdragen der leden 161 aan fr. 10.00		fr. 1,610 00
Verkoop van Bulletijn en Handelingen.		» 21 49
Buitengewone Middelen :		
1° Toelage van den Staat fr. 500.00 (tot heden niet ontvangen)	fr. 000 00	
2° Toelage van de Provincie	» 300 00	
3° In kas op 4 Maart 1895	» 309 14	609 14
Totaal der Middelen		fr. 2,240 63

LASTEN.

1° Drukkosten van de uitgaven van den Kring (Bulletijn en Handelingen) ; drukkosten van de dagorden der Algemeene Vergaderingen en der Afdeelingszittingen en verzendkosten der uitgaven en der dagorden	fr. 1,321 40
2° Vergoeding aan den Adjunkt Sekretaris, en voor bureelkosten.	» 546 36
3° Lokaalhuur	» 165 00
4° Inrichtingskosten van het nieuw lokaal, Hoogpoort, 48 (gewezen St Jorisgilde) . .	» 648 88
5° Verwarming, verlichting en onderhoud der zaal	» 51 40
	fr. 2,733 04

OVERZICHT.

Uitgaven.	fr. 2,733 04
Ontvangsten	» 2,240 63
Te kort op 2 Maart 1896	fr. 492 41

Conformément à l'art. 7 des statuts du Cercle Historique et Archéologique, j'ai l'honneur de vous présenter, Messieurs, le

Compte des recettes et dépenses pour l'exercice écoulé, 1895-1896.

RECETTES.

Recettes ordinaires :		
Cotisation des membres : 161 à fr. 10,00		fr. 1,610 00
Vente de Bulletins et Annales du Cercle		» 21 49
Recettes extraordinaires :		
1° Subside de l'Etat fr. 500,00 (non liquidé à ce jour)	fr. 000 00	
2° Subside de la Province	» 300 00	
3° Excédant de l'exercice 1894-1895.	» 309 14	609 14
Total des recettes		fr. 2,240 83

DÉPENSES.

1° Frais d'impression des publications du Cercle Historique et Archéologique (Bulletin et Annales ; frais d'impression des ordres du jour des Assemblées générales et des séances des sections et frais d'envoi des publications et des ordres du jour). . .	fr. 1,321 40
2° Indemnité au Secrétaire-adjoint et frais d'administration	» 546 36
3° Location du local	» 165 00
4° Pour travaux effectués au nouveau local et pour le mobilier	» 648 88
5° Chauffage, éclairage, et entretien du local.	» 51 40
Total des dépenses	fr. 2,733 04

BALANCE.

Dépenses	fr. 2,733 04
Recettes.	» 2,240 63
Mali au 2 Mars 1886	» 492 41

Rapport sur les travaux de la section d'histoire.

M. **Pyfferoen**, secrétaire de la section. Messieurs, dans ses séances du 31 janvier 1895 et du 20 février 1895 la section d'histoire a examiné :

1° la question : quelles sont les époques successives des différentes parties du Château des comtes ?

L'important travail présenté par M. Vuylsteke a depuis été reproduit en assemblée générale et a paru dans nos Annales. La discussion au sein de la section a été fort importante.

2° une notice présentée par M. Van den Bemden faisant l'historique du château de Gérard le diable.

Ce mémoire a également été jugé digne, à bon droit, de figurer dans nos Annales, après avoir provoqué quelques explications de la part d'autres membres de la section.

3° une communication de M. le Cte de Limburg Stirum au sujet de la tombe de Van Eyck.

Le 3 mars les membres de la section se sont rendus au Musée lapidaire de St-Bavon pour y étudier la pierre tombale présumée de Van Eyck. Cette visite a donné lieu à une discussion très intéressante qui a été résumée et publiée au Bulletin ; elle a donné lieu à un rapport détaillé de MM. de Pauw et Van Werveke, qui a été imprimé au compte rendu des séances de l'Assemblée Générale.

La section a encore tenu deux importantes séances pour la discussion relative à la forme des Goedendags. Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur ces séances, d'abord, parce que le secrétaire de la section d'archéologie, qui siégeait avec la nôtre, en a déjà parlé, et ensuite parce que le travail présenté par M. Van Duyse a été relu en assemblée générale et y a provoqué à peu près le même échange de vues qu'en section.

La section a consacré aussi deux séances à élaborer le questionnaire à soumettre aux délibérations du prochain Congrès Archéologique ; les travaux annoncés pour la section d'histoire sont extrêmement nombreux, comme on a déjà pu le voir par les communications faites dans les assemblées générales.

Il faut enfin mentionner l'excursion organisée au château de Laerne par les sections réunies d'histoire et des beaux arts, le secrétaire de l'une et de l'autre section s'étant chargés d'organiser, de commun accord, l'excursion.

Toutefois, en ce qui concerne les travaux de la section d'histoire,

l'année 1895 n'a pas été aussi remplie qu'elle l'aurait été sans la maladie qui empêchait son honorable président de prendre une part aussi considérable qu'il l'aurait voulu à l'activité du Cercle et qui l'a finalement contraint à se démettre de ses fonctions de président. Il n'a pas encore été remplacé jusqu'à cette date. (*Applaudissements.*)

Rapport sur les travaux de la section des Beaux-Arts.

M. **le chanoine Van den Gheyn**, secrétaire de la section. Messieurs, nous avons rendu compte dans les bulletins des travaux de cette section jusqu'en avril 1894.

C'est à cette époque que la section avait commencé son enquête relative aux courtines à placer devant les tableaux. Le rapport qui a été présenté sur cette question a été imprimé dans le Bulletin; il n'y a pas lieu d'y revenir.

Le Château des Comtes a fait l'objet de sérieuses et de consciencieuses études de la part des membres de la section. Il faut nommer ici, en premier lieu, les travaux de M. l'architecte De Waele sur la matière.

La première question traitée était celle-ci : *déterminer l'âge de la galerie souterraine qui longe le mur d'enceinte.*

M. l'architecte De Waele s'appuie sur quatre documents pour conclure que la construction du souterrain longeant le mur d'enceinte du côté de la rue de la Monnaie, est de la même époque que le mur.

Les trois premiers éléments, c'est-à-dire la voûte, la colonne et les retombées des voûtes, prouvent que ce souterrain *peut* avoir été construit en même temps que le mur, tandis que l'analyse du 4me élément, c'est-à-dire la construction de l'extrados avec son système d'écoulement des eaux fluviales ou d'infiltration, établit nettement la simultanéité des deux constructions.

Dans une séance suivante on a examiné « *quelle fut la destination du souterrain ?* ». Aucune conclusion certaine n'a été indiquée dans un sens ou un autre, et l'on s'en est tenu à des hypothèses plus ou moins plausibles.

M. N. de Pauw a traité ensuite l'importante question du fossé que l'on croit ou dit avoir entouré le Château des Comtes. L'honorable membre s'est catégoriquement déclaré partisan de l'existence du fossé.

La discussion à laquelle a donné lieu la thèse de M. de Pauw a provoqué de la part de la section un vœu, dont le secrétaire a donné lecture en assemblée genérale du 6 mars 1895 (*voir bulletin, p.76*), et relatif aux crédits promis pour effectuer les fouilles nécessaires dans le plus bref délai possible.

Enfin M. De Waele a analysé plusieurs documents très importants du XVe siècle, concernant le Château des Comtes, et que, d'ailleurs il vient de publier, en collaboration avec M. Vander Haegen, dans le *Messager des Sciences historiques.*

La Section des Beaux-Arts a été chargée d'émettre son avis sur le mode d'exécution de l'inscription proposée par la section d'histoire sur une des façades du Steen de Gérard le Diable.

Les conclusions auxquelles s'est arrêtée la section vous ont été soumises dans la même assemblée générale du 6 mai 1895.

Le croquis d'un projet de la plaque en question a été présenté par M. Heins et adopté.

La section n'a pu tenir de réunion cet hiver à cause de l'absence de son dévoué président, M. le professeur Cloquet, qu'un deuil trop récent éloignait forcément de nos séances.

La section s'est contentée de rédiger le questionnaire à soumettre aux délibérations du prochain Congrès de Gand.

La section des Beaux Arts a organisé une promenade archéologique en ville et une excursion au Château de Laerne.

La crypte de St-Bavon a été visitée par plusieurs de nos membres, et vous n'avez pas oublié, Messieurs, l'heureux résultat que nous devons à cette visite.

Les fouilles faites plus tard pour retrouver les restes d'Hubert Van Eyck ont du moins amené l'importante découverte de la pierre tombale que de sérieux motifs permettent de considérer comme ayant été celle du célèbre peintre.

L'excursion au Château de Laerne a eu lieu en juin dernier. A lire les comptes-rendus de la presse locale, il y a lieu de croire

qu'elle s'est faite dans d'heureuses conditions et qu'elle a répondu à l'attente des membres du Cercle qui avaient pris part en nombre très considérable à cette première excursion organisée par la section des Beaux Arts. (*Applaudissements.*)

Rapport sur les travaux de la section d'archéologie.

M. **St. Mortier**, secrétaire de la section. Messieurs, j'ai l'honneur de vous rendre compte des travaux de la section d'archéologie pendant l'exercice écoulé.

Notre section s'est réunie les 14 et 23 novembre 1895 et le 9 janvier de l'année courante. A l'ordre du jour des deux premières séances figuraient les objets suivants :

a) Les fresques de l'ancienne chapelle la « Leugemeete » ont-elles un caractère indiscutable de sincérité?

b) Quelle est la date de ces peintures?

c) Quelle a été la forme du « Goedendag »?

Ces questions furent renvoyées par l'assemblée générale à l'examen des sections d'histoire et d'archéologie, à la suite d'une motion d'ordre présentée par M. le chanoine Van den Gheyn dans la séance du 7 octobre dernier et elles furent traitées par les deux sections précitées réunies.

La troisième séance avait pour objet la proposition de questions à soumettre aux délibérations du prochain Congrès de la Fédération des cercles d'archéologie.

Voici les procès-verbaux de ces trois séances :

Séance du 14 novembre 1895,

Présents : MM. H. Van Duyse, président de la section d'archéologie, Bergmans, Coppejans, de Tracy, l'abbé de Pratere, général Dupont, Armand Heins, Hulin, Janson, Lacquet, Pirenne, Potjes, Scribe, chanoine Van den Gheyn, Van Werveke, Vuylsteke, Pyfferoen et St. Mortier secrétaires.

M. Van Duyse expose la question; il rappelle une polémique qui s'était déja engagée dans la revue « Le Mobilier » :

Dans sa brochure, M. Van Malderghem conteste la forme du « Goedendag » et, à l'appui de sa manière de voir, il met en doute l'authenticité des peintures de la « Leugemeete » décrites par Félix De Vigne. L'orateur proteste vivement contre cette manière de voir.

Mais, l'arme portée par les hommes des corporations représentés à la « Leugemeete » était-elle bien le « goeden dag »? Il n'est pas certain que le mot même « goeden dag » soit d'origine flamande.

M. Van Duyse conclut à l'identité du « goeden dag » décrit par Guiart, chroniqueur des batailles de Cassel et de Courtrai, et de l'arme représentée sur les fresques signalées par De Vigne.

M. Pirenne objecte à la théorie de M. Van Malderghem que les troupes flamandes étaient surtout composées de bourgeois et non de paysans, les seuls qui aient entre leurs mains des coutres de charrue. Avec M. Van Duyse il ne croit pas que le mot « goeden dag » soit d'origine flamande. Il cite des textes de Villani et de Godefroid de Paris; il croit aussi qu'il faut y voir une longue pique surmontée d'une pointe de fer. Il cite encore le frère mineur de Gand et Geoffroy de Paris.

M. Vuylsteke présente quelques observations : les troupes flamandes étaient loin d'être exclusivement urbaines, il est évident qu'elles comprenaient aussi des hommes de la campagne.

M. Pirenne s'attache à prouver que seuls les hommes des villes faisaient partie des armées régulières.

M. Hulin cite la chronique de Lambert d'Arles pour établir l'ancienneté du port de la massue comme arme; il ne croit pas, avec M. Pirenne, que la tactique unique fut de se tenir en rangs serrés sur la défensive.

La séance est levée à 10 1/2 h.

Séance du 23 novembre 1895.

Présents : MM. H. Van Duyse, président de la section d'archéologie, A. de Kemmeter, Nap. de Pauw, l'abbé de Pratere, général Dupont, Arm. Heins, Janson, Lacquet, Potjes, Sacré, Schoorman, Tibbaut, chanoine Van den Gheyn, Van Werveke et St. Mortier, secrétaire.

M. Pyfferoen, secrétaire de la section d'histoire, se fait excuser.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président rappelle brièvement la discussion de la séance précédente.

M. Nap. de Pauw exprime le regret de n'avoir pu assister à cette réunion et demande des éclaircissements au sujet du mot « Goeden dag ». Pourquoi ce mot ne serait-il pas d'origine flamande?

M. Van Duyse revient sur ses précédentes remarques; il fait observer qu'il n'a rencontré dans aucun texte flamand le mot « goeden dag » et que MM. Pirenne et Hulin ont fait la même constatation.

M. Nap. de Pauw a lu attentivement le mémoire de M. Van Malderghem et ne peut partager l'avis de ce savant archéologue. Pour ce qui concerne le « goeden dag », il doute que la pique décrite par Félix De Vigne soit l'arme dont parle M. Van Malderghem; cette dernière est identique à l'arme des chaperons blancs. L'interprétation de M. Van Malderghem croule par la base puisque, parmi les guerriers, les uns étaient armés de coutres et les autres de « goeden dag ». L'orateur pense que le mot « goeden dag » est un sobriquet flamand qui s'est propagé dans toute la France et que les Français ont changé en « Godendac » etc. D'après les chroniqueurs Guiart et Villani, le « goeden dag » était bien cette massue, se composant d'une hampe surmontée d'une boule de fer, sorte de virole, terminée par une pointe de fer, arme qui servait d'abord de massue et ensuite de lance. Les flamands quand ils frappent disent « goeden dag », par ironie, donc, le mot est bien d'origine flamande.

M. le général Dupont. Les ouvrages militaires français ne citent pas le mot « goeden dag »; ils parlent de la pique, de l'arc, de l'arbalète, de la fronde, mais nulle part on ne rencontre le mot « goeden dag ». Je pense donc qu'il désigne une arme propre aux flamands. L'orateur entre dans des développements au sujet de l'armement des fantassins et des cavaliers.

M. Nap. de Pauw cite une ordonnance française enjoignant aux gens pauvres, dépourvus d'armes perfectionnées, de se servir de « goeden dag ».

M. Van Duyse dit qu'il se fait scrupule d'analyser et de discuter le travail de M. Van Malderghem, celui-ci n'étant pas membre de notre Cercle et n'assistant pas à nos discussions.

MM. Nap. de Pauw et le chanoine Van den Gheyn ne partagent pas l'avis de M. Van Duyse à ce sujet, le mémoire de M. Van Malderghem ayant été publié il est permis à chacun de le discuter; ils insistent pour que M. Van Duyse fasse part de ses observations.

M. le Président cédant aux instances de la section donne lecture de quelques extraits du mémoire de M. Van Malderghem, les commente et combat les arguments du savant archéologue; il cite, à l'appui de sa thèse, un grand nombre de documents. Il estime que le travail de M. Van Malderghem est bien fait, mais que le point de départ en est faux; ce travail aurait dû être fait avec plus de mâturité. Au cours de sa démonstration M. le Président cite les ouvrages de Paulin-Paris, de Viollet-Le-Duc et de Napoléon III: il fait remarquer que plusieurs armes françaises portent des noms d'origine flamande, par exemple : plançon à picot qui dérive de « plantsoen ». On a reproché à Félix De Vigne d'avoir confondu le plançon à picot avec le « goeden dag ». D'après Ducange « goeden dag » et « plançon » sont des piques flamandes.

En terminant M. Van Duyse préconise l'étude consciencieuse des textes anciens afin d'avoir une idée exacte des armes du moyen-âge; les moindres détails, dit-il, ont leur importance.

M. Hulin ne croit pas que le mot « plançon » vienne de « plantsoen », mot flamand qui porte la marque d'une origine étrangère, comme tous les mots en « oen » il est d'avis que « plantsoen » dérive d'un mot français. Plusieurs membres partagent cette manière de voir. D'après M. Hulin « plançon » est un terme plus générique que « goeden dag », mais l'arme que ces deux mots désignent, peut être la même.

M. Heins fait observer que M. Combaz, rapporteur du travail de M. Van Malderghem, fait des réserves et paraît être d'accord avec M. Van Duyse; il exprime le désir de voir insérer dans le Bulletin ou les Annales du Cercle l'important mémoire dont M. le Président

vient de donner lecture. Cette proposition reçoit l'approbation unanime et la section vote des remercîments à M. Van Duyse qui se charge de présenter, à la prochaine assemblée générale, un rapport sur le sujet que la section vient de traiter.

La séance est levée à 10 1/2 h.

Séance du 9 janvier 1896.

Présents : MM. H. Van Duyse président, Janson, Lacquet, Lebrun, chanoine Van den Gheyn et St. Mortier, secrétaire.

M. De Noyette se fait excuser.

Ordre du jour :

Questions à soumettre aux délibérations du prochain congrès de la Fédération des cercles d'archéologie. Contingent de la section.

M. le Président ouvre la séance par la lecture d'une lettre de M. De Noyette qui désirerait voir figurer à l'ordre du jour du Congrès historique et archéologique la question suivante : « Les situations réciproques des artistes dans l'exécution des monuments du moyen-âge ».

La section est d'avis que la question proposée pourraît paraître vague à beaucoup de membres et estime qu'il y a lieu de prier M. De Noyette de préciser. M. le chanoine Van den Gheyn, secrétaire-général du Congrès, se charge d'écrire dans ce sens à l'auteur de la proposition. Il donne ensuite lecture du programme et fait connaître les questions, intéressant notre section, qui seront soumises aux délibérations du Congrès. Celle émanant du Cercle archéologique de Soignies relative à la manière dont il conviendrait de restaurer la collégiale de cette ville donne lieu à un échange de vues. M. Mortier estime qu'elle ne rentre pas dans le cadre du programme qui vient d'être exposé et ne semble pas présenter un caractère d'intérêt général; au surplus, une question aussi importante ne lui paraît pas susceptible d'être discutée avec fruit dans le Congrès de Gand attendu qu'elle devrait préalablement faire l'objet d'une étude approfondie sur place et qu'il est indispensable d'avoir sous les yeux les plans de l'édifice dans son état actuel.

M. le chanoine Van den Gheyn objecte que les auteurs de

la proposition doivent prendre l'engagement de fournir l'exposé de la question et que cet exposé, qui servira de base à la discussion, sera adressé à tous les membres deux mois avant la réunion du Congrès; de cette manière, ceux que la chose intéresse, auront le loisir de faire sur place les recherches nécessaires et de préparer leur étude. M. Mortier maintient sa manière de voir, toutefois il n'insiste pas vu qu'il appartiendra au comité d'organisation de décider.

M. le Président propose de faire des démarches auprès de MM. Snoeck et Florimond Van Duyse, en vue d'obtenir un travail sur les anciens instruments de musique et les chansons flamandes au moyen-âge. Il propose aussi de soumettre aux délibérations du Congrès des questions relatives à la conservation des œuvres d'art appartenant à des administrations publiques et à la nature des engins balistiques en usage aux siècles derniers.

M. le secrétaire général communiquera les désidérata de la section au comité d'organisation du Congrès.

La séance est levée à 10 h.

***

Après une léthargie de deux ans notre section, comme vous le voyez, messieurs, s'est réveillée au bruit des armes anciennes et a tenu quelques séances fort suivies et animées. Par l'intérêt que ses membres ont pris aux questions récemment soulevées et par le rapport savant de son Président que vous lirez aux Annales, elle a prouvé la vitalité dont elle est capable. Il est vrai que des questions de sa compétence se sont jusqu'ici assez rarement présentées; mais, elle est désireuse de contribuer pour sa part aux travaux du Cercle et à lui être utile; en résumé, elle ne demande que du travail! (*Applaudissements.*)

M. **le Président** adresse, au nom de l'assemblée, des remercîments aux auteurs des rapports ci-dessus, ainsi qu'à M. le Trésorier Lacquet. (*Applaudissements.*)

IV.

Pétition à adresser aux Chambres législatives en vue d'obtenir une protection légale des monuments et objets d'art.

M. **Maurice Bekaert**. Messieurs, nous avons vu, dans la précédente séance l'indigence absolue de la législation belge en ce qui concerne les objets mobiliers appartenant aux communes et aux établissements publics.

Incidemment, nous nous sommes préoccupés des immeubles et nous avons pu constater que la loi communale exige l'intervention des autorités supérieures pour la démolition des monuments de l'antiquité existant dans les communes et les réparations à y faire, lorsque ces réparations sont de nature à changer le style ou le caractère de ces monuments.

Cette disposition est générale. Depuis l'adjonction au texte, de par la loi de 1865, des mots « existant dans la commune », elle englobe tous les édifices des établissements publics.

A côté de cet article de loi, l'arrêté royal du 16 août 1824, dont beaucoup de dispositions sont abrogées par la Constitution, se préoccupe, et des meubles, nous l'avons vu plus haut, et des immeubles des fabriques d'églises.

« L'on ne pourra élever ou bâtir de nouvelles églises ou de nou-
« veaux édifices destinés à l'exercice du culte public, reconstruire
« ceux qui existent ou en charger l'ordonnance sans avoir obtenu,
« préalablement, Notre consentement. Les administrations des églises
« devront simplement se borner aux réparations d'entretien néces-
« saires à la conservation des bâtiments. »

Enfin l'arrêté royal de 1837, instituant la Commission royale des monuments, chargée de donner son avis sur demande du ministre de l'Intérieur, vient terminer la série très courte des mesures législatives qui régissent la matière.

Corps exclusivement consultatif, la Commission des monuments n'a d'autre tâche que d'éclairer les autorités dans la mission de

conserver au pays les richesses artistiques dont à bon droit il peut se glorifier.

Des deux textes qui visent les immeubles, le premier assure, dans une certaine limite, la conservation des immeubles à valeur d'art des communes et des établissements publics.

Le second dépasse notablement la mesure qu'une juste préoccupation de préserver le patrimoine artistique du pays dictait.

Ayant donné lieu aux interprétations les plus diverses, il serait à souhaiter qu'une refonte de son contexte dans une législation nouvelle et générale embrassant toute la matière, vînt mettre fin à des exigences d'une nature telle que la mission de conservation des monuments d'art en est compromise.

L'intervention royale et l'avis de la Commission des monuments sont requis en toute matière, quelque minime qu'elle soit, lorsqu'il s'agit des édifices des fabriques, qu'ils soient ou non monumentaux, qu'ils intéressent ou non l'histoire et l'art. Seule, l'interprétation du ministre au pouvoir modifie la procédure administrative dont cet arrêté royal est l'occasion.

D'ailleurs, l'une et l'autre de ces dispositions légales sont dénuées de réelle sanction.

Si le code pénal punit les mutilations et les destructions de monuments d'art, il ne punit que celles faites avec l'intention de porter atteinte à la propriété, il ne prévoit point le cas, le plus ordinaire du reste, où ces destructions et ces mutilations sont le fait de l'ignorance. — Faites avec les meilleures intentions, quelquefois avec la volonté d'embellir un monument, mais aussi avec le dessein de l'adapter à des besoins actuels ou de l'approprier à des goûts grossiers, tout est consommé lorsqu'intervient la Commission des monuments.

La sanction, c'est la seule réparation civile, la remise en l'état antérieur, que toujours on hésitera à poursuivre parce que le ministre se trouve généralement en face de personnes morales aux décisions prises à majorité, et parce que le dommage est d'ordinaire irréparable.

En résumé, en ce qui concerne les immeubles des communes, des fabriques d'églises, des établissements publics, certaines règles existent. Elles ne sont ni adéquates ni efficaces.

En ce qui concerne les immeubles privés dont la conservation importe à l'histoire, à l'art et l'archéologie, la loi ne dispose que de l'arme à d'aucuns points de vue redoutable, à d'autres, trop lente, de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Nous pouvons y joindre la forme contractuelle, constituant dans l'occurrence un véritable expédient légal, dont la ville de Bruxelles a dû se servir, en l'absence de toute loi sur la matière, pour conserver son plus beau joyau, la Grand'place.

Messieurs, il ne rentre ni dans le cadre de notre rapport, ni dans celui de la discussion qui pourrait en être la suite, d'exposer les principes qui devraient inspirer la nouvelle législation que nous désirons tous.

Etant donnée l'importance que présente une loi pareille et l'extrême diversité des solutions, il n'est point possible en une courte étude et en une ou même plusieurs séances d'un cercle archéologique, d'en rencontrer tous les éléments.

Le bureau du Cercle a réservé pour le prochain congrès de Gand, l'étude des principes qui devraient inspirer la loi nouvelle.

Je renonce, en conséquence, à vous présenter aujourd'hui un certain nombre de solutions que je crois compatibles avec l'esprit et les mœurs de notre pays.

Car c'est une profonde erreur, Messieurs, que de croire qu'une loi relative à la préservation des objets et monuments d'art doive nécessairement entamer des droits privés

Une lettre émanée d'un membre très instruit de notre Cercle, et lue à notre dernière séance, semblerait le faire croire.

Notre ordre du jour portait : « Pétition à adresser aux Chambres législatives en vue d'obtenir une protection légale des monuments et objets d'art. »

L'honorable membre en question nous écrivait :

« Het tweede voorstel zou ik ook niet kunnen bijtreden, daar

» zijn verwezenlijking een inbreuk zou zijn op het eigendomsrecht. » Ik weet wel dat dit in Italie en in Griekenland bestaat, maar het » zou heel moeilijk zijn deze wet te verrechtvaardigen ».

Or, quantité de pays, y compris l'Angleterre, pays par excellence du respect des droits privés, ont une législation sur la matière, législation dont l'étude de la question démontre l'absolue nécessité.

Je sais bien que l'étude des principes de pareille loi requiert une juste préoccupation des droits de chacun, que la détermination du point où l'intérêt général l'emporte sur l'intérêt privé est extrêmement délicate. Aussi n'est-ce point le moment d'aborder cet objet, dont l'exposé et la discussion nous mènerait plus loin que ne le comporte le rapport dont je suis chargé.

Si nous vous demandons d'envoyer une pétition aux Chambres, ce n'est point afin d'obtenir des mesures coërcitives telles qu'il en existe dans divers pays. C'est afin d'obtenir une codification, une mise au point de notre droit en cette matière. C'est afin d'en voir combler les lacunes. C'est afin de faciliter, à l'exemple d'ailleurs, aux associations et aux particuliers, la conservation du patrimoine artistique qui est le leur, mais aussi celui de tout le pays.

En quoi le classement des objets et monuments, volontairement consenti, nuirait-il à des droits privés? En quoi le droit de préemption par l'Etat, des objets et monuments frappés de ce classement volontaire, viendrait-il compromettre des intérêts légitimes ? A qui la suspension des servitudes légales sur ces monuments viendrait-elle nuire ? Une législation relative aux fouilles ne serait-elle pas de la plus haute utilité ?

Je cite des exemples, je ne discute point, persuadé, comme je le disais plus haut, que ce n'est point le moment de nous occuper des principes d'une législation nouvelle dont les événements démontrent de jour en jour davantage la nécessité.

Si, messieurs, cette nécessité est unanimement admise aujourd'hui, et si nous croyons que l'étude d'une loi complète en un grand nombre d'articles trouve mieux sa place devant des spécialistes qu'un congrès rassemble, je crois intéressant cependant de vous

parler des rétroactes de la question. Ces rétroactes ont tout au moins un intérêt historique.

Léopold I avait montré lui-même un vif souci de la préservation de nos monuments d'art et des restaurations à y effectuer.

C'est à lui que nous devons, notamment, l'institution de la Commission des monuments.

En 1853, la circulaire ministérielle de M. Faider et Piercot, que nous avons citée dans notre rapport antérieur, cherchait un expédient pour pallier aux résultats néfastes de l'absence de loi relative aux matières présentes.

En 1866 déjà, nous trouvons au programme du Congrès archéologique international d'Anvers la question suivante : « Quelles » mesures pourrait-on réclamer de la législature pour assurer la » conservation des monuments historiques ? Présenter un exposé » succinct des dispositions légales sur cette matière, en vigueur en » Belgique et dans les pays voisins ».

A l'ouverture de ce même congrès, M. Hagemans établissait déjà la situation que M. Schuermans, rapporteur, examina de façon plus complète avec les solutions qu'il estimait devoir lui donner.

Nous ne pouvons, alors que nous nous sommes interdit de discuter les principes d'une loi entièrement nouvelle, vous donner ce soir le résumé de ce travail, pas plus que nous ne pouvons étudier le projet de loi, élaboré postérieurement par l'Académie archéologique d'Anvers.

Il est bon cependant de faire remarquer que des lois plus récentes, datées notamment de 1880, 1881 en Egypte, de 1881 en Hongrie, de 1873 et 1887 en Espagne, de 1883 en Finlande, de de 1882 en Angleterre, de 1886 en Tunisie, de 1887 en France, de 1892 en Roumanie sont venues ôter quelque peu d'actualité au rapport de 1866, et qu'une étude d'ensemble de ces diverses législations importe au règlement de la question en Belgique.

L'Académie archéologique d'Anvers, sous l'inspiration de M. Smekens, à son tour, élabora un projet de loi. La loi française venait d'être votée. Le Congrès de Bruges de 1887 s'occupa du projet de l'Académie archéologique.

Au programme nous trouvons cette question formulée de la manière suivante : « Convient-il d'engager le Gouvernement à propo-
» ser, pour la conservation des monuments historiques, un projet
» de loi spécial ? Y a-t-il lieu d'adopter la rédaction proposée par
» l'Académie d'archéologie d'Anvers » ?

Le congrès émit un vœu en faveur du principe d'une réorganisation de la Commission des monuments et souhaita « qu'il soit pris un ensemble de mesures propres à assurer la conservation des monuments, sans s'arrêter d'une manière positive au projet émanant de l'Académie d'Archéologie, ni à aucune formule. »

Or, la Commission royale des monuments à la même époque élaborait un projet de loi analogue, dans beaucoup de ses dispositions, à la loi française.

Nous retrouvons la question à Charleroi en 1888, à Anvers en 1892. C'est là que M. le Ministre de Burlet reconnaissait l'absolue nécessité d'une loi relative à la conservation des objets et des monuments d'art. A Mons enfin, en 1894, la question, parce qu'elle n'est point encore tranchée, reparaît à l'ordre du jour du congrès.

Je m'arrête, Messieurs.

Nos travaux doivent avoir une conclusion pratique.

Demandons au gouvernement de déposer un projet de loi, obtenons du prochain congrès, qui, je l'espère et n'en doute point, aura plus d'importance encore que les précédents, non seulement un vœu, mais une étude approfondie des principes de cette législation nouvelle, facilitons de cette manière l'œuvre du pouvoir.

Mais que l'espoir du vote de ces projets d'ensemble, mis par les complications politiques d'aujourd'hui au second plan, ne nous empêche point de demander à M. le Sénateur comte de Limburg-Stirum, le dépôt du projet de moindre envergure que, d'accord avec M l'échevin des Beaux Arts de Gand, j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations. Si par son vote nous n'avons point satisfaction complète, tout au moins pourrons-nous sans trop d'inquiétude attendre les décisions législatives plus générales que l'on demande et qu'on promet sans cesse.

N'eussions-nous abouti qu'à ce résultat, nous aurions bien mérité de l'art, de l'histoire et de l'archéologie, parce que nous aurions mis à l'abri d'une surprise tout au moins partie de l'héritage le plus précieux de nos splendides passés.

A Messieurs les Sénateurs et Représentants du royaume de Belgique.

MESSIEURS,

Le Cercle historique et archéologique de Gand, vivement ému d'une situation que des évènements récents ont contribué à mettre en lumière, vous demande respectueusement de bien vouloir y apporter les remèdes qu'un pareil état de choses requiert.

La destruction des monuments anciens, l'émigration des objets intéressant l'histoire, l'art et l'archéologie se continue dans notre pays, alors qu'il est d'un intérêt majeur de conserver ce patrimoine en qui se retrouvent les inappréciables documents de l'histoire de notre civilisation et de notre art.

Le Cercle historique et archéologique de Gand, en demandant instamment au pouvoir d'armer plus efficacement les autorités à qui sont confiées la garde de ces précieux legs du passé, croit être l'interprète de tous ceux qui s'inquiètent d'une situation éminemment regrettable.

Divers congrès archéologiques ont antérieurement émis le vœu de voir la conservation et la restauration des œuvres d'art ancien faire l'objet de dispositions légales qui viendraient remplacer le petit nombre de textes épars et les dispositions surannées qui régissent la matière.

Répondant aux sollicitations dont il était l'objet au congrès de Bruxelles de 1891, M. le Ministre des Beaux Arts reconnaissait l'absolue nécessité d'une loi relative à la conservation des objets d'art et monuments.

En effet, le code pénal punit uniquement les mutilations et les destructions de monuments d'art, faites avec l'intention de porter atteinte à la propriété.

La loi communale restreint aux immeubles et aux seuls meubles déterminés la protection qui résulte de l'approbation d'autorités supérieures.

Les décisions de la commission royale des monuments sont dénuées de toute sanction.

Enfin, les dispositions trop générales de l'arrêté royal de 1824, concernant tous les édifices du culte, artistique ou non, existant pour lors, et les objets qu'ils contiennent, ne visent que les fabriques d'église.

Le Cercle historique et archéologique de Gand vous prie respectueusement, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération la demande qu'il vous adresse.

Il insiste notamment sur ce fait que, présentement, la vente, l'échange et la restauration des objets constituant les musées, collections et bibliothèques des communes et des établissements publics, peut s'effectuer sans intervention des autorités, gardiennes de leurs intérêts et de l'intégrité du patrimoine artistique du pays.

Il se permet de vous rappeler, Messieurs, qu'au double point de vue de la valeur intrinsèque des aliénations possibles et de l'importance artistique et historique des œuvres qui en sont l'objet, ce pouvoir que la loi n'eût jamais voulu leur donner, établit l'existence d'une grave lacune législative que vous voudrez combler.

Le Cercle historique et archéologique de Gand attend du patriotisme éclairé des sénateurs et représentants du royaume, des dispositions législatives nouvelles, réglant toute la matière, à l'exemple de ce qui s'est fait dans presque tous les pays d'Europe qui ont précédé la Belgique dans cette voie.

Il exprime sa confiance dans la sagesse des chambres qui sauront en ces délicates matières, déterminer les limites de l'intérêt public et faciliter aux sociétés historiques et archéologiques du pays, à tous ceux qui ont à cœur la gloire séculaire de la patrie, l'exercice d'une mission qui consiste à préserver ce qui l'établit et à faire valoir ce qui le rappelle.

Ce texte est approuvé par l'assemblée.

M. **M. Bekaert**. Nous nous permettons d'espérer que M. le sénateur comte de Limburg-Stirum daignera appuyer auprès du gouvernement la pétition qui vient d'être adoptée.

M. **le comte de Limburg-Stirum**. M. Bekaert veut bien me demander d'appuyer la pétition tendant à obtenir le dépôt d'un projet de loi sanctionnant la conservation des objets d'art appartenant aux administrations publiques. Dans la dernière réunion du comité déjà, j'avais accepté de me mettre en rapport avec M. le Ministre compétent pour examiner de quelle manière on pourrait arriver à une solution en cette matière. Nous ne devons, en effet, pas nous faire d'illusion; si le ministère n'était pas favorable à ce projet de loi, il risquerait fort de ne pas aboutir. En tout cas, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que ce projet soit voté par la législature.

La Belgique a perdu déjà trop d'œuvres d'art. Beaucoup de musées étrangers sont remplis des dépouilles de notre pays. Il est grand temps que cet état de choses prenne fin et que des mesures soient prises pour que rien de ce que nous possédons encore ne sorte des frontières.

Quant à la loi dont a parlé M. Bekaert et qui tendrait à restreindre les droits des particuliers, je vous avoue que je préférerais faire appel aux sentiments de patriotisme des propriétaires de ces objets.

M. **M. Bekaert** J'ai simplement entendu dire que la loi devrait faciliter aux particuliers la conservation des objets d'art qu'ils possèdent. Je serais, pour ma part, également opposé à des mesures analogues à celles de l'édit Pacca. Je n'ai pas pu aborder ce sujet ce soir, mais, s'il entraît dans les intentions du gouvernement de faire un projet de loi complet, je voudrais alors y voir introduire, par exemple, la faculté pour les particuliers de mettre leurs collections sous la sauvegarde de l'Etat, de manière à ce que celles-ci ne puissent plus être vendues sans un droit de préemption de l'Etat. Mais, cela n'est pas en question aujourd'hui et si j'ai parlé des particuliers, ce n'était pas dans le but de restreindre leurs droits, mais dans celui d'assurer la conservation dans le pays des objets d'art qu'ils possèdent.

M. **Bekaert** donne lecture du texte de la proposition de loi.

PROJET DE LOI.

Art. I. Sont ajoutées au n° 8 de l'art. 76 de la loi communale du 30 mars 1836, les dispositions suivantes : Les aliénations, transactions, échanges et restaurations concernant les œuvres d'art et tous objets mobiliers quelconques, ayant un caractère historique ou archéologique, appartenant à la commune ou aux établissements publics.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Certains biens mobiliers des communes, au même titre que les monuments anciens, requièrent la sollicitude de la loi. Ce sont les œuvres d'art et les objets de caractère historique ou archéologique.

Un grand nombre de ces objets, dont l'intérêt général exige la conservation, sont, dans l'état présent de la législation, laissés à l'entière disposition de l'autorité communale.

Le législateur de 1836 s'est montré extrêmement préoccupé de conserver le patrimoine communal et d'en entourer l'aliénation des plus sérieuses garanties.

L'intervention du Roi et de la députation permanente du Conseil provincial était exigée à l'origine pour toute aliénation quelconque de biens immobiliers (art. 76).

La loi du 30 juin 1865, art. 2, est venue restreindre la nécessité de l'approbation royale. L'intervention de la députation permanente est seule requise lorsque la valeur de l'aliénation n'excède pas 5,000 francs ou le dixième du budget des voies et moyens ordinaires, à moins que le dixième ne dépasse 50,000 francs.

En ce qui concerne les meubles, le législateur de 1836 a étendu la nécessité de l'approbation de la députation permanente aux ventes, échanges et transactions qui ont pour objet des créances, des obligations et des actions, parce qu'il estimait que pareils actes dépassaient le pouvoir qu'il comptait concéder aux communes.

A plus forte raison, l'intervention de l'autorité supérieure devrait-

elle être requise, lorsque, à côté d'une valeur réalisable d'une importance souvent infiniment plus considérable que dans les cas prévus à l'article cité, la préservation de ces objets importe à l'histoire et à l'art national.

La préoccupation de conserver intact le patrimoine historique et artistique de ces personnes civiles se manifestait déjà, il est vrai, par le paragraphe 8 de l'article 76 de la loi communale, soumettant à l'autorisation royale et à l'approbation de la députation permanente « la démolition des monuments de l'antiquité et les réparations à y » faire, lorsque ces réparations sont de nature à changer le style ou » le caractère des monuments ».

La loi du 30 juin 1865 étendait ces dispositions aux propriétés immobilières de tous les établissements publics de la commune.

Cette préoccupation se manifestait encore à l'art. 100 où la loi impose au Collège des bourgmestre et échevins de dresser l'inventaire des archives « ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune » et d'empêcher « qu'aucune pièce ne soit pas vendue ou soustraite au dépôt ».

Si la loi communale ne se préoccupait point des autres objets mobiliers constituant des propriétés des communes ou des établissements publics, ce n'était point parce qu'elle ne jugeait pas cette intervention nécessaire.

A la date que porte la loi communale, ce patrimoine artistique et archéologique mobilier n'avait d'aucune manière l'importance qu'il a revêtue aujourd'hui.

Les musées communaux étaient rares sinon inconnus, les collections d'objets intéressant l'histoire et l'archéologie, les bibliothèques communales, étaient peu nombreuses et peu importantes.

D'autre part, la valeur intrinsèque des objets qui constituent le glorieux patrimoine des communes, s'est augmenté, depuis cette époque, dans des proportions énormes. Le droit absolu que les communes ont à son aliénation depasse certainement, de façon exorbitante, au double point de vue de l'importance éventuelle du montant de l'aliénation et de l'intérêt historique et artistique qui s'y rattache, la latitude que le législateur eût consenti à leur laisser.

Le droit qui régit, en cette matière, les fabriques d'églises établit encore davantage la sollicitude du pouvoir en ces matières et permet d'affirmer l'existence d'une grave lacune législative, en ce qui concerne le droit de disposition laissé intégralement entre les mains des communes et des autres établissements publics.

L'arrêté royal du 16 août 1824, outre l'interdiction de changer l'ordonnance des édifices du culte appartenant aux fabriques, ajoute, en son paragraphe 5 : « L'on ne pourra également, sans » notre consentement ou celui des autorités publiques que nous » trouverons bon de désigner à cet effet, détacher, emporter ou » aliéner des objets d'art ou monuments historiques placés dans » les églises, de quelque nature qu'ils soient, ou en disposer en » aucune manière. »

De multiples circulaires ministérielles sont venues commenter ces termes et rappeler à leur observance.

Nous inspirant de ces diverses considérations, nous croyons avoir pleinement motivé le projet de loi que nous avons l'honneur de déposer.

Des propositions récentes, relatives à l'aliénation de certains objets mobiliers de la nature de ceux que nous visons, en établissent l'urgence.

La rédaction du paragraphe à ajouter au n° 8 de l'art. 76 de la loi communale a été faite de façon à englober tous les objets mobiliers dont la conservation importait à l'art, l'histoire et l'archéologie, qu'ils fussent conservés dans les musées, collections, bibliothèques, ou tous autres locaux et emplacements de la commune.

La restauration de ces objets est également prévue. Le même intérêt qui exige au paragraphe 8 de l'art. 76, autorisation pour la réparation de nature à changer le style ou le caractère du monument, requerrait cette disposition légale, car les restaurations maladroites peuvent irréparablement détruire les objets de valeur artistique ou archéologique.

Quant à la détermination du caractère de ces divers objets, qui les fait tomber sous l'application de la loi, pour le plus grand nombre

d'entre-eux, ce caractère résulte de façon évidente, de leur nature même, ou de leur affectation à l'éducation artistique et historique de la population dans une collection ou un musée.

Pour les autres objets dont le caractère d'intérêt artistique, historique et archéologique n'est point évident ou ne résulte point des circonstances, les inventaires ordonnés par diverses circulaires ministérielles et dressés par les sections provinciales de la commission des monuments suffiront à l'établir. En cas de doute la commune devra recourir à ces inventaires qui seront mis à sa disposition en exécution de la présente loi et y puiser la connaissance exacte des restrictions qu'elle apportera à des droits abusifs.

M. **le Président**. Nous n'avons pas à discuter la première partie du travail si intéressant de M. Bekaert.

Quelqu'un désire-t-il présenter des observations sur le libellé de la pétition à adresser aux Chambres législatives?

Personne ne demandant la parole, je déclare ce texte adopté.

M. **de Potter**. Avant que nous passions à l'objet suivant porté à l'ordre du jour, je désire rectifier une assertion produite dans la dernière séance et qui tendrait à faire croire qu'il n'existe pas, de relevé des objets d'art dans cette province.

Cet inventaire a été dressé, il y a quelques années déjà pour les églises, à la suite d'une instruction émanée de M. Bara, ministre de la Justice. Il est complètement et terminé en ce qui concerne les églises de la ville de Gand il a été inséré au Mémorial administratif de cette ville (volume 20).

M. le chevalier de Moreau, ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, a étendu la prescription de M. Bara aux objets appartenant à toutes les administrations publiques. Les commissions provinciales des monuments ont été chargées de l'exécution de cette décision et, si je suis bien informé, le travail doit, à l'heure actuelle, être à peu près terminé pour cette province.

Il suffirait donc de demander au gouvernement de vouloir bien faire procéder à la publication de ce travail et nous aurions ainsi l'inventaire complet dont il a été question ici.

M **le Président**. Le Bureau prend note de cette communication et y donnera la suite qu'elle comporte.

V.

Vœu tendant à la publication d'un recueil de fac-simile photographiques des chartes flamandes.

M. **H. Pirenne**. Je dois commencer par rectifier légèrement le libellé de cette question. Il n'est pas entré dans mon idée de n'y comprendre que les chartes *flamandes*. Il s'agirait de faire un recueil de fac-simile photographiques de *toutes* les chartes intéressant l'histoire de la Flandre.

La publication d'un recueil de ce genre entraîne presque toujours une dépense assez considérable lorsqu'il faut faire faire les clichés par des photographes professionnels. Mais, notre Cercle comptant dans son sein un certain nombre de photographes amateurs très distingués s'intéressant à l'archéologie, la dépense serait, de ce côté, à peu près nulle. Ces clichés seraient reproduits au fur et à mesure par l'un ou l'autre procédé et nous pourrions ainsi former peu à peu une sorte de *corpus* de nos anciennes chartes.

Je ne crois pas devoir insister longuement sur l'utilité d'une pareille publication. D'autres pays déjà nous ont devancé dans cette voie. En France, l'Ecole des chartes, en Angleterre, la Société paléographique de Londres, ont commencé la publication de semblables recueils. De même, en Allemagne, dans certains territoires particuliers, notamment, pour l'ancienne Saxe, ce travail si intéressant et si utile au point de vue de l'histoire et de la diplomatique a été effectué.

Vous savez, Messieurs, que les princes féodaux n'avaient pas de chancellerie organisée avant le XIIIe siècle. Avant cette époque, tous les actes féodaux étaient dressés par les destinataires de ces documents. Il est donc très difficile de discerner les actes faux des actes vrais, car deux documents constatant le même fait et émanant du

même prince peuvent être rédigés suivant une formule différente Il ne nous reste, par conséquent, qu'un seul moyen de vérification : l'écriture. Pour cela, il faut pouvoir reconstituer, dans un territoire donné, les différents types d'écriture employés dans les différents monastères. Et nous ne pouvons y arriver que par une étude comparative des genres d'écriture en usage dans chacun de ces monastères. Or, le moyen le plus pratique pour pouvoir faire cette étude, c'est la reproduction photographique des chartes.

Nous arriverons ainsi, en outre, à établir la date exacte à laquelle on a commencé à faire rédiger ces documents dans les chancelleries féodales. Car, évidemment, lorsque nous serons parvenus à connaître, d'une manière précise, les écritures employées dans les différents monastères, nous pourrons affirmer que toutes les chartes non conçues dans l'une ou l'autre de ces écritures, émanaient de la chancellerie du comte. Nous pourrons, de la sorte aussi; suivre l'augmentation constante de cette chancellerie.

Ma proposition est, enfin, pratiquement réalisable, si, bien entendu, ce dont je ne crois pas pouvoir douter, nous obtenons le concours de nos confrères photographes.

Si l'assemblée acceptait le principe de la proposition que je viens d'avoir l'honneur de lui faire, il y aurait lieu de nommer une commission spéciale qui serait chargée de la direction du travail et de la rédaction de la notice qui devrait accompagner chacune des chartes publiées. (*Adhésion unanime.*)

M. **le Président**. Le Bureau s'occupera de désigner les membres appelés à composer cette commission. Mais, dès à présent, je crois pouvoir dire que MM. Pirenne, le comte de Limburg-Stirum, Diegerick, V. Vander Haeghen et Vuylsteke sont, tout naturellement, désignés pour en faire partie. (*Adhésion.*)

MOTION D'ORDRE.

M. **Serdobbel** appelle l'attention de l'assemblée sur la situation des blasons des chevaliers de la Toison d'or. Ces blasons se trouvent, actuellement, dans la crypte de la cathédrale de St-Bavon où ils

sont exposés à toutes sortes de déprédations. Il demande aussi que la crypte soit mise en état de recevoir les visiteurs lors du prochain congrès.

M. **le chanoine Van den Gheyn** propose de signaler le fait au Conseil de fabrique en le priant de vouloir y apporter remède.

M. **le Président** déclare que le Bureau fera les démarches nécessaires à cet effet.

La séance est levée à 10 heures.

Assemblée générale du 13 avril 1896.

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

Sont présents : MM. le baron A. de Maere, président ; Varenberg, vice-président ; De Ceuleneer, secrétaire; Lacquet, trésorier-bibliothécaire, Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. P. Bergmans; Ern. Coppieters Stochove-Delebecque ; l'abbé Coupé ; de Kemmeter ; le comte de Limburg-Stirum ; M. De Noyette ; Joseph De Smet ; J. De Waele ; A. Diegerick ; L. Janson ; Mast de Maeght ; L. Nève ; Marc Rooman ; E. Sacré ; R. Schoorman ; E. Serdobbel ; F. Soupart ; Van Biesbroeck ; L. Van Crombrugghe ; J. Van Crombrugghe ; Van den Bemden ; le chanoine Vanden Gheyn ; D. Van den Hove ; Victor Van der Haeghen ; Van Werveke ; M. Varenbergh et J. Vuylsteke.

Ordre du jour :

I. Communications.

II. Ballottage de membres honoraires.

III. Quelques points d'histoire à propos de l'incendie de l'«Etape». — Communications par M. E. Varenbergh.

IV. Causerie de M. Joseph De Smet. Sujet : La sculpture monumentale au Moyen-Age. — Projections lumineuses.

Proposition du bureau.

M. le Président propose, au nom du Bureau, et d'accord avec M. Varenbergh, de passer, immédiatement après le ballottage des membres honoraires, au quatrième point de l'ordre du jour. L'aménagement spécial de la salle qui a dû être fait en vue de la conférence de M. Joseph De Smet et des projections qui doivent l'accompagner rend, en effet, tout autre travail, sinon impossible, du moins très difficile (*Adhésion*).

II.

Ballottage de membres honoraires.

MM. *Vandermensbrugghe*, professeur à l'Université de Gand et *Willem, V.*, docteur en sciences, à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

III.

La sculpture monumentale au Moyen-âge.

M. **Joseph De Smet** fait à l'assemblée une conférence très écoutée et très applaudie sur la sculpture monumentale au Moyen-âge. L'orateur fait, au moyen de projections lumineuses et avec l'aide obligeante de M. l'abbé Coupé, défiler devant l'assemblée de nombreux clichés photographiques reproduisant des sujets de sculpture monumentale exécutés du XIIe au XVe siècles.

Le conférencier annonce tout d'abord que son but n'est pas de chercher à donner des aperçus nouveaux sur la sculpture monumentale du moyen-âge.

Il veut surtout appeler l'attention du Cercle sur un moyen d'étude et d'enseignement de l'art dont il se sert depuis quelque temps déjà à son entière satisfaction et qu'il croit appelé à rendre les plus grands services : les projections lumineuses.

Certes, le moyen n'est pas nouveau, mais on est loin encore d'en

avoir tiré tout le parti qu'il comporte, surtout en matière artistique. La projection met les documents sous les yeux avec une force, un relief, une éloquence admirables. Elle permet de comparer deux morceaux avec la plus grande facilité et ce, en leur conservant des propositions grandioses et souvent l'aspect saisissant de la réalité.

Pour le moyen-âge, notamment, l'expérience personnelle du conférencier lui démontre que ce moyen présente d'infinies ressources. Cette époque nous a légué d'inestimables trésors qui ne jouissent pas encore de la popularité qu'ils méritent. Leur étude est plutôt l'apanage d'une élite. Les œuvres sont trop dispersées, le plus souvent placées de façon à être vues difficilement. Dans les musées de moulages que l'on a créés, il règne entre les œuvres une promiscuité parfois gênante, déroutante pour le public.

La projection reprend l'œuvre, la met seule en évidence, l'impose au regard par l'éclat de la lumière et la puissance du relief. Il est des cas où, de la sorte, une reproduction de cette nature arrive à frapper plus que l'original lui-même Cela n'est vrai, la chose va de soi, que pour le public et non pour des spécialistes, mais n'est-ce pas la preuve que c'est là un moyen puissant de vulgarisation en même temps que d'étude et d'enseignement? Il mérite de n'être négligé à aucun de ces points de vue.

Une série de projections lumineuses passe ensuite sous les yeux des membres du Cercle à l'appui de ces dires.

D'abord, les fonts baptismaux de l'église St-Barthélémi à Liège, l'œuvre célèbre de Lambert Patras (1112). Ensuite des fragments divers du XIIe siècle où l'on trouve les influences diverses en présence à ce moment : influences antiques, bysantines, barbares, variant d'après les milieux. Ce sont diverses parties du porche de l'église de St-Gilles en Languedoc ; le curieux tympan de l'église de Moissac (le Christ, les évangélistes, les vieillards de l'apocalypse). Plusieurs détails de l'église St-Sernin à Toulouse, de la Cathédrale de Clermont et de celle d'Angoulème. Après quelques aperçus sur l'art du Nord au même moment, notamment, à Tournai et sur les bords du Rhin, on passe à quelques exemples de la transition.

A Chartres, la façade occidentale de la Cathédrale avec son beau tympan (Christ et évangélistes), l'ensemble du portail, les figures élancées qui s'adossent aux colonnettes. — Ensuite les portails Nord et Sud avec leurs belles statues (ensemble et détails). — Cela nous mène en plein épanouissement de la sculpture gothique.

A Bourges, le fameux tympan du jugement dernier et une vue de la Crypte.

A Paris, les tympans de l'ensevelissement de la Vierge, du Martyre de St-Etienne, au transept de Jean de Chelles ; le tympan de la Porte rouge, etc. La vue de quelques animaux fantastiques de Notre Dame, amène d'autres exemples de cet art parfois bizarre (Nevers, Evron, etc.).

Encore un beau tympan d'un mouvement bien curieux représentant l'ensevelissement de la Vierge à la Cathédrale de Senlis. Le même sujet dans les sculptures bien connues de l'hôpital St-Jean à Bruges.

On passe ensuite à Reims dont la Cathédrale est le plus beau musée de sculpture du moyen-âge. Ici l'on s'arrête à une longue série de vues d'ensemble et de détail : les portails ; les statues extérieures du portail occidental : la Vierge, St-Anne, saints et saintes personnages extraordinairement variés d'attitudes et d'allures; — une série d'autres empruntés à l'encadrement intérieur de la porte d'entrée, etc.

Comme contraste avec l'art libre en même temps qu'empreint de souvenirs antiques que nous trouvons à Reims, quelques specimen de l'école picarde pris à la Cathédrale d'Amiens. Le Christ de la porte principale ; la statue de St-Firmin; œuvre d'un style très pur, très sévère et châtié. Dans un genre plus souriant et plus doux, la Vierge de la Porte Dorée.

Puis une petite excursion à Strasbourg. Un beau pilier avec statues d'évangélistes (XIIIe) ; les vierges folles et la délicieuse vierge sage qui est un des plus gracieux chefs-d'œuvre du moyen-âge.

Ce style mouvementé et remuant nous rappelle qu'au moment où,

vers le déclin du XIIIe siècle, l'école idéaliste allait tomber dans la froideur et la convention (apôtres de la Ste Chapelle, une tête de St Jacques musée de Cluny), les flamands commencèrent à infuser un sang nouveau dans l'art du moyen-âge.

Quelques fragments à ce propos : L'homme du beffroi de Gand ; les jolies consoles de la salle échevinale d'Ypres, puis des statues adossées à un contre-fort de la cathédrale d'Amiens ; Charles V ; le Dauphin ; le conseiller Bureau de la Rivirèe ; etc.

L'influence que les statues funéraires eurent alors sur les destinées de l'art ne saurait être passée sous silence et se démontre notamment par le Philippe le Hardi (1299 à 1307) œuvre de Jean d'Arras et Pierre de Chelles ; le Robert d'Artois de Jean Pépin de Huy ; le Charles V et le Philippe VI d'André Beau neveu de Valenciennes ; la statue admirable de Blanche de France par Jean de Liége (1382) etc...

Avec les Ducs de Bourgogne surgissent les noms de Claus Sluter et Claus de Werve et, à cette occasion, le conférencier fait défiler les chefs-d'œuvre de ces maîtres ; les belles statues du portail de la Chartreuse de Dijon ; le puits de Moïse, la statue de Moïse isolée ; les tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur ; les pleurants de ces tombeaux, etc.

L'influence de ces maîtres domine tout le XVe siècle. Pour cette dernière époque quelques morceaux sont choisis dans la matière trop vaste et la causerie se termine au moment où les premières traces du goût italien se font sentir. Une centaine de vues ont passé sous les yeux de l'assemblée.

M. **le Président** remercie chaleureusement M. De Smet de son intéressante et instructive causerie et émet le vœu, puisque le sujet est loin d'être épuisé, de la voir se renouveler ou plutôt se continuer dans l'une des prochaines réunions du Cercle.

L'assemblée applaudit vivement les paroles de M. le Président et la séance est levée à 10 1/4 heures.

Algemeene vergadering van 4e Mei 1896.

—

Assemblée générale du 4 mai 1896.

—

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

Sont présents : MM. le baron A. de Maere, président; Prosper Claeys et Varenbergh, vice-présidents; Van Duyse, président de la section d'archéologie; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint, et MM. Paul Bergmans; Coomans (Frère Mathias); de Kemmeter; M. De Noyette; l'abbé De Pratere; le général Dupont; E. Grootaert; Arm. Heins; G. Hulin; Janson; Eug. Lippens; Mast de Maeght; Metdepenninghe; E. Potjes; Rooms; E. Sacré; R. Schoorman; Serdobbel; C. Snoeck; A. Van Assche; Van Biesbroeck; Van den Bemden; le chanoine Van den Gheyn; V. Van der Haeghen; Van der Mensbrugghe et Alfred Varenbergh.

Ordre du jour :

I. Communications.

II. Quelques points d'histoire à propos de l'incendie de « l'Etape ». — Communications par M. E. Varenbergh.

III. Rapport concernant la construction dite « Het Torreken », à Gand, présenté par M. Herm. Van Duyse.

IV. Rapport concernant la peinture de la Grande Boucherie, attribuée erronément à Nabur Martins, présenté par M. Hermann Van Duyse.

V. Le premier congrès archéologique belge. — Communication par M. Paul Bergmans.

I.

Communications.

M. le Président fait savoir à l'assemblée que le Congrès français d'archéologie sera tenu cette année, à Morlaix, du 3 au 11 juin.

MM. les membres qui désirent y assister sont priés d'en donner avis au secrétariat.

—

M. le Président donne communication de la lettre faisant part du décès de M. Emile Desmazières, trésorier de la Société historique et archéologique de Tournai. Il propose d'adresser, au nom du Cercle, une lettre de condoléances à la famille. (Adopté.)

—

Il est porté à la connaissance de l'assemblée que la proposition d'échanger nos publications contre celles de l'Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm a été accueillie par le Bureau.

—

M. le Président fait savoir aussi que le Département des Beaux-Arts a renvoyé le projet de plaque élaboré pour le Château de Gérard-le-Diable. L'inscription a paru un peu longue et des doutes ont surgi quant à l'authenticité des armoiries.

L'assemblée décide de renvoyer le projet à la section d'Histoire aux fins d'examiner jusqu'à quel point il y aurait lieu de satisfaire aux observations de M. le Ministre. La section sera priée de présenter un rapport à ce sujet dans une prochaine séance.

—

M. **Paul Bergmans**. Vous avez tous présente à la mémoire, Messieurs, la découverte récente d'une dalle tumulaire sous le plancher de la grande salle de notre Bibliothèque universitaire qui, vous le savez, est installée dans l'ancienne abbaye de Baudeloo.

Je vous rappellerai d'abord, en deux mots, l'histoire de cette abbaye. Un moine de Saint-Pierre, nommé Baudouin-de-Bocle,

ayant résolu de vivre dans la solitude se retira dans les bois du pays de Waes, près de la paroisse de Sinay. Il y fonda, en 1197, un monastère qui prit le nom de Baudeloo, c'est-à-dire bois de Baudouin, soit en souvenir de son fondateur, soit plutôt parce que son premier bienfaiteur fut le comte de Flandre, Baudouin de Constantinople, qui lui fit don des terrains où s'éleva le monastère par un acte passé dans la chapelle de Sainte-Pharaïlde, à Gand, le 24 juin 1200. En 1203, Etienne, évêque de Tournai, confirma cette donation et approuva l'institution. Baudouin de Bocle était mort en 1200. Ses compagnons continuèrent à porter l'habit de St-Benoît jusqu'en 1235, époque à laquelle ils le quittèrent pour entrer dans l'ordre de Cîteaux.

En 1259, les échevins de la ville de Gand vendirent aux moines de Baudeloo un vaste terrain situé dans le *Waterwijck* ou quartier aquatique, le long du fossé d'Othon, pour la somme de 40 sous de rente annuelle, à la condition qu'ils n'y exerceraient aucune juridiction. C'est là qu'ils établirent leur refuge ou auberge, où ils descendaient quand leurs affaires ou quelque solennité importante les appelaient en ville, ou bien encore quand des troubles rendaient dangereux leur séjour dans le plat pays. Le refuge fut rebâti en 1526, par l'abbé Jean de Deynze.

En 1578, le monastère de Sinay fut assailli par les Calvinistes qui le détruisirent à peu près complètement. Les ressources de la communauté ne permettant pas de le reconstruire, l'abbaye s'installa à Gand, en 1582; la permission de s'y établir définitivement lui fut accordée en 1602, sous la condition de rester tributaire de l'abbaye de Saint-Pierre. Le refuge fut naturellement agrandi, et une nouvelle église, dont la première pierre fut posée en 1610, fut consacrée en 1617.

La dalle qui vient d'être découverte est celle de Philippe van Boonem, qui appartenait à une ancienne famille brugeoise, dont les armes portent *d'or au chevron de sable.*

Né en 1563, Philippe était le fils de Philippe van Boonem qui fut échevin des parchons de la ville de Gand, en 1560, et de Guillelmine

van Hembiese. En 1587, il fit sa profession dans l'ordre de Cîteaux à l'abbaye de Baudeloo, dont il était procureur en 1610. Le 1er janvier 1619, il fut élu XXVIe prieur de l'abbaye de Notre-Dame à Waarschoot, et, en 1622, XIe prieur de celle de Saint-Sauveur, dite de Pierre Pot, à Anvers. En 1631, il fut nommé coadjuteur de l'abbé de Baudeloo, *cum futura successione*, mais à peine Philippe van Boonem était-il arrivé à Gand, qu'il y mourut le 11 octobre 1631, à l'âge de soixante-huit ans. Il fut inhumé dans l'église de l'abbaye, et on plaça sur sa tombe la dalle qui est actuellement déposée au musée lapidaire des ruines de Saint-Bavon.

Voici un croquis de cette pierre, que je dois à l'obligeance de notre confrère, M. Armand Heins; comme vous le voyez, elle est cantonnée, aux quatre coins, des armoiries de Baudeloo, de van Boonem, de l'abbaye de Pierre Pot et de celle de Waarschoot. Elle est percée au milieu d'une large ouverture qui indique qu'elle a dû être utilisée comme support d'un candélabre ou de tout autre objet. L'inscription est partiellement détruite par ce fait, mais j'ai pu la rétablir de la manière suivante, à l'aide de la lettre mortuaire imprimée de Philippe van Boonem, conservée aux archives de l'Etat et dont notre confrère, M. Coppieters, a bien voulu me donner une copie :

D. O. M.
HIC IACET RDVS DÑUS
D. PHILIPPVS VAN BOONEM
RELIGIOSVS H[VI]VS DOMVS
QVI PRIM[VM PRIOR] WAER
SCHOTAN[VS INDE S. SAL]VATORIS
ANTVER[PIAE AC DEM]VM IN
COADI[VTOREM RDI] DÑI
ABBAT[IS DE BAVD]ELOO
ASSVMP[TVS CVM V]TRIQVE
DOMVI DILIGENTEM NAVASSET
OPERAM PIÈ IN DÑO
REQVIEVIT ANNO SALVTIS
1631 V. ID. OCTOBRIS
REQVIESCAT IN PACE

A deux mètres de l'endroit où cette dalle a été découverte, les ouvriers ont mis à jour, le 18 avril dernier, un caveau en maçonnerie, construit au moyen de briques d'une largeur de 25 centimètres, et recouvert de trois pierres non taillées. Il s'y trouvait un cercueil de plomb sur lequel se voyaient encore des vestiges d'une enveloppe de chêne épaisse de deux centimètres. Le cercueil lui-même contenait le squelette d'un homme âgé – à en juger par la denture — sans aucune trace de costume ni de bijoux. Les bras étaient posés le long du corps, et les pieds placés à l'Est. Le caveau portait, sur ses parois, la date de 1618, deux fois répétée. Cette date concorde avec celle de l'achèvement de la nouvelle église, à la fin de l'année 1617. Le caveau, qui aura été construit en même temps que d'autres, peut être resté vacant jusqu'au décès de Philippe van Boonem, en 1631, et lui avoir été attribué ; il occupe, en effet, une place d'honneur, au milieu de l'église, à l'entrée même du chœur, et je crois bien qu'il était jadis recouvert de la pierre tombale que je vous ai décrite. Mais je ne saurais décider, d'une façon absolue, que le squelette trouvé dans la bière est celui de Philippe van Boonem. Il est certain, en effet, qu'en ouvrant un caveau ancien, on ne se trouve pas nécessairement en présence de la personne qui y a été enterrée à l'origine, et que le même sarcophage a pu servir successivement à plusieurs inhumations.

Vous jugerez d'ailleurs avec moi, Messieurs, que le personnage en question est d'une trop médiocre importance pour légitimer des recherches plus approfondies à cet égard.

—

M. **le chanoine Van den Gheyn**. M. Serdobbel a signalé, dans notre avant-dernière séance, la situation de la crypte de l'église St-Bavon et des armoiries de la Toison d'Or. Une lettre a été adressée à ce sujet par notre Bureau au conseil de fabrique. J'ignore la suite officielle qui peut y avoir été donnée, mais je crois, en tout cas, pouvoir donner quelques renseignements qui, sans doute, seront accueillis avec plaisir.

Depuis quelque temps déjà on s'occupe d'enlever de la crypte tous les objets qui peuvent être placés ailleurs. On attend impa-

tiemment l'autorisation nécessaire pour remettre à l'intérieur de l'église certains monuments funéraires qu'on a dû provisoirement placer dans trois chapelles de la crypte. On pourrait alors dégager toute la partie centrale et l'on peut espérer que pour l'époque du congrès ce dégagement sera réalisé.

En ce qui concerne les armoiries, il a été décidé qu'à bref délai elles seront replacées dans l'église. Il ne reste plus qu'à désigner la place qu'elles y occuperont.

Il convient de dire à ce propos que certaines dégradations sont parfois commises dans les églises sans qu'il faille en faire porter la responsabilité par les gardiens de ces trésors. C'est ainsi que les cadres de quelques armoiries des chevaliers de la Toison d'Or ont été endommagés, non pas par suite de l'incurie des fabriciens, mais par le fait d'un peintre bruxellois qui, ayant obtenu du gouvernement l'autorisation de copier l'une de ces armoiries, les a remuées assez brutalement.

Le conseil de fabrique ne demanderait pas mieux que d'avoir un magasin en dehors de l'église mais à proximité de celle-ci. Les travaux de restauration qui ont été effectués ont eu pour conséquence assez naturelle de supprimer tous les réduits où l'on pouvait remiser beaucoup des objets actuellement déposés dans la crypte. Je me fais l'écho d'un désir exprimé par les fabriciens en formant le vœu que le terrain sis à côté du couvent des sœurs grises et qui paraît impropre à la construction d'une maison d'habitation soit mis à la disposition de la fabrique de St-Bavon, qui pourrait élever là un magasin avec une jolie façade, dont le style serait en rapport avec celui de l'église.

Je puis vous assurer, messieurs, que la fabrique ne demande pas mieux que de déblayer complètement et même de restaurer la crypte, seulement, elle s'est trouvée, dans ces dernières années, dans l'obligation de faire face aux dépenses considérables occasionnées par la restauration de l'église et, malgré toute sa bonne volonté, il ne lui est pas possible de remédier immédiatement d'une façon radicale à la situation actuelle (*marques d'approbation*).

M. **le Général Dupont**. Les fouilles que l'on a faites au pied du mur d'escarpe du Château des Comtes jusqu'à 1m90 de profondeur sous le terrain actuel ont prouvé que le fossé ne venait pas contre le mur du côté de la Place Ste-Pharaïlde. Mais conclure de là qu'il n'y avait pas de fossé de ce côté c'est aller trop loin.

En effet, il est contraire à tous les principes d'ériger en pays de plaine des forts sans fossé. Tout le monde sait que le but de la fortification est de mettre des troupes établies sur un terrain en état de s'y maintenir contre des forces supérieures. On arrivait à ce résultat en multipliant les obstacles entre l'assiégé et l'assiégeant, et en creusant le fossé dont les terres formaient le parapet on en créait deux et même trois en garnissant le parapet de palissades. Et puis, si l'on avait le temps et les moyens à sa disposition, on élevait les murs d'enceinte avec tours, machicoulis, créneaux, embrasures et les donjons avec les caves, les casernes, les magasins et les abris nécessaires pour le logement de la garnison, pour ses approvisionnements en vivres, en machines de guerre et en projectiles ou en munitions.

Il ne fallait pas que le fossé fût au pied du mur de rempart pour remplir son but, il valait même mieux qu'il en fût éloigné de dix à quinze mètres pour empêcher l'assiégeant d'amener ses hélépoles, ses tours bélières assez près du mur pour le mettre en brèche ou donner l'assaut en abattant sur la partie supérieure du mur les ponts-levis dont les tours étaient munies à divers étages.

Désirant avoir toute certitude au sujet de l'existence de ce fossé, je me suis rendu à la bibliothèque de la ville, où Monsieur Vanderhaegen, bibliothécaire en chef de l'Université, a eu l'extrême obligeance de mettre à ma disposition tous les plans et dessins relatifs au Château des Comtes. J'y trouvai un dessin montrant des chevaliers et des amazones sortant à cheval du château et passant, à cinq à six mètres du mur de rempart, sur un pont en maçonnerie formé d'une voûte de sept à huit mètres de portée au-dessus d'un fossé plein d'eau. L'ayant fait voir à M. Vanderhaegen, il me dit : Ce dessin est assez fantaisiste, mais voici ce que je puis vous affirmer :

il y a quarante ans environ l'on faisait des fouilles à la place Ste-Pharaïlde et j'ai vu un mur dans lequel étaient engagées des ferrures pour l'amarrage des bateaux. Je suis allé alors, ajoute M. Vanderhaegen, chez M. Goetgebuer pour le prier de s'y rendre. Malheureusement il était malade et lorsque, quelques jours après, j'allai de nouveau Place Ste-Pharaïlde, on avait remblayé et toute trace de mur avait disparu ». Ainsi, non-seulement il y avait un fossé, mais il était en relation avec la Lieve ou la Lys et assez large pour recevoir des bateaux. D'ailleurs d'où aurait-on tiré le cube énorme de terre qui élève le niveau de la cour du donjon de 4 à 5 mètres au-dessus du niveau des rues environnantes ? En outre, un jour que je causais avec M. Jules Hulin des faits constatés par M. Vanderhaehaegen, il me dit qu'il y avait vu un poteau d'amarrage. Il n'y a donc pas le moindre doute, le Château des Comtes était entouré de fossés.

—

Après un échange d'observations entre MM. Hulin, Vander Haeghen et Van Duyse, l'assemblée décide de prier ce dernier de vouloir faire, d'accord avec M. De Waele, une petite fouille sur la place Ste-Pharaïlde à l'endroit indiqué par M. Hulin.

II.

Quelques points d'histoire à propos de l'incendie de « l'Etape ».

M. **Varenbergh**. Messieurs, dans la nuit du lundi au mardi 24-25 février, un incendie a dévoré la *Maison de l'Etape des Grains*, au quai aux Herbes. Tout l'intérieur est devenu la proie des flammes et s'est effondré d'étage en étage. De la carcasse en bois, qui était remarquable, il ne reste rien. La façade seule est debout. Mais si pour d'aucuns, elle paraît branlante, pour nous elle est de nature à défier encore bien des années, comme elle a jusqu'ici nargué les siècles.

Qu'adviendra-t-il de cette ruine, de ce reste d'une des constructions les plus intéressantes de notre vieille ville de Gand ? Nous n'en savons rien encore, mais nous tous, qui avons le culte de l'ancien, nous devons souhaiter de voir subsister la *Maison de l'Etape*.

Nous croyons savoir que les propriétaires ne partagent pas complètement nos idées et nos goûts, mais ce que nous osons dire, c'est qu'il est du devoir des administrations publiques, lorsqu'elles en trouvent l'occasion, d'acquérir nos vieux monuments, de les monopoliser en quelque sorte pour en empêcher la destruction, et pour les conserver comme documents d'étude, comme souvenir de temps qui ne sont plus. Ce serait pour les autorités, le moment de faire œuvre utile de conservation, en s'annexant l'édifice brûlé, en relevant l'intérieur, et en rendant ensuite à sa destination première la *Maison de l'Etape*.

Formons le vœu, Messieurs, qu'on nous ne gâte pas cet admirable quai aux Herbes, ce joyau archaïque que bien des villes nous envieraient, avec ses vieilles maisons qui accostent le pont, les restes du 's Gravensteen au fond, et, le long de cette vieille Lys, dont les flots tranquilles amenaient paisiblement, mais sûrement la richesse dans la cité, cette rangée d'anciennes maisons de corporation, représentées par la maison des Bateliers, celle des Mesureurs de grains, le bureau de l'Etape, l'Etape elle-même, et les autres qui ont davantage et malheureusement changé d'aspect, tout ce groupe, qui forme un ensemble splendide de pittoresque, et qui est, en outre, bourré de souvenirs.

Il serait donc éminemment regrettable de voir tomber un à un ou démolir nos monuments ; et l'administration qui tolérerait de de pareils méfaits, pouvant les empêcher, serait évidemment bien coupable.

En avons-nous, malheureusement, vu disparaître déjà, de ces restes des âges passés ! Quand il ne sont plus, on se prend à les regretter, et l'expression de ce regret se traduit souvent par la construction de quelque bicoque qui a la prétention de rappeler une

chose ancienne et ne représente que l'incapacité ou la sottise d'un propriétaire.

Voyons ce qui se fait dans d'autres villes pour la conservation des objets d'art et des monuments ; comparons avec ce qui se fait ici, et concluons que notre bonne ville de Gand aurait bien le droit de se voiler un peu la face.

Heureusement pour nous, que nous avons pu ces jours derniers, enregistrer une bonne parole d'encouragement tombée de la bouche d'une des plus hautes autorités en cause. Espérons que cette parole, qui n'est pas tombée dans des oreilles de sourds, ne restera pas lettre morte, mais aura des conséquences efficaces et utiles.

La ville de Gand ne peut pas rester indifférente quand il s'agit de nous conserver les traces de nos gloires passées; et la présence, tant dans l'administration supérieure que dans l'administration locale, d'hommes intelligents et aux goûts éclairés, est pour nous une ferme garantie d'espoir.

Si vous le voulez bien, messieurs, nous ferons une petite station au quai aux Herbes, nous causerons un peu de ce qui n'est plus, et de ce qui existe encore ; je vous dirai une bonne partie ce que je sais sur ces vieux pignons et sur quelques points de l'histoire de notre cité.

Je ne vous raconterai peut-être pas grand chose de bien neuf, cette matière ayant fait l'objet de ma part de publications et de conférences, et d'autres, avant comme après moi, et auxquels j'emprunte, ayant traité le même sujet.

Le bâtiment de l'étape des grains est un des plus anciens de notre ancienne ville de Gand.

Il était ci-devant désigné sous le nom de *steenen huus*, *spiker*, *coerenstapelhuus*, maison de l'étape des grains, *tolhuus van den coerne*, *steenen huus met de yzeren leenen*, à cause de la main courante en fer qui allait le long de la galerie de l'étage, ou simplement *stapelhuus*.

La maison de l'Etape présente bien les caractères du style roman. Et quant à son aspect, elle est plus haute que large, construite en

moëllons, à large pignon triangulaire aux rampants étagés, couverts de tuiles plates à double versant : elle a quatre étages bâtis en retrait sur le rez-de-chaussée, ce qui a permis de ménager une galerie au-dessus de celui-ci pour faciliter l'accès des étages. Les baies des fenêtres du rez-de-chaussée sont rectangulaires. Celles du premier étage au nombre de sept sont en plein cintre sans aucun ornement, peu développées, et garnies d'un grillage de fer. Les fenêtres des autres étages sont également cintrées, mais d'une forme plus caractéristique. Le tympan en est plein et soutenu par une colonnette ou pilier central hexagonal, avec tailloir et base, et servant de battée pour les volets qui s'y trouvaient, afin de donner de l'air aux grains. Les cintres n'ont pas d'archivolte et sont formés d'un simple assemblage de claveaux ou construction à plate bande; ces cintres sont légèrement surbaissés. La dernière fenêtre à droite de l'étage est placée en dehors du pignon; elle est surmontée et flanquée de deux meurtrières. Du côté opposé, le bâtiment est terminé par un mur de refend qui empêche l'accès à la galerie et s'élève jusqu'au quatrième étage. Les fenêtres s'appuient sur un cordon saillant, et à la hauteur du pied droit, elles sont reliées également par un cordon qui se répète aussi aux étages supérieurs.

Mais quand ce monument a-t-il été construit? Il est assez difficile de résoudre exactement cette question.

J'ai lu dans notre vieil historien Diericx, qui a fait tant de recherches et des plus fructueuses, qu'il existait précédemment à l'endroit occupé par l'Etape un magasin de grains *Aerthuus* ou *Spiker*, qui appartenait à l'hôpital de St-Jean des enragés (St-Jansten dullen), quand les échevins décidèrent, en 1323, de faire démolir cet édifice et de le remplacer par un autre qu'ils affectèrent au produit de l'étape des blés.

En dédommagement de cette expropriation pour cause d'utilité publique, l'hôpital reçut de la part de la ville les produits du tonlieu établi aux écluses du *pasbrugghe*, du trou aux crapauds, et de la *ketelpoorte* (1).

(1) Den welcken spikere de stede van Ghend dede afbreken om meten

Si on met l'Etape en parallèle avec la partie antérieure de l'église St-Nicolas, construite à une époque de transition, ou avec celle de St-Jacques en partie romane, on devrait dire que l'Etape fut élevée à peu près vers la même époque, avec baies à plein cintre, plates bandes et colonnettes. D'après une chronique de l'abbaye de St-Pierre, publiée par le chanoine Van de Putte (p. 11), l'église St-Jacques fut commencée en 1093 et achevée successivement; l'Etape daterait donc du XIIe siècle; et d'un autre côté, d'après l'acte dont nous avons déjà parlé, l'Etape aurait été reconstruite en 1323. Nous nous trouverions donc, comme le fait également observer Schaeyes, dans son *Histoire de l'architecture en Belgique*, devant le fait bizarre, d'une construction en plein cintre, élevée au XIVe siècle, à l'époque où le style ogival servait de type général.

J'ai émis dans le temps l'opinion conciliatrice, que nous pourrions parfaitement admettre que l'Etape date de l'époque où l'on faisait encore usage du type roman, mais qu'en 1323 elle a été reconstruite, en conservant la façade primitive.

Voilà ce que je disais en 1872 dans mes *Souvenirs archéologiques de Gand*; mon honorable confrère, M. Frans De Potter, qui écrivait en 1885, qui a publié de nombreux et consciencieux travaux, et auquel j'aime en toute circonstance à rendre hommage, n'est pas du tout de mon avis.

Il est persuadé que la *Stapelhuis* remonte à une époque bien plus reculée qu'elle n'a jamais appartenu à la ville et que, par conséquent, il y a confusion de ma part. Il cite tous les propriétaires de cet immeuble à partir de 1349, c'est-à-dire vingt ans après la date où, d'après Diericx, il aurait été reconstruit.

Ainsi en cette année 1349, l'Etape était en la possession de Baudewyn Rym, et de sa femme Meine van Axele; en 1390, le propriétaire

---

oirboire ende prouffite der stede een haerde te maeckene staepels bouf van den coerne ende een ghewat (terrain en pente douce jusqu'à l'eau pour décharger plus facilement) te maeckene dies naer seer behoeven bi der veebrugghe. — Archives de la ville de Gand, acte reproduit par Diericx, III, 156.

etait Jacques Busteel, et plus tard, Jean Sersymoens et Hector de Vos, qui en 1390 en vendit une partie à Jean de Longcourt. La moitié appartenait encore en 1415 à Jean Sersymoens, qui la laissa à sa fille Pauline, mariée à Jean Clocman. En 1513, nous voyons Josse Vander Sare et Liévin Donaes; en 1559, les deux moitiés en sont vendues par Josse Bruus et Raphael Vander Sare à Liévin de Croock; plus tard, un sixième en appartenait à Rogier et Pierre Van der Stock qui le vendirent en 1586 à un franc batelier du nom de Gilles de Pestere. Une autre partie avait passé alors à la famille Beys. En 1646, par suite d'un partage entre les familles De Pestere et Schouteet, l'Étape fut partagée en deux parties par un mur, et le 19 juin 1680, Antoine Sénéchal l'acheta à Catherine de Pestere, héritière d'un certain Liévin Provyn (1). En 1750, la corporation des *pynders* ou porteurs de sacs vint s'y établir, et en devint propriétaire en 1758.

Nous n'allons pas discuter ici la question de l'origine de la *Stapelhuis*, cela nous prendrait trop de temps; je me bornerai à dire, que M. De Potter peut parfaitement avoir raison contre moi, et que, dans ce cas, je serai tout disposé à reconnaître mes torts.

Quoiqu'il en soit, et quelle que soit la date de la construction de ce monument, il est avéré qu'il est un de nos spécimens les plus curieux de l'art roman, et l'un des souvenirs archéologiques les plus intéressants de notre ville.

Maintenant parlons de l'usage auquel il était affecté.

C'était, disais-je, l'étape des grains.

Mais que signifie le mot étape?

Étape, d'après le dictionnaire, signifie arrêt momentané, ou encore dépôt de marchandises : c'est à peu près cela, mais expliquons-nous davantage.

L'étape, au moyen-âge, constituait un privilège; bien des villes jouissaient du droit d'étape, mais souvent pour des objets différents. En outre, le privilége était plus ou moins étendu.

---

(1) De Potter. Gent van den vroegsten tijd etc., t. II, p. 479 et suiv.

Bruges posséda pendant longtemps l'étape ou marché des laines anglaises qui fit la richesse et la prospérité du comté de Flandre; c'était ici, vous le savez, que l'on tissait le mieux le drap. Cette industrie a disparu hélas, comme bien d'autres. L'étape des laines fut plus tard transportée à Anvers.

Middelburg en Zélande avait l'étape des vins arrivés par mer, Arras de ceux venus par terre. Anvers le poisson, le sel, l'avoine, les blés, etc., etc.

Il y a même un droit d'Étape qui a persisté jusque dans ces derniers temps, et je crois pouvoir vous le rappeler: celui qui conduisait du poisson de mer par les grandes routes vers une destination lointaine, était obligé d'abandonner une partie de son chargement dans chacune des localités pourvue d'une *minque* qu'il venait à traverser. Cet usage est tombé en désuétude; aujourd'hui le poisson fait comme nous, il voyage en express.

Le mot *étape* a donné lieu à bien des définitions qui ne concordent pas entre elles. Je crois que, dans l'espèce, la plus simple est la meilleure.

Voici celle que je donnai lorsque je traitai la question d'une manière plus étendue dans l'*Histoire des Relations diplomatiques entre la Hollande et l'Angleterre au Moyen-Age.*

« L'étape constituait un privilège en vertu duquel les habitants d'une ville avaient le droit de détourner de leur route certaines marchandises afin de les exposer en vente chez eux », et cela à moins que les marchands n'aimassent mieux retourner sur leurs pas.

C'était donc un véritable monopole qui constituait une grande source de richesses pour la ville et le pays qui possédait ce droit.

Outre Gand, l'étape des blés existait dans les Pays-Bas à Amsterdam pour la Hollande et la Zélande, à Anvers pour le Brabant, à Douai pour le Hainaut et l'Artois.

Pour ce qui est du privilège des Gantois, il consistait en ce que tout bateau chargé de blé, naviguant dans les eaux flamandes et spécialement l'Escaut et la Lys, devait s'arrêter à Gand et y déposer une partie de sa cargaison. La station de ces bateaux était la *Lys,*

entre le pont aux Herbes appelé anciennement *Veebrugge* ou pont au Bétail et le pont St-Michel. Cet endroit portait le nom de *entre les ponts, tusschen bruggen.*

Ce fut là pendant huit cents ans le Port de Gand, non pas un port maritime ; les prétentions de ce temps-là étaient plus modestes ; il ne s'agissait pas encore d'introduire à travers les terres, grâce aux progrès modernes, ces immenses machines portant le feu dans leurs flancs et 6,000 balles de coton, et le génie de l'homme n'avait pas encore songé à faire d'une ville d'intérieur un port de mer.

Non, Gand était tout simplement un port intérieur, ouvert au batelage d'eau douce.

C'est encore *tusschen bruggen* qu'aujourd'hui, peut-être, pour se conformer à la tradition, un grand nombre de bateaux de rivière stationnent et déchargent.

C'était là aussi que s'acquittait le droit prescrit par les règlements de l'étape, *staepel* ou *uplegh van graenen.*

En vertu de ce droit, les Gantois étaient autorisés à prélever le quart de tous les blés qui arrivaient par l'Escaut, la Lys, etc., et à les déposer dans le bâtiment de l'Étape. Lorsque les grains, provenant de ce prélèvement, avaient reposé une ou deux semaines dans l'étape, le marchand, qui en était resté propriétaire, pouvait les vendre sur place ou sur le marché. Toutefois, en temps de disette, ou en prévision d'événements, comme un siège, la ville avait un droit de préemption.

Cette mesure était extrêmement sage et évitait bien des complications. De cette manière, même en cas de disette, les blés restaient relativement à bas prix, et la ville était toujours approvisionnée.

C'est que l'on savait ici par une triste expérience combien la famine, qui fait actuellement un petit voyage circulaire par les Indes Orientales, est une funèbre visiteuse ; on savait, et on l'a su jusqu'à la fin du 18e siècle, quel cortège de deuils et de douleurs elle traîne à sa suite avec ses deux sinistres compagnes, la peste et la guerre ; et nos ancêtres les avaient toutes trois réunies dans cette douloureuse invocation qui a traversé les siècles : *A peste, fame et bello libera nos, Domine!*

Les blés sur lesquels portait le droit d'étape étaient donc exposés en vente, et cela sur le *coerenaerd*, marché aux grains.

Ce mot *aerd* est un vieux mot flamand qui se retrouve dans un certain nombre d'appellations topographiques à Gand et signifie proprement : marché à proximité d'une rivière. Le nom de *coeren aerd* était spécialement affecté à la place appelée aujourd'hui : *Marché aux grains*, et la rue de l'Étoile actuelle s'appelait *Coeren-aertstege*. Les grains seuls qui servaient à l'alimentation de l'homme, comme le seigle et le froment, étaient soumis à l'étape ; quant à l'épeautre, les droits s'en percevaient au profit du comte; l'orge qui servait à brasser la bière était libre.

Il arriva toutefois un moment, où les brasseurs, afin de se procurer toujours cette denrée à des prix avantageux, voulurent exiger qu'elle fût également soumise à l'étape. En 1436, les échevins firent droit à leur demande, mais en 1478, sur les réclamations des marchands, l'orge put de nouveau circuler en franchise des droits d'étape.

Il nous est impossible, Messieurs, de déterminer l'époque à laquelle le droit d'étape fut établi. Mais il doit remonter bien haut. Les pièces où il en est question parlent uniquement de la réglementation de ce droit. Le plus ancien règlement est de 1484. Ce droit fut souvent renouvelé et modifié. Dans le principe, la quantité que le marchand était obligé de laisser prélever par l'étape, était fixée au quart de toutes les cargaisons descendant l'Escaut et la Lys, et au sixième de celles remontant les deux rivières.

C'était beaucoup ; les bateliers auraient bien voulu se soustraire à ce qu'ils appelaient une exaction, mais il n'y avait pas moyen.

Un incident, cependant, força les Gantois à rabattre un peu de leurs prétentions. C'était en 1419 ; ceux d'Ypres ayant approfondi l'Yperlée, engagèrent les marchands de blé à prendre cette route pour aller à Nieuport par l'Yser canalisé et faire de là leurs expéditions à l'étranger ; vous voyez que dans ce temps-là, nos contrées nourrissaient l'étranger au lieu d'en être tributaires.

Les marchands de blé qui ne demandaient pas mieux que de brûler la politesse aux Gantois, ne se firent pas prier.

Nos concitoyens d'alors, gens pratiques, voyant que les bateaux de la Lys, allaient faire passer une bonne partie des revenus de leur étape dans la poche des Yprois qu'ils ne portaient pas dans leur cœur, firent bonne mine à mauvais jeu, et consentirent à ne plus exiger dorénavant que le sixième des blés arrivant par la Lys.

C'était le propre des villes, possédant un privilège d'étape, d'en être fort jalouses. Aussi les Gantois gardèrent-ils rancune à ceux d'Ypres. Ce ne fut qu'au siècle suivant, environ cent ans après, en 1514, qu'ils obtinrent des lettres patentes de Charles-Quint, non pas confirmatives de leur ancien privilège, mais sous forme de privilège nouveau, *by vorme van nieuwe privilegie*, leur accordant le droit d'étape sur tous les grains venant de Béthune, Arras, Lille et tous autres endroits le long de la Lys, et conduits par cette rivière jusqu'à Warneton. Il était, en outre, expressément stipulé dans l'acte que ces blés ne pourraient pas être expédiés par l'Yperlée, mais devaient être transportés à Gand « *comme à leur droit estaple* ».

Des peines sévères menaçaient les contrevenants. A l'effet d'assurer l'exécution de leurs droits, les Gantois établirent à Warneton un poste d'agents chargés d'y veiller. Après cent ans ils tenaient leur revanche.

Mais ils avaient affaire à forte partie, et les Yprois qui n'étaient pas gens à se laisser écorcher sans crier, refusèrent de tenir compte et des ordonnances du souverain et des deux gardiens de Warneton.

Les Gantois eurent encore une fois recours à leur concitoyen Charles-Quint, qui édicta contre les Yprois une amende de mille florins; forts de cette arme, ceux de Gand expédièrent à Ypres un commissaire spécial (il n'y a rien de nouveau sous le soleil!). Celui-ci arriva précisément pendant que les magistrats d'Ypres étaient réunis à la *Halle*.

Il s'y rendit et fit les trois sommations d'usage. Les magistrats délibérèrent et conclurent qu'ils n'obéiraient pas. Sur ce, le commissaire spécial qui était Martin de Beer, espèce d'ours mal léché, à

ce qu'il paraît, enferma les magistrats sous clef, sans plus de façon, et se rendit à la tour pour sonner la cloche et appeler le peuple. Mais la porte était fermée, et de Beer passant la tête par la fenêtre, lut au peuple assemblé sur le marché la sentence du souverain.

L'étape des grains à Gand était confiée à la direction de trois gardiens, appelés seigneurs de l'étape, *stapelheeren*, nommés tous trois par les échevins pour le terme d'un an.

En 1566 notre vieil historien Marcus van Vaernewyck occupa le poste de seigneur de l'étape. Dans son « Historie van Belgis » il se plaint que les bâtiments de la *Stapelhuus* avaient en partie été abandonnés aux marchands de grains, comme magasins ou entrepôts, ce qui les détournait de leur destination primitive, qui était de contenir exclusivement les grains prélevés au profit de l'étape.

L'acquit du droit d'étape ne dispensait pas du paiement des tonlieux. Ainsi, au tonlieu des châtelains de Gand, chaque bateau à gouvernail chargé de blé, payait six deniers, un batelet sans gouvernail n'en payait que deux.

Au tonlieu des abbés de St-Pierre chaque bateau jaugeant trente muids (mudden), payait quatre deniers, ceux de moindre tonnage en payaient deux.

Outre ces droits, les gardes de l'étape étaient autorisés à prélever dix gros par bateau plat qui sortait de la ville chargé de blé, un gros par *seye*, ou petit bateau, et deux gros par *lievelast*, bateau de la Lieve. Le délit de concussion était puni d'une amende de 50 livres parisis.

A côté du bâtiment de l'étape se trouve une maison fort petite, aujourd'hui restaurée, en briques rouges, à pignon également étagé, mais moins ancienne que l'étape; telle qu'elle est, elle me semble dater du XVIe siècle. Elle servait anciennement de bureau aux *stapelheeren*, et était désignée sous le nom de 't *Tolhuuseken*, et au XVIIe siècle fut le bureau de la *Gabelle*, impôt sur le sel qui fut parfois la cause de bien des troubles.

La *tolhuuseken* qui tenait d'un côté à la *coerenstapelhuus*, était

contigue de l'autre, à la maison des mesureurs de blé (*coerenmetershuus*).

Cette dernière construction, qui est d'un fort poli aspect, également à pignon étagé, est probablement aussi fort ancienne. La façade primitive était en bois, et en 1698, les propriétaires qui étaient une famille Poelman, négociants, la firent démolir pour la remplacer par celle que nous voyons encore. Il est à regretter qu'il y a peu d'années, on se soit avisé, je ne sais pour quelle raison, de gratter les bas reliefs qui ornaient cette façade. Je crois cependant que le souvenir n'en sera pas perdu et qu'il en existe des copies.

Au XIVe siècle, cette maison ne portait pas de nom ou de désignation spéciale. En 1450, elle fut achetée par la corporation des *pynders*, hommes de peine, porteurs de sacs, dont nous dirons quelques mots tantôt.

Cet état de choses dura jusqu'au XVIIe siècle, époque à laquelle les mesureurs de grains vinrent s'y établir, et c'est à eux que cette construction a emprunté son nom de coerenmetershuus sous lequel elle est encore connue aujourd'hui. Avant cela, le local des mesureurs de grains était situé de l'autre côté de l'étape.

La corporation des mesureurs de grains possédait un règlement qui lui avait été donné par les échevins de la Keure, et qui, de même que pour la plupart des corporations, fut renouvelé de temps à autre, parfois même modifié, comme en 1541, à la suite de la la concession Caroline de Charles-Quint. L'original de ce document se trouve aux Archives de la ville de Gand, et il en existe une copie dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Université.

Chaque année les échevins choisissaient parmi les membres ou suppôts trois jurés (*gezwoornen*). Les trois jurés prêtaient serment entre les mains des échevins de la Keure, et avaient pour mission de faire exécuter sévèrement tous les points du règlement. Entr'autres articles, il était défendu de jurer, de s'injurier, de mentir, de faire mentir, sous peine d'une amende de 10 gros, ou de jouer pour de l'argent dans le local. Rien que pour cela, on serait tenté de regretter la disparition des corporations.

Au bout de l'année, le montant des amendes était partagé en trois parts : la première pour le chef de la corporation, la seconde pour les pauvres, car dans ce temps là on n'oublait jamais la part des malheureux, la troisième pour la caisse de la corporation.

Chaque année, les jurés sortants étaient obligés de rendre compte de leur gestion en présence d'un délégué du magistrat et des jurés nouvellement désignés. A la suite de cela, dit le règlement, les échevins donneront au bedeau ou *knaap*, une rémunération en rapport avec ses mérites. Charles-Quint modifia cette situation et décréta la vente publique de cet office comme de beaucoup d'autres.

Lorsqu'un nouveau confrère devait être admis dans la corporation, la chose se passait avec une certaine solennité. Il comparaissait devant la direction du métier réunie dans le local de la gilde; on lui mettait dans la main gauche la médaille du serment *het eed schild*. Cette médaille, ronde, représentait le Christ en croix, entre le soleil et un croissant, au fond les murs de Jérusalem. On lisait la formule suivante que le récipiendaire répétait, je la traduis : « Par Jésus Christ, qui a souffert, est mort sur la croix, et dont j'ai devant moi l'image, je jure d'être envers et contre tous un honnête et fidèle mesureur des grains. Ainsi m'aide Dieu et tous ses saints. »

Le nouveau membre payait alors sa bienvenue.

Comme toutes les gildes, confréries ou corporations, les mesureurs des grains avaient un blason peint qui se portait dans les processions et autres cérémonies, par deux suppôts; il y a un certain nombre de blasons de ce genre et de torchères de corporations au Musée communal.

La plus grande partie de la coerenmetershuus, comme l'étape, était composée de greniers servant à déposer les grains. Seulement les greniers des mesureurs servaient d'entrepôt ou de magasin, tandis que les autres étaient affectés au service de l'étape, et n'avaient reçu qu'abusivement une destination différente.

Le commerce des grains, grâce au privilège de l'étape devait être fort considérable à Gand, dans les siècles passés, si on en juge par

le nombre d'entrepôts qui servaient à cette marchandise. Ces magasins s'appelaient *Spykers*, *graenders* ou *beerie* d'un vieux mot germain qui signifie grain, semence ; il y en avait de tous côtés dans la ville, au quai aux Herbes, au marché au Foin, n° 4, au marché aux Grains, près de St-Michel, etc. etc. ; au XVIe siècle, on en comptait quelque chose comme 224.

Les *pynders* dont nous avons parlé étaient les portefaix, porte-sacs ou hommes de peine ; le mot « pynen » pour peiner, faire une besogne rude, difficile, était couramment employé anciennement en Flandre.

Nous avons vu que cette corporation avait eu son local dans le bâtiment qui servit plus tard aux mesureurs de grains. Ils allèrent ensuite s'établir de l'autre côté de la Maison des bateliers, dans un local qui porta au 17e siècle le nom *het huus met den scaliendak*, vulgairement appelée den *Konynenberg*, et qui avait une sortie sur le marché aux Grains. Cette issue fut supprimée lorsque la ville eut acquis ce terrain et qu'elle construisit sur l'emplacement de l'ancien Châtelet (la prison), et de quelques héritages avoisinants, la douane, het *Pakhuis*, là où s'élèvera le nouvel Hôtel des postes. Sous la maison des pynders était une cave dans laquelle se débitaient des boissons. La cave et le débit existent encore.

Les pynders avaient le privilège exclusif de porter et décharger les grains, graines, légumes et autres marchandises de ce genre et étaient, comme les mesureurs de grains, subordonnés pour une partie de l'exercice de leurs fonctions, aux gardiens de l'étape. Ainsi, tant aux uns qu'aux autres, il était défendu de travailler à des grains qui n'avaient pas acquitté le droit d'étape et cela sous peine d'une amende de trois livres parisis.

Les blés arrivés par bateaux et non vendus devaient être déposés dans les entrepôts ou spykers, et défense était faite aux mesureurs et aux portefaix d'y travailler sans une autorisation signée par le garde de l'étape.

Les mesureurs et portefaix étaient obligés d'expédier promptement les blés achetés, de la manière indiquée par le règlement de

l'étape, à tour de rôle, sans que l'un cherchât à obtenir plus d'ouvrage que l'autre, ou sans qu'il demandât un pourboire en sus du salaire accoutumé, et ce, sous peine d'une amende de 20 livres parisis.

Nous remarquons, qu'en général, si les règlements n'étaient pas tendres à l'égard des suppôts des corporations, nous devons convenir qu'ils étaient justes. (1)

L'étape des grains dont Gand profitait pour prélever en prévision des évènements une partie de la cargaison des navires, présentait donc pour notre ville un avantage immense, et la mettait à l'abri de la famine, pendant ce moyen-âge, où les guerres et les sièges étaient souvent des surprises, et où la déclaration d'hostilité n'avait lieu parfois qu'au moment où un héraut venait, en guise de défi, jeter le gant au pied des remparts ennemis.

Je ne sais, Messieurs, si vous éprouvez le même sentiment, mais le moyen-âge a toujours eu sur moi le charme attirant de l'étrangeté mêlée à la grandeur.

Quand je vois ces vieux pignons, ces restes de donjons, toute cette architecture pittoresque et d'une ligne si vigoureuse et si correcte, quand je pense à ces mœurs primesautières, imprégnées de beaux sentiments de naïveté et de loyauté, gatées, il est vrai par une certaine rudesse, je me reporte volontiers quelques siècles en arrière.

Je revois cette chevalerie, institution guerrière et chrétienne, qui eut son temps de gloire et de déclin, les communes qui, d'une petite agglomération de manants devinrent une puissance et dont les magistrats prirent la place des chevaliers; je revois ces divisions, ces tempêtes politiques, un pêle mêle d'armures, de cottes de mailles, de hautberts, de grands épées, de piques, de goedendags, et, se ruant au milieu de ce cliquetis de fer, la royauté, tantôt

---

(1) Voir sur les corporations : *De Potter, Diericx, De Vigne, Claeys, Huyttens, etc., etc.*

puissante, centralisatrice et absorbante, émanation des chefs que plus tard elle dominera, flattant tantôt les seigneurs, tantôt les communes, s'appuyant sur les uns, sur les autres, divisant pour régner, écrasant l'un, puis l'autre, et parvenant dans l'âge moderne, à fleuronner sa couronne au moyen de débris.

Epoque de croyance, ferme et naïve, de piété sincère et franche, où, dominant le bruit et le tumulte, au milieu du morcellement des pouvoirs, apaisant les querelles, et faisant paraître à son tribunal d'appel, le plus grand comme le plus petit, plane le pouvoir arbitral de l'église, dont l'intervention pastorale rattache ce monde où grouillent les humains, aux sphères mystérieuses de la puissance infinie. Voilà en deux coups de brosse ce qu'est pour moi le moyen-âge.

Et dans ce régime de la féodalité, qui semble de loin légèrement barbare, cette organisation forte dont tous les chaînons se tiennent, où le moindre fief formé de quelques lopins de terre, est relié à la couronne par une succession non interrompue de droits et de devoirs entre le plus petit et le plus grand, je revois la place qu'occupait notre Flandre, à cette époque, la contrée la plus riche, la plus industrieuse, la plus commercante, la plus civilisée de l'Occident.

Ce petit état du littoral, grand comme la Belgique actuelle, qui tenait par les liens de la vassalité, d'un côté à la France, de l'autre à l'empire, mais qui se donnait les allures d'une indépendance très accentuée, pesait alors d'un poids fort lourd dans la balance de l'équilibre politique, et constituait une véritable puissance occcidentale. D'autres contrées se trouvaient dans une situation politique analogue au point de vue de la dépendance féodale, mais la Flandre avait pour elle sa situation géographique, qui lui donnait une grande importance et lui procurait de nombreuses relations extérieures.

L'étude de ces relations est du plus haut intérêt, c'est le complément indispensable de l'histoire d'un pays. Un peuple ne mène pas une existence de chrysalide, sa vie se répand au dehors, et les incidents qui émaillent ce côté de sa carrière ne peuvent pas être négligés.

La période la plus digne d'attention est celle qui s'étend du XIIIe siècle jusqu'à l'avènement des ducs de Bourgogne. C'est alors que l'on vit les bourgeois des bonnes villes, traiter d'égal à égal avec le roi de l'Angleterre et conclure de leur autorité privée des traites d'alliance ou de commerce. A peine si dans tout cela on aperçoit la silhouette du comte.

A certains points de vue, le XIVe siècle fut encore une époque des plus remarquables. C'est une période de luttes continuelles entre deux principes, le principe démocratique et le principe aristocratique. Le peuple, ou plutôt les communes, d'un côté, le comte et l'aristocratie de l'autre, descendent dans l'arène et s'épuisent en luttes déplorables avec des alternatives de succès et de revers au grand préjudice du pays.

Pendant le siècle précédent, nous avons assisté au commencement de ces luttes.

Le peuple rassemblé dans les villes, et par peuple, il faut entendre la bourgoisie et les métiers, avait tantôt arraché, acheté, ou obtenu du prince des concessions de privilèges, qui, joints aux richesses acquises dans le commerce, avaient fait de lui une puissance déjà redoutable.

La noblesse chevaleresque, jalouse de cette situation, devint l'adversaire des communes ; accoutumée à avoir le dessus dans la féodalité, elle ne pouvait souffrir sans dépit, ce pouvoir d'hier devenu rival, et qui pouvait finir par arriver à une supériorité réelle.

Le comte dont l'autorité se trouvait souvent enrayée par la puissance de la noblesse, fit longtemps cause commune avec le peuple, afin d'élever une barrière devant les empiètements des seigneurs. Le peuple était le véritable allié du souverain, le principal soutien de sa couronne. Le dévouement des masses est du reste toujours d'une utilité plus grande pour l'autorité que celui des fractions ambitieuses ou réactionnaires. Quant à l'aristocratie, elle chercha son appui au dehors, chez le roi de France, suzerain jaloux de la grandeur et de la puissances de la Flandre, et les nobles devinrent les hommes *du lys*. Mais au XIVe siècle les comtes changèrent de con-

duite et compliquèrent encore la situation, en la rendant plus tendue et plus dangereuse. Eux, dont l'intérêt était de chercher leur force dans le peuple, se rangèrent du côté du roi de France dont la politique avait réussi, au moyen d'alliances bien combinées et de services habilement rendus, à les attirer dans leur parti.

Le peuple et les villes se voyant abandonnés par leur appui naturel, et ayant toujours en vue leurs intérêts immédiats et les besoins de leur commerce, se tournèrent davantage vers l'Angleterre leur vieille alliée, tout en s'efforçant de conserver leur neutralité, mais une neutralité armée, dans les grandes querelles entre leurs deux puissants voisins, querelles qui furent un des épisodes les plus marquants de tout le XIVe siècle.

Cette situation dura pendant la plus grande partie de cette période, aussi longtemps que le comté eut ses souverains particuliers. Quand la fille du dernier comte eut épousé Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, la face des choses changea et la puissance populaire n'eut plus que quelques réveils quasi galvaniques, après lesquels elle tomba dans l'impuissance; l'aristocratie partagea son sort. Dans l'âge moderne le souverain a tout centralisé.

La conséquence de ces tendances démocratiques fut de donner à l'époque dont je parle, un caractère nouveau, en déplaçant la force agissante. Cette force, jusqu'alors, avait été le seigneur, car sous le régime féodal tout se passait en son nom.

Dorénavant ce sera la commune.

Ce fait se remarque surtout après la bataille des Epérons d'or. La commune a appris à connaître sa puissance; c'est elle, avec ses milices et ses métiers qui a sauvé le pays, quand l'absence ou le mauvais vouloir ont mis ses maîtres hors d'état d'agir, et elle vient réclamer le prix de son intervention, plus que cela, elle s'impose. L'élément démocratique domine la situation; le prince n'a plus le pouvoir d'imposer sa volonté et de la faire respecter quand même. Ce n'est plus lui, du reste, qui, la plupart du temps, défend la question du droit et de la justice. Il a dévié de sa voie.

Dans le siècle précédent, les villes ont acquis une importance

telle, grâce à leur industrie et à leurs corporations, que ce sont elles qui forment dorénavant le centre du mouvement politique. Quand il est question de la Flandre, on dit : les bonnes villes de Gand, Bruges, Ypres et le Franc ; le reste est passé sous silence. C'est l'aristocratie dans la démocratie. C'est la véritable période de la liberté communale.

Ce que j'ai appelé le déplacement de la force agissante, détermina en même temps diverses révolutions dans l'ensemble du système.

Je ne citerai, comme exemple, que deux faits qui se rattachent plus particulièrement au côté de la question que je vous expose.

Dans l'ordre politique au XIVe siècle, ce déplacement fit disparaître presque complètement la noblesse chevaleresque, à laquelle se substitua la noblesse communale ou patricienne, et la noblesse administrative, qui sont celles de l'âge moderne.

Le second fait qui est une conséquence du premier, est une révolution dans l'art militaire et le remplacement de la milice chevaleresque par celle des métiers, de la cavalerie par l'infanterie.

Du reste tout déplacement de cette force agissante produit fatalement des phénomènes subversifs. Récapitulons en la gradation : au XIVe siècle la commune a dominé la féodalité, plus tard le pouvoir centralisateur a absorbé toute la puissance, ne laissant à la commune qu'une force en quelque sorte latente ; au siècle dernier nous avons assisté à l'explosion qui amena l'avènement du Tiers Etat, émanation de la commune ; et de gradation en gradation, si nous assistons à un nouveau déplacement de cette force agissante ne verrons-nous pas peut-être, le peuple renverser le Tiers, comme le Tiers avait balayé les blasons et les sceptres des rois ?

Cette tendance générale des esprits vers l'indépendance communale ou démocratique ne fut pas particulière à la Flandre ; elle fut un signe du temps. Chaque temps a le sien, il évolutionne non fatalement, mais providentiellement. Et, je crois que l'impulsion à l'époque dont je parle, partit des bords de l'Escaut et de la Lys.

Ici se place naturellement une remarque qui n'est pas sans importance. Il ne faut pas, comme d'aucuns ont été trop facilement

tentés de le faire, et spécialement les historiens français que l'on a trop souvent le tort de croire sur parole, il ne faut pas, dis-je, considérer les soulèvements de la Flandre au XIVe siècle comme des séditions fomentées par des brouillons ou des ambitieux, ou comme le résultat de l'esprit mutin des populations. On n'était pas plus mutin ici qu'ailleurs, et la catégorie d'individus qui pullule aujourd'hui et que j'appellerai les entrepreneurs de démolitions sociales, n'etait pas encore trouvée. Non, il faut au contraire, en chercher la cause dans un appel au droit et à la justice.

Les comtes de Flandre n'avaient nullement le pouvoir de gouverner d'après leur bon plaisir. Il y avait entre eux et les communes un contrat synallagmatique, en quelque sorte semblable à celui qui existe de nos jours dans les états constitutionnels. Le comte, à son avènement, jurait de maintenir les libertés et les privilèges de son peuple, et celui-ci, de son côté, promettait obéissance, à cette condition.

Si le comte refusait de ratifier les chartes de privilèges, le peuple, de son côté refusait de le reconnaître ; et du moment que le prince promettait, il était lié par son serment. Tout se faisait encore par le seigneur et en son nom aussi longtemps qu'il respectait sa promesse.

Or s'il se parjurait, quel était le recours du peuple? vers le roi de France? qui ne demandait pas mieux que de s'ingérer dans les affaires du pays pour tout s'approprier et réduire tous les pouvoirs sous sa domination? Les flamands n'y étaient point disposés. Il ne leur restait donc que l'*ultima ratio*, le recours à la force.

Tel est le caractère des soulèvements du XIVe siècle en Flandre. Ils furent le résultat de l'union des communes contre le despotisme du comte, instigué par le roi de France, qui profitait de la faiblesse et de la pusillanimité du seigneur pour opprimer les sujets. Ils ne furent autre chose que la guerre de celui qui exige le respect de la parole jurée contre celui qui la viole. Les communes ne repoussaient du reste le souverain, que parce qu'il voulait attenter à leurs libertés, et elles étaient prêtes à le recevoir et à se soumettre s'il consentait à gouverner sagement et à ménager leurs intérêts. La résultante de

cela fut que les communes se rapprochèrent de l'Angleterre. Cette situation eut des conséquences fort graves et qui auraient pu l'être beaucoup plus encore.

C'est surtout depuis le règne d'Edouard I que les intérêts des rois anglais sur le continent gagnèrent en importance, et que ces princes cherchèrent davantage à s'attacher chez nous le seigneur et les communes. A celles-ci ils avaient accordé le privilège exclusif de l'étape des laines qui se tenait à Bruges. Pour ce qui est du seigneur, ils ne négligèrent aucune occasion pour tâcher de contracter des alliances matrimoniales entre leur maison et celle des comtes de Flandre. La politique française forte de sa prépondérance sur le continent fit toujours échouer ces projets. Des tentatives de ce genre avaient déjà été faites sous Jeanne de Constantinople, puis sous Gui de Dampierre. Plus tard, sous Louis de Nevers, Edouard III voulut mettre sa fille sur le trône de Flandre en la mariant à Louis de Male qui évita le mariage par la fuite; c'est là un épisode que Froissart raconte d'une façon fort piquante. Enfin le même roi tenta l'impossible, afin d'obtenir la main de l'héritière de Louis de Male pour un de ses fils et faire ainsi passer le comté dans la maison des Plantagenets.

Artevelde que la faveur populaire avait investi d'une véritable dictature, adopta la politique de l'alliance anglaise, qui seule était celle de l'intérêt du pays. En cela il ne faisait que suivre une pente naturelle : il y avait ici une question vitale, qui dominait toutes les autres, celle de la prospérité commerciale. C'était moins l'alliance avec l'Angleterre, pour l'Angleterre elle-même, que demandaient les communes, que le moyen d'alimenter leur commerce et leur industrie, en même temps que le maintien de leurs privilèges sans cesse menacés par le roi de France.

Qu'y a-t-il d'étonnant après cela qu'Artevelde, comprenant d'un côté que son pays avait plus d'intérêt à se concilier l'Angleterre, et voyant dans Edouard III le défenseur des communes, d'un autre côté, interprêtant la loi salique, engagea le roi anglais à se déclarer roi de France, du chef de sa mère, règle que la France avait respectée jusque là.

Cette déclaration eut lieu à Gand le 23 janvier 1340. C'était un coup d'état gros de dangers, car dès lors Philippe de Valois cessait d'être suzerain de la Flandre et du comte, dont Edouard avait le droit d'exiger l'hommage, faute de quoi il confisquait le comté et déliait les sujets du serment.

L'assassinat d'Artevelde vint arrêter les conséquences que cet évènement aurait pu avoir pour l'Occident.

Plus tard, après la défaite de Roosebeke, et avec Philippe le Hardi, duc de Bourgogne qui avait épousé la fille du comte, la face des choses changea. La Flandre perdit son autonomie et renonça à l'alliance anglaise pour se faire pardonner ses rébellions.

Les relations avec l'Angleterre se poursuivirent toutefois, mais empruntèrent déjà leur caractère à une politique nouvelle au lieu d'être exclusivement la conséquence de l'intérêt commercial. On a cru parfois que la période bourguignonne fut une ère de liberté et de prospérité. C'est une grave erreur. Elle ne fut pas autre chose que le dernier hoquet de la prospérité du commerce et de la liberté communale étranglée par le despotisme.

Je termine, Messieurs, je crois du reste que vous devez en avoir assez.

Nous nous sommes cependant moins éloignés de notre sujet qu'on pourrait bien le croire, car en vous parlant de ces temps anciens et de la prospérité commerciale et industrielle de la Flandre, nous n'avons censément pas quitté le quai aux Herbes, le port de Gand, où tous les élements de cette prospérité venaient nécessairement aborder.

Nous tous gantois, nous devons aïmer ce quai aux Herbes, qui est bien un des plus jolis coins de l'Europe, où le moindre fragment évoque de si nombreux souvenirs de notre histoire et respire l'art et la poésie.

Pauvre quai historique, va-t-il s'émietter pièce à pièce, et, nous ne pouvons le savoir, avant peu d'années, sera-t-il encore à reconnaître. A moins, toutefois que ceux qui sont les dépositaires, les conservateurs nés de nos traditions et de nos gloires nationales

n'aient à cœur de mettre l'intérêt intellectuel et artistique au dessus de l'incurie et de l'intérêt personnel.

Il est bon de le leur rappeler, que va-t-on visiter dans une ville, qu'est ce qui en fait l'attrait, ou l'attraction pour parler moderne, sont ce les monuments nouveaux? Oh il faut pour cela qu'ils soient bien remarquables et ce n'est pas toujours le cas. Se dérange-t-on pour aller voir une cité moderne? Peu ou prou.

Eh bien, qu'on nous laisse nos vieilles pierres, que nous aimons, auxquelles nous sommes attachés et qui font l'admiration de l'étranger! Oui, qu'on nous laisse nos vieilles pierres, ces témoins d'un passé que nous rappelons toujours avec bonheur. Oui, qu'on nous laisse nos vieilles pierres qui nous parlent le langage de l'honneur, du dévouement, de la grandeur, de la prospérité du pays.

Oh il est bien permis d'être un peu chauvin quand il s'agit du sol natal et de son clocher! ils sont bien à plaindre ceux qui font fi de nos vieilles traditions; car il fait si bon de vivre un peu avec le passé, de s'y retremper, et d'y puiser le courage pour les luttes du présent. Maintenant nous comptons sur l'intelligence et le dévouement de ceux qui nous gouvernent et nous croyons pouvoir y compter fermement. Qu'ils acquièrent nos vieilles pierres, qu'ils les conservent, qu'ils les entretiennent, qu'ils les choient, ce sera un argent bien placé, et l'ignorance, l'absence de cœur et de patriotisme seront seuls à le leur reprocher. (*Applaudissements*).

M. **le Président**. Les applaudissements, qui viennent de se faire entendre, montrent, mieux que tout ce que je pourrais dire, à quel point M. Varenbergh a su intéresser son auditoire par sa savante et utile communication.

III.

Rapport concernant la construction dite « Het Torreken » à Gand.

M. **Hermann Van Duyse**. L'historique de la Maison des corroyeurs de cuir blanc au Torreken a été fait avec autant de

capacité que de conscience par notre excellent confrère M. le capitaine Vanden Bemden. Je ne referai donc pas le récit des diverses destinations de cette construction, mais me bornerai à dresser un état des lieux et pour cela je n'aurai qu'à reprendre un rapport que je dressai, il y a des années déjà, à la demande du collège échevinal, au moment où l'acquisition de la tourelle et des bâtiments attenants fut faite par la ville.

La maison à la tourelle se composait d'une sorte de salle basse au rez-de-chaussée. Cette partie de l'édifice ouvrait sans doute sur la voie publique par plusieurs portes et la proximité du marché peut faire présumer que ce rez-de-chaussée servait de magasin ou d'entrepôt. Il était éclairé, je pense, par des baies assez étroites.

Je ne déciderai pas si les grandes fenêtres quadrangulaires des étages datent de l'origine de la maison à la tourelle ; la chose est douteuse.

Un escalier extérieur, peut-être, à deux rampes, menait à l'étage. Les gravures représentant le Torreken ne donnent pas ce renseignement mais on peut sans doute l'inférer de l'interruption de l'escalier en colimaçon partant de l'aire de l'étage vers les combles.

Le premier étage se composait d'une salle occupant la superficie totale du bâtiment.

Au second, se trouvait une salle de même dimension, le *zolder*, plus élevée que la précédente salle, et formant berceau. Des greniers ont eté pratiqués à la partie supérieure.

Un mur de refend, en briques, divise le bâtiment en deux habitations distinctes. C'est en visitant la partie orientée vers la rue du Serpent que l'on se rend le plus rapidement compte de l'état des lieux.

Chaque moitié du bâtiment a été subdivisée, à son tour, pour les besoins de la location, en un assez grand nombre de chambres, de chambrettes et de placards, à l'aide de cloisons dont quelques-unes en briques, en lattes plafonnées ou en bois. Les poutres et gitages ont disparu généralement sous des revêtements de plâtre et des couches nombreuses de badigeon.

Des trumeaux en stuc ornant une cheminée indiquent qu'une partie tout au moins de ce travail date de la fin du XVIIe siècle.

Vers la même époque disparut peut être la flèche de la tourelle qu'entourait une sorte de galerie de bois ouverte sur plusieurs de ses faces, à en juger par un dessin du travail si connu de Van der Beken (1636).

Le toit a subi également des modifications. Le gros œuvre de la charpente est demeuré mais de nombreuses tabatières se chevauchant sur les versants du toit ont disparu, ainsi qu'une rampe de pierre ajourée établie à hauteur des chenaux des gouttières et dont une trace apparait encore, soudée au pignon postérieur.

A la hauteur de cette rampe de la toiture, se trouvait établie une balustrade cerclant la tourelle, de là pendaient sans doute les pièces de toile convaincues de falsification car le Torreken était le pilori des tisserands malhonnêtes. Les façades, aussi bien des murs gouterots que des pignons, sont en appareil mixte : briques et grés de Baeleghem.

Le bâtiment, sans doute, a été fort altéré, mais on peut dire que, dans son ensemble, il a conservé les dispositions essentielles de la maison corporative. La Maison à la tourelle est, après celle des Bateliers, le plus intéressant spécimen qui nous demeure de ces lieux de réunion de nos gildes laborieuses, et certes il serait plus facile d'approprier la maison du Marché du Vendredi que celle du quai au Blé, plus exigüe et plus profondément modifiée à l'intérieur.

Si l'on désirait affecter le Torreken à un usage mieux en rapport que son emploi actuel avec ses origines et ses dispositions, il suffirait de démolir les cloisons multipliées pour les besoins des locataires modernes mais qui ne contribuent en rien à la solidité de l'ensemble.

L'état primitif du Torreken comportait, pensons-nous, peu de luxe. Toutefois les poutres supportant les gites du toit étaient ornées de semelles sculptées représentant des saints placés dans de ravissantes niches gothiques. Une de ces pièces signalée par M. Auguste Van Lokeren en 1850, comme se trouvant encore en place, fut depuis

enlevée et acquise de l'un des propriétaires de l'immeuble, M. Cardon, pour le musée communal.

Les documents nécessaires à une reconstitution de la Maison des agneliers ne feraient pas défaut, si ce travail était entrepris par la ville actuellement propriétaire de cet immeuble.

Le *Torreken*, tel quel, est le principal bâtiment du Marché du Vendredi, en attendant l'heure où, comme Bruxelles et même Bruges, dont les ressources sont cependant bien précaires, Gand s'attache à reconstituer la physionomie archaïque de son vieux marché. Le Torreken, dégagé des ajoutes qui le dénaturent, reprendrait son rôle d'autrefois dans le décor du Marché du Vendredi, théâtre de tant d'épisodes dramatiques et l'un des lieux du monde où parle le plus haut la grande voix de l'histoire.

Le Cercle archéologique serait dans son rôle en préparant cette heureuse transformation et en contribuant de son mieux à hâter l'heure de son avénement.

IV.

Rapport concernant la peinture de la Grande Boucherie attribué erronément à Nabur Martins.

M. **Hermann Van Duyse**. En s'occupant de recherches dans le domaine des arts du passé, il est bien difficile de ne pas contribuer à accréditer des légendes anciennes si bien que l'on se défende de concourir à créer des légendes nouvelles. Tant de traditions sujettes à caution ont cours depuis longtemps, en ce qui regarde la vie et l'œuvre des artistes, que vraiment, la tâche de démêler la vérité parmi tant d'erreurs, semble au-dessus des forces humaines.

La méthode de n'accepter que des faits rigoureusement démontrés n'a guère de partisans en matière de critique historique non plus qu'en toute autre, et nous nous faisons volontiers les échos des assertions les plus téméraires, acceptant des mains de ceux qui nous ont précédés, tout un ensemble de prémisses et de déductions qu'un peu

d'attention eût fait rejeter lorsqu'elles se produisirent pour la première fois.

Passe souvent pour savant celui qui a emmagasiné le plus de contes bleus.

Le tableau de l'ancienne boucherie est un nouvel exemple de ce que j'avance. Pourquoi, traditionnellement, cette œuvre d'art est-elle attribuée à Nabuchodonosor Martins, un peintre à la vérité mentionné à diverses reprises par les registres scabinaux au 15e siècle ?

C'est ce qu'il peut être séant d'examiner, avant de nous occuper plus avant de la peinture remise au jour en 1855, après une éclipse de plus de trois siècles.

M. Edmond De Busscher entreprit en 1857 la publication d'une série de renseignements empruntés aux archives gantoises dont il était le conservateur, et, parmi les notes empruntées par lui aux actes de notre dépôt communal de documents historiques, où il eut le loisir de faire ample moisson, les trouvailles intéressantes abondent. Le malheur voulut que M. De Busscher, se défiant de ses propres forces, semble-t-il, acceptât sans contrôle suffisant et sans l'indispensable défiance que de telles contributions doivent éveiller, les notes que lui transmit avec une insouciante prodigalité un nommé Théodore Schellinck qui à la profession de journaliste, — il collaborait activement à la *Gazette van Gent*, — joignait celle d'archiviste marron, faisant de la paléographie et tout ce qui concerne l'état de fabricant de généalogies et d'ascendants à l'usage des personnes auxquelles il ne saurait suffire de descendre de leur père.

Schellinck, prédécesseur de ce Vrain-Lucas gantois du nom de L., qui lança le trop fameux tableau chronologique de la filiation des Artevelde, avait dressé une liste, réellement charivarique, d'artistes gantois dont beaucoup avant lui n'étaient connus que par une vague mention, — les Vander Meiren par exemple — et n'avait laissé dans l'ombre aucune particularité de leur biographie.

Grâce à cet esprit inventif on n'ignorait plus ni la date de la naissance ni celle de la mort des rapins d'autrefois les moins notoires.

On sait l'histoire du voyageur français qui, à Cologne, exprimait

le regret de ne pouvoir se procurer aucun détail sur un maître dont les œuvres extrêmement variées de facture absorbaient son attention : le fameux *Unbekannt*. Schellinck eût mis ce touriste à l'aise et lui eût fourni les particularités les plus circonstanciées sur la carrière et le processus du talent de cet artiste.

M. Edmond De Busscher, heureux d'un appoint aussi utile à l'éclaircissement des faits dont la recherche le passionnait, accepta comme argent comptant les bourdes qu'il plut à Schellinck de lui glisser entre les mains. La fausse monnaie de ce Cabrion d'archives a si bien eu cours depuis, que les inventions de Théodore Schellinck ont pénétré partout. On les retrouve dans les livres écrits sur l'histoire de la peinture flamande par les critiques d'art les plus réputés et par les historiographes de l'art flamand les plus cités.

On aurait tort de leur en faire un crime, car en puisant dans le travail d'un archiviste officiel, critiques d'art et historiographes mettaient leur responsabilité à couvert de façon suffisante, et il est manifeste que tous ceux qui s'occupent de dresser un catalogue d'œuvres picturales accompagné de dates et de détails relatifs à la vie de quelques peintres, ne peuvent effectuer préalablement et successivement un stage de dix à vingt ans dans les archives des principaux centres de l'art d'autrefois.

C'est aux spécialistes de porter la lumière dans les dépôts publics, de vulgariser les renseignements qu'ils renferment. S'ils acceptent les contributions des mystificateurs, leurs publications sont funestes, et réalisent ce mythe effrayant de la Bible : « le sel de la terre qui ne sale plus ».

Quand la peinture de la Grande Boucherie fut découverte, on put y lire l'inscription :

heeft doen maken Jacop de Ketelboetere doe men schreef viertien hondert ende acht en veertig.

On savait donc le nom du donateur de l'œuvre et on réussit assez facilement à reconstituer sa personnalité, d'ailleurs peu importante. On connaissait la date de l'exécution. C'était beaucoup déjà, mais le nom de l'auteur faisant défaut et cette peinture exécutée à l'huile

sur un mur, étant un spécimen unique de l'art flamand, en ce milieu du 15e siècle, ne pouvait être comparée à aucune peinture connue.

La découverte de la peinture de la Boucherie mit toutes les cervelles en ébullition et Schellinck découvrit, sans effort, la solution d'un problème que les chercheurs de bonne foi eussent sans doute éternellement poursuivie sans résultat.

On lit dans les *Recherches sur les peintres gantois des XIVe et XVe siècles* (édition de 1859), par M. Edmond De Busscher, à propos de l'œuvre deNabur Martins.

« Deux peintures murales sont aujourd'hui ses dernières œuvres » connues : celle de 1448 à la grande boucherie de Gand, et celle » qu'il exécuta en 1453 à l'église de Saint-Martin, d'Eckerghem- » lez-Gand, dans la chapelle de Notre-Dame.

» C'est la peinture de l'église St-Martin qui m'a mis sur la trace » de l'auteur de la peinture murale de 1448 et qui provoqua mes » recherches; des résultats positifs sont venus appuyer de leurs » concordances une quasi-révélation.

» M. Théodore Schellynck, à qui fut confié en 1843 le classement » des archives de l'église de Saint-Martin, y trouva un vieux rouleau » manuscrit, *tellement endommagé par l'humidité et la moisissure* » *que l'on jugea inutile de conserver plus longtemps ses poudreux* » *débris*. C'était un état des dépenses du conseil de fabrique durant » l'année 1453, écrit *sur ce papier fort et raboteux qu'employèrent* » *de temps immémorial les dentellières de Flandre*.

»La pièce était illisible presque en entier; néanmoins, sous une des » rubriques de la comptabilité, l'archiviste put déchiffrer quelques » annotations de paiements effectués. Une entre autres, dont il s'est » souvenu à la lecture de ma première notice sur la peinture murale » de 1448, est devenue essentielle : *An den scildere meester Nabor* » *Martins voer eenre scilderie dwelcke hi in Onser-Vrouwe capelle* » *ghemaect heeft naer den eesch van den wercke, ghelic hi ghemaect* » *hevet inder cappellen van den grooten vleeschuuse* ».

M. De Busscher eut dû se défier de l'instantanéité avec laquelle Schellinck clichait des souvenirs aussi fugaces que ceux se rattachant à une mention d'archives lue sur un manuscrit *tellement endommagé que l'on jugea inutile de conserver plus longtemps ses poudreux débris*, ILLISIBLES PRESQUE EN ENTIER.

Il semble que dans le domaine où vivaient MM. Schellinck et De Busscher, l'intérêt d'une pièce réside plutôt dans son contenu que dans son état de conservation, et une mention à ce point « providentielle » eut dû être écartée à priori.

Mais, M. De Busscher nous le dit, cette « quasi-révélation » (c'était presqu'une annonciation miraculeuse) ne tarda point à être confirmée par des « concordances ».

M. De Busscher ajoute :

« Si la mémoire de l'archiviste n'était point en défaut, soit sur le » fait énoncé dans l'annotation du compte des fabriciens de 1453, » soit sur l'observation mentionnée au regard de la peinture murale » de la grande boucherie, la question était résolue. Mais, en l'absence » du rouleau de comptabilité des archives de l'église de St-Martin » d'Eckerghem, pouvais-je m'en rapporter uniquement à cette asser- » tion isolée?

» J'ai recherché si d'autres documents contemporains inédits, » *ou dont les données avaient passé inaperçues* (sic), ne me fourni- » raient pas d'indices plus ou moins significatifs, ne contenaient pas » d'exemples de l'usage de la formule de l'annotation de 1453. »

Les recherches faites par M. De Busscher l'amènent à constater que la formule Schellinck est conforme — les expressions employées aussi, — à diverses conventions passées au XVe siècle entre des peintres et des particuliers ou des corps constitués, keures, fabriques d'église, etc.

Or, si Schellinck, étant ce que l'on peut appeler un vieux rat d'archives, connaissait à peu près au même titre que M. De Busscher les documents inédits que renfermaient, non seulement les salles de l'hôtel de ville, mais aussi les sacristies de la plupart des églises de Gand et des environs, il pouvait encore moins ignorer des actes et

contrats publiés in extenso dans une foule d'ouvrages notamment les *Mémoires sur la ville de Gand* du chevalier Diericx.

Sont-ce là les documents dont les données — quoique publiées — avaient passé inaperçues? Vraisemblablement oui, pour l'auteur des recherches, car celui-ci ayant constaté que les termes employés dans sa citation de mémoire, par le mystificateur Schellinck, n'étaient pas sans avoir été employés avant lui, se crut en possession de la vérité entière sur l'œuvre commandée par Jacques De Ketelboetere et tint pour amplement démontrée la paternité de Martins.

Il est bien entendu qu'il n'existe aucune trace de la peinture mentionnée dans le compte que les fabriciens de 1453 avaient inscrit sur ce papier dont se servent les dentellières de Flandre, « fort et raboteux, » mais dont un rouleau tomba en poudre aux mains de Schellinck.

M. De Busscher ne cite aucune autre pièce où ce tableau se trouve mentionné, de sorte que non seulement le quasi-révélateur Schellinck baptisa la grande peinture murale de la Boucherie, mais encore tira du néant une peinture murale analogue qui n'exista jamais ailleurs que dans sa trop complaisante imagination!

Et voilà, — selon le mot fameux, — comment on écrit l'histoire, à l'aide de papiers raboteux descendus du ciel comme la sainte ampoule et en collaboration de témoins qui rappellent ce personnage du drame :

Qui n'a pas dit son nom et qu'on n'a point revu.

*
* *

Celui qui détruit une opinion erronée n'a pas perdu son temps, je vous demande donc, messieurs, de m'excuser d'avoir sollicité votre attention pendant quelques instants et j'ajouterai que l'œuvre prêtée, sans ombre de preuves, à Nabuchodonosor Martins et depuis trente-six ans attribuée à ce peintre — dont aucune œuvre ne nous est connue — ne subit nul discrédit des observations que je viens de formuler.

La peinture de la Grande Boucherie conserve toute sa valeur quoique le nom de son auteur nous soit demeuré inconnu. Ce nom nous sera peut-être révélé par quelque hasard heureux, et en attendant, cet ex-voto d'un doyen de la puissante corporation des bouchers gantois demeure aussi intéressant, j'oserai dire aussi précieux et conserve tous ses droits à la sollicitude des artistes et des pouvoirs publics.

J'ai cru que cette rectification de fait précéderait utilement la lecture du procès-verbal des travaux de la commission spéciale, déléguée par vous à l'examen de la situation actuelle du tableau de la Grande Boucherie.

Voici ce document :

Procès-verbal de la réunion de la commission déléguée par le Cercle Historique et Archéologique à l'examen de la peinture murale de l'ancienne boucherie attribuée à Nabuchodonosor Martins.

18 Février 1895.

La commission se trouve réunie au local de l'ancienne boucherie (aujourd'hui hangar de l'administration des chemins de fer pour le service des marchandises) à trois heures de relevée. Etaient présents : MM. de Maere, président ; L. Tytgat, directeur de l'Académie de peinture ; Lybaert, artiste-peintre ; Michel, id. ; L. Maeterlinck, conservateur du Musée communal de peinture ; Mortier, architecte provincial ; Coomans (Frère Mathias) ; Hermann Van Duyse, conservateur du Musée communal d'archéologie.

Ce dernier est chargé de dresser procès-verbal de la discussion.

M. **le Président** expose brièvement l'objet soumis aux investigations de la commission. Il s'agit, dit-il, d'établir si le maintien de la peinture de Nabur Martins à la place qu'elle occupe n'est pas dangereux pour la conservation de cet important document. Au cas où le maintien de l'état de choses actuel présentât certains dangers pour la conservation de cette peinture, il appartiendrait à la commission de déterminer les moyens les plus pratiques auxquels il conviendrait d'avoir recours pour sauvegarder l'intérêt artistique

considérable qui se trouve en jeu ; l'œuvre de Nabuchodonosor Martins étant le plus ancien spécimen de peinture murale à l'huile qui nous ait été conservé, et un document précieux pour l'histoire de notre art local au 15e siècle.

M. **Lybaert** ne croit pas que le transfert soit une mesure indiquée. Il est d'avis que les repeints et restaurations ont dénaturé complètement la peinture primitive dont il ne reste presque rien.

M. **H. Van Duyse** combat cette opinion. L'opuscule publié par M. De Busscher en 1855, au lendemain de la découverte de cette peinture jusque-là couverte de badigeon, donne l'état du panneau, consigné d'ailleurs dans des calques conservés à l'Académie, il est erroné de dire que le travail primitif ait été détruit par la restauration.

M. **Lybaert** se souvient de l'état où la peinture de Martins se trouvait en 1885, quoiqu'il fût alors fort jeune (*on rit*) et croit que les retouches sont considérables.

M. **Maeterlinck** croit comme M. Van Duyse qu'on peut s'en rapporter au croquis publié par M. De Busscher et qui est conforme aux calques gardés à l'Académie.

M. **Van Duyse**, qui a 48 ans, se souvient peu de ce que faisaient les peintres il y a 41 ans, mais dans une édition de 1859 du travail déjà cité, M. De Busscher dit que les conditions de conservation de la peinture de Martins étaient meilleures qu'on ne l'avait cru d'abord. Il assure que les recherches de M. De Vigne, en découvrant des parties anciennes qu'un grattage sommaire avait laissé cachées, rendirent les restaurations moins importantes.

M. **Tytgat** pense qu'il y aurait lieu de maintenir le panneau à l'endroit où il fut exécuté. C'est une question de principe, le milieu primitif est toujours le meilleur.

M. **Van Duyse**. Le principe est indiscutable mais, ici, le milieu se trouve profondément modifié. La chapelle est devenue une remise, une écurie.

M. **Tytgat**. On pourrait construire un édicule où le tableau fût mieux conservé et mieux visible, isolé surtout du milieu défectueux où il se trouve.

M. **de Maere,** *président.* On a parlé longuement l'autre jour des avantages que présentait le recouvrage de certains tableaux à l'aide de glaces. On pourrait facilement, vu l'état actuel de l'industrie, trouver une glace d'un seul morceau couvrant le tableau, ne serait-il pas préservé ?

M. **Van Duyse.** La question du milieu resterait, peut-être obtiendrait-on des miroitements empêchant de rien voir, en tous cas les dégradations qui sont le fait du mur humide continueraient de plus belle quand l'aération se trouverait interrompue.

M. **Tytgat** fait observer que les parties repeintes ont encore plus souffert que les parties anciennes.

F. Mathias attribue cet état de choses à une mauvaise préparation du mur refait à la place des parties disparues, la couleur est mangée par des agents chimiques produits par la chaux.

M. **Tytgat.** La peinture a beaucoup souffert surtout de la prétendue remise en état effectuée il y a quelques années par un spécialiste parisien. Pour débarrasser cette peinture de poussières blanches dont un simple lavage à l'essence aurait eu raison, ce monsieur eut recours à des mixtures qui ont eu pour résultat de pousser au noir la peinture, effet désastreux qui ne s'arrêtera plus.

M. **Lybaert** opine dans le même sens que M. Tytgat.

M. **Maeterlinck** a suivi de près le travail de M. Briotté, il a pu pénétrer son procédé.

M. **Van Duyse.** Il s'agissait d'une mixture de térébenthine et d'huile de lin, ce n'était pas compliqué, en tous cas défions-nous des secrets.

M. **Lybaert.** C'est un procédé très défectueux que celui employé par M. Briotté.

M. **Maeterlinck.** La mixture employée était une pommade composée à parties égales de térébenthine et de saindoux, non salé bien entendu.

M. **Van Duyse.** Trois mille francs étaient un chiffre un peu élevé pour pareille cuisine !

M. **Tytgat.** Le procédé est connu depuis longtemps, mais il

n'était pas opportun ici. On emploie le saindoux pour en frotter les parties d'un tableau imbu que l'on a verni et qui n'a pas accepté le vernis partout. Ceci soit dit pour de jeunes peintres qui peuvent se trouver aux prises avec cette petite difficulté. J'aime beaucoup les tableaux anciens, mais je tiens un grand compte de la personnalité de l'homme qui a été chargé de leur donner des soins. Ici on a eu la main malheureuse. Un tableau de Crayer confié au même spécialiste parisien est revenu complètement affadi.

M. **Maeterlinck** conteste le fait, le tableau avait été pendant des siècles exposé au soleil, les laques étaient mangées.

M. **Lybaert**. Et le restaurateur a mangé la patine et les glacis.

M. **Maeterlinck** croit M. Briotte très habile.

F. Mathias croit que les repeints sont plus considérables que l'on ne pense. Il ne reconnaît pas du tout le faire du 15e siècle dans les têtes des personnages. Il pense que M. De Busscher s'est aussi trompé quand aux attributions, notamment en désignant comme étant le donateur, un personnage placé au premier plan, mais très effacé en tournant le dos au public.

M. **Van Duyse** croit que M. De Vigne n'a pas empiété sur ce qui existait. Si le travail devait être exécuté aujourd'hui on aurait peine à découvrir un artiste aussi savant et aussi consciencieux que le fut Félix De Vigne. Les parties refaites sont très apparentes par suite des chancis nés de l'humidité du mur.

F. Mathias soulève la question de savoir si au cas de l'unanimité des membres de la commission, quant à l'enlèvement du panneau, il serait possible d'exécuter ce travail.

M. **Maeterlinck** pense que ce serait facile, il a fait faire un devis pour l'enlèvement de tout le mur.

M. **Van Duyse** préconise le transport sur toile plus favorable, pense-t-il à la conservation du panneau. L'humidité sortant du mur et celui-ci par sa frigidité contribuant à condenser extérieurement l'humidité de l'air.

F. Mathias. La difficulté de l'enlèvement pour un transport sur toile serait considérable. Le mur n'étant pas très plane.

M. **Van Duyse**. C'est aux spécialistes qu'il convient de déléguer le soin d'examiner ces questions de détail. Nous avons en Belgique des hommes très capables.

F. Mathias. Sans doute. Un monsieur de Bruxelles a enlevé pour notre communauté de nombreux panneaux de grande dimension, peints par M. Portaels et qui se trouvaient dans une chapelle devant être démolie. J'ai vu la même personne occupée aux travaux de transfert de la peinture ornant la salle à manger du Baron Leys. Dans les deux cas, malheureusement, j'ai constaté que l'enduit de la muraille était très épais tandis qu'ici il est très mince.

M. **Van Duyse**. Ce travail admirablement reussi a été exécuté par MM. Joseph Fievez et Pelle.

M. **le Président**. Je ne veux pas anticiper sur les décisions qui interviendront à l'issue de cette discussion, mais celle-ci me paraît assez avancée pour que l'on puisse poser une question : celle de savoir si l'on doit conserver le tableau à la place primitive en se basant sur la possibilité de le conserver dans de bonnes conditions.

M. **Lybaert** croit, comme M. Tytgat l'a dit tantôt, qu'il est toujours désirable de conserver sur place un tableau exécuté dans des conditions déterminées.

F. Mathias partage cette opinion.

M. **Van Duyse** la partagerait également, si les conditions où fut exécuté le tableau étaient autre chose qu'un souvenir. La chapelle des bouchers a été saccagée en 1566, par les bouchers eux-mêmes, au témoignage de Marc Van Vaernewyck. La suppression de la chapelle avait déjà fait disparaître en même temps ce milieu pour lequel De Ketelboetere avait fait exécuter l'*Adoration de l'enfant Jésus*. Ce milieu a été modifié bien plus profondément encore depuis que les bouchers ont abandonné leur antique installation transformée en hangar aux marchandises. L'esprit dans lequel l'œuvre fut conçue se trouvé anéanti.

M. **Maeterlinck**. Si le tableau dont il s'agit était transféré dans un musée, l'impression produite sur le public serait certaine-

ment préférable à celle que l'on peut éprouver aujourd'hui. Il est aujourd'hui impossible de se rendre compte de la facture de cette œuvre.

M. **le Président**. Si telle était l'opinion de la majorité, il conviendrait d'examiner quels sont les risques à courir en cas de transfert.

M. **Mortier**. Ces dangers seraient nuls si l'on transportait le mur. L'on est en état de transporter des fardeaux plus considérables.

M. **Tytgat**. Sans doute, mais comment faire sortir d'ici le panneau, agrandi par les appareils nécessaires au transport ? Comment l'introduire dans un musée, sans démolir les portes des deux locaux, pour les agrandir ?

M. **Van Duyse**. Le transport sur toile préférable pour l'hygiéne du tableau lève toute difficulté à cet égard.

M. **le Président**. Il semble admis par la majorité, qu'en principe il est préférable de maintenir en place le tableau, cela pour des considérations d'art et aussi pour éviter tout risque ainsi que toute dépense.

M. **Van Duyse**. Si cette manière de voir était adoptée, je vous proposerais, MM., d'émettre un vœu. Celui de voir modifier le milieu où il serait reconnu utile de maintenir l'œuvre si importante de Martins. Ce milieu, il faut en convenir, est déplorable. De grands pans de mur blanchis à la chaux entourent le panneau peint et en modifient complètement l'aspect. Sur le mur même se trouvent en grandes lettres des inscriptions en deux langues : *Défense de fumer* et *Entrée interdite*, qui sans inconvénient, pourraient être placées ailleurs. Il n'en couterait pas beaucoup pour donner aux murs avoisinant le panneau une couche de peinture dans un ton tranquille et neutre. On pourrait aussi éviter de placer au pied du tableau un dépôt de charrettes à bras, d'y amonceler les balayures du hangar, et faire disparaître la baraque en planches qui se trouve à proximité. Une œuvre d'art doit être placée, si je puis m'exprimer ainsi, dans une atmosphère de respect.

M. **le Président**. Ces observations sont justes et je pense

qu'il serait facile d'obtenir qu'il y soit fait droit. Peut-être conviendrait-il aussi d'entourer le panneau d'un cadre en bois dissimulant les parties aujourd'hui peintes en noir directement en contact avec la peinture.

Plusieurs membres insistant pour se retirer, M. le président dit qu'il convoquera à bref délai la commission pour conclure. Une démarche sera faite, une fois ces conclusions prises, près de l'autorité communale. Celle-ci a donné la preuve de l'intérêt qu'elle attache à l'œuvre de Nabuchodonoser Martins en la faisant restaurer dès 1855 par M. Félix De Vigne et, plus récemment, en consacrant une somme importante au nettoyage de cette peinture.

Nous pouvons donc espérer être bien accueillis lorsque nous soumettrons à l'autorité compétente des mesures pratiques pour la conservation d'une œuvre qui est une des attractions de notre ville.

M. **le Président**. Désire-t-on présenter des observations au sujet de ce rapport ?

M. **Victor Vander Haeghen**. Il est, en effet, étonnant qu'un archiviste de la valeur de M. De Busscher ait accueilli des textes aussi suspects. Mais, il reste tout au moins des présomptions en faveur de l'attribution de cette peinture à Martins. Celui-ci était le principal peintre de Gand à cette époque. Il existe bon nombre de contrats décrivant les peintures qu'il fut chargé d'exécuter. Il est établi, en outre, qu'il y a eu des relations d'amitié entre de Ketelboeter et Martins.

M. **Hermann Van Duyse**. Il n'eût plus manqué que ceci, c'est que Nabuchodonosor Martins n'eût pas existé ! Ces relations entre de Ketelboeter et Martins ne constituent, en somme, qu'une présomption fort vague et M. De Busscher a jugé lui-même utile de chercher autre chose.

M. **Victor Vander Haeghen**. La peinture murale date de 1448. Or, on sait par les registres scabinaux, qu'en cette année Nabur Martins emprunta de l'argent.

M. **Hermann Van Duyse**. C'est là bien souvent le prodrome de l'exécution d'un tableau (*hilarité*), mais cela n'est cependant pas décisif.

M. **Victor Vander Haeghen**. Je crois aussi que la preuve absolue manquera peut-être toujours.

M. **G. Hulin**. Je suis d'accord également avec M. Van Duyse que nous ne possédons pas la preuve certaine, mais il y a, en tout cas, d'assez sérieuses présomptions.

M. **le chanoine Van den Gheyn**. L'argumentation de M. Van Duyse paraît convaincante. Il y a eu des relations entre Nabur Martins et le donateur du tableau. Cet argument est insuffisant pour attribuer l'œuvre à Martins. Si, par exemple, on possédait des fresques de ce peintre auxquelles on pût comparer la peinture de la Boucherie, peut-être alors y aurait-il moyen de tirer de cette comparaison des arguments plus sérieux que ces relations d'amitié dont, à mon avis, on ne peut pas conclure grand'chose.

Les légendes naissent souvent de ces prétendues relations et M. Van Duyse a bien fait de détruire celle-ci.

M. **Coomans** (Frère Matthias). Permettez-moi de faire quelques remarques relativement à la description du tableau de la Boucherie de Gand, faite par M. De Busscher, présentée à la séance de l'Académie Royale de Belgique en 1855 et publiée dans une notice. D'après cette notice, ce tableau représente l'adoration de l'Enfant Jésus à la nativité. La Vierge-mère est placée dans le cadre ogival au plan le plus élevé ; son Fils, le divin enfant, est couché à ses pieds, au milieu d'une brillante auréole, ... A la droite de la Vierge-mère est agenouillée une sainte ..... A la gauche est une figure d'homme ..... Au centre de la composition est, au premier plan, entre deux anges, un personnage religieux.....

A mon avis, la « Vierge-mère » dont il est parlé dans cette description du tableau, représente une sibylle — (la sibylle de Cumes à qui l'on attribue la prédiction de la naissance de l'Enfant Jésus). Il suffit d'examiner le costume de cette figure, sa coiffe, la banderole qu'elle tient en main et de se rappeler les deux sibylles

peintes sur les volets du tableau de l'Agneau à la cathédrale de St-Bavon.

La sainte à la droite de la « Vierge-mère » et la figure d'homme à gauche doivent être la très-sainte Vierge-mère de l'Enfant Jésus, et St-Joseph, son père nourricier, car la physionomie et l'attitude de ces deux personnages sont analogues aux œuvres de mêmes sujets exécutées par nos artistes flamands du XVe siècle.

Le personnage vu de dos, la tête découverte et qui se trouve entre les deux anges, ne peut pas être un religieux : il n'a ni le costume monastique, ni la tonsure cléricale.

Enfin cette peinture ancienne a été trop enjolivée par la restauration et elle a perdu ainsi un peu son cachet archéologique.

Je me permets également de vous communiquer une petite observation concernant les dates de construction de la maison de l'Etape au sujet de laquelle M. Varenbergh vient de nous faire un si remarquable rapport.

Quoique cet édifice présente un cachet roman, il ne démontre pas, me semble-t-il, ce caractère roman dans ses détails d'architecture d'une manière aussi accentuée qu'à l'église de St-Jacques et au Château des Comtes, par exemple.

Il suffit d'examiner les pieds droits dans les baies des fenêtres, leurs bases et leurs chapiteaux et ensuite le pignon avec escaliers en dos d'âne : ces sortes de pignons n'existaient généralement que du XVe au XVIIe siècle et je me demande si l'on en trouve des exemples avant le XIVe siècle.

M. **le Président**. Le rapport de M. Van Duyse m'a paru très complet et je ne crois pas qu'il y ait lieu de renvoyer la question à la commission pour nouvel examen (*adhésion*).

Ce rapport sera donc discuté, s'il y a lieu, dans la prochaine séance.

Il s'agit, en effet, de prendre une décision en ce qui concerne le point de savoir s'il y a lieu ou non de déplacer cette peinture.

Une expérience assez récente a été faite, de façon décisive, à Anvers, où l'on a enlevé les fresques du peintre Leys. Nous som-

mes ainsi beaucoup mieux éclairés sous ce rapport que nous ne l'aurions été si la question s'était présentée plus tôt devant nous.

— L'assemblée décide : 1° qu'il n'y a pas lieu de faire de nouvelles recherches quant au nom de l'auteur du tableau, le hasard seul pouvant le faire connaître ; 2° que la question du transfert ou du maintien dans le local actuel sera discutée dans la prochaine séance.

La séance est levée à 10 1/4 heures.

—

ERRATA.

MM. Lybaert, Maeterlinck, Tytgadt et Mortier ont demandé que les rectifications suivantes soient apportées au procès-verbal de la réunion de la commission déléguée par le Cercle, à l'examen de la peinture murale de l'ancienne Boucherie, attribuée à Nabur Martins, et inséré dans le compte-rendu de l'assemblée générale du 4 mai 1896 (Bulletin, 4e année, n° 2).

A la page 92, 2e §, lire : M. **Lybaert** dit qu'étant allé voir, avec son père, les peintures de Martins (en 1855), plusieurs personnes présentes constatèrent que la plus grande partie en avait disparu ; bien qu'étant alors fort jeune, il se rappelle encore fort bien ce fait.

Même page, 4e §, lire : M. **Lybaert** ayant, il y a quelques temps, surveillé l'exécution de la copie, qui en a été faite, a pu voir et étudier de près, journellement durant deux mois, la peinture de Martins, ce qui confirme l'idée qu'il en avait, c'est-à-dire que les deux tiers au moins sont des retouches, et, la plus grande partie de celles-ci, du pur Félix De Vigne.

Page 94, 3e §, lire : M. **Lybaert**. Et le procédé employé par le restaurateur, a mangé la patine et les glacis.

Page 93, 7e §, lire : M. **Maeterlinck** a suivi de près le travail de M. Briottet, qui lui a fait connaître son procédé tout à fait inoffensif.

Idem, 10e §, lire : M. **Maeterlinck**. Le mélange employé était composé de térébenthine et de saindoux, non salé, bien entendu.

Page 94, 4e §, lire : M. **Maeterlinck**. Je crois M. Briottet, restaurateur des musées nationaux de Paris, très habile. Le tableau en question avait ses glacis et ses couleurs pâlies et, en partie, détruites. Je puis en donner l'affirmation; et s'il était dans notre commission un membre qui eût vu, comme moi, l'œuvre de De Crayer, avant son envoi à Paris, il ne pourrait que confirmer ce que j'avance. Cette discussion prouve combien il est à désirer, qu'avant de faire entreprendre la restauration d'un tableau, il soit fait un procès-verbal de son état.

Page 93, dernier §, lire : M. **Tytgadt**. Le procédé est connu depuis longtemps, mais il n'était pas opportun ici. On emploie le saindoux pour frotter légèrement les parties d'un tableau que l'on a vernies et qui a reçu des imbus bleuâtres.

Supprimer le restant de l'alinéa, jusqu'aux mots *complètement affadi*, de la page 94.

Page 96, 3e §, lire : M. **Mortier**. Je suis un adversaire résolu du déplacement des œuvres d'art et j'estime que, sauf dans des cas exceptionnels, il convient de les maintenir à l'endroit pour lequel elles ont été faites. Nous avons pu constater que le mur se trouve en bon état de conservation, qu'il est parfaitement couvert et ne porte aucune trace d'humidité et que, conséquemment, la peinture ne court aucun danger. J'exprime le vœu, non de voir transférer ce mur, mais de voir remettre cette partie de l'ancienne boucherie dans son état primitif.

Algemeene vergadering van 8n Juni 1896.

—

Assemblée générale du 8 Juin 1896.

—

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

Sont présents : MM. Prosper Claeys et Émile Varenbergh, vice-présidents; Hermann Van Duyse, président de la section d'Archéologie ; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. Paul Bergmans ; l'Avocat-Général Nap. de Pauw ; le général Dupont ; G. Hulin ; Louis Janson ; A. Martens ; L. Maeterlinck ; Prayon de Pauw ; O. Pyfferoen ; E. Sacré ; Robert Schoorman ; E. Serdobbel ; A. Van Assche ; L. Van Biesbroeck ; A. Van den Bemden ; le chanoine Vanden Gheyn ; V. Van der Haeghen et A. Van Werveke.

M. le baron A. de Maere, président, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Varenbergh, l'un des vice-présidents, préside la séance.

Ordre du jour :

I. Communications.

II. Ballottage de membres honoraires.

III. Le premier congrès archéologique belge. — Communication par M. Paul Bergmans.

IV. Discussion du rapport présenté par M. Hermann Van Duyse et concernant la peinture de la Grande Boucherie, attribuée erronément à Nabur Martins. — Y a-t-il lieu de déplacer cette peinture ? Emission d'un vœu.

V. Nouveau rapport de la Section d'Histoire relativement à la plaque du Steen de Gérard le Diable.

I.

Communications.

M. **le Président** annonce à l'assemblée que le Congrès compte déjà 693 adhérents. Il rend hommage à l'activité déployée par le comité organisateur et, notamment, par M. le chanoine Vanden Gheyn.

Cette communication est accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

—

Il est donné lecture du procès-verbal ci-après de la fouille pratiquée à la place Ste-Pharaïlde à Gand, en vue de retrouver les traces du fossé qui aurait entouré le Château des Comtes.

Résultat de l'examen d'une tranchée ouverte dans le pavage de la Place Ste-Pharaïlde à Gand, le 4 juin 1896, en vue d'établir éventuellement l'existence d'un ancien fossé à une certaine distance du pied du mur d'enceinte restauré du Château des Comtes de Flandre.

La tranchée, pratiquée en ligne droite sur une longueur de sept à huit mètres, partait de la bordure nord de la place Ste-Pharaïlde, et était parallèle à la bordure ouest, dont elle était distante de dix mètres environ.

L'eau dans la Lieve était à la cote (5.71) *E. M.*, soit à $0^{m}27$ au-dessus de la jauge d'été réglementaire, qui n'est plus réalisée que dans des cas exceptionnels. Le niveau de la place se trouve de $2^{m}95$ en contre haut de celui relevé pour l'eau le 4 juin, soit à la cote (8.66) *E. M.*

La fouille a été descendue à la profondeur de $3^{m}45$, donc à $0^{m}23$ sous la jauge d'été.

La tranchée a mis à nu :

1°) Une couche horizontale de terres rapportées, mélange de terre brune et de matériaux pierreux de démolition, d'une épaisseur de $1^{m}00$ environ.

Niveau de la place Ste-Pharaïlde.

(816) E. M.

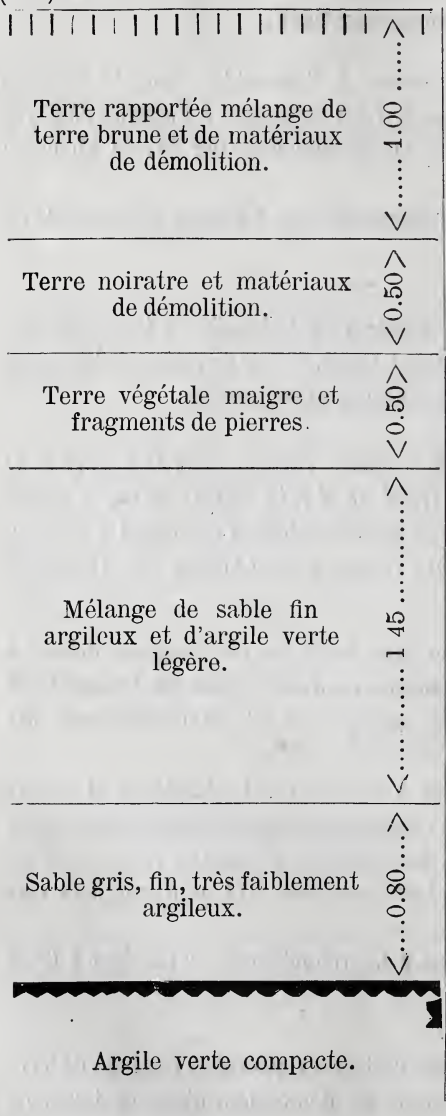

(5.44)

Jauge d'été de la Lys à Gand.

2°) Une couche horizontale de terre noirâtre mélangée de matériaux de démolition, éclats de pierre bleue et mortier. Cette couche a sensiblement $0^{m}50$ d'épaisseur.

3°) Une couche horizontale de terre végétale maigre, de $0^{m}50$ d'épaisseur, contenant encore quelques fragments de pierres de démolition, semés dans la masse d'une manière irrégulière, ce qui semble indiquer que le terrain sur lequel on a remblayé présentait une surface raboteuse dont les cavités ont naturellement été remplies par le remblai.

Il convient de remarquer que celui-ci comprend inférieurement des terres végetales qui se sont mélangées avec les terres de même nature se trouvant à la surface du sol remblayé, de sorte que la démarcation entre le terrain naturel et le remblai n'est pas bien apparente.

4°) Une couche horizontale d'une terre gris-verdâtre, mélange de sable fin argileux et d'argile verte légère, sur une hauteur de $1^{m}45$ environ.

Les sondages effectués en contrebas de cette couche ont permis de reconnaître l'existence d'un sable fin, mouvant, très-faiblement argileux, sur $0^{m}80$ de hauteur, assis sur l'argile verte compacte qui limite inférieurement la première couche aquifère.

Cette tranchée et le sondage nous ont ainsi mis en présence d'un sol normalement constitué, dont la composition peut se résumer comme suit, abstraction faite du remblai : terre arable sur une faible épaisseur, mélange de sable et d'argile passant au sable pur, ou à peu près pur, de la couche aquifère, couche de terrain imperméable constituée par l'argile verte compacte.

Nous concluons de cet examen qu'à l'endroit où la tranchée a été ouverte, il n'a pas existé de fossé d'enceinte.

Gand, le 8 juin 1896.

L'Ingénieur des Ponts et Chaussées, — E. Van Haute.

L'architecte, — J. De Waele.

Je conclus qu'à l'endroit où la tranchée a été ouverte, la terre

vierge se rencontre à 3m45 sous le pavé de la place Ste-Pharaïlde et que le remblai a été fait sur cette hauteur, vu que j'ai trouvé des morceaux de calcaire à cette profondeur.

Général H. Dupont.

Pris pour information.

La question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée, si M. le général Dupont en exprime le désir.

II

Ballottage de membres honoraires.

MM. *Campers*, *Pierre*, professeur à l'Ecole Normale de Gand ; *Minne*, *Achille*, architecte, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Gand ; *Naert*, *L.*, architecte, inspecteur provincial de la Flandre Occidentale, à Bruges ; *Van Ortroy*, *Ferdinand*, capitaine de cavalerie, à Gand ; et *Willems*, *Pierre*, industriel, à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

III

Le premier congrès archéologique belge. — Communication par M. Paul Bergmans.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, la Société royale des beaux-Arts et de littérature de Gand convoqua, en 1858, ses membres effectifs et correspondants à un congrès artistique et archéologique, qui fut le premier de ce genre tenu en Belgique.

L'invitation fut lancée le 15 juin par un comité composé de MM. Ch. de Kerchove, bourgmestre de Gand, président d'honneur, Louis Roelandt, président, Pr. van Duyse, F. de Vigne, bon Heynderycx, Fr. Rens et Edm. de Busscher, secrétaire. Le congrès, qui se tint le dimanche 19 et le lundi 20 septembre, réunit cent quarante sept adhérents dont vingt-six seulement étrangers à la Société organisatrice. Les membres qui assistèrent aux séances furent au nombre de cent quatorze, dont un de Londres : O. Delepierre, un de

Berlin : le dr Émile Frensdorf, et quatre d'Amsterdam : J.-A. Alberdingk Thijm, Coene, P.-J.-H. Cuypers et C.-F. Lurasco. Le congrès littéraire, qui devait s'ouvrir à Bruxelles quelques jours plus tard, avait empêché les délégués français d'assister au congrès de Gand. Notons encore la présence d'un certain nombre de dames.

En tête des institutions scientifiques représentées au congrès se trouvait l'Académie royale de Belgique, dont la délégation se composait du baron Edm. Selys Longchamps, de A. Quetelet, alors secrétaire perpétuel, Fr. Fétis et J.-P. Braemt. Les autres associations étaient la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, le Cercle archéologique de Mons, la Société d'émulation de Liége, l'Institut archéologique de la même ville, l'Institut archéologique de Namur, l'Académie d'archéologie d'Anvers, la Société de numismatique belge, le Kunstgenootschap et la Société royale des Chœurs de Gand.

Les articles de la presse locale, ainsi que le compte-rendu officiel publié par les soins d'Edm. de Busscher (1), nous permettent de suivre pas à pas les travaux.

Le 19 septembre 1858, à 11 heures du matin, eut lieu la première séance, à laquelle fut présent le ministre de l'intérieur, Ch. Rogier. Parmi les assistants qui sont actuellement vivants, et bien vivants, je crois pouvoir le dire, je citerai notre sympathique président du Cercle historique et archéologique, M. de Maere, alors échevin des travaux publics de la ville de Gand et président de la Société royale des Chœurs ; MM. Léopold Devillers, conservateur des archives de l'État, à Mons, qui sera certainement des nôtres au mois d'août, et Ferd. Vander Haeghen, bibliothécaire en chef de l'Université, qui n'était encore que bibliophile et allait publier le premier volume de sa *Bibliographe gantoise*.

---

(1) *Cinquantième anniversaire de la fondation de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.* Gand, De Busscher frères, 1858. In-8°, 186 pp.

Après quelques paroles de bienvenue du bourgmestre de Kerchove, le bureau fut constitué de la manière suivante : Président, Ad. Quetelet; vice-présidents, Fr. Fétis et Kervyn de Lettenhove; membres, J.-P. Braemt et le capitaine Casterman; secrétaires, Ad. Siret et Alberdingk Thijm.

Ph. Kervyn de Volkaersbeke ouvrit la série des lectures par un discours sur les monuments et les œuvres d'art à Gand. Il y énumérait les trésors artistiques conservés dans notre ville. Amené à s'occuper des nombreuses restaurations qui s'accomplissaient alors, Kervyn nous dit : « Après avoir admiré des chefs-d'œuvres tombant en ruines, on a voulu les voir dans toute leur splendeur primitive ; et c'est ainsi que les beaux monuments, l'orgueil des siècles écoulés, ont été restaurés avec un art infini. Faut-il énumérer toutes les villes de la Belgique où des restaurations importantes ont eu lieu ? La nomenclature en serait longue ; mais ce serait avec regret que sur cette liste, nous constaterions l'absence des noms de deux monuments remarquables de Gand : le magnifique hôtel de ville, chef-d'œuvre d'architecture gothique, et l'église de St-Nicolas, vieux et vénérable débris de l'art chrétien au Xe siècle. Espérons qu'un jour les ravages laissés par le temps sur les murs noircis de ces édifices disparaîtront comme ils ont disparu de tant d'autres témoins de nos vieilles gloires nationales. » Grâce à un projet récent, dont on ne saurait méconnaître la grandeur, le dégagement de Saint-Nicolas, dont on avait si souvent parlé, devient un fait presque certain, et, d'ici à quelques années, l'ombre de Kervyn de Volkaersbeke pourra voir avec satisfaction son vœu exaucé.

Adolphe Siret s'efforce de démontrer la nécessité de réunir, dans une publication spéciale, tous les documents biographiques relatifs aux artistes anciens et modernes de la Belgique, sur le modèle des *Archives de l'art français*. Léopold Devillers expose brièvement le résultat de ses recherches sur la restauration de l'église de Sainte-Waudru, à Mons. S.-E.-V. Legrand de Reulandt signale l'abondance des travaux qui ont paru, depuis un demi-siècle, sur l'histoire et l'archéologie nationales et la difficulté, pour un spécia-

liste, de connaître tout ce qui a été écrit sur le sujet de ses études ; il propose de publier un inventaire analytique de tous les travaux parus en Belgique sur l'histoire nationale et l'archéologie du pays, depuis la fin du XVIIIe siècle. Prudens van Duyse, inscrit au programme pour une notice sur l'allégorie mystique dans les œuvres d'art, ne fait qu'effleurer son sujet afin de céder son tour de parole à James Weale, qui entretient l'assemblée des dalles tumulaires.

L'archéologue anglais, devenu célèbre depuis, fit ressortir, pour la première fois, l'intérêt historique et archéologique de ces monuments, et demanda que l'on prît des mesures immédiates et efficaces pour leur conservation. J'espère, disait-il en terminant, « j'espère que les quelques mots que vous m'avez permis de vous adresser dans cette enceinte, pourront vous convaincre et vous engager à vous mettre à l'œuvre, pour relever les dalles en cuivre et en pierre disséminées dans le pays, afin qu'elles soient connues et puissent être comparées entre elles. Alors, on appréciera la part glorieuse qui revient à vos ancêtres dans l'exécution de ces œuvres d'art, qui forment, avec les miniatures et les peintures murales, les plus anciens monuments du dessin de l'ancienne et célèbre école flamande. Prouvez, Messieurs, que vous êtes dignes de vos ancêtres, ne vous reposez pas sur leur gloire, mais essayez de les imiter ; montrez un zèle louable et nécessaire pour la conservation de leurs monuments, et tâchez de faire renaître les principes esthétiques et les arts qui ont rendu le Flamand si illustre dans le moyen-âge ».

Le directeur de la division des sciences, des lettres et des arts du ministère de l'intérieur, Eug. Vander Belen, proposa d'envoyer le rapport de Weale à ce département ainsi qu'à celui de la justice. Louis de Taeye demanda au gouvernement de procurer des fac-similés ou des dessins des dalles tumulaires à toutes les institutions artistiques du pays. Fr. Fétis et Legrand de Reulandt appuyèrent encore, au moyen d'exemples spéciaux, sur l'importance des pierres tombales. La discussion se généralisa et l'on en arriva à réclamer un inventaire de toutes nos richesses archéologiques, afin d'en assurer la conservation. A ce propos, James Weale constate qu'il n'y

a guère de collection en Angleterre, où ne se trouvent des objets venant de Belgique : « Déjà nous avons », dit-il, « le lutrin de l'ancienne collégiale de Louvain, deux belles *coronæ lucis* de Léau, les vitraux peints d'Herckenrode, les vitraux peints de la chapelle du Saint-Sang, à Bruges, achetés à 16 francs la pièce ; les archives des abbayes d'Alne et de Lobbes, etc. ». L'éminent archéologue rapporte l'amusant trait suivant : « Pendant deux ans, je me suis occupé à faire un *Guide archéologique de la Belgique* ; il y a quelque temps je rencontrai à Londres un Monsieur, commissaire-acheteur, qui me dit : — J'espère que votre guide va paraître et que je pourrai aller en Belgique acheter beaucoup de choses ». Un exemple récent ne nous montre que trop bien que ce commissaire-acheteur peut encore venir chez nous. On ne cèderait peut-être plus de vitraux à 16 francs pièce, mais on n'hésiterait cependant pas à vendre nos plus précieux souvenirs, si l'acheteur y mettait le prix.

Pour en revenir à l'inventaire des monuments artistiques, on nomma une commission chargée de présenter un rapport le lendemain. On en agit de même pour le recueil de documents demandé par Siret, et la séance fut levée à deux heures.

La seconde séance s'ouvrit le lundi, à 10 h. 1/2 du matin. Louis Schepens, directeur de l'Ecole de dessin industriel à Gand, lit un discours flamand sur les applications du dessin à l'industrie. Le compte-rendu mentionne ensuite un travail envoyé par M. Edw. van Even, empêché d'assister au Congrès, sur la rédaction d'une histoire générale des beaux-arts en Belgique. Ad. Siret insiste sur la nécessité de la peinture murale qui est, dit-il, la véritable peinture du peuple. « C'est par elle », s'écrie-t-il sur un ton un peu emphatique, « c'est par elle qu'il peut s'initier aux beautés d'un art privilégié ; c'est par elle qu'il sentira son âme s'élever à des hauteurs infinies. La peinture murale engendre des poèmes qui ont leur exorde, leur milieu et leur péroraison ; on voit poindre l'action, on la voit éclater, on assiste à son dénoûment. La peinture murale engendre des livres peints, et c'est dans ces livres que les masses liront toujours avec bonheur pour l'esprit, avec profit pour l'âme ».

Puis Kervyn de Lettenhove se livre à une improvisation sur la renaissance et l'avenir des études historiques en Flandre. C'est un morceau brillant, qui fut le clou du Congrès, et où l'orateur montre que jamais le moment n'a été plus propice pour se livrer à ces études. Les grandes bibliothèques, les vastes dépôts d'archives sont devenus accessibles aux chercheurs. A Lille seul, dit-il, il existe des milliers de chartes qui n'ont jamais été explorées. Que de trésors on pourrait y découvrir ! D'autre part, l'étude de notre histoire nationale est de nature à stimuler le patriotisme, qui tend à s'affaiblir, car les annales de la Flandre sont celles de la civilisation. Et il termine ainsi : « Bien longtemps encore, Messieurs, le dévouement à la science sera pénible et laborieux, entouré de sacrifices et d'abnégation, mais il portera, n'en doutons pas, quelque jour ses fruits ; et lorsque, dans un demi siècle, vos successeurs se réuniront dans cette même enceinte, pour célébrer d'autres fêtes jubilaires, ils nous sauront gré d'avoir eu confiance dans l'avenir des études historiques en Flandre et peut-être aussi d'y avoir contribué autant qu'il était en nous, par notre zèle et par nos faibles efforts ».

Louis de Taye expose les tendances de la peinture dans l'école flamande de 1830 ; un passage de ce discours donne l'occasion à Alberdingk Thijm de prendre la défense de l'époque des archiducs, dont il fait l'éloge. Enfin le dernier orateur est Moke, qui traite de la pensée dans l'art, et reproche à la peinture d'avoir trop souvent manqué de sens moral.

Nous voici arrivés aux rapports sur les vœux à voter par le Congrès. Th. Canneel, rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de James Weale, communique les conclusions de ses collègues à l'assemblée, qui les adopte à l'unanimité. Il m'a paru intéressant de les transcrire ici, au moment où va s'ouvrir, aux ruines de Saint-Bavon, notre admirable musée lapidaire :

« 1° Vu la disparition constante des objets d'art et notamment des dalles tumulaires, le Congrès exprime le vœu que des mesures soient prises pour arrêter et réprimer ces actes regrettables ;

« 2° Que le Congrès décide d'envoyer le rapport de M. Weale

au Gouvernement, afin qu'il soit pris des mesures comme de conseil ;

« 3° Que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour établir une correspondance régulière et permanente entre un corps central, qu'il désignera, et les commissions provinciales ou communales établies pour veiller à la conservation des monuments, ainsi qu'avec les sociétés qui s'occupent d'histoire et d'archéologie;

« 4° Organiser des commissions provinciales là où elles n'existent pas. Les réorganiser là où ces institutions sont tombées en désuétude ;

« 5° Le Congrès exprime le vœu que l'un des principaux buts de ces commissions soit la réunion des matériaux propres à la rédaction d'un inventaire général, complet et uniforme des objets d'art et d'archéologie qui existent encore dans le pays ».

C'était, ne l'oublions pas, en 1858.

Le Congrès adopte ensuite les vœux de Le Grand de Reulandt et de Siret, tendant respectivement à la publication d'un répertoire bibliographique de l'histoire nationale et à celle d'un recueil de documents biographiques sur les artistes belges. Ces deux résolutions sont restées à l'état de vœu, quoique la *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, de notre savant confrère, M. Pirenne, soit un pas vers l'accomplissement de la première. Il ne serait peut-être pas inopportun de représenter la seconde à un de nos futurs congrès.

Après la lecture des rapports et l'adoption des vœux, James Weale recommande au Congrès les peintures murales de la chapelle des Carmes ; puis le président Quetelet fait ressortir le rôle des cercles archéologiques et demande à voir toutes les sociétés du pays parfaitement unies entr'elles et unies à l'Académie royale de Belgique. Si ce dernier vœu ne s'est pas réalisé, le premier a été exaucé, en 1885, par la création de la Fédération historique et archéologique de Belgique. Après les remercîments d'usage, la séance est levée à 2 heures, et le Congrès se termine par une séance solennelle à trois heures. Le programme en comportait, outre le discours du président Roelandt et le rapport d'Edm. de Busscher,

résumant l'histoire de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, la remise des médailles du dernier concours de la société, et l'exécution, par la Société royale des Chœurs, de la cantate couronnée, composée par Fr. Van Herzeele sur des paroles de Mme Van Ackere-Doolaeghe.

Pendant le Congrès, deux expositions eurent lieu à l'Hôtel de ville : celle de L. Schepens, destinée à démontrer, par une suite de dessins coloriés, l'utilité de l'enseignement plastique au point de vue de l'industrie, et celle de James Weale, consistant en une collection de calques de dalles tumulaires des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Toutes deux étaient le commentaire illustré des communications que leurs organisateurs avaient faites au Congrès et furent très goûtées ; la dernière, surtout, excita une vive curiosité.

Outre la séance solennelle, les festivités offertes aux congressistes comportèrent encore une soirée archéologique aux ruines de l'abbaye de Saint-Bavon, et un banquet dans les salons du Grand Théâtre.

Le *Nouvelliste de Gand* rend compte, en ces termes, de la première de ces fêtes : « Environ deux cents personnes assistaient à l'éclairage de ces vénérables ruines, que la lune est venue éclairer à son tour. C'est la scène des tombeaux de *Robert le Diable*, moins les nonnes, moins les démons surtout, que l'on a reproduite. Du haut des Pyramides quarante siècles contemplaient l'armée française. On peut dire que dix siècles ont contemplé hier les spectateurs de la scène nocturne préparée par les soins de la Société des Beaux-Arts. Disons-le, ces ruines sont plus intéressantes à voir au grand jour, que le soir à la lueur des flammes électriques et de Bengale. Le spectacle n'en a pas moins été très imposant. Éclairées d'abord à l'intérieur, à l'aide de flammes vertes, ces célèbres ruines ont étalé aux yeux des spectateurs leurs arceaux à plein cintre, leurs arcs ogivaux, leurs colonnes, leurs voûtes et leurs pierres tumulaires. Les flammes rouges sont venues ensuite simuler un incendie. On a fini par éclairer l'ensemble du cloître, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'aspect en était alors véritablement fantastique ».

Le *Nouvelliste* ne nous fournit pas de renseignements sur le ban-

quet qui termina le Congrès ; il se borne à reproduire ces mots du *Journal de Gand* : « Comme c'était là une fête de famille, à laquelle la presse n'était pas invitée, nous garderons le silence sur cette partie du programme ». Mais il est permis de supposer qu'il ressembla à tous les autres, et qu'on y porta de nombreux toasts. Il ne me serait pas impossible, d'ailleurs, de vous donner sur ce point de plus amples détails. Grâce à la collection de documents divers que M. Ferd. Vander Haeghen a si patiemment rassemblée pour notre bibliothèque, et qui forme, pour ainsi dire, les archives de la vie privée à Gand, je pourrais sans doute vous dire exactement ce que mangèrent nos prédécesseurs, et de combien de bouteilles de Sauterne 1834 ou de Léoville 1846 ils arrosèrent ce menu ; mais il faut bien laisser quelque chose à nos arrière petits neveux. Quoi qu'il en soit, De Busscher nous assure, dans son compte-rendu officiel, que le banquet fut « splendide ».

Tel fut, Messieurs, le premier congrès d'archéologie tenu en Belgique. Comme vous avez pu en juger par ce rapide compte-rendu, il ne fut pas sans importance au point de vue scientifique, et il eut, notamment, le mérite d'appeler, pour la première fois, l'attention sur la valeur artistique et historique de nos anciennes pierres tombales. Aussi m'a-t-il semblé qu'il n'était pas sans intérêt d'en rappeler ici le souvenir, à la veille du XIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Plus d'une comparaison pourra, certes, s'établir entre les travaux de nos devanciers et nos projets, et nous sommes bien loin encore d'avoir conquis la dernière victoire archéologique. (*Applaudissements.*)

IV.

Discussion du rapport présenté par M. Hermann Van Duyse et concernant la peinture de la grande Boucherie, attribuée erronément à Nabur Martins. Y a-t-il lieu de déplacer cette peinture? Emission d'un vœu.

M. **Hermann Van Duyse** résume, en quelques mots, le

rapport qu'il a présenté sur cette question dans la dernière séance.

La peinture, là où elle est placée, dit-il, est exposée à des chancissures. Le milieu ne convient plus à l'œuvre. Toutefois, la majorité de la commission a opiné en faveur de la conservation du tableau à la place actuelle.

En ce qui me concerne, j'estime qu'il serait préférable de le transporter sur toile et de le placer ensuite dans un musée. On supprimerait ainsi les causes de destruction résultant de la mauvaise préparation du mur et de la détestable atmosphère ambiante. A l'emplacement actuel, l'œuvre est d'ailleurs difficilement visible puisqu'il est interdit de pénétrer dans ce local et que le jour sous lequel la peinture est placée est très défavorable.

M. **l'avocat-général Nap. de Pauw**. Sans avoir d'idée absolument arrêtée à ce sujet, il me parait que cette peinture se trouve bien là où elle est depuis cinq siècles. Il ne faut pas perdre de vue, d'autre part, que la Boucherie est un bâtiment très intéressant, qui date de 1408, et qui mérite d'être conservé. L'on peut se demander si la destination à laquelle il est affecté aujourd'hui est définitive. Quant à moi, je ne le pense pas, surtout en présence du projet de construction d'un nouvel Hôtel des Postes au Marché aux Grains.

Nous pouvons donc caresser légitimement l'espoir de voir donner à ce bâtiment une destination plus archéologique que celle qu'il a en ce moment.

Or, il est à craindre que cet espoir ne soit plus aussi facilement réalisable le jour où l'œuvre attribuée à Nabur Martins aurait disparu de cet endroit.

M. **Hermann Van Duyse**. Cela serait évidemment désirable. Mais, je crains que nous n'ayons bientôt abondance de musées. Dans peu de temps, le Château des comtes qui, d'après quelques uns, doit être reconstitué complètement, sera, sans doute, affecté également à l'installation d'un musée. Je ne vois pas trop où l'on ira chercher les objets qui devraient garnir tous ces musées.

D'ailleurs, il est à prévoir que lorsque le bâtiment de la Bouche-

rie sera débarrassé du « service des petits paquets » on y installera un autre « service » et, dès lors, je crains bien que le tableau ne demeure toujours dans un mauvais milieu.

M. **Paul Bergmans**. Pourquoi n'isolerait-on pas, du restant du local, la partie dans laquelle se trouve le tableau? Cela serait facilement réalisable surtout à partir du jour où l'administration des postes sera installée dans un autre bâtiment, ce qui, aujourd'hui, n'est plus douteux.

De cette manière, l'œuvre resterait dans son milieu, primitif ce qui est toujours préférable.

Quant à l'humidité du mur, il doit y avoir des moyens d'y remédier.

M. **L. Maeterlinck**. J'ai pu constater que le mur n'est pas humide. Il se trouve devant une cheminée et il y a donc derrière lui un véritable matelas d'air. Ce mur se trouve, d'après moi, dans les meilleures conditions possibles. Les chancissures ne se produisent que sur les repeints de M. De Vigne. Les autres ne sont pas appréciables.

Je propose de demander à qui de droit d'enlever, avant le congrès, la couche de chaux blanche qui entoure la peinture et de la remplacer par un ton neutre (*adhésion*).

M. **Hermann Van Duyse**. Telles sont les conclusions de mon rapport.

M. **le Président**. Cette question, ainsi que celle du cadre, pourraient faire l'objet d'un examen de la part du Bureau du Congrès.

M. **le chanoine Van den Gheyn**. J'appuie la manière de voir de M. Van Duyse. Je suis, moi aussi, partisan du déplacement de cette fresque Et voici pourquoi. Le seul argument plausible qui milite en faveur du maintien de l'œuvre à la Boucherie, c'est que celle ci constitue le milieu primitif de l'œuvre. Or, ce milieu a complètement changé et il est presque certain que jamais cette partie du bâtiment ne sera rendue à sa destination primitive : à savoir une chapelle. Les mesures de préservation, l'établissement

d'une clôture, offriraient certainement des avantages, mais il sera toujours difficile à l'archéologue et à l'artiste, d'étudier cette œuvre dans l'endroit où elle se trouve.

Il me parait donc que le transfert dans un musée est tout indiqué. Je suis incompétent quant au côté technique, mais, si le déplacement est réalisable, il y a lieu d'y procéder.

Nous ne considérons plus cette œuvre comme appartenant aux bouchers, mais comme une œuvre appartenant aux artistes et aux archéologues; sa place est donc toute indiquée dans un musée.

M. **l'avocat-général de Pauw**. Je ne suis pas d'accord avec M. le chanoine Van den Gheyn pour deux motifs. En premier lieu, notre honorable confrère nous dit que la chapelle des Bouchers ne sera jamais rétablie. Pourquoi ne la rétablirait-on pas, au même titre qu'on a rétabli la chapelle de l'Hôtel de Ville?

M. **Hermann Van Duyse**. Avec quels éléments?

M. **l'avocat-général de Pauw**. On trouvera peut-être les éléments. Nous ferons des recherches et nous trouverons, sans doute, des textes qui nous diront comment cette chapelle était autrefois.

En second lieu, si nous demandons le déplacement du tableau, on pourra soutenir, avec raison, que nous nous désintéressons de l'ancienne Boucherie.

M. **le chanoine Van den Gheyn**. Absolument pas.

M. **l'avocat-général de Pauw**. Cependant, vous ne pourrez empêcher que l'on dise que nous avons demandé le transfert ailleurs de la seule œuvre d'art qui était là. Or, le bâtiment, je le répète, date de 1408. Chacun de nous admire cette très solide construction et surtout cette magnifique charpente qu'il serait certainement fâcheux de voir disparaître.

Si le tableau se trouve encore dans le bâtiment, lorsque les Postes seront établies ailleurs, nous pourrons revendiquer ce bâtiment pour en faire une annexe du Musée archéologique ou même un musée nouveau.

M. **le chanoine Van den Gheyn**. Ce n'est pas seulement

cette peinture qui rend cette construction intéressante au point de vue archéologique, mais aussi cette admirable charpente si connue, non seulement en Belgique, mais encore à l'étranger ; de Caumont la décrit dans son *Abécédaire*.

M. **L. Van Biesbroeck**. Je ne considère pas comme désirable le déplacement de cette peinture. En principe, j'estime qu'il est toujours préférable de faire tout ce qui est possible pour maintenir une œuvre dans le milieu où elle a été exécutée.

M. **Hermann Van Duyse**. Nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. **L. Van Biesbroeck**. En Italie, la chapelle de Sienne n'est plus affectée au culte, mais elle est restée dans l'état où elle se trouvait, et rien n'est plus attachant.

M. **le chanoine Van den Gheyn**. Je n'ai pas voulu dire qu'il fallait rendre la chapelle au culte; j'ai entendu dire qu'on n'aurait pas pu la restituer dans son état primitif.

M. **L. Van Biesbroeck**. Au point de vue purement artistique, il vaut mieux laisser l'œuvre là où elle se trouve, c'est-à-dire dans son ancien milieu. En somme, je ne vois pas que, même à d'autres points de vue, le placement dans un musée soit chose si désirable. Il y a, dans les musées aussi, des promiscuités qui n'ont rien d'artistique.

M. **Hermann Van Duyse**. D'accord, mais de deux maux, il faut choisir le moindre. L'humidité du mur est un fait vérifiable.

M. **Paul Bergmans**. Le transfert du tableau s'imposerait s'il ne pouvait pas être conservé autrement. D'une part, M. Van Duyse, nous dit que le mur est humide et, d'autre part, M. Maeterlinck nous dit qu'il ne l'est pas. Nous pourrions donc nous rallier à l'idée de laisser cette œuvre d'art dans son milieu, à la condition qu'il y règne, suivant l'expression de M. le rapporteur, une atmosphère de respect et que ce milieu soit amélioré.

Je reprends donc ma proposition qui consiste à isoler la partie du local dans laquelle se trouve ce tableau de Martins afin que celui-ci puisse être étudié et admiré à loisir par les archéologues et les artistes.

M. **l'avocat-général de Pauw**. Je propose, en outre, de mon côté, que le Bureau, s'inspirant de l'idée émise par M. Van Duyse, dans son rapport, fasse auprès de M. le Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, les démarches nécessaires afin, qu'en attendant, il veuille prendre des mesures pour que le tableau soit conservé dans de meilleures conditions qu'actuellement et que ses abords, si encombrés en ce moment, soient dégagés.

M. **L. Maeterlinck**. Je me rallie à la manière de voir de MM. Bergmans et de Pauw. M. le chanoine Van den Gheyn, notamment, parle de la préservation de l'œuvre. Or, celle-ci serait très exposée si elle devait être déplacée. C'est un travail excessivement aventureux que le transport d'une œuvre pareille sur toile. Cela a été fait à Anvers pour les fresques du baron Leys, mais la situation n'était pas la même : il y avait là nécessité absolue de le faire.

M. **Hermann Van Duyse**. Je n'ai pas d'opinion préconçue à ce sujet et, comme on vient de le dire, en principe, il est bon de conserver un tableau dans le milieu où il a été fait. Je n'affirme pas absolument que le mur soit demeuré humide, mais je me souviens qu'à l'époque où le panneau subit des restaurations, il y avait des traces évidentes d'humidité. Il est possible toutefois que ce mur ait été modifié depuis. On pourrait réserver cette question.

M. **Albert Maertens**. On oublie de signaler, me paraît-il, un côté essentiel de la question, c'est que cette œuvre d'art est une peinture murale. Il faudrait donc, à mon avis, la conserver comme peinture murale. Nous possédons très peu d'œuvres de ce genre et il ne faut donc pas supprimer celles qui existent. Il est toujours regrettable, du reste, de changer la nature d'une œuvre d'art et, à ce point de vue, une fresque transportée sur toile offrira toujours moins d'intérêt, que si l'on peut continuer à l'admirer telle qu'elle a été conçue primitivement.

M. **Victor Van der Haeghen**. Les arguments émis en faveur du maintien de cette peinture murale sont excellents et je m'y rallie.

Je propose donc d'émettre le vœu, que l'œuvre soit maintenue là

où elle existe, mais qu'il soit pris des mesures de conservation et de préservation. La première mesure qui s'impose, c'est la construction d'une cloison qui isole cette partie du restant de l'immeuble. On aurait ainsi une petite salle qui pourrait servir de musée ou l'on placerait tout ce qui concernait l'ancienne Boucherie.

M. **Hermann Van Duyse**. Vous dénaturez le monument en y installant une baraque en planche et vous n'avez rien à mettre dans votre chapelle.

M. **L. Maeterlinck**. Le musée communal possède plusieurs peintures avec cadres en bois sculpté provenant de l'ancienne corporation des Bouchers.

M. **Albert Maertens**. J'ai été à même de constater souvent que l'idée émise ici d'isoler cette partie du bâtiment, a été réalisée à l'étranger dans des cas analogues.

Je suis persuadé qu'en agissant de la sorte nous obtiendrons plus facilement, dans un avenir plus ou moins éloigné, la restauration complète du bâtiment.

— L'assemblée émet le vœu de voir maintenir la peinture murale attribuée à Nabur Martins, à l'endroit où elle se trouve.

Elle charge le bureau de faire les démarches nécessaires afin qu'une clôture isole l'ancienne chapelle du restant du bâtiment et que, dans le local ainsi obtenu, on place les diverses œuvres d'art se rapportant à l'ancienne corporation des Bouchers.

V

Nouveau rapport de la section d'histoire relativement à la plaque du Steen de Gérard le Diable.

M. **l'Avocat général N. de Pauw**. Messieurs, votre bureau a communiqué à la Section d'histoire la dépêche ci-après de M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, en date du 22 avril dernier.

A Monsieur le Président du Cercle historique et archéologique, à Gand.

Bruxelles, le 22 avril 1896

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 3 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission royale des monuments, après avoir examiné le projet ci-joint d'une inscription commémorative à placer au château de Gérard-le-Diable, à Gand, a présenté les observations suivantes :

« Cette inscription paraît trop longue ; on pourrait sans inconvénient supprimer la partie intermédiaire qui ne rappelle rien d'important. Nous pensons aussi que l'armoirie, si toutefois elle est authentique, serait mieux à sa place devant la première partie de l'inscription. Il semble désirable d'adopter pour tout le texte des caractères de même dimension et de les tailler en creux dans la pierre ; l'auteur pourrait s'inspirer de l'inscription qui se trouve à la façade de la halle de Louvain. »

Je vous prie, Monsieur le Président, d'inviter l'auteur du projet à s'assurer de l'authenticité des armoiries ; il pourra obtenir des renseignements sur ce point, soit aux archives de la ville de Gand, soit aux archives générales du Royaume.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Au nom du Ministre :
Pour le Directeur général :
L'Ingénieur en chef directeur,
LAGASSE.

La Section d'Histoire s'est réunie pour examiner les objections contenues dans cette dépêche, et elle m'a chargé de vous présenter le rapport suivant.

« La Section d'Histoire du Cercle historique et Archéologique de Gand estime qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter aux observations de la Commission royale des Monuments.

» En critiquant dans toutes ses parties, quant à la forme et quant

au texte, le projet de plaque commémorative à placer au Château de Gérard-le-Diable, et en le renvoyant à « l'auteur du projet », ce collège semble ignorer que les diverses questions historiques, linguistiques et artistiques soulevées à propos de la teneur, de la rédaction et de l'exécution de notre projet ont fait l'objet des études et des discussions de notre Cercle depuis plus de deux ans. Elles ont été mûrement délibérées dans un grand nombre de séances, non seulement dans nos assemblées générales du Cercle Historique et Archéologique, mais aussi dans les réunions, en quelque sorte préparatoires, de la Section d'Histoire et de la Section des Beaux-arts de notre Cercle, et surtout par une commission spécialement nommée à cet effet, et composée des hommes les plus compétents à des titres divers. (Voir le Bulletin de notre Cercle, tome I, (1894) p. 71, 111, 134 à 151, tome II, (1895) p. 37 à 39, 272 à 293, 298, tome III, (1896) p. 18, 36, 76, 163, 182 à 183). Nous nous bornerons à citer, parmi les collaborateurs de ce travail consciencieux : notre honorable Président, le baron de Maere, directeur de l'Académie flamande, le savant et regretté Wagener, Vuylsteke, membre de l'Académie royale de Belgique, parmi les linguistes ; MM. Varenbergh, archiviste, les professeurs Fredericq et Pirenne, le sénateur comte de Limburg Stirum, parmi les historiens ; MM. les professeurs Cloquet et de Ceuleneer, le chanoine Vanden Gheyn, Hermann Van Duyse, conservateur de notre musée d'antiquités, l'architecte Mortier, A. Heins, parmi les archéologues et les artistes.

» Nous mentionnerons spécialement M. le capitaine Van den Bemden, qui a résumé le fruit des recherches les plus longues, les plus patientes et les plus consciencieuses dans l'étude qu'il a présentée à notre Cercle sur la fondation, la construction, les destructions et les modifications successives de ce château : voir Annales, tome II, (1895-1896) pp. 9 à 51.

» La Section d'Histoire a pris connaissance des critiques formulées contre le projet. Elle répond :

1° L'inscription n'est pas trop longue. On est parvenu, non sans

peine, à condenser en cinq lignes l'histoire d'un monument, remarquable à tous les points de vue, pendant six siècles. Le texte du projet est notablement plus concis que celui de la rédaction primitive. (Voir Bulletin, tome II, pp. 37 et 298); toutes les réductions possibles y ont été apportées.

2° La partie intermédiaire qui, d'après la Commission des Monuments, ne rappelle rien d'important, est, au contraire, la partie essentielle, sinon principale. Elle doit servir à remplir le but que se propose notre Cercle en poursuivant l'apposition de plaques commémoratives sur nos monuments: nous voulons apprendre ou rappeler au peuple les divers faits dignes de mémoire qui se rattachent aux hommes et aux choses de nos institutions locales. Notre Cercle s'est inspiré, dans cet ordre d'idées, des intentions d'un patriote distingué, M. Prudent Van Duyse, auquel sa ville natale a récemment élevé une statue; il avait déjà rédigé, il y a un demi-siècle, le texte d'une cinquantaine d'inscriptions destinées à rappeler les hommes célèbres et les monuments de notre ville. La suppression, dans notre projet, de la partie centrale, rendrait quasi inutile toute l'inscription, personne, parmi le peuple, n'ignorant le nom traditionnel du *Ser Geeraerts Dievelsteen*.

3° Quant aux armoiries, c'est ici seulement qu'une contestation pourrait surgir, et nous abandonnons volontiers à la Commission royale des Monuments la solution du débat, dont voici les éléments.

» Le sceau adopté dans notre projet est celui que relate en entier Duchesne, p. 511 de son *Histoire de Guisnes et de Gand*: cet auteur cite une charte du couvent de la Byloke de 1254 que Gérard le Diable aurait scellé d'un écu au chef non chargé. Cette charte n'a pu être retrouvée.

» Mais il existe aux archives de l'Evêché de Gand trois chartes portant le sceau équestre de Gérard le Diable, le chef chargé d'un lion rampant. Ces documents intéressaient le couvent du Nouveau Bois; ils ont appartenu aux archives de ce couvent, et datent, le premier de mars 1237, le 2me, de février 1248 et le 3me, de septembre 1254.

» Au surplus, il existe d'autres faits prouvant qu'au XIIIme siècle, le même personnrge usait de sceaux différents.

» Hughes, châtelain de Gand, neveu de Gérard le Diable, a lui-même usé de deux sceaux différents, l'un portant un écu aux armes pleines, l'autre au chef chargé d'une fleur de lys.

» M. Van den Bemden, qui a proposé l'écu adopté pour l'inscription, a fait remarquer qu'il fallait choisir celle des deux armoiries qui était la plus récente.

4° La Commission des Monuments critique la place donnée aux armoiries au milieu de la plaque : ce sont des considérations d'ordre artistique qui nous ont guidés.

5° Il en est de même de la différence des caractères, qui repose l'œil plus agréablement, ménage la place et donne à chaque partie de l'inscription un espace proportionné à son importance.

6° La question de la matière à employer pour la plaque n'a point été tranchée *ne varietur*. Parmi nos membres, les uns proposaient le bronze, les autres la pierre. La Section pense que si le Gouvernement employait le bronze, les lettres devraient être proéminentes; elle ne voit aucun inconvénient à ce que les caractères soient taillés en creux si l'on emploie la pierre.

7° Le genre des caractères à employer a été longuement discuté : on a pensé que, pour un monument du XIIIme siècle, il était préférable d'employer les lettres romanes dans le style de celles qui ont été usitées pour la plaque de l'église de Pamele, datant de cette époque. Ces lettres offrent le double avantage d'être l'écriture du temps de la fondation et d'être plus lisibles pour la masse que celles, par exemple, de la façade de la Halle de Louvain, qui sont, si nous ne nous trompons, des caractères gothiques du commencement du XIVme siècle.

» Enfin il a paru que, pour réduire le texte de l'inscription au strict nécessaire, il fallait se borner à ajouter seulement le nom de l'architecte qui a restauré le monument : c'est à lui que revient l'honneur aussi bien que la responsabilité de la restauration. Dans la suite, si une réédification complète du Steen est réalisée, une seconde inscription, plus générale, pourra avantageusement rappe-

ler les noms de tous ceux qui auront contribué à cette belle œuvre.

» La Section d'histoire est donc d'avis qu'il y a lieu de prier M. le Ministre de l'Agriculture, des Travaux publics et des Beaux-Arts, de faire exécuter et placer le plus tôt possible la plaque telle qu'elle a été proposée déjà par notre Cercle. Il y a, en effet, urgence, car il importe que les nombreux membres du Congrès Archéologique, qui se réunira à Gand dans quelques semaines, puissent déjà la voir à sa place.

Le Secrétaire, PYFFEROEN. — *Le Vice-Président*, N. DE PAUW.

Après quelques observations présentées par M. Hermann Van Duyse, ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents. Il sera imprimé et envoyé à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, avec prière de vouloir bien en faire remettre un exemplaire à chacun des membres de la Commission royale des Monuments.

La séance est levée à 10 heures.

Section d'Histoire.

Dans la séance du 21 mai dernier, M. le comte de Limburg-Stirum et M. Nap. de Pauw, ont été élus respectivement, Président et Vice-Président de la Section.

Publications étrangères, intéressantes au point de vue de l'histoire et de l'archéologie nationales (6e série). (1)

Société des antiquaires de France, séance du 17 juin 1896.

M. Le Sergeant de Monnecove, présente des observations relatives à un passage de la charte de Tournai octroyée à cette ville par Philippe Auguste. L. C.

Congrès des Sociétés savantes de France. Session de 1896 à la Sorbonne.

M. Finot, archiviste du département du Nord, lit une étude sur l'histoire des relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au Moyen-âge.

M. Guerlin, fait connaître le peintre Guillaume Henegosse, natif d'Anvers, fixé à Amiens, où il s'est marié en 1665.

Exposition de Bordeaux de 1895. Antiquités. Section belge. Nombreux objets d'art flamand.

Voir dans le *Bulletin monumental* le compte rendu par M. le marquis de Foyolle. N° 4, 1895, p. 273 à 307.

La *Correspondance historique et archéologique*, t. II (1895), a publié quelques notes sur les Roëttiers belges. Un document vient de lui parvenir, d'après lequel il appert, semble-t-il, que Philippe-Louis Roëttiers fut nommé graveur général au début de l'année 1721. Antérieurement, c'est-à-dire à partir de 1719, il aurait donc exercé ces fonctions par provision.

---

(1) Voir *Bulletin*, 3e année, p. 241.

Algemeene vergadering van 12n October 1896.

Assemblée générale du 12 Octobre 1896.

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

Sont présents : MM. le baron A. de Maere, président; Prosper Claeys et E. Varenbergh, vice-présidents; Lacquet, trésorier-bibliothécaire; L. Cloquet, président de la Section des Beaux-Arts; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint; MM. Paul Bergmans; J. Casier; M. De Noyette; Nap. de Pauw; l'abbé De Pratere; Diegerick; Dierkens; le général Dupont; A. Heins; Janson; R. Schoorman; E. Serdobbel; Siffer; Van Assche; le chanoine Van den Gheyn et Van Werveke.

Ordre du jour :

I. Communications.

II. Ballottage de membres honoraires.

III. Rapport de M. le chanoine Van den Gheyn sur le XIe Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, tenu à Gand, du 2 au 5 août 1896.

IV. État des recettes et des dépenses du dit Congrès, présenté par M. le trésorier Lacquet.

V. Quels sont les caractères de l'architecture, soit civile, soit religieuse, des monuments gantois? M. L. Cloquet. (Exposé).

I.

Communications.

M. **le Président** fait connaître à l'assemblée que le Comité directeur a décidé l'institution d'un comité d'excursions et qu'il a

désigné pour faire partie de ce comité MM. Paul Bergmans, Armand Heins et le chanoine Van den Gheyn. Ces trois membres auront la faculté de s'adjoindre d'autres membres, s'ils le jugent nécessaire. (*Adopté*).

—

M. **Varenbergh** propose de prier la Commission des plaques commémoratives d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'ériger une plaque à la mémoire du peintre Hugo Van der Goes. (*Adopté*).

—

M. **le général Dupont.** Vers la fin du mois de mai, M. l'architecte De Waele me pria, par lettre, de bien vouloir me mettre en relations avec MM. Hulin et Van der Haeghen au sujet de fouilles à faire place Sainte-Pharaïlde, au jour et heure choisis par ces messieurs, pour reconnaître l'existence d'un fossé autour du Château des Comtes.

Sachant que M. J. Hulin, alors à la campagne, venait à Gand tous les vendredis, j'allai l'attendre à la descente du train, le vendredi 29 avril, et je le priai de bien vouloir m'indiquer l'endroit où il avait vu le poteau d'amarrage.

Chemin faisant il me dit : « Les locataires des maisons accolées au château des Comtes se plaignaient de l'infection des eaux, attribuée au gaz d'éclairage. A la suite de leurs réclamations on creusa un nouveau puits, place Sainte-Pharaïlde, pendant l'échevinat de M. Kervyn de Volkaersbeke, et c'est quand j'allai visiter les travaux que les ouvriers me firent voir un poteau d'amarrage qu'ils avaient trouvé dans la fouille. »

D'après les indications de M. J. Hulin, on fit une tranchée d'environ dix mètres de longueur, perpendiculaire à la bordure du trottoir, et si l'on regarde le château, le côté gauche de la tranchée de $1^{m}20$ de largeur passait à environ un mètre à droite du piédroit portant la première tourelle, à gauche de la porte d'entrée du château.

Les indications de M. J. Hulin étaient tellement exactes qu'à peine la fouille était-elle à un mètre de profondeur qu'on rencon-

trait la couverture en pierre de taille du puits à un mètre de la bordure. Les terres de la fouille, en ce point, étaient de couleur jaune, pareilles à celles que l'on extrayait en ce moment, 1er juin, des souterrains du donjon. M. Van der Haeghen étant malade à Saint-Denis, je n'ai pu obtenir d'indications de lui.

Si toutes les terres extraites de la fouille avaient été semblables à celles qui entouraient le puits, j'aurais dit immédiatement qu'il n'y a pas eu de fossé à l'endroit de la fouille. Mais il n'en est pas ainsi.

La fouille fut poussée jusqu'à $0^{m}50$ au-dessous du niveau de la Lieve ou de la Lys, qui le jeudi 4 juin se trouvait à $2^{m}95$ sous le pavé de la place, (cote $8^{m}66$). Donc le fond de la fouille était à $3^{m}45$ sous le niveau de la place, et, au moyen d'un cylindre creux qu'on enfonça dans le sol, on put reconnaître le terrain jusqu'à $1^{m}30$ plus bas.

Je constatai que 1° sur un mètre de hauteur, le remblai avait été fait de terres brunes mélangées de briques, de pierres et de débris de démolitions.

2° Sur le deuxième mètre, le remblai était fait au moyen de sable noir mélangé de pierres.

3° Jusqu'au fond de la fouille, c'est-à-dire jusqu'à $3^{m}45$ sous le sol, le terrain était noir, contenait de la tourbe et des pierres et avait une odeur infecte vase, une odeur de marais.

4° Le terrain vierge, sable fin de couleur grise, se rencontrait à $0^{m}50$ plus bas.

5° Enfin à $0^{m}80$ plus bas encore, on rencontrait l'argile pure.

Le remblai avait donc jusqu'au sable vierge $3^{m}95$ sous le niveau de la place.

Le point où l'on a enfoncé le cylindre creux était à six mètres de la bordure. J'ai demandé que la fouille fût poussée plus loin vers le centre de la place pour le motif que les couches de remblai s'inclinaient dans cette direction. L'on m'a répondu que c'était impossible, que l'on ne pouvait dépenser que vingt francs pour ce travail et que cette somme était absorbée.

De plus, comme je voyais, dans la coupe verticale du fond de la fouille, des lignes horizontales, j'ai cru que l'on avait retrouvé le mur dont m'avait parlé M. Van der Haegen. Mais c'était une erreur : ces lignes d'aspect grisâtre, tranchant sur la couleur noire du terrain, étaient sans doute des couches d'alluvion déposées par les eaux d'inondation.

J'ai trouvé dans des mottes de terre provenant du fond de la fouille des morceaux de calcaire. Or, à Gand on ne rencontre le calcaire qu'à 150 mètres sous le sol.

Ensuite, quand on dépose des terres sur d'autres terres fermes il n'y a ni mélange, ni pénétration, et puisque des morceaux de calcaire existaient au fond de la fouille, c'est une preuve évidente que le remblai a été fait dans la vase au fond d'un fossé ou sur un terrain marécageux.

Je lis d'ailleurs dans *La Belgique monumentale*, ouvrage écrit par Moke, Juste, le général Renard, alors major, page 33 : « La » forteresse des châtelains qui avait été fondée par l'ancien comte » Baudouin Bras de Fer ou par son fils Baudouin le Chauve, située » à peu de distance du rivage sur une élévation qui paraît artifi- » cielle, avait pour ceinture *un cours d'eau parallèle à la Lys* et » qui du côté du nord s'épanchait en nappes immenses. L'enceinte » extérieure était circulaire et flanquée de tours à peu près comme » les châteaux construits en Angleterre sous les rois saxons. Pro- » bablement un donjon s'élevait au centre car on y voyait dans la » suite un vaste édifice crénelé surpassant de beaucoup en hauteur » les murs qui formaient l'enclos. »

C'est donc bien au sud, place Sainte-Pharaîlde qu'existait le fossé, puisqu'au nord la nappe d'eau était immense.

II.

Ballottage d'un membre honoraire.

M. *Dutry-Van Loo, Jules*, industriel à Gand, est nommé membre honoraire du Cercle.

III.

Rapport de M. le chanoine Van den Gheyn sur le XIe Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique.

« L'homme, a dit un sage, vit avant tout, de souvenirs ». S'il en est ainsi, les membres de notre cercle aimeront à reporter leur pensée sur ces assises solennelles qui réunissaient dans notre ville, aux premiers jours du mois d'août, les savants belges et étrangers accourus en si grand nombre à l'appel de votre comité. Le congrès de Gand marquera dans les annales de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie, et notre cercle né d'hier peut réclamer comme un titre de gloire d'avoir organisé un congrès qui, non seulement ne le cède en rien à ceux qui l'ont précédé, mais qui, par le nombre de ses adhérents, l'importance des travaux scientifiques, et les résultats pratiques obtenus, méritera d'être placé au premier rang.

A diverses reprises déjà, la ville de Gand avait fait l'objet des convoitises des congressistes belges, qui désiraient ardemment se retrouver dans les murs de notre antique cité. Les circonstances, hélas, nous obligeaient à refuser cet honneur et à en décliner la responsabilité.

Or, l'un des mobiles qui inspira la fondation de notre cercle archéologique chez ceux qui en conçurent la généreuse idée, fut la réunion prochaine d'un congrès à Gand, et au mois d'août 1895 à Tournai, notre zélé président, M. le baron de Maere, n'hésita plus à réclamer le droit de convoquer en notre ville les archéologues du pays et de l'étranger.

Faut-il, Messieurs, vous redire avec quelle ardeur vous vous êtes tous mis à l'œuvre pour assurer le succès de notre commune entreprise? Après avoir constitué dès le mois d'octobre votre comité organisateur, vous avez voulu vous-mêmes en quelque sorte déterminer la nature des travaux du congrès en collaborant au questionnaire. Les sections aussitôt réunies arrêtèrent un programme nette-

ment déterminé, et fournirent ainsi à plusieurs de nos membres une précieuse occasion de préparer des travaux, dont les congressistes ont pu apprécier l'importance et dont ils ont été les premiers à reconnaître la valeur.

Ainsi il s'est fait que le bureau a été déchargé des soins de rédiger lui-même un questionnaire, et que toutes les questions annoncées au congrès ont pu être savamment traitées par l'auteur même. Aussi — fait sans précédents dans les annales des congrès archéologiques — le programme a paru à tous trop encombré, et le temps a fait défaut pour discuter d'une manière approfondie tous les points d'histoire ou d'archéologie qui avaient été soulevés.

Cet inconvénient pourra facilement être évité dans la suite, si nos successeurs s'inspirant de nos principes, et pouvant comme nous compter sur la bonne volonté de tous, se contentent de porter au programme un nombre de questions moindre, à la condition toutefois qu'ils aient comme nous l'assurance que les questions soumises aux délibérations des congressistes, auront les honneurs de la discussion, et auront fait au préalable l'objet d'une étude sérieuse et approfondie.

Votre comité a déjà recueilli de bouches autorisées des approbations dont il a le droit d'être fier. Il conserve un souvenir reconnaissant des paroles élogieuses que, dans la séance de clôture, lui adressa M. le général Wauwermans. Mais nous croyons ne pas pouvoir nous arrêter à ces appréciations, si aimables soient-elles pour nous. C'est devant vous, Messieurs, comme devant nos pairs, que nous venons rendre compte de la mission que vous nous avez confiée ; le congrès de Gand est l'œuvre du cercle archéologique même, c'est votre réputation que nous avions à soutenir devant le pays comme devant l'étranger, et c'est à vous de nous dire si nous avons répondu à votre attente, et si nous avons mérité la confiance que vous aviez placée en nous.

Obéissant donc au désir exprimé par votre président, j'ai l'honneur de vous présenter un rapide aperçu des travaux et des actes du XIe congrès belge d'histoire et d'archéologie.

Je ne pourrai — à moins de mettre trop longtemps à l'épreuve votre bienveillante attention — vous rappeler dans le menu tout ce qui a marqué les quatre journées si rudement remplies du congrès. Je dois me borner et, —

Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire,

et me contenter de vous en esquisser les traits saillants.

La visite des monuments de la ville a prouvé à ceux qui en osaient douter encore, que Gand, à ce point de vue, est l'une des villes les plus richement partagées du royaume. Nous aurions tort de le cacher, nous tenions à faire rendre cette justice à notre cité, et à faire connaître les merveilles qu'elle possède à ceux qui, trop nombreux, semblaient les ignorer. Voilà pourquoi votre secrétaire s'est autorisé à dire aux congressistes réunis à l'hôtel de ville pour la séance d'ouverture : « Nous voudrions que vous aimiez cette ville et que le souvenir que vous en rapporterez vous restât et vous engageât à nous revenir bien souvent. »

Avons-nous atteint ce but? Nous aimons à le croire. C'est avec une intention bien arrêtée que nous avons retenu le plus longtemps possible les congressistes dans nos murs. Ce ne sont pas seulement nos splendides monuments, tant civils que religieux, qui ont fixé notre choix, nous avons promené nos hôtes à travers toute la ville, attirant leur attention sur nos coquettes façades, sur nos fresques d'un intérêt capital, sur nos quais d'un caractère si original, sur nos ruelles mêmes dont le côté pittoresque n'échappe à personne.

Mais je ne sais, Messieurs, si comme moi vous avez été frappé du spectacle vraiment grandiose que nous offrait le château des Comtes lors de la visite du congrès. Arrivé des derniers, je voyais l'imposante citadelle prise d'assaut par 4 à 500 congressistes, et chez tous c'était le même intérêt qui les faisait suivre les aimables et savants cicerones qui les conduisaient, chez tous, le même empressement, chez tous, la même admiration qui se traduisait à chaque pas par les mêmes élans cent fois répétes. Dans les combles comme sur les faîtes, sur les terrasses comme dans les souterrains, c'était

le même fouillis de visiteurs qui tous interrogeaient, discutaient, analysaient les moindres détails, soulevaient les mêmes doutes, s'efforçaient de pénétrer plus avant dans les mystères du passé, mais qui tous se retrouvaient dans un commun enthousiasme. Et que de questions soulevées, que de solutions aussi promptes qu'inattendues, que de secrets soudainement dévoilés, que de théories avancées, que d'idées lancées, que de projets mis en avant!

Il fallut bien du temps pour sonner le ralliement de ces troupes entraînées par le feu de la discussion, et c'est à regret que les congressistes se virent obligés par la consigne sévère de l'ordre du jour de quitter le château des Comtes, qu'ils ont appelé avec nous le plus beau monument d'architecture militaire qui existe en Europe.

La visite à l'église Saint-Bavon permit de mettre une fois de plus en relief la merveilleuse architecture de notre incomparable cathédrale et de constater à nouveau l'intérêt que prêtaient tous nos membres à l'étude de nos monuments. Et dans toutes leurs pérégrinations, jamais leur ardeur ne se démentit, jamais leur attention ne se lassa, et plusieurs de nos hôtes retardèrent leur départ de quelques heures, voire même de quelques jours, pour revoir plus à loisir les musées que nous avions été forcés de leur montrer trop hâtivement. Et ici, je ne puis passer sous silence l'admiration que provoquèrent chez tous les ruines de l'abbaye Saint-Bavon avec son magnifique musée lapidaire tout récemment aménagé.

Pour plusieurs de nos archéologues leur visite à Gand fut une véritable révélation, et cependant malgré les trois jours que nous y consacrâmes, nous étions loin d'avoir épuisé toute la série des richesses artistiques qui constituent notre patrimoine convoité. A peine un regard jeté sur les églises de Saint-Nicolas et de Saint-Jacques; Saint-Michel, Saint-Pierre, le Béguinage complètement négligés, autant de curiosités qui, dans d'autres villes, sans aucun doute, auraient paru en tête du programme. Et les Gantois, nous n'en doutons pas, qui par leurs nombreuses adhésions ont si puissamment contribué au succès de notre congrès, n'ont pas été les derniers à constater ce premier résultat obtenu : la conviction chez tous que

peu de villes en Belgique offrent des éléments artistiques plus importants et en nombre aussi considérable que la ville de Gand.

Les excursions d'Audenarde et du château de Laerne ont pleinement répondu à l'attente des organisateurs. La première réunit au-delà de 260 congressistes. Au château de Laerne, notre nombre dépassait trois cents.

A Audenarde, après avoir visité l'hôtel de ville, dont M. le bourgmestre, Paul Rapsaet, a bien voulu faire lui-même les honneurs, nous nous sommes rendus successivement à l'église Sainte-Walburge, à l'hôpital, et à l'église de Pamele. A 4 1/2 heures, un concert ramenait les groupes épars des congressistes à la grand'-place. Et pendant une heure on se plut à entendre chanter le joli carillon de Van den Gheyn, auquel M. Denerie, l'habile maître de Malines, faisait redire d'anciennes chansons flamandes.

Si l'excursion de Laerne fut suivie par un trop grand nombre pour que chacun pût retirer de sa visite un égal profit, jamais excursion peut-être ne termina un congrès de façon plus heureuse, et ne contribua à conserver jusqu'à la dernière heure le joyeux entrain qui s'était manifesté dès le début. A l'arrivée des congressistes à Laerne, une éclatante sonnerie de trompettes se fait entendre. Châtelain et Châtelaine, archers et hommes de cour en costume de l'époque se portent à leur rencontre. L'antique manoir avait retrouvé pour un jour son aspect d'autrefois, et devant cette soudaine évocation du passé, plus d'un sentit passer dans son âme le frisson que donne le souvenir des grandeurs déchues.

Le château fut visité dans ses coins et recoins, et l'on n'eut d'autres regrets en se retirant que de constater, avec l'auteur de la notice sur le château de Laerne, l'abandon où cette construction demeure au centre d'une province riche et peuplée entre toutes.

Les excursions au dehors comme au dedans constituent toujours dans nos congrès belges d'histoire et d'archéologie le grand élément d'intérêt, je dirais même l'attraction nécessaire et exigée. Toutefois les travaux scientifiques prennent également une large part de l'activité de ses membres, et sous ce rapport à Gand nous pouvons,

comme nous le disions en commençant, nous réjouir des résultats obtenus.

Mais, avant de passer à l'analyse des diverses questions qui ont été agitées et débattues, qu'il me soit permis de dire un mot des solennités et des fêtes qui ont marqué notre congrès.

Je ne vous citerai que pour mémoire le banquet qui réunit 160 congressistes au foyer du Théâtre. Je ne m'arrêterai pas au détail de la cuisine, bien qu'il puisse être permis même à un archéologue de ne pas rester indifférent devant les manifestations de l'art.... culinaire. Je ne veux retenir de ces fraternelles agapes que l'impression qu'elles ont produite sur nos convives, et dont M. Jan Ten Brinck s'est fait le fidèle écho dans les lignes que voici : « Reeds nu moet ik getuigen zeldzaam zulke indrukwekkende toespraken gehoord te hebben als gedurende den feestmaaltijd van zondag 2 Augustus.

De baron de Maere vervulde den dankbaren plicht op de souvereinen van België en Nederland, op den Voorzitter der Fransche Republiek een feestdronk in te stellen. Hij deed het met zijn ouden gloed, zijne oude welsprekendheid, en werd door luide kreten van bijval beloond. »

Mais il est une autre solennité dont le souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire de ceux qui ont eu l'heureuse fortune d'y assister. Je veux parler de l'audition de musique ancienne dans le vestibule de l'hôtel de ville. Pour assurer l'entière et parfaite réussite de cette fête musicale, un comité spécial avait été nommé et, hâtons-nous de le dire, les trois membres qui le composaient ont rivalisé de zèle pour mener à bien la tâche ardue dont ils avaient bien voulu assumer la responsabilité.

M Florimond Van Duyse, dans la composition du programme, a déployé toutes les ressources de son talent et de ses inépuisables connaissances. M. Paul Bergmans a su mettre en œuvre tous les ressorts de son ardente jeunesse pour que l'exécution de ce programme fut en tous points irréprochable. Qui nous dira toutes les difficultés qu'il a dû surmonter, toutes les peines qu'il s'est imposées, les obstacles de tout genre auxquels il s'est heurté, et

dont il a su si vaillamment triompher? M. César Snoeck enfin, mettant l'intérêt général au-dessus de ses légitimes scrupules de collectionneur, a eu la généreuse bienveillance de laisser utiliser pour cette circonstance une collection d'instruments anciens, justement réputée et peut-être unique en Belgique. Est-il besoin de le dire, tant d'efforts réunis ont été récompensés du succès le plus mérité. La foule immense des congressistes qui se pressait dans la salle de l'hôtel de ville devenue tout-à-coup trop étroite, a témoigné par sa religieuse attention et son imposant silence pendant l'exécution de chacun des morceaux, mieux encore que par ses enthousiastes applaudissements qui les ont soulignés tous, sa pleine et entière satisfaction.

Toute la presse — à l'exception d'un grincheux, il s'en trouve partout, même parmi les musiciens — n'a pas tari d'éloges en rendant compte de la fête musicale du lundi 3 août. Je n'aurais que l'embarras du choix, si je voulais donner quelques-unes de leurs appréciations. Je ne puis cependant résister à l'envie de vous lire un extrait de l'article paru dans la *Musica sacra*, revue consacrée exclusivement à la musique religieuse, mais qui a cru devoir faire exception à la règle générale, en s'occupant de notre concert de musique profane.

« C'est une très heureuse idée que d'avoir donné pour intermède aux délibérations parfois arides du Congrès archéologique un concert de musique ancienne.

« Ajoutons que cette idée a été exécutée avec une perfection véritablement artistique, grâce au comité organisateur de la fête... Tout était rigoureusement archaïque. Même les enfants de chœur, qui sous l'excellente direction de M. Franz Uytenhove, ont exécuté de vieux Noëls, avaient revêtu les soutanelles rouges et les surplis aux larges ailes. Le programme composé par M. Florimond Van Duyse, comprenait un grand nombre de numéros, mais très heureusement variés. Il serait difficile de faire un choix dans cet écrin de perles musicales. » Après avoir cité les morceaux qui ont été particulièrement goûtés du public, et rendu un légitime hommage au talent de

M. Florimond Van Duyse, qui dans les vieilles chansons flamandes avait fait revivre ces naïves productions de la muse populaire, l'auteur de l'article conclut en ces termes :

« La correction de l'exécution a ajouté encore au charme archaïque de cette fête musicale. L'orchestre, les chœurs, les solistes ont été amplement à la hauteur de leur tâche, souvent délicate, et ont déployé un ensemble et une observation de nuances qui atteignent à la perfection. Bref, si cette audition a été une fête pour tous, elle aura été pour les raffinés de l'art musical un véritable régal, d'autant plus exquis qu'on a plus rarement l'occasion de se l'offrir. »

Mais nous serions injustes, si nous n'accordions pas une large part de nos succès à M. Oscar Roels, l'habile chef d'orchestre, à M. Franz Uytenhove, qui dirigea les chœurs d'enfants et à Mlle Van Havermaete, qui a interprété à la perfection les morceaux pour clavecin de Swelinck, de Rameau et de Van den Gheyn.

Une fête encore, et des mieux réussies, fut celle que nous offrit si gracieusement et si généreusement la Société royale d'Agriculture et de Botanique. Les Gantois habitués aux féeries du Casino en sont moins impressionnés, mais les étrangers — c'est le cas de le dire — n'en pouvaient croire leurs yeux, et plus d'un Français que nous rencontrions dans ce jardin des *mille et une nuits*, éblouis par cette splendide illumination, cherchait à se rappeler quelque fête semblable donnée à Paris à l'occasion de l'arrivée d'un tsar.

Il s'est fait ainsi, Messieurs, que les congressistes n'ont pas perdu une seule de leurs soirées, et qu'après les travaux de la journée ils ont trouvé le soir d'agréables délassements.

Mais je m'aperçois qu'il est temps de vous parler de ces travaux du congrès, et de vous montrer ainsi l'œuvre utile qui a été élaborée pendant ces jours.

Je vous parlerai d'abord de nos deux assemblées générales.

Et, en tout premier lieu, comment ne pas applaudir à nouveau aux paroles si bienveillantes pour l'art ancien, et si pleines de promesses pour l'avenir prononcées par M. le bourgmestre Braun? Elles contiennent le programme artistique bien digne de celui à qui incombe

en tout premier lieu le soin de veiller sur les incomparables trésors de la vieille cité flamande.

Vous me pardonnerez, Messieurs, de ne pas faire devant vous l'analyse même succinte du discours inaugural de M. le baron de Maere, dont M. le bourgmestre disait avec infiniment de raison « que nul n'a jamais été plus digne que lui de présider un Congrès archéologique. » Vous aimerez à relire dans les *Actes du congrès* ce magistral aperçu sur l'histoire artistique de la ville de Gand.

Dans cette même séance d'ouverture, M. Herman Van Duyse donna lecture d'une très intéressante étude sur le château des Comtes. Elle était destinée à préparer la visite qu'on allait faire l'après-midi à ce monument.

A la seconde assemblée générale qui se tint le lundi 3 août, la question introduite était celle qui déjà dans notre cercle avait fait auparavant l'objet d'études consciencieuses et approfondies. Elle figurait en ces termes au questionnaire du programme : « Des principes d'une loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art. »

Souvent cette même question avait été portée à l'ordre du jour du jour des congrès, et c'est pour ce motif sans doute que d'aucuns déjà croyaient inutile d'y revenir. M. le général Wauwermans rappelait à ce propos que la question avait été soulevée pour la première fois au congrès de Bruges. Celui-ci, ajoutait-il, l'a renvoyé à l'Académie d'archéologie d'Anvers où nous avons formé une commission de juristes, présidée par M. Smekens, président de la société. « Cette commission avait élaboré un projet qui a été voté dans tous les congrès qui se sont succédé depuis. Tous avaient exprimé l'espoir que ce projet serait bientôt réalisé. »

Le matin même de l'assemblée générale, la 3me section avait examiné à fond le débat, aussi à l'assemblée générale toutes les idées émises en section furent-elles rapportées. Une discussion très animée s'engagea sur la question, à laquelle prirent principalement part MM. le chanoine Van den Gheyn, Cauchie, général Wauwermans, Destrée, cte de Marsy, R. P. Van den Gheyn. De cet échange de

vues il résultait clairement, que chacun était pleinement convaincu qu'il fallait sans retard obvier à l'état actuel des choses, et provoquer au plus tôt — c'était l'idée du P. Van den Gheyn — de l'initiative parlementaire d'un de nos députés le dépôt d'un projet de loi protectrice des monuments et des objets d'art.

C'est à ce moment que M. Beernaert, président de la Chambre, qui depuis deux jours suivait avec un réel intérêt les travaux du congrès demanda la parole et fit la déclaration suivante : « Je ne me suis levé, Messieurs, que pour dire un seul mot. Vous êtes unanimes, et depuis longtemps, dans le vœu qui vient d'être réexprimé et rediscuté. Il ne s'agit plus maintenant que d'une question d'exécution. Il y a des années que le vœu que vous exprimez est aussi le mien, et si vous le permettez, je me charge de l'exécution. »

D'interminables acclamations accueillirent cet engagement solennel que venait de prendre l'éminent président de la Chambre devant les archéologues du pays. M. le baron de Maere pria l'assemblée de ratifier par ses votes unanimes le vœu suivant :

« Le congrès historique et archéologique de Gand, prenant acte de la bienveillante promesse faite par M. Beernaert, émet le vœu que dans la prochaine session parlementaire, un projet de loi soit voté sur la préservation légale des monuments et des objets d'arts en Belgique. »

Après que ce vœu eut été adopté par de nouvelles acclamations, c'est avec infiniment de raison que M. le président du congrès put s'exprimer en ces termes :

« Je pense que ces applaudissements, mieux que tout ce que je pourrais dire à l'honorable M. Beernaert, lui donneront la conviction à quel point nous sommes reconnaissants de l'initiative qu'il a bien voulu prendre ici. Grâce à lui, le nuage noir qui assombrissait l'horizon de nos congrès depuis de si longues années, aura définitivement disparu. »

Et j'ajouterai, Messieurs, que si notre congrès n'avait que le seul résultat pratique du dépôt d'un projet de loi à la prochaine session parlementaire, le Cercle historique et archéologique de Gand pour-

rait à bon droit se réjouir de l'initiative qu'il a provoquée et se glorifier d'avoir réalisé ce que tant d'autres avaient tenté avant lui.

Mais la grande besogne d'un congrès doit s'accomplir dans les sections. C'est là véritablement que se réunissent les travailleurs. C'est là que des idées sont échangées, discutées, rejetées ou approuvées.

Le comité organisateur s'était si bien rendu compte de la grande utilité de ces réunions des savants entre eux, qu'il a cru nécessaire de les rendre plus nombreuses qu'aux congrès précédents. Il nous a été particulièrement agréable de constater que ces réunions étaient suivies par un nombre chaque jour croissant de congressistes, et il n'était pas rare de compter à certain moment dans les sections au delà de cent auditeurs. Qu'il me soit permis de vous dire que c'était là encore un fait sans précédent et qui faisait bien augurer des travaux des sections.

Les documents me font défaut pour en donner une appréciation exacte et mûrie.

Vous pourrez d'ailleurs tout à loisir en juger l'importance par la lecture du 1er volume des actes du congrès, que nous espérons vous remettre avant la fin de l'année courante.

La première section était consacrée aux études préhistoriques.

Plusieurs mémoires y ont fait l'objet de savantes discussions.

Nous citerons tout d'abord la question introduite par M. de Villenoisy : Quelles sont les races qui ont concouru à former la population de l'ancienne Belgique, et surtout des parties qui constituent la Belgique actuelle ?

Cette question, après avoir été développée par l'auteur lui-même, a fourni matière à des débats si importants, que la section a cru opportun de la renvoyer à l'étude du prochain congrès.

Nous pouvons nous féliciter que le mémoire déposé par M. de Villenoisy et qui a soulevé la contradiction du Dr Jacques, contribuera pour une large part à la solution d'un problème bien difficile et qui doit nous intéresser tout spécialement.

Citons ensuite le travail de M. Rutot sur les modifications du sol des Flandres depuis que l'homme a pu y établir sa demeure.

M. l'abbé Renard, président de la section, appréciant cette importante étude, n'hésita pas à déclarer que M. Rutot par ses laborieux sondages et le relevé si exact des couches qui composent notre vieille Flandre, a comblé une lacune dont les archéologues et tous les amis de la science lui sauront gré.

Parmi les membres les plus zélés de la section, il convient de nommer en tout premier lieu M. le baron Ch. Gillès de Pélichy. Il donna d'abord des renseignements sur ses dernières découvertes archéologiques faites dans la Flandre Occidentale, qui portent à plus de vingt le nombre des stations préhistoriques découvertes dans cette région. Il a produit devant l'assemblée quelques pièces intéressantes provenant des fouilles entreprises par lui.

Cette communication de M. le baron Gillès de Pélichy en amena d'autres, notamment de M. l'abbé Renard, sur la nécessité d'étudier avec soin la provenance de la matière première employée par ces populations antiques pour la fabrication de leurs outils, du R. P. Van den Gheyn sur la reconstitution du milieu géologique pour l'étude approfondie de l'époque préhistorique dans les Flandres et de M. Guignard sur les fouilles récemment entreprises par lui dans le Loir-et-Cher.

Dans une séance suivante, M. le baron de Pélichy donna lecture d'un second mémoire sur les tumuli de la Flandre Occidentale. A l'appui des observations de l'auteur, M. Fourdrignier cita un nombre fort important de tertres désignés généralement sous le nom de mottes, s'étendant sur tout le territoire des Ardennes de Belgique et de France et même jusqu'en Champagne.

Le rapport de M. Huybrigts sur l'ancienne Aduatica, qu'il croit pouvoir confondre avec l'emplacement actuel de la ville de Tongres, mérite également que nous nous y arrêtions. Le savant archéologue entre dans les détails les plus minutieux des longues et fructueuses fouilles qu'il a opérées dans ce pays ; pour bien indiquer aux membres du congrès l'endroit précis de chaque découverte, il avait dressé une carte explicative spéciale.

M. Harroy reprit au congrès de Gand la thèse de l'art préhisto-

rique qu'il avait développée au congrès de Tournai. A cet effet, il avait exposé dans une vitrine un nombre assez considérable de silex où se retrouvaient, d'après lui, les types de l'homme, du chien, des cervidés et de l'oiseau. D'où, concluait l'auteur, je déduis deux caractères bien curieux :

« 1° *l'art décoratif* : tout instrument présente généralement quelqu'une des formes énoncées plus haut.

2° *la duplication* : il y a toujours deux ou même quatre types sur un même silex. Ils sont combinés deux à deux et ce sont toujours les mêmes. »

M. de Villenoisy, rapporteur de la section préhistorique, en rendant compte du travail de M. Harroy termine en ces termes : « Malgré ses efforts, nos collègues ont hésité à se rallier à cette opinion. »

Tel est, avec le mémoire de M. van Overloop déposé sur le bureau par M. le Dr Jacques, le bilan de la première section. Vous pourrez, Messieurs, par ce court aperçu, vous convaincre sans peine et du nombre de ses travaux et de l'importance de ses débats.

A la seconde section se rapportait l'histoire.

Deux questions ont donné lieu à des débats suivis; les autres, très nombreuses, ont fait plutôt l'objet d'une communication de la part de leurs auteurs.

L'Office international de bibliographie de Bruxelles avait envoyé au congrès un délégué, M. Lameere, qui s'était chargé d'y développer et d'y défendre le système de classification décimale proposé en vue d'établir une bibliographie générale des sources de l'histoire et de l'archéologie en Belgique.

Le principe de la classification des sources historiques nationales est admis par tout le monde, et l'honorable membre n'eut pas de peine à le faire accepter par la section. Mais où le débat devint plus vif, c'est quand M. Lameere voulut justifier le système décimal en vigueur à l'Office international de bibliographie. Malgré la chaleur avec laquelle il défendit sa thèse, malgré le véritable talent qu'il déploya pour la faire triompher, il échoua devant

d'irréconciliables adversaires de la classification décimale, notamment de MM. Willems, Van der Haeghen, Cauchie et Pirenne, qui, finalement, entraînèrent l'assemblée à émettre un vœu de rejet du système proposé.

La joûte entre MM. Knœtig et Paul Bergmans sur l'origine de l'imprimerie et de son introduction en Belgique par Thierry Martens fut plus calme, et donna lieu à une très intéressante discussion à laquelle se mêlèrent M. Van der Haeghen et d'autres membres de la section. M. Bergmans présenta également sur l'art typographique en Europe aux XVe et XVIe siècles une étude très complète, qui détermine nettement la part prise par les Belges à la diffusion de cet art.

Les membres du Cercle seront heureux de reprendre la lecture de ce travail de très longue haleine qui sera publié dans les Actes du congrès.

Les communications faites à la section d'histoire prouvent en faveur de la grande activité de ses membres, et constitueront pour nos annales une mine précieuse et féconde que votre secrétaire général ne se fera pas faute d'exploiter.

Signalons, dans l'ordre des séances, le travail de M. Desmarez sur l'origine de la propriété allodiale *Vry Huis*, *Vry Erve*, rencontrée à Gand au moyen âge, et qui lui fournit l'occasion d'exposer d'une façon très intéressante l'origine de la propriété foncière dans les villes commerçantes.

Puis vint M. Pirenne, que le souci des études historiques engagea à parler de la publication d'inventaires de fonds dans les dépôts d'archives.

M. Van Werveke nous apporta deux importants mémoires : le premier, sur l'instruction obligatoire, qui renversa l'opinion reçue d'après laquelle cette mesure aurait été décrétée pour la première fois en Amérique au siècle dernier, alors que bien avant cette époque elle existait déjà dans les Pays-Bas méridionaux; sa seconde étude traite des fosses et des oubliettes des châteaux au moyen âge. L'auteur a été naturellement amené à décrire la fosse du château

des Comtes et à démontrer qu'elle servait de prison préventive. Il signale à Gand même trois autres fosses pénitentiaires, mais dont l'histoire est moins importante.

Nous ne sommes pas encore au bout de notre inventaire, tant s'en faut.

Voici d'abord une étude très documentée de M. l'abbé De Pratere sur la part prise par la ville de Gand dans la ligue hanséatique dite la hanse teutonique ou flamande.

Ensuite le travail de M. l'abbé Laenen sur la correspondance de Joseph II avec le comte de Belgiojoso, ministre plénipotentiaire d'Autriche aux Pays-Bas.

Dans le même ordre d'idées nous retrouvons l'étude de M. Millard sur les litiges de juridiction survenus entre Charles-Quint et Érard de la Marck, prince-évêque de Liège.

M. l'avocat Willems développa la question suivante : Rechercher à l'aide de la toponymie et de l'onomastique si nos ancêtres connaissaient les épopées germaniques. Les recherches savantes et curieuses entreprises par M. Willems en cette matière aboutissent à un résultat négatif en ce qui concerne la Flandre, mais il donne en même temps la raison pour laquelle les épopées germaniques que nos ancêtres devaient connaître, n'ont laissé aucune trace chez nous.

Nous avons enfin à signaler l'historique fait par M. Donnet de l'établissement des habitants des provinces belges dans les différentes contrées de l'Europe et surtout dans les pays d'outre-mer. L'auteur examine en même temps les conséquences de ces émigrations au point de vue commercial et artistique

M. Hulin a fait émettre par la section le vœu que les sociétés fédérées s'entendissent pour décrire systématiquement les types traditionnels de la disposition des bâtiments agricoles que l'on rencontre dans les diverses régions du pays. Il montre ensuite l'utilité qu'il y aurait à recueillir, au point de vue de l'histoire, les renseignements topographiques fournis par les anciens plans cadastraux.

Après que M. de Raadt eût signalé les modifications à apporter

aux armoiries communales inexactes, le président déclara le travail de la section terminé et remercia — c'était justice — l'assemblée du zèle et de l'assiduité apportés aux discussions.

La troisième section, celle de l'archéologie, a vu elle aussi ses travaux suivis par un nombre très considérable de congressistes. Son programme des plus chargés n'a pu être épuisé. Quelques questions ont été très rapidement traitées, d'autres, au contraire, ont fait l'objet de très longs débats. C'est ainsi que l'étude de M. De Waele : « Déterminer au point de vue architectonique l'âge des différentes parties du château des Comtes a occupé pour ainsi dire toute la première séance. » Ce rapport très applaudi a montré, preuves à l'appui, l'exactitude absolue des travaux effectués jusqu'ici et la conscience qui a présidé à un travail, dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'incontestable mérite.

Diverses questions connexes avec la question générale posée par M. De Waele ont été soulevées à cette occasion, et prouvent ainsi l'intérêt général qui s'attache au château des Comtes.

M. Van Duyse, notamment, avec le talent et l'érudition qu'on lui connaît, a donné lecture d'un mémoire contenant des aperçus généraux sur la défense des places fortes, qu'il appuie de nombreuses citations des chroniqueurs de l'époque.

Une autre question du programme devait nécessairement attirer l'attention des archéologues, c'était celle qui se trouvait en tête du § 2, relative à la conservation des monuments. Après que M. Destrée eut traité de l'inventaire à dresser des monuments et des objets d'art de Belgique tant des personnes morales que des particuliers, le président de la section, M. le général Wauwermans, plaça la question sur son véritable terrain, à savoir celui de la législation que tout le monde désirerait voir introduire en cette matière. Il rappelle les rétroactes de la question, et notamment ce qui s'est fait à ce propos au congrès de Bruges en 1887. M. Bekaert, qui quelques mois auparavant avait, dans notre cercle même, présenté un mémoire très étudié sur ce sujet a pris une large part à la discussion. Voici comment le *Bien public* rend compte de cette partie de la séance.

« M. Bekaert fait remarquer que le congrès de Bruges n'a voté que le principe, laissant au gouvernement le soin de formuler un projet. Déjà antérieurement des travaux ont été faits en ce sens. Il croit préférable qu'on ne précise point. Si le Congrès est d'avis qu'il y a lieu de protéger efficacement les monuments, et tout le monde semble de cet avis, qu'on renouvelle les vœux antérieurs, et qu'on ne s'arrête point à une rédaction précise.

L'inventaire d'ailleurs a déjà été commencé par des particuliers. Il y aurait lieu d'appuyer le vœu de M. Destrée, et, en même temps qu'on recourt au pouvoir, de faire appel à l'initiative privée. »

Nous avons déjà dit qu'à l'assemblée générale le R. P. Van den Gheyn avait trouvé la solution la plus heureuse, immédiatement acceptée par la haute intervention de M. Beernaert.

D'autres mémoires ont encore été présentés en section, mais ici force m'est de les indiquer seulement, pour ne pas dépasser les limites restreintes d'un rapport.

Je cite dans l'ordre où ils ont été déposés :

Les ornements francs à la roulette par M. Van Bastelaer.

La droite et la gauche par M. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz.

M. Desnoyettes établit dans son mémoire les causes de la parfaite harmonie que nous constatons dans les monuments du moyen âge entre l'architecture, la peinture et la sculpture.

M. Saintenoy résume la classification qu'il a élaborée des fonts baptismaux. Les conclusions de cette savante étude reçoivent la pleine approbation de l'assemblée.

M. Van Duyse donne lecture d'une note sur les moyens employés au moyen âge pour le débit de la pierre dure.

Nous devons une mention toute spéciale au travail si documenté de notre savant musicologue M. Snoeck sur les instruments de musique en Flandre pendant le moyen âge, et la facture instrumentale jusqu'au XIXe siècle. M. Snoeck, auquel nous devons déjà en grande partie le succès de la fête musicale, a fourni ,en outre, une contribution personnelle — et des plus précieuses — aux publications du Congrès.

M. Germain traite un point spécial d'archéologie religieuse : l'usage des tabernacles repositoires à oculus, et M. le comte de Marsy insiste sur l'utilité de signaler les sceaux du moyen âge et de la Renaissance intéressant la Belgique actuelle, dont les empreintes et matrices sont conservées dans des dépôts publics et dans des collections particulières de l'étranger.

Nous avons à relever enfin le mémoire de M. V. Van der Haegen sur l'utilité de publier la statistique générale des monuments belges et de nos maisons intéressantes, ainsi que le vœu de M. l'abbé Defrenne, tendant à voir créer dans chaque diocèse un musée d'études archéologiques qui servirait à l'éducation du jeune clergé.

Me voici parvenu, Messieurs, au terme de mon trop long rapport. Excusez-moi, si je n'ai pu réduire l'analyse de vos nombreux travaux qu'à une table de matières trop sèche et parfois trop sommaire pour en faire ressortir toute l'importance.

Mais, avant de terminer, permettez-moi de mettre en relief la grande somme d'activité qui a été déployée par les membres du Cercle historique et archéologique de Gand.

Votre comité a dépensé ses efforts pour veiller à ce que l'organisation du congrès ne laissât rien à désirer. Mais, de la partie essentielle de notre congrès, de celle qui seule laissera des résultats pratiques et dont le souvenir ne s'effacera jamais, je veux dire de la partie scientifique, c'est vous qui vous en êtes chargés.

Les débats qui se sont produits dans les diverses sections, non seulement vous les avez en grande partie admirablement préparés en inscrivant vos travaux au questionnaire du congrès, mais encore vous les avez dirigés pendant toute la durée de ces mémorables assises archéologiques.

Aussi, Messieurs, permettez-moi de reprendre en, la rectifiant, une parole trop aimablement exagérée pour moi de notre cher président, dont nous avons pu admirer une fois de plus et les qualités éminentes et le zèle infatiguable : « Le XIe congrès archéologique, c'est le congrès du Cercle historique et archéologique de Gand. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. Messieurs, je n'ai pu vraiment m'exprimer autrement que je ne l'ai fait; malgré ce que vient de dire M. le rapporteur, nous continuerons à appeler le XIe congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, le congrès Van den Gheyn! (*Applaudissements.*)

Il a été, en réalité, l'âme du congrès, et le bureau n'a été que le bras qui a exécuté ses décisions. Certain roi de France disait, dans sa modestie, « l'État, c'est moi! », eh bien, notre honorable confrère a été autorisé à dire : « le congrès, c'est moi! »

Je lui adresse donc, nos plus vifs remerciements, pour les services sans nombre qu'il nous a rendus et je ne crois pas commettre d'indiscrétion, en ce moment, en disant que, non seulement le bureau, mais tous les membres du Cercle seront heureux de pouvoir donner bientôt à M. le chanoine Van den Gheyn une preuve plus tangible de la reconnaissance que tous nous lui portons. (*Applaudissements.*)

IV.

État des recettes et des dépenses du congrès.

M. **le Président** déclare que c'est par erreur que cet objet a été porté à l'ordre du jour. Ce point n'est pas encore définitivement réglé.

V.

Quels sont les caractères de l'architecture, soit civile, soit religieuse, des monuments gantois?

M. **L. Cloquet.** Messieurs, je n'ai pas eu jusqu'ici le loisir de m'occuper d'une manière approfondie de l'architecture ancienne gantoise, et si j'ai pris, à la demande de notre Président, l'initiative de mettre cette question à l'étude de nos séances, c'est, non pas du tout pour en parler ex professo, mais pour provoquer, de la part des archéologues gantois des indications dont nous ferons tous notre profit et moi tout le premier.

En ma qualité d'étranger à la ville, j'avoue avoir été frappé plutôt du côté négatif de la question, si je puis ainsi m'exprimer, c'est-à-dire des éléments étrangers, des influences extérieures qui se revèlent dans les monuments de votre ville. Je me permettrai d'en signaler quelques-uns.

En dehors de ces influences externes il serait intéressant de discerner les caractères locaux, traditionnels. Quelques recherches particulières ont été faites, et nous ont mis en mains un certain nombre de documents ; je ne crois pas que l'on en ait fait jusqu'ici un travail d'ensemble, pour dégager la physionomie du style gantois, ou du moins les traits de son originalité.

Peut-être cette recherche sourira-t-elle au Cercle archéologique, aujourd'hui si bien outillé, et qui réunit dans ses rangs tant de spécialistes distingués.

Pour en revenir au premier ordre d'idées, celui des influences étrangères, il me paraît qu'on peut reconnaître dans les anciens édifices gantois, tant civils que religieux, trois influences extérieures :

la tournaisienne,
la brugeoise
et la brabançonne.

— *Influence tournaisienne.* La construction en pierres de Tournai est prépondérante dès l'époque romane et jusqu'au XIVe siècle. Elle se caractérise par l'appareil en moëllons irréguliers (*opus incertum*).

Nous en trouvons des vestiges notamment à l'abbaye de Saint-Bavon, dans la crypte de la Cathédrale, à l'église Saint-Nicolas, pour ce qui concerne les monuments religieux. C'est un point que j'ai traité avec développement déjà, et que je laisserai un instant de côté. Mais l'influence tournaisienne se manifeste aussi dans les constructions civiles : je citerai les *steen*, dont un seul subsiste malheureusement, la maison de l'Etaple, le château des Comtes, le Beffroi. On pourrait encore étudier à l'aide de docu-

ments des *steen* disparus comme celui du Marché du Vendredi, certaines dépendances de l'abbaye de Saint-Bavon reproduites par Van Lokeren, etc. Je signale aussi les sous-sols de beaucoup de constructions voisines de l'Hôtel de Ville.

Les caractères saillants sont : l'appareil en grossiers moëllons de Tournai, l'emploi comme support de la colonne tournaisienne monocylindrique, à chapiteau roman à volute, ou à chapiteau à corbeille de la transition, les fenêtres carrées, géminées, avec décharge apparente en plein cintre, du type nommé jadis à Bruges « *dornische vensteren* »; et plus tard, les fenêtres, toujours geminées, mais en ogive, avec oculus dans le tympan.

L'influence tournaisienne s'affirme encore par les voûtes des souterrains à double berceau sur épine d'arcs surbaissés, qui ont précédé les voûtes d'arêtes, sur colonnes tournaisiennes (château des Comtes, cellier de l'abbaye Saint-Bavon, cave d'une maison de la place du Lion d'Or, etc.).

A l'époque gothique, notons encore, dans les grands édifices, les rangées d'arcades aveugles, telles que celles qui décorent le bas du grand pignon de la Biloque (vers l'intérieur de l'hôpital) et qu'on retrouvait aux Dominicains.

— *L'influence brugeoise* s'introduit plus tard avec l'emploi de la brique, dans lequel les West-Flamands sont passés maîtres.

L'hospice des vieillards à la Biloque a été bâti en partie dans la donnée brugeoise, en briques, avec ébrasements chanfreinés aux fenêtres, et l'on pourrait peut-être avancer, que le chef-d'œuvre de cette belle architecture de briques, qui fut l'apanage de Bruges, existe à Gand, dans le superbe pignon de la Biloque, lequel a son prototype dans le pignon de l'hôtel de « Gruuthuus » à Bruges.

L'architecture domestique du XVe et du XVIe siècle à Gand a des traits communs avec le style des maisons de Bruges, dans ses pignons à gradins de briques et dans quelques rares constructions rappelant le type brugeois à travées verticales de fenêtres en retraite entre des *chanfreins* amortis par une arcade. Certaines

façades intérieures de l'hôtel de ville reproduisent, même en pierre, ce type si rationnel de la construction brugeoise en briques.

J'ajouterai que les églises d'Ackerghem et de Laerne, avec leurs nefs à peu près égales juxtaposées sous trois combles distincts et leurs chevets à triple pignon, sont des importations non équivoques de la West-Flandre.

— *Influence brabançonne.* Aux XVe et XVIe siècles, l'architecture brabançonne, qui a pour maîtres les Waghemaker, les Layens, les Van Ruysbrouck et la fameuse dynastie des Keldermans, et exerce son empire à Bruxelles, à Louvain, à Malines, à Anvers et en Hollande, fait aussi sentir son influence à Gand, où Rombaut Keldermans et Dominique Waghemaker inspirent la construction de notre hôtel de ville. Je voudrais demander à mes confrères versés dans l'étude de nos monuments, s'ils ne trouvent pas certaine parenté entre l'art brabançon et le style de la Halle des drapiers et de la maison des Bateliers, et s'ils ne reconnaissent pas une allure un peu brabançonne, à quelques-uns des pignons gantois, où les gradins sont interrompus ça et là par des pinacles?

D'autre part, les maîtres de Malines et d'Anvers qui se sont occupés de notre hôtel de ville, n'auraient-ils pas eu leur mot à dire dans la reconstruction des nefs de la cathédrale et de Saint-Michel, où nous voyons le triforium tournaisien remplacé par cet original balcon, que Dominique Waghemaker a employé à Saint-Paul d'Anvers, et qu'on retrouve aussi à Saint-Jacques d'Anvers et à Saint-Martin de Goes?

Style gantois. — Si maintenant je devais indiquer quelques caractères fréquents ou particuliers de l'architecture gantoise, j'en rencontrerais, par exemple, dans l'usage si général des voûtes en douves de bois, jusqu'à l'avénément de l'école brabançonne; car il est à remarquer que toutes les voûtes de nos églises sont relativement récentes, et ont remplacé des berceaux lambrissés à la cathédrale et à Saint-Nicolas, tandis que les berceaux ont perduré au réfectoire de l'abbaye de Saint-Bavon, aux Dominicains, à la Biloque,

dans une quantité de nos plus vieux et de nos plus beaux oratoires. — Il est vrai que je considère ce parti comme commun à l'école de Tournai.

J'en dirai autant des belles tours-lanternes, qui caractérisaient si fièrement les deux grandes églises anciennes de Saint-Pierre et l'ancienne église de Saint-Bavon, et qui font encore le plus bel ornement de Saint-Nicolas et de Saint-Jacques.

Enfin, le seul type bien gantois que j'aie pu jusqu'ici dégager, se rencontre dans nos vieilles maisons de la fin du moyen-âge. Il me sera permis d'en emprunter la description à une petite étude que j'ai publiée il y a quelques années.

Maisons en pierres et briques. A Gand, les maisons en bois semblent avoir exercé une grande influence sur les façades maçonnées, lesquelles d'ailleurs ont été construites non seulement en briques, mais parfois aussi totalement ou partiellement en pierres; les pierres employées étaient, à l'origine, des moëllons de Tournai, et, à partir du XIVe siècle, des pierres blanches de Baeleghem.

La forme traditionnelle des façades en pans de bois déteint sur les constructions gantoises beaucoup plus que sur celles de Bruges. Les façades en bois et en maçonnerie ont subsisté longtemps côte à côte, comme le montre fort bien, par exemple, certaine ancienne gravure représentant l'inauguration de Charles II, roi d'Espagne et donnant une vue du marché du Vendredi. Quand on a passé du bois à la pierre, on a conservé les mêmes formes en changeant les matériaux.

Les maisons en pans de bois offraient des zones horizontales continues de claire-voies sans trumeaux, tout ajourées, n'offrant d'autres pleins que les croisillons des châssis; ces zones alternaient avec des zones aveugles régnant sous les seuils; c'étaient des pans horizontaux ajourés sur toute leur hauteur, hormis la hauteur d'appui, et superposés en surplomb l'un sur l'autre.

La façade gantoise en pierre et brique, du XVe et du XVIe siècles, reproduit cette structure générale; les fenêtres, serrées en groupes,

forment des rangées horizontales continues constituant une sorte de menuiserie en pierre; il n'y a pas ou guère de trumeaux. Les baies affleurent le mur comme dans les cloisons des façades en bois. La façade est partagée par des cordons en zones horizontales correspondant aux étages, qui, parfois, surplombent légèrement les uns sur les autres, du moins le premier étage sur le rez-de-chaussée, à l'instar des pans de bois. Le surplomb est racheté par des arcatures disposées en rangées, qui, souvent, servent en même temps de décharges aux fenêtres; elles posent sur des corbeaux portés à leur tour sur les montants qui forment comme de légers trumeaux entre les baies.

Les pignons se terminent, avant la Renaissance, par des gradins avec lesquels se combinent les cordons qui traversent la façade. Les baies des portes sont prises dans une travée de croisée, et offrent une imposte correspondant aux panneaux supérieurs des fenêtres; deux petits corbeaux soulagent la portée du linteau. Les versants sont percés de fenêtres en lucarne ayant pour façades de petits pignons à gradins.

On rencontre des types de ce genre de façades, marché aux Grains, place Ste-Pharailde, rue Haut-Port, au coin de la rue de la Caverne et de la rue Haute, etc. Un spécimen plus ancien et vraiment typique existe fossé des Corroyeurs. Une très intéressante série de ces vieilles maisons a été relevée par MM. Van Houcke et P. Langerock dans leur excellent recueil d'*Anciennes constructions en Flandre* (1). (*Applaudissements.*)

M. **le Président** remercie l'honorable orateur pour son intéressante communication et déclare que la question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée pour être, éventuellement, soumise à une discussion.

La séance est levée à 10 heures.

---

(1) V. L. Cloquet. *Anciennes maisons de Belgique.* Brochure in-4°. Desclée-Debrouwer.

Algemeene vergadering van 9n November 1896.

—

Assemblée générale du 9 Novembre 1896.

—

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

Sont présents : MM. le baron A. de Maere, président; Prosper Claeys et E. Varenbergh, vice-présidents; Lacquet, trésorier-bibliothécaire; L. Cloquet, président de la Section des Beaux-Arts; Herm. Van Duyse, président de la Section d'Archéologie; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint; et MM. Paul Bergmans; A. Campers; Joseph Casier; W. De Haerne; de Kemmeter; l'abbé de Pratere; Joseph Desmet; A. Diegerick; le général Dupont; A. Heins; Mast de Maeght; Léon Nève; Edouard Potjes; Fernand Scribe; Serdobbel; César Snoeck; A. Van Assche; Vanden Bemden; le Chanoine Van den Gheyn; Alfred Varenbergh; Jules Vuylsteke et V. Willems.

MM. M. De Noyette et Albert Maertens s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Ordre du jour :

I. Communications.

II. Ballottage de membres honoraires.

III. Nomination de deux membres effectifs, en remplacement de MM. Rogghé et Wagener, décédés.

IV. Restauration des ruines de St-Bavon. — Sort de quelques tableaux, par M. Varenbergh.

V. Quels sont les caractères de l'architecture, soit civile, soit religieuse, des monuments gantois? M. L. Cloquet. (Discussion.)

I.

Communications.

Il est donné connaissance à l'assemblée des lettres par lesquelles l'*Institut archéologique du Luxembourg*, la *Société des Bollandistes*, la *Revue Bénédictine* et la *Société royale de Géographie d'Anvers* acceptent l'échange de leurs publications contre celles du Cercle.

—

Il est donné également communication d'une lettre par laquelle M. l'Avocat-général de Pauw s'excuse de ne pouvoir assister à l'assemblée et prie celle-ci de vouloir inviter la Commission des plaques commémoratives à mettre un terme à ses travaux, en remaniant définitivement les inscriptions dues à Prudens Van Duyse, en les complétant d'après les dernières découvertes, et en désignant celles dont le Cercle pourrait proposer, dès maintenant, le placement à l'autorité communale.

Le Bureau donnera la suite voulue à cette lettre.

—

M. **le Président** fait connaître à l'assemblée que, conformément à la décision de celle-ci, le Comité-Directeur a examiné la question du changement du jour des réunions du Cercle. Toutes les objections soulevées contre l'un et l'autre jour de la semaine ayant été mûrement pesées, le Comité a porté son choix sur le deuxième mardi de chaque mois et il demande à l'assemblée de vouloir ratifier ce choix.

Cette proposition est adoptée sans observations.

—

M. **L. Cloquet** Il m'est revenu que le Cercle artistique et littéraire, mû par un très louable sentiment à l'égard des monuments gantois, a demandé d'avoir communication des plans officiels qui concerneraient de près ou de loin ces monuments, afin de pouvoir éventuellement émettre un avis. Il me paraît que notre Cercle pourrait fort à propos faire pareille demande.

M. **le Président**. Le Bureau adressera une demande dans ce sens à l'Hôtel-de-ville.

II.

Ballottage de membres honoraires.

MM. *Bouckaert*, conducteur des Ponts et Chaussées, à Gand; *Bruyninx*, *Edmond*, professeur à l'Athénée royal de Gand; et *De Saegher*, *Rodolphe*, avocat, à Gand, sont nommés membres honoraires du Cercle historique et archéologique.

III.

Nomination de deux membres effectifs, en remplacement de MM. Rogghé et Wagener, décédés.

MM. Paul Bergmans, docteur en philosophie et lettres, chef de bureau, aide-bibliothécaire à l'Université de Gand, et Joseph Desmet, greffier-adjoint à la Cour d'appel et président du Cercle artistique et littéraire de Gand, sont élus à l'unanimité des suffrages des membres effectifs présents. (*Applaudissements.*)

MM. Bergmans et Desmet remercient l'assemblée de la marque de confiance et de sympathie qu'elle a bien voulu leur donner.

IV.

Restauration des ruines de St-Bavon. — Sort de quelques tableaux, par M. Varenbergh.

M. **Varenbergh.** Messieurs, tout récemment, en furetant, j'ai trouvé parmi bien d'autres papiers, une lettre datée du 9 août 1835, adressée à l'administration communale de Gand, au nom de la Commission des monuments d'alors, afin d'obtenir son intervention pour la restauration des ruines de l'abbaye de St-Bavon.

C'est sans doute la première fois qu'il en fut question, voilà pourquoi j'ai cru qu'il ne fallait pas laisser cette louable initiative dans l'oubli, et qu'il n'était pas sans opportunité de vous signaler

cette pièce, vu qu'on s'occupe tant aujourd'hui de restauration et que les ruines de St-Bavon sont l'objet d'une sollicitude toute particulière.

Ce document existe aux archives de l'Hôtel-de-ville; la pièce que je possède n'est que la minute, rédigée par feu Auguste Van Lokeren. Un certain nombre d'entre vous ont sans doute connu Auguste Van Lokeren qui fit l'histoire de l'abbaye de St-Bavon, publia le cartulaire de l'abbaye de St-Pierre, resté inachevé, la chronique de Jean de Thielrode et autres travaux.

Je ne vous ferai pas ici sa biographie, mais je voudrais bien vous citer sur lui une anecdote. Il entra fort jeune dans la magistrature, et lors des événements de 1830, il se retira à la suite d'une circonstance bien peu connue mais que je tiens de sa bouche. Les bouleversements politiques sont généralement accompagnés d'excès regrettables; ainsi, lors de la révolution de 1830, il y eut presque partout des pillages, qui étaient une espèce de pâture, de satisfaction malsaine accordée à l'émeute. Or, Van Lokeren qui appartenait au Parquet, avait reçu des instructions secrètes pour ne pas empêcher le pillage de certaines maisons appartenant à des partisans de la Maison d'Orange. Il fut révolté dans son honnêteté et sa loyauté et donna sa démission. Depuis lors il n'occupa plus d'autre fonction publique que celle d'échevin, s'adonna aux sciences et aux arts, fit partie de toutes les Commissions scientifiques et mourut en 1872.

Je crois inutile de reproduire textuellement la pièce en question, qui renferme quelques données controuvées plus tard. Celui qui voudra la consulter pour l'histoire de la restauration, des transformations et des vicissitudes des ruines de l'abbaye de St-Bavon, la trouvera aux archives de l'Hôtel-de-Ville, ainsi que je viens de le dire.

Je crois cependant faire bien de vous donner connaissance aujourd'hui de la partie de cette lettre, la plus intéressante pour nous, vu qu'elle relate le premier effort fait en faveur de la conservation de ces ruines qui sont un vrai bijou, tant au point de vue de l'architecture que de l'archéologie :

A Messieurs les Bourgmaître, Echevins et Conseillers municipaux de la ville de Gand.

Messieurs,

Le Gouvernement, dans sa sollicitude pour tout ce qui regarde l'histoire nationale, a institué à Bruxelles une commission composée des architectes les plus renommés du pays, pour aviser aux moyens de conserver les anciens monuments de la patrie. Chacun de ses membres fut chargé de faire un relevé des édifices remarquables situés dans un rayon déterminé. M. Roelandt, architecte à Gand, s'empressa de porter à la connaissance de la Commission, l'existence des ruines de l'antique monastère de St-Bavon, situées dans l'enceinte de la vieille citadelle en cette ville. La commission accueillit ce rapport avec le plus vif intérêt, et sur son observation qu'il était à craindre que ces ruines eussent disparues en peu de temps, sans quelques travaux indispensables et purement de conservation, il fut arrêté unanimement qu'une somme de fr. 2000 serait demandée au Ministère, afin de commencer les travaux les plus urgents pour tâcher de conserver ce précieux monument, toutefois sous la condition expresse, que la ville de Gand y aurait contribué de son côté, pour une certaine somme; cette résolution, ayant été portée à la connaissance de la Commission pour la conservation des monuments d'art en la ville de Gand, elle prend l'initiative auprès de vous, Messieurs, pour vous prier de vouloir vous adjoindre à la Commission de Bruxelles, et d'allouer une somme de 1000 fr., afin de concourir avec elle à la conservation des ruines qui attirent l'attention de tous les savants et des amis de l'art de ce pays, et dont l'importance architectonique est appréciée de plus en plus par les étrangers. Plusieurs membres de la Commission dont nous venons de parler s'étant trouvés réunis lors du jugement pour le dernier concours de l'académie en cette ville, ont été visiter ces ruines; ils se sont convaincus de leur haute importance, et de nouveau, ont insisté sur la nécessité de leur conservation.

. . . . . .

Gand, le 9 août 1835.

Puisque notre honorable Président a eu l'obligeance de m'accorder la parole, je lui demanderai, Messieurs, de me la continuer pendant quelques instants ; je voudrais encore vous raconter quelque chose.

Je viens de vous parler de Van Lokeren. Il a laissé, comme vous le savez, inachevé, son cartulaire de l'abbaye de St-Pierre. C'est en dépouillant après lui, les documents de ce fond que j'ai trouvé ça et là des détails intéressants.

J'avais eu un moment le dessein d'achever son cartulaire, c'était une grosse œuvre ; j'avais déjà réuni tous les documents, les uns recueillis par Van Lokeren et qui m'avaient été remis par la famille, les autres que j'avais recueillis moi-même. Mais je dois vous le confesser, si je n'ai pas pu donner suite à ce projet, c'est que j'ai été obligé de m'arrêter devant des considérations d'une nature toute spéciale, un empêchement dirimant, contre lequel les publicistes viennent souvent buter.

Voici la communication que je voulais vous faire :

Au siècle dernier, le peintre Philippe Spruyt, jouissait, paraît-il, de la confiance de l'abbaye. En 1779 il fut chargé d'acheter des tableaux pour elle. J'ai trouvé deux comptes de ce chef ; le premier :

Rekeninghe raeckende coop, leveringhe ende retoucheren van schilderyen ten dienste van d'Exempte abdye van Ste-Pieters nevens Ghent, ghedaen door my Philippus Spruyt.

Mais faisons d'abord un peu plus ample connaissance avec ce Spruyt.

Philippe-Lambert-Joseph Spruyt fut dessinateur, peintre et graveur d'un talent qu'on ne peut pas appeler remarquable. Il naquit en 1727 et mourut à Gand le 5 mai 1801. Son père était militaire. Quant à lui, comme il manifestait des dispositions artistiques, il fut placé, fort jeune encore, à Bruxelles chez le peintre Jean Millet. Plus tard, il se rendit à Paris où il suivit pendant quelque temps les leçons de Karl Van Loo. En 1757 il partit pour Rome où le peintre saxon Antoine Raphaël Mengs l'admit dans son atelier. Il remporta deux fois le premier prix à l'académie romaine

de St-Luc. Mengs ayant été appelé en 1761 à la cour de Madrid, engagea Spruyt à rentrer dans son pays, ce qu'il fit. Il s'établit d'abord à Bruxelles où il exécuta beaucoup de portraits et quelques tableaux d'autel ; il peignit aussi de temps en temps des tableaux de chevalet. A l'époque de la réorganisation de l'académie de dessin et de peinture de Gand, et après la mort de Marissal, son fondateur, il fut nommé premier professeur titulaire chargé d'enseigner la figure. Il a gravé d'après Rubens, et écrivit un volume de *Mélanges* qui fut publié par l'académie et imprimé chez De Goesin en 1794, in 8°. Le gouvernement ayant pris certaines mesures dans l'intérêt de la conservation des œuvres d'art, le magistrat de Gand décida le 3 septembre 1777, de faire un relevé descriptif exact de tous les tableaux appartenant aux établissements de main morte et chargea Spruyt de ce soin. Ce catalogue qui ne brille pas par son exactitude, fut transmis le 9 juin 1778 à l'administration centrale à Bruxelles. Spruyt eut un fils, nommé Charles, qui fut son élève.

Voici maintenant les postes du compte de Spruyt :

September 1779. *Eerst over leveringhe en coop van eene schilderije, verbeeldende den Sabienen roof, met het vergrooten der selve, de somme van* . . . . . £. 10.00.0

December. Over leveringhe van vijf schilderijen verbeeldende de vier triomphen van de heylighe kerke, geschilderd door eenen discipel van Rubens, ende eene verbeeldende den heylighen Augustinus van het orde van den heylighen Benedictus, predikende het waer gheloove aan de heydenen in Engelandt, geschildert door Erasmus Quilinus, de somme van . . . . . » 40.00.0

Voor retoucheren van eene schilderije verbeeldende den voornoemden heylighen, bekerende eenen heydenschen conninck in Schotlandt, geschildert door Nicolaes Roose, de somme van . . . . . » 4.00.0

Voor vergrooten van eene schilderije verbeeldende de triomphe van David en Saül naer het verslaeghen van Goliad, geschildert door H. van Baelen, de somme van . . . . » 3.10.0

Januari 1780. *Voor vergrooten van eene schilderije verbeel-*

dende rencontre van Jacob en Esaü, geschildert door Leplat, de somme van 4.00.0

Hier onder begrepen het leveren van doek, raemen, alle de verven en vernis, etc., bedragende saeme de somme van . £. 61.10.0

Ce compte porte l'acquit de Spruyt du 11 février 1780.

Dans le 1er article, nous voyons figurer un tableau représentant l'enlèvement des Sabines, dont Spruyt ne cite pas l'auteur. Ce tableau acheté par lui n'est plus à St-Pierre, je n'ai pu découvrir l'endroit où il est aujourd'hui.

Spruyt dit « met vergrooten der zelve »; veut-il dire par là qu'il a donné plus de développement à ce tableau, ou qu'il en a exécuté un agrandissement, je l'ignore; je me déclare incompétent et demande à être renseigné. Ce que je pense toutefois, c'est que par « vergrooten » il veut dire agrandir le tableau au moyen d'une ajoute afin de le faire cadrer comme dimenison avec d'autres.

Le 2e article parle de quatre tableaux représentant le « Triomphe de l'Eglise », par un disciple de Rubens. Ici Spruyt se trompe, et vise évidemment les tableaux de Van Thulden. Parmi les quatre, le *Triomphe de la vérité sur l'erreur* et le *Triomphe du christianisme* se voient encore à St-Pierre; quant aux deux autres, j'ignore ce qu'ils sont devenus.

Il faut remarquer au sujet de ces disparitions, que la République française a passé par ici. A part tout ce que ses sicaires firent vendre à l'encan ou détruisirent bêtement, si elle trouvait quelque chose à sa convenance, elle se l'annexait sans façon. J'emploie cette expression « d'annexer » parce que je veux être moins brutal que les procédés dont la première Marianne était coutumière. Plus tard, après la débacle Napoléonienne, quand le territoire français, réduit à ses justes limites, se trouva trop exigu pour contenir tous les larcins de la république et de l'empire, il y eut beaucoup de restitutions; et à la suite de cela le gouvernement néerlandais remit en 1816, sous certaines conditions, aux églises un grand nombre d'œuvres d'art. C'est de cette manière que l'église actuelle de Notre Dame de St-Pierre est entrée en possession de la plupart des tableaux qui l'ornent aujourd'hui.

Sous le 2e article du compte est également mentionné un tableau d'Erasme Quellin que Spruyt décrit mal. Ce doit être celui qui représente St-François Xavier discutant en présennce de l'empereur du Japon, et qui fut peint en 1762 Il est à St-Pierre.

Au 3e article, il est question de retouches faites à un tableau de Nicolas Liemakere dit Roose. Spruyt se trompe aussi dans la désignation du sujet, qui représente St-François Xavier prêchant la foi aux Indiens. Le chef de la tribu se convertit avec ses sujets. Ce tableau fut peint primitivement pour les Jésuites de Bruxelles; et après que Marie-Thérèse eut supprimé ces religieux dans ses Etats, leur mobilier fut vendu et l'abbé de St-Pierre acheta le tableau, qui est encore aujourd'hui à l'église.

Le 4e article a rapport à l'agrandissement du «Triomphe de David» par Van Baelen. Ce tableau n'est plus à St-Pierre qui ne possède aucune autre œuvre de ce maître; mais on voit de lui chez les Pères Récollets « le Christ et la Samaritaine », et à St-Sauveur une série de huit toiles : « la Sainte famille, Jésus au temple, la fuite en Egypte, la présentation au Temple, l'adoration des Mages, l'adoration des bergers, le fondateur de la confrérie de St-Joseph en adoration devant la Ste-Trinité, et les armoires de l'Archiduc Albert d'Autriche, tenues par deux anges ».

L'article suivant concerne l'agrandissement d'un tableau de Leplat « la rencontre de Jacob et d'Esaü »; il n'est plus à St-Pierre, ni dans aucune des autres églises de Gand.

Faisons observer au sujet de ce tableau que Spruyt néglige de nous dire auquel des Leplat il attribue cette œuvre. C'est du reste ainsi qu'il en agit tout du long de son catalogue.

Il y eut deux Leplat : Pierre, qui vivait à Gand au XVIIe siècle, et sur la vie duquel on a peu de renseignements. C'était un peintre assez médiocre qui s'occupa beaucoup de restauration de tableaux. Le second Leplat est Gilles, fils de Pierre, dont l'œuvre principale est représentée par les toiles qui ornent la salle du bureau de bienfaisance, et sont datées de 1691.

Il y a encore à Gand un certain nombre d'autres œuvres de sa main.

Gilles était un peintre de beaucoup plus de valeur que son père.

Le dernier article du premier compte de Spruyt dit que dans les sommes énumérées, est comprise la livraison de la toile, des châssis, des couleurs et du vernis. Les artistes ne comptent plus ainsi aujourd'hui; ils négligent ces infimes détails matériels. Les bons tableaux se paient en tenant compte exclusivement de leur valeur artistique, sans considérer les prix de la matière, et ils se paient cher. Je trouve que la dignité de l'artiste n'a fait qu'y gagner. S'il est obligé de compter le prix de sa toile, de sa couleur et de ses brosses, il ne lui reste qu'à ajouter un poste pour la main d'œuvre; c'est ainsi que font les peintres en bâtiment. Mais dans l'œuvre de l'artiste ce qu'il faut considérer avant tout, c'est le produit de son talent, de son génie, de son inspiration, ce qui donne la vie et l'être aux matières inertes dont il fait usage, ce qui parle à notre âme et nous communique l'émotion et le sentiment qui ont guidé sa main.

Le second compte de Spruyt est ainsi conçu :

Debet den Eerweerdigsten heer Prelaet der Exempte abdije van Sinte Pieters aen d'heer Spruyt, zoo volgt :

Alvooren over het schilderen van 7 schilderijen ende leveren der doucken, t'saemen tot	£.	66.13.4
Item, over coop van 1 schilderije geschildert door Duchatel, verbeeldende figueren in een landschap, met vergrooten der selve, somme van	»	20.00.0
Mitsg^s over het retoucheeren van twee groote schilderijen, verbeeldende de eene de H. Rosalia, met bijwerk, geschildert door Gaspard de Craeyer, ende de andere, den H. Aloysius de Gonzagen, met bijwerk, geschildert door J. Boyermans, tot	»	6.00.0
Item, gekuyst ende verdoekt eene schilderije verbeeldende de Crooningh-Christi, geschildert door Vanden Heuvel, comt	»	2.00.0
Item, betaelt aan den vergulder Panné voor 't vergulden der twee lijsten der boven ghem. groote schilderijen volgens quitt.	»	6.00.0
	£.	100.13.4

Le premier article donne à entendre que Spruyt exécuta sept tableaux pour l'abbaye. Nous ne savons ce qu'ils sont devenus, ni ce qu'ils représentaient; lui-même, malheureusement, n'en dit rien. Ce qui est certain c'est que, vu le prix qu'il paya pour quatre tableaux de Van Thulden et un de Quellin, ou quarante livres de gros, c'est-à-dire un peu plus de 86 francs chacun, il ne se montre pas trop modeste en comptant ses sept tableaux à 66 livres ou 712 francs.

Le second article concerne l'achat d'un paysage avec figures par Duchatel; ce tableau a disparu ou bien est-ce l'attribution de Spruyt qui nous empêche de le reconnaître?

Dans le troisième article, il dit qu'il a retouché une Ste-Rosalie de Crayer; ce tableau est actuellement au Musée communal de peinture. Il fut enlevé par les Français et déposé au couvent du Mont Cenis : le roi de Sardaigne le restitua à la Belgique en 1817.

Un détail typique au sujet de cette œuvre et qui indique le respect des conquérants pour les objets d'art : cette toile fut détachée de son cadre, c'est-à-dire découpée du cadre, pliée en quatre et puis roulée. On voit d'ici l'effet que devait produire un pareil traitement sur un vieux tableau : les traces en sont encore visibles, malgré le soin qu'on lui a donnés.

Spruyt retoucha également un St-Louis de Gonzague par Boyermans, qui figure actuellement au Musée de Nantes.

Il n'y a plus actuellement dans les églises de Gand qu'un seul tableau de Boyermans, c'est la « Vision de Marie-Madeleine de Pazzi », à l'église des Pères Carmes, rue de Bruges.

Le couronnement du Christ, à l'article suivant du compte, toile par Vanden Heuvel, se trouve maintenant à l'église St-Jacques.

Notre musée possède encore quelques tableaux provenant des dépouilles opimes de la fameuse abbaye; ils ne sont pas mentionnés parmi ceux achetés ou retouchés par Spruyt; mais il n'est peut-être pas hors de propos de vous les signaler :

Tobie et l'Ange, par G. Craeyer; *La réconciliation* et *la femme adultère*, par Jordaens; une *échoppe de poissons*, par Van Utrecht;

le Christ et les disciples d'Emmaüs, par Schelling; *la tentation de St-Antoine*, *St-Sébastien consolé*, et *la conversion de St-Hubert*, par Thys, une *Ste-Famille*, de Devos le vieux.

Lors de la restitution des œuvres d'art par la France, le curé de l'église de N.-D. de St-Pierre réclama comme provenant de l'abbaye le *St-Louis de Gonzague*, que nous avons dit être à Nantes, ainsi que *Ste-Cathérine, l'Enfant Jésus et la Vierge*, de G. De Crayer, qui fut donné au Musée de Grenoble.

Voilà, Messieurs, les renseignements et les observations que m'ont inspiré les deux comptes de Spruyt.

Je vous ai indiqué en outre le domicile actuel de certains tableaux provenant de l'abbaye; quelques-unes de ces données ne sont pas de mon cru; c'est notre honorable confrère M. Maeterlinck qui a bien voulu faire cette recherche pour laquelle il est parfaitement en situation. Il s'est donc fait mon collaborateur pour cette petite notice, ce dont je le remercie affectueusement.

J'ai fini, Messieurs, c'est un peu de l'histoire anecdotique. que je vous ai faite, mais je crois qu'elle vient à point aussi. (Applaudissements,)

M. **le Président** remercie l'orateur de ses intéressantes communications qui seront publiées au Bulletin.

Motion d'ordre.

M. **le Chanoine van den Gheyn**. Je tiens, messieurs, à émettre quelques réflexions au sujet du rejet, par le conseil provincial, de notre demande en obtention d'un subside pour nous aider à couvrir les frais afférents au Congrès historique et archéologique du mois d'août dernier. Ce n'est pas que je veuille le moins du monde user du droit de maudire nos juges, pendant 24 heures. Ce n'est pas non plus que je demande de formuler la moindre protestation. Absolument pas. Mais, je crois, qu'en présence des motifs allégués par l'honorable rapporteur au Conseil provincial, pour justifier la décision, nous devons prendre certaines précautions.

Le rapport dit qu'il est inutile de donner un subside à un Congrès qui a été un succès, non seulement au point de vue scientifique, mais aussi au point de vue financier. Nos ressources, dit-il, sont si immenses qu'il est inutile pour la Province de faire de nouvelles largesses. — Ensuite, la vente des publications du Congrès procurera encore de jolies recettes à notre « trésor » si, bien entendu, les mémoires présentés ont véritablement de la valeur.

Permettez-moi deux mots de réponse. Il est très vrai que nous n'avons pas à nous plaindre du résultat financier du Congrès à la condition que nous sacrifiions beaucoup d'auteurs qui nous ont envoyé des travaux.

Je vous avoue que je ne crois pas que les illuminations, si brillantes qu'elles puissent avoir été, que le pavoisement des voitures du tram qui nous a conduit à Laerne, que les banquets, aient fait faire un grand pas à la science. Le résultat d'un Congrès se constate par la publication des mémoires et travaux déposés sur les bureaux de chacune des sections. Le comité d'organisation a tâché de se mettre en rapport avec un grand nombre de savants et, chose étonnante, fait sans précédent, cet appel a été largement entendu et nombre de travaux des plus remarquables nous ont été adressés — quelques-uns même ont une valeur tout à fait exceptionnelle. Eh bien, messieurs, malgré cette crise d'abondance signalée au Conseil provincial, nous serons maintenant obligés, après avoir sollicité l'envoi de mémoires, de prier poliment leurs auteurs de nous autoriser à les remiser en attendant des temps meilleurs.

Nous ne publierons que le strict nécessaire pour ne pas nous mettre en-dessous des congrès de Tournai, d'Anvers ou de Charleroi.

Mais, n'est-il pas regrettable que, faute de ressources, nous soyons obligés d'amoindrir le succès scientifique de notre congrès qui, joint aux autres genres de succès, l'aurait placé à la tête de tous les congrès antérieurs?

Quant à l'argument, tiré du bénéfice que pourrait donner la publication des œuvres scientifiques qui nous ont été adressées, je crois que M. le Rapporteur aura négligé de lire la circulaire, que

j'ai eu cependant l'honneur de lui envoyer, en sa qualité de conseiller provincial, et qui portait que, de par nos statuts, il nous est interdit de mettre les publications dans le commerce. Ces publications ne peuvent être distribuées qu'aux membres du Congrès exclusivement et les auteurs gardent la propriété de leurs mémoires. S'ils peuvent en faire un succès de librairie, — ce que je leur souhaite du fond du cœur, — les bénéfices à en résulter sont exclusivement pour eux. — J'ai dit.

M. **le Président**. L'assemblée jugera sans doute qu'il convient de renvoyer cette motion au Bureau qui examinera ce qu'il y a lieu de faire dans l'occurrence. (Adopté.)

V.

Quels sont les caractères de l'architecture, soit civile, soit religieuse, des monuments gantois?

A la demande de M. **M. De Noyette**, empêché, il est donné lecture de la note suivante rédigée par lui relativement à l'objet en discussion.

Permettez-moi, Messieurs, d'émettre dès à présent, quelques réflexions, assez vagues assurément, mais de nature à prouver l'intérêt que je porte à la question.

Si l'on se bornait à un examen de visu des monuments et des constructions anciennes de Gand, j'estime qu'il serait difficile de distinguer *a priori* le caractère saillant et local d'une architecture gantoise, tant pour les constructions religieuses que pour les constructions civiles ou domestiques. Peut-être que mon avis sera moins exclusif quand nous aurons pu, de commun accord avec les historiens et les spécialistes archéologues, consulter certains documents et en faire une classification plus étudiée.

En ce qui concerne le fait que l'emploi des pierres de Tournai, de Baeleghem et produits similaires ainsi que l'emploi de la brique, imposent certaines formes et caractérisent, en grande partie, le style des constructions personne ne le révoque en doute. Mais on ne peut en conclure que les localités qui possèdaient plus particulièrement ces

matériaux aient eu des écoles déterminées qui ont exercé une influence directe sur nos constructions, plus que dans d'autres villes des provinces flamandes. J'avoue cependant que je ne connais pas beaucoup d'architectes gantois marquants qui aient jadis apposé le sceau de leur talent sur nos grands édifices.

Sans esprit de clocher, ou d'admiration pour les écoles étrangères, je demande un travail d'ensemble et sans parti pris.

L'industrie ancienne, le commerce d'autrefois si florissant, nos cours d'eau, et d'autres causes encore, ont pu contribuer aussi à l'établissement de certains types de constructions. Ce qui est très caractéristique parmi nos constructions civiles, ce sont les maisons dont nous a entretenu M. Cloquet et dont une partie est en encorbellement au moyen d'arcatures. Mais, ne voyons-nous pas notre admirable maison des Bateliers construite par l'architecte Vandenberghe et ne rencontre-t-on pas dans cette belle construction le principe des arcatures et des encorbellements ?

La maison des bateliers n'aurait-elle pas servi de modèle ou tout au moins n'aurait-elle pas inspiré aux constructeurs d'habitations de moindre importance, l'agencement en question ?

J'appelle aussi votre attention sur certaines petites maisons primitives sans étage, surmontées d'une simple lucarne avec pignon à gradins et que l'on rencontre spécialement aux extrémités de la ville, notamment, dans les rues de St Liévin et de Bruxelles.

Mais, à part quelques types d'originalité, nous devons reconnaître que notre ville de Gand possède une collection de maisons de styles différents qui ne se rencontre aussi complète dans aucune autre ville du pays. Outre les constructions de l'époque de Philippe II, tous les styles qui ont marqué les règnes des rois de France sont réunis ici.

C'est cette grande ressource qui a déterminé la Société centrale d'architecture de Gand à faire un appel aux pouvoirs publics pour la publication d'un ouvrage d'architecture intitulé : « Les vieux pignons de Gand. » Ce serait, me semble-t-il, le corollaire des études dont nous nous occupons en ce moment.

Pour nos monuments religieux, je ne vois rien de marquant

comme originalité, aucun type nettement déterminé. En général, ils revêtent un caractère sévère, des masses imposantes, de belles proportions et des formes moins recherchées que dans bien d'autres églises d'égale importance. Mais je ne crois pas que cela suffise pour leur donner un caractère d'originalité. Peut-être nos églises de village, le long des cours d'eau, offrent-elles plus d'intérêt à ce point de vue. Je conclus, Messieurs, pour le moment et en ce qui me concerne, que nous ne trouverons pas matière à attribuer à nos constructions, tant religieuses que civiles et domestiques, une école gantoise bien déterminée.

M. **le Chanoine Van den Gheyn**. Je vous avoue que je suis assez gêné de devoir attaquer une des théories de prédilection de M. Cloquet. Dans plusieurs congrès déjà, il l'a défendue avec les connaissances et le talent que nous lui connaissons.

Malgré cela, je m'effraie à l'idée de voir prévaloir cette thèse. Je n'aime pas cette influence tournaisienne que M. Cloquet veut trouver partout. Sans doute, nous pouvons admettre que la pierre vient de Tournai, mais de là à conclure qu'il existait à Tournai, et rien qu'à Tournai, des ateliers de sculpture qui inspiraient leurs modèles à toute une région, c'est vraiment aller trop loin.

M. Cloquet, à l'appui de sa thèse, donne plusieurs arguments. Il serait difficile de les relever tous, mais, j'en relèverai cependant quelques uns. Au congrès de Tournai, notamment, il a parlé du chapiteau tournaisien et il retrouve ce chapiteau qui est, en somme, le chapiteau roman, un peu partout. Il me semble que le style roman devait également être connu autre part qu'à Tournai. M. Cloquet nous dira peut-être que ce style était plus florissant à Tournai qu'ailleurs. Mais un architecte roman devait cependant être imbu de certains principes et faire ainsi tout naturellement des chapiteaux ressemblant à ceux de Tournai. Les architectes pouvaient se rencontrer dans des conceptions identiques en ce qui concerne ces chapiteaux.

J'en dirai tout autant pour les caves. Il y a aussi certaines règles qui président à la construction des caves; et les voûtes de Tournai

que M. Cloquet cite comme originales, pouvaient être employées ailleurs sans que les architectes dussent pour cela passer par Tournai.

M. Cloquet retrouve partout aussi l'abside de la cathédrale de Tournai qui, certainement, est une merveille de style roman. Mais, je le répète, le style roman devait être connu, dans ses principes, ailleurs qu'à Tournai. On ne pouvait, évidemment, pas innover chaque fois qu'on bâtissait une église romane. On devait suivre certains principes généralement connus.

Il en est de même pour l'influence brugeoise. La construction de pignons en briques ne peut se faire que d'après certains modes. Les architectes ne sont-ils pas arrivés un peu partout aux mêmes conceptions et les différences sont-elles suffisantes à la même époque d'un endroit à l'autre pour indiquer un style tournaisien, un style gantois ou un style brugeois ? Je crois que non.

D'ailleurs, à propos de la façade de la Biloque, M. Cloquet ne s'est-il pas trompé en disant que la façade de Gruuthuse avait dû servir de prototype. M. James Weale indique Gruuthuse comme ayant été bâti en 1465, alors que la Biloque date du XIVe siècle.

Je conclus en disant que la thèse consistant à vouloir trouver partout et toujours l'influence d'une école est une thèse dangereuse. J'admets que les architectes gantois aient pu s'inspirer de certaines œuvres tournaisiennes brugeoises ou même brabançonnes, mais sans aller jusqu'à dire avec M. Cloquet, que l'influence de ces œuvres ait été aussi nette et aussi directe qu'il l'affirme sur le style de nos monuments gantois.

D'ailleurs, est-ce que nos architectes, en commandant la pierre de Tournai, n'envoyaient pas leurs dessins aux sculpteurs ? De nos jours, cela se fait encore.

M. **Armand Heins**. Je me rencontre exactement avec M. le chanoine Van den Gheyn et il a si bien exprimé mon idée que j'hésite presque à lire la petite note que j'avais préparée.

Dans la dernière séance de notre Cercle, M^r le Professeur Cloquet a résumé, en un travail que je désire examiner rapidement, les

réflexions que lui suggèrent l'étude comparative de certains monuments de Tournai et de Gand.

Il m'est resté de cet exposé l'impression qu'il assigne aux constuctions religieuses et civiles de cette dernière ville, une filiation trop directe, trop dépendante aussi, de celle de Tournai, qu'il considère comme ayant été au moyen-âge la métropole de l'art de la construction en Flandre et même au-delà.

Sans mettre en doute que le mode de bâtir qui est propre à la contrée tournaisienne à cause des matériaux qu'elle emploie, les trouvant sur place, a des points de ressemblance avec celui de quelques uns de nos restes architectoniques, il me semble que son système est un peu exclusif pour la direction que Tournai aurait imprimée à nos bâtisseurs.

Je ne puis m'empêcher de penser que Gand, surtout à l'époque médiévale, était une très importante ville, qui devait avoir des architectes remarquables et que rien ne s'oppose même, à ce qu'on s'arrête à l'idée que c'est de ceux-ci, donc de Gand, que partaient les plans de nos monuments.

Si les chantiers, les carrières qui se trouvaient à Tournai et dont les matériaux nous arrivaient facilement par l'Escaut, mettaient nos architectes dans l'obligation de s'y munir de ceux qui leur étaient indispensables, on peut cependant douter que c'est de ces chantiers que partaient les plans complets des monuments que nous visons.

Ne parait-il pas plus probable, que loin d'être tributaires de Tournai, ainsi que M. Cloquet le pense, nos grandes villes aient pu imprimer elles-mêmes, à l'époque des grandes entreprises de tout genre que leur activité et leur force menaient à bien, un essor à une architecture locale?

La ville de Tournai pouvait en recevoir le reflet pour elle-même, après avoir simplement exécuté les modèles courants de chapiteaux etc., que lui commandaient nos maîtres maçons.

Je n'ai pu, faute de moyens d'investigation suffisants, arriver à l'élucidation complète de ce problème.

Elle demanderait de longues recherches, peut-être infructueuses même, dans nos archives.

Mais j'ai idée que M. Cloquet, qui, depuis de nombreuses années, s'occupe de recherches dans le genre de celles que j'indique, doit être armé, pour la solution de cette question, de renseignements probants.

Comme il ne les a pas produits, je me demande s'il ne serait pas bon qu'il les citât. — Devant leur authenticité, force nous serait de nous incliner.

Jusque là, et s'il ne peut se baser que sur des similitudes, sur une paternité au profit de l'art de son pays, que lui inspire seulement son sentiment de bon tournaisien, je ne puis que revendiquer pour les constructeurs flamands une plus grande part dans la possession de leur art que celle qu'il leur attribue.

S'il est admissible que la maison de l'Étape à Gand, en matériaux tournaisiens, peut avoir des points de ressemblance avec les maisons romanes de Tournai, où est la preuve qu'elle soit une construction tournaisienne ?

Je ne sais donc si M. Cloquet ne se base pour établir son système, que sur des apparences.

Il donne alors à la grande cité flamande un rôle si effacé dans la production de ses propres monuments que j'en suis à me demander où il devrait s'arrêter.

Notre Beffroi, St-Jacques, St-Nicolas, la crypte de St-Bavon et les ruines de son abbaye, toutes ces belles constructions de Gand, seraient tournaisiennes !

Cela donnerait un singulier lustre au milieu artistique de cette ville aux trois premiers siècles de ce millénaire.

J'avoue que la médiocrité que cette manière de voir, accuserait au détriment des bâtisseurs gantois, me paraît de nature à mériter que cette question soit reprise et étudiée à fond par de plus compétents que moi.

Je voudrais que la proposition que formule M. Cloquet fût débattue, approfondie, et le Cercle d'archéologie, en mettant cette étude à l'ordre du jour de ses séances prochaines pourrait provoquer des travaux de la part de chercheurs comme MM. Vuylsteke, de Pauw,

Varenbergh, Van Werveke; ceux-ci pourraient, en collationnant leurs remarques antérieures, ou en en faisant au cours de leurs travaux actuels, avec le point de vue que je signale à leur attention, amener au jour quelques renseignements précis, que je souhaite être à l'honneur de notre architecture locale.

De cet examen, que je n'ai pas personnellement la compétence de faire, résulterait un travail qui ferait disparaître le doute introduit dans nos esprits.

M. **Hermann Van Duyse**. N'ayant pu assister à la dernière réunion, je n'ai eu guère l'occasion que de feuilleter rapidement les notes parues au Bulletin et me contenterai de quelques observations quant au fond de la question soulevée par M. Cloquet.

Nous savons assez mal comment s'y sont pris les constructeurs de nos monuments les plus anciens. Ils n'ont pas souvent songé à imiter l'exemple des copères qui marquèrent sur un pont, qu'il avait été « fait à Dinant ». Les noms de nos constructeurs d'autrefois sont le plus souvent inconnus et, de leur œuvre, il ne reste que des tronçons souvent dénaturés.

Il est certain, Messieurs, qu'il est fort difficile de déterminer si un chapiteau roman est fait d'après une formule gantoise ou tournaisienne. Les éléments constitutifs de ce chapiteau : son abaque carrée et les quatre caulicoles répliquant à ses angles sont d'une extrême simplicité et répondent aux quatre voutains d'une retombée de voûte. On nous dit que les sculptures des maisons gantoises ont été confectionnées à Tournai, cela peut avoir été vrai dans certains cas, non d'une façon absolue. La raison pour laquelle on travaillait rarement la pierre ailleurs que dans les contrées où elle était extraite du sol, gît dans l'habitude très sage des architectes du moyen âge de ne pas travailler la pierre extraite dès longtemps, morte. Ils savaient que les silicates que renferme l'eau de cristallisation en suspension à l'intérieur de cette pierre, en s'éliminant, se déposent sur la surface et la rendent ainsi très résistante aux intempéries. C'est pour ce motif que les profils et gabarits tracés par les maîtres de l'œuvre « berderen » ou autrement dits « molen berderen », étaient expédiés au loin et

travaillés dans la carrière même ou dans des chantiers voisins. C'est ainsi que les comptes communaux mentionnent les harasses servant à l'expédition des pierres taillées expédiées de la carrière, à Gand, pour des travaux d'édilité au XIVe siècle.

Après cela, toutes les pierres employées à Gand venaient-elles de Tournai? Je ne le crois pas. Elles venaient aussi d'Ecaussines et de Feluy-Arquennes. La pierre de taille mise en œuvre au Beffroi se trouve dans ce cas et, notamment, les pierres sculptées de cet édifice, les quatre « hommes », les gargouilles, etc, etc. J'ai eu le plaisir de communiquer à M. Cloquet le texte des comptes dont il s'agit, publié d'ailleurs par M. Vuylsteke. Sans doute une telle preuve est décisive. On en apporterait d'autres facilement

Avons-nous été réellement à Gand aussi dépourvus d'architectes? M. Ern. Laquet a trouvé dans nos comptes communaux le nom des deux maîtres de l'œuvre employés à la construction du Beffroi. Beaucoup plus tard, si ma mémoire est bonne, c'est un architecte gantois Just Polleyt qui a construit l'Hôtel-de-ville d'Audenarde; c'est un gantois encore, Vanden Berghe, qui édifia la Maison des Bâteliers.

Le vandalisme a sévi à Gand, ville de guerre d'abord, d'industrie ensuite, sous toutes ses formes et a laissé peu de vestiges du Gand médiéval. Tournai et Bruges peuvent avoir été mieux partagés sous ce rapport, mais Bruxelles est encore plus dépourvu. Malgré cela, il nous reste des monuments exécutés par des gantois. Je sais bien que De Waghenaere et Keldermans ont exécuté l'Hôtel-de-Ville, mais ce n'a pas dû être sans protestations que cela s'est fait Un contemporain, Van Vaernewyck, regrette qu'on n'ait pas confié ce travail à Polleyt qui l'eût, dit-il, beaucoup mieux conçu que ceux qui en avaient été chargés et qui certainement « n'eût pas placé à l'extérieur ce qui aurait dû être à l'intérieur », c'est-à-dire multiplié ces fioritures fragiles etc., souvent d'un goût douteux que l'on trouve dans les œuvres de l'art gothique décadent. N'est-ce pas là une observation dont l'expérience a prouvé toute la sagesse. Les hôtels-de-ville de la période gothique flamboyante sont à peine réédifiés que les injures de l'air remettent l'existence de leur décor extérieur

en question. N'y aurait-il pas eu à Gand une école qui opposait certaines traditions aux novateurs etrangers?

Une école d'architecture qui a produit une œuvre de la valeur de la Maison des Bâteliers a eu raison de protester contre l'ostracisme qui l'avait atteint dans les personnes de Polleyt et Stassins.

Enfin, je le répète, la pierre de taille utilisée à Gand pouvait fort bien venir d'ailleurs que de Tournai et ce qui le prouve peut-être c'est que cette pierre s'appelait aussi pierre d'Ardenne (arduinsteen). Tirant de l'Ardenne le bois de chêne, les gantois ont pu en recevoir d'autres matériaux.

M. **J. Vuylsteke.** On donnait ce dernier nom à la pierre en général, blanche ou bleue.

M. **Hermann Van Duyse.** Je crois que cette dénomination pourrait bien venir d'Ardenne.

M. **J. Vuylsteke.** Je l'ignore.

M. **Hermann Van Duyse.** Je cite cette dénomination sans vouloir affirmer que « arduin » vienne d'Ardenne, mais crois bien avoir rencontré le terme de cette signification.

La ville de Gand, il est vrai, n'a pas été une ville d'art comme certains autres centres de notre pays Au point de vue de la peinture, nous sommes pauvres si nous nous comparons à Bruges ou à Anvers. On ne cite guère de grands peintres nés à Gand, c'est accidentellement que des peintres sont venus ici; ils ne se trouvaient pas à l'aise sans doute dans cette population rude, plus occupée de batailles que d'art. Mais, au point de vue des constructions, Gand ne semble pas inférieure aux autres villes du pays ni entachée de ce parti pris de pastiche qu'on veut lui attribuer. Je n'ai pas assez étudié la question pour arriver à des conclusions formelles. C'est une question d'impression, je le veux bien, mais je crois cependant qu'il sera facile de démontrer par des documents d'archives que nous avons eu des maîtres de l'œuvre pouvant être placés à côté de ceux des autres villes citées par M. Cloquet comme des centres d'où serait parti le mouvement architectural.

M. **Joseph De Smet**. Même au point de vue de la peinture, il me semble que Van der Goes et Joost van Gent sont de grands noms.

M. **Hermann Van Duyse**. Rien ne prouve, jusqu'à présent, que ces maîtres aient séjourné à Gand, encore moins qu'ils soient d'origine gantoise. Ce que nous savons de plus sûr, c'est que leur histoire est fort peu connue et médiocrement documentée. On a souvent et surtout tablé sur un document créé par un mystificateur du commencement de ce siècle, document, malheureusement, reproduit à l'infini par tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de l'école flamande. Les deux noms que vient de citer M. De Smet n'ont rien de gantois. En ce qui concerne spécialement Van der Goes, ce nom est hollandais, et Vaernewijck affirme dans ses *Beroerlicke Tijden* que ce peintre était né à Leyde, puis avait fait un long séjour à Goes, d'où son nom. Il y a plus de certitude quant à nos constructeurs d'art qu'en ce qui regarde notre école de peinture.

M. **Joseph De Smet**. Nous n'avons en tous cas aucune raison de nier l'existence de cette école gantoise du XVe siècle.

M. **Hermann Van Duyse**. A coup sur, mais d'amples raisons de l'étudier de près.

M. **Joseph De Smet**. Mais ce n'est pas cette question qui est agitée en ce moment.

Nous savons peu ou prou de ce qu'ont pu être nos architectes aux XIIe et XIIIe siècles et, quant à l'influence que peuvent avoir eu les tailleurs de pierre de Tournai sur notre architecture locale, elle reste encore très problématique. Le caractère d'un monument ne réside d'ailleurs pas exclusivement dans certains de ses détails qui n'auraient pas été faits sur place et si même on avait adopté des chapiteaux, dont la forme n'émanait pas de maîtres gantois, cela ne prouverait nullement que nons ayons été dépourvus d'architectes.

Tournai, certainement, a été un centre artistique, mais n'avait pas le monopole de telle ou telle forme d'art. Il en est ainsi toujours et partout; on ne saurait même bien déterminer l'endroit où une forme d'art prend naissance. On prend toujours beaucoup à ses

voisins, en y ajoutant un peu du sien. Ainsi, je pense, que la partie romane de la cathédrale de Tournai dérive d'un centre qui se trouvait du côté du Rhin et que la partie gothique dérive de la France. L'imitation me paraît même assez évidente dans cette dernière. Il est toujours dangereux d'affirmer en pareille matière sans être armé de documents véritablement probants. Pour nous faire admettre sa thèse, il me paraît que M. Cloquet devrait s'appuyer sur des pièces établissant qu'au XIIe ou au XIIIe siècle, par exemple, on a chargé des maîtres d'œuvre de Tournai de tel ou tel travail à Gand. Il serait prouvé alors que nous avons dû nous adresser ailleurs faute d'hommes capables ici.

M. **J. Vuylsteke.** Indépendamment de toute constatation objective des monuments mêmes, il y a, pour la période la plus ancienne, en faveur de la thèse de M. Cloquet, ce fait que Tournai est la plus ancienne grande ville de notre région. Elle est beaucoup plus antique que Gand, car elle existait certainement déjà sous les Romains et elle a été la capitale des rois francs. Ce sont là des faits historiques incontestables. A l'époque où Gand n'existait pas encore, Tournai avait déjà des monuments. Ensuite, Tournai a été notre capitale épiscopale jusqu'au XVIe siècle et nous avons eu nécessairement avec elle des relations constantes. Enfin, grâce à l'Escaut, la facilité des communications permettait d'apporter ici, à peu de frais, les pierres de Tournai et c'est effectivement de là que sont venus les matériaux qui ont servi à la construction de nos monuments les plus anciens. Cela entraîne encore, évidemment, une grande probabilité en faveur de l'influence de Tournai sur l'architecture gantoise pendant les premiers siècles du moyen âge.

M. **Serdobbel.** Un mot seulement pour relever ce qui a été dit tantôt à propos des peintres gantois. Nous avons eu au XVe siécle des peintres gantois remarquables, notamment, Gérard Hoorebout et Van Mander. Le premier est devenu peintre du roi Henri VIII avec Holbein et le second a peint des volets à l'église Saint-Bavon que l'on cite comme des chefs-d'œuvre.

Je me permets de signaler à M. Cloquet des vestiges très anciens

de l'architecture gantoise. On peut les voir chez moi ; ce sont les restes de la façade postérieure d'un ancien *steen* qui se trouvait rue aux Vaches.

M. **L. Cloquet.** Je constate que mes honorables contradicteurs se trouvent dans une disposition d'esprit heureuse. C'est du scepticisme sans parti pris qui se dégage de leurs discours. Ils me permettront de trouver qu'ils émettent plutôt des doutes que des arguments positifs.

D'autre part, il y a une impression défavorable en ce qu'on m'attribue de l'esprit de clocher. . de cinq clochers (*rires*). Je vous étonnerai peut-être en vous apprenant que je ne suis pas du tout Tournaisien comme on se le figure. Je suis natif du pays de Charleroi. J'ai vécu à Tournai une petite partie de mon existence et j'ai eu l'occasion d'étudier l'architecture tournaisienne. Je me suis inspiré de la méthode de l'École des Chartes, de Quicherat, etc. C'est à la suite de ces études que j'ai émis la thèse relative à une école tournaisienne romano-gothique et j'espère bien la soutenir encore longtemps. Mais, quant à l'architecture gantoise, je n'ai émis que des hypothèses, destinées à susciter d'utiles discussions.

Je serais charmé que vous veniez me dire, qu'il y a eu une école gantoise, des architectes gantois ayant fait école, même que les monuments d'ici ne se ressentent pas des influences externes, mais je demande que cela soit démontré.

Avec M. Vuylsteke, je dis que Tournai a été un centre artistique, littéraire et scientifique très puissant et qu'il est très naturel de supposer que l'influence de ce centre se soit exercée même dans des contrées plus éloignées que Gand. J'ai tâché d'établir cette manière de voir dans des travaux antérieurs, j'ai émis des arguments positifs à l'appui de cette idée et je voudrais qu'ils fussent rencontrés.

J'ai dit que du XIe au XIIIe siècle, on constate à Tournai un style roman tout particulier. J'ai indiqué les caractères de ce style et j'en rappellerai quelques-uns. La cathédrale de Tournai tout d'abord a un caractère tellement net et distinct de celui des édifices du Rhin

que j'ai été presque tenté d'y voir une importation directe de la Lombardie. Ce caractère réside notamment dans certaines dispositions des tribunes, du chœur et de l'abside qui se retrouvent dans une collection d'églises groupées autour de Tournai. Il y a eu une série de grandes églises calquées sur ce type : telles sont Notre-Dame-la-Grande de Valenciennes, les cathédrales de Cambrai, de Soissons, de Noyon et l'ancienne abbatiale de St-Pierre à Gand.

De plus, il existait à Tournai une grande fabrique de pierres tombales et de monuments funéraires d'un type bien particulier qu'on expédiait en Picardie, en Flandre et jusqu'en Angleterre. Je crois avoir démontré cela amplement.

Pour les cryptes ou caves à double berceau surbaissé portés par des arceaux très plats sur une épine de colonnes tournaisiennes, j'en ai trouvé ici à Gand, place du Lion d'Or, qui sont identiques à celles de l'Evêché de Tournai. On a employé la même voûte au Château des Comtes; on la retrouve aussi à l'abbaye de St-Bavon. J'attends qu'on m'en indique de pareilles dans une autre région.

Quant aux chapiteaux que j'ai signalés comme caractéristiques du style tournaisien, ils ne se trouvent, que je sache, que dans les limites de la région que j'ai indiquée comme ayant subi l'influence tournaisienne. M. Enlart a fait pour l'architecture de la Picardie et le Soissonnais un travail dans lequel il invoque des arguments de même ordre pour caractériser d'autres écoles locales.

On retrouve cette influence de l'école de Tournai d'une façon plus caractérisée encore à l'époque gothique, par exemple, dans les églises de St-Nicolas, à Gand, ou dans celle de Pamele et jusque dans celles de Damme et d'Ardenbourg.

Cette dernière est une église absolument tournaisienne. Il y a là presque une identité absolue.

Voilà donc une série de faits au sujet desquels j'attends une contradiction positive.

M. Van Duyse m'a fourni tout à l'heure un argument en faveur de ma thèse. Il a montré que la pierre de Tournai devait être taillée sur le lieu d'origine avant d'avoir perdu son eau de carrière. Si

vous joignez à cela le fait de la puissance de ce foyer d'art qu'était Tournai, la facilité des communications que donnait l'Escaut (ce chemin qui marche), le fait de la difficulté de mettre en œuvre la pierre de Tournai, ce qui suppose l'emploi de maçons du crû, vous pouvez accepter ma thèse sans être trop humilié dans votre amour de clocher.

J'invoque donc des arguments positifs pour ce qui regarde les XIe, XIIe et XIIIe siècle, mais je ne prétends pas que cette influence ait persisté après.

Nous arrivons alors dans un autre domaine, celui du style brabançon. Ici je ne fais plus de thèse. Je vous demande simplement : ne trouvez-vous pas que dans les monuments de Gand s'accuse une certaine influence brabançonne? Je pose la question. La tour de St-Bavon, par exemple, ne ressemble-t-elle pas aux tours brabançonnes par sa forme pyramidale, par sa position au pied de la nef et par son étage inférieur incorporé à celle-ci? Ne trouvez-vous pas que cette abondance de fioritures flamboyantes fut un peu la spécialité du Brabant, propre à des ateliers où l'on était devenu virtuose en ce genre décadent, mais difficile? Et, dans quelques maisons particulières, où l'on remarque les gradins des pignons, interrompus par des pinacles, n'y aurait-il pas une imitation des maisons brabançonnes, ou pensez-vous, au contraire, que ce mode ait été importé de Flandre en Brabant? Il semble permis que, constatant des traits communs dans l'architecture du Brabant et celle de la Flandre, je suppose qu'ils ont eu une cause commune et que je recherche de quel côté s'est produit cette cause.

La question, messieurs, est assez vaste et si elle vous intéresse suffisamment, je pourrais reprendre dans une prochaine séance ce que j'appelais tantôt ma thèse et présenter alors mes arguments d'une manière plus complète et plus méthodique.

Je le répète, je crois fermement à l'existence de l'école de Tournai, qui a alimenté une vaste région de monuments funéraires et de fonts baptismaux depuis le XIe jusqu'au XIIIe siècle et dont est empreint le style de beaucoup d'églises flamandes comme celles de Deynse, de Mariakerke, etc.

Quant à l'influence exclusive ou prédominante de cette école sur l'architecture gantoise, à un moment donné, ce n'est là, je l'avoue, qu'une présomption peut-être hardie de ma part et j'appelle de mes vœux une thèse opposée. Je voudrais que l'on entreprît de prouver, qu'il y a eu un style gantois dégagé de l'influence de Tournai et du Brabant. De même, du fait qu'on a construit en briques à Bruges et à Gand, je conclus provisoirement que Bruges a déteint sur Gand. Pour la construction en briques, la West-Flandre a été peut-être sans rivale au monde. Je ne connais que là ces façades où les chanfreins sont employés d'une façon si systématique et où l'on a établi tant de ces travées verticales de fenêtres, en retrait sur une partie plus épaisse du mur, abritées sous une seule décharge ornée de fenestrages aveugles en briques. Il est certain que ce système de construction a été pratiqué à la Biloque et que vous le retrouvez imité en pierre dans la cour intérieure de l'hôtel de ville.

J'ai fait un rapprochement entre le pignon de l'hôtel Gruuthuuze à Bruges et celui de la Biloque. Je ne crois pas avoir dit que le premier était le prototype du second; si je l'ai dit, je retire le mot. Mais tous deux se rattachent à un prototype qui, pour moi, est originaire de la West-Flandre.

Il s'agit de ce système de pignons ornés d'une grande arcade enrichie de trilobes. Ce système était fortement développé dans la Flandre occidentale et il n'est, à mon avis, que la traduction en briques de l'ancien gâble des pignons en bois. L'exemple de la Biloque est assez isolé, je crois, à Gand.

M. **Hermann Van Duyse**. Il existe encore rue de la Vallée un fragment de façade analogue. Le musée d'archéologie est encore dans le même cas. Je ne crois pas qu'à Bruges il y ait une façade comparable à celle de la Biloque.

M. **L. Cloquet**. Les constructions en briques de la Flandre revêtent un caractère qu'on ne retrouve pas ailleurs. Ce grand cintre brisé dans lequel on inscrit des trilobes ou d'autres ornements est propre à une école de maçons de briques. Cette école a eu un centre

et je ne pense pas qu'il ait été à Gand. Je crois qu'il a été à Bruges. Cette ville était loin de l'Escaut et partant on était obligé d'y élever des constructions en briques.

M. **Hermann Van Duyse**. Nous arguerions à coup sûr si nous avions conservé le Gand du moyen âge. Mais, nous ne possédons plus rien ici du XIe ou du XIIe siècle. A-t-on toujours employé la pierre de Tournai ? On peut voir rue de la Monnaie des culs-de-lampe qui sont très originaux et qui ne sont pas en pierre de Tournai.

M. **L. Cloquet**. Chose remarquable, chaque fois que vous trouverez une sculpture en pierre de Tournai, vous y constaterez un caractère spécial.

M. **Hermann Van Duyse**. Comment a-t-on fait une partie des monuments en pierre de Tournai et une autre partie en pierre d'une autre provenance?

M. **L. Cloquet**. Dans l'état normal, on tirait la pierre exclusivement de Tournai. Je suppose que dans les époques calamiteuses, quand les communications étaient coupées, on s'approvisionnait où l'on pouvait. La communication avec Tournai était trop facile pour qu'on n'en eût pas usé. La pierre chargée sur des bateaux descendait l'Escaut jusque dans la ville de Gand. Le Beffroi même a été construit tout au moins avec le concours d'un maître-maçon de Tournai.

M. **J. Vuylstcke**. Cela est exact.

M. **Lacquet**. Cela se pratique même encore aujourd'hui.

M. **Hermann Van Duyse**. Si l'on a fait venir de la pierre de Tournai et d'ailleurs, quelle est la conclusion?

M. **L. Cloquet**. Je conclus à l'influence tournaisienne parce que là seulement existait un puissant foyer d'art.

M. **le Chanoine Van den Gheyn**. Vous voulez un style tournaisien. Je crois, quant à moi, qu'il n'y a ni style tournaisien, ni style gantois, ni style brabançon. Je crois qu'il y a un style gothique et un style roman. Il a pu y avoir dans différentes villes des architectes qui avaient la même manière, mais pas plus. Votre

thèse, M. le Professeur, est trop exclusive en ce sens que vous voulez voir des styles partout. Nous admettons volontiers que la pierre venait de Tournai et qu'elle y était taillée peut-être d'après certaines traditions. Mais, c'était toujours du style roman ou gothique et ces petites différences que vous avez pu constater sont-elles vraiment suffisantes pour créer un nouveau style, celui de Tournai?

M. **L. Cloquet**. Oui. Il y a un style brugeois du XVe siècle. Les maisons de Bruges ont un caractère tout particulier qu'on ne retrouve pas ailleurs. Il en est de même des églises de Tournai du XIIIe siècle. — J'ai parlé jadis du chapiteau tournaisien et je l'ai mis en opposition avec le chapiteau liégeois. Ces chapiteaux scaldisien et mosan sont très distincts, et propres aux bassins de l'Escaut et de la Meuse.

M. **le Président**. Je consulte l'assemblée sur le point de savoir s'il convient de renvoyer la proposition formulée tantôt par M. A. Heins aux sections compétentes (*Adopté.*)

La discussion de la question continuera dans la prochaine séance.

Motion d'ordre.

M. **Lacquet**. — Les journaux locaux ont annoncé que la Ville venait de faire l'acquisition du « Stapelhuis » et que c'est grâce à l'intervention de M. Van Assche que l'affaire a été menée à bonne fin.

Je propose de voter des remerciments au Collège échevinal et à notre confrère Van Assche. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 10 1/2 heures du soir.

Algemeene vergadering van 8n December 1896.

Assemblée générale du 8 Décembre 1896.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le baron A. de Maere, président; Prosper Claeys et E. Varenbergh, vice-présidents; Paul Fredericq, secrétaire ; Lacquet, trésorier-bibliothécaire; L. Cloquet, président de la Section des Beaux-Arts; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint ; et MM. Paul Bergmans; L. Bouckaert ; le baron Casier ; Franz Coppejans ; De Brabandere ; de Kemmeter; De Noyette ; l'avocat général de Pauw ; Joseph Desmet; J. De Waele ; Ernest Dubois ; le général Dupont; Armand Heins; Louis Janson ; D. Kervyn de Meerendré ; Hippolyte Le Roy ; J. Maertens ; Meldepenningen ; St. Mortier ; Edouard Potjes; O. Pyfferoen ; Rooms ; Edm. Sacré; R. Schoorman ; César Snoeck ; Fernand Scribe; E. Serdobbel; A. Van Assche; J. Van Crombrugghe ; le Chanoine Van den Gheyn; D. Vanden Hove ; Victor Van der Haeghen ; Van Ortroy ; Van Werveke ; Alfred Varenbergh; Jules Vuylsteke et V. Willem.

Assistaient à la séance en qualité d'invités : MM. Victor D'Hondt et R. Henderickx.

Ordre du jour :

I. Remise d'un souvenir à l'occasion du dernier Congrès à M. le chanoine Van den Gheyn.

II. Communications.

III. Ballottage de membres honoraires.

IV. Relevé chronologique des diverses parties architectoniques des monuments gantois. (Proposition de M. V. Vander Haeghen.) Nomination d'une commission spéciale.

V. Quels sont les caractères de l'architecture, soit civile, soit religieuse, des monuments gantois? M. L. Cloquet. (Discussion.)

VI. La façade du «Pakhuis» ne pourrait-elle être maintenue dans la construction du nouvel Hôtel des Postes ? (M. A. Heins.)

I.

Remise d'un souvenir à l'occasion du dernier Congrès à M. le Chanoine Van den Gheyn.

M. **le Président** adresse à M. le chanoine Van den Gheyn le discours ci-après :

Monsieur et cher Confrère,

Ce n'est pas la première fois que m'échoit l'agréable devoir de vous exprimer la reconnaissance de notre Cercle pour les services que vous lui rendez.

Aujourd'hui mon mandat s'étend encore et c'est au nom de tous les participants gantois au Congrès du mois d'août dernier, que je prends la parole. Et je le fais avec une véritable satisfaction, car mieux que personne, vivant à vos côtés, j'ai pu apprécier le dévouement sans bornes, dont vous avez fait preuve dans l'organisation de ce Congrès. Durant de longs mois, vous êtes resté sur la brèche et vous vous êtes consacré tout entier, sans repos et sans trève, au succès de notre œuvre commune.

Ce succès a été éclatant et le Congrès de Gand occupera une place enviable, dans la série déjà longue des Congrès qui l'ont précédé.

Vous-même, dans un rapport fait avec la lucidité qui caractérise votre intelligence, vous avez fait ressortir la valeur scientifique des débats qui ont eu lieu ; vous y avez consigné les résultats obtenus et parmi ceux-là, au premier rang, la réalisation d'une longue

espérance, vainement poursuivie jusqu'alors, devenue certaine aujourd'hui, par l'intervention spontanée du Président de la Chambre, l'honorable M. Beernaert.

Le Congrès n'eut-il produit que ce seul fruit – la protection légale de notre patrimoine artistique – que, déjà, il aurait justifié les encouragements officiels qu'il a reçus, mais, à notre sens, sa mission était plus haute et il avait à atteindre un but plus noble et plus élevé encore.

En effet, ces grandes assises scientifiques, où des savants accourus de tous les points du pays et de l'étranger se réunissent pour mettre en commun leurs études, leurs méditations, leurs découvertes, sont de puissants instruments de propagation et de vulgarisation, des réflecteurs qui projettent au loin la lumière qui les frappe et la font entrer dans tant d'intelligences que notre civilisation actuelle tient encore à l'écart.

Or, il n'est pas de levier plus énergique pour l'éducation et la civilisation des masses que l'Art, l'art dans toutes ses manifestations, car l'art est la seule forme tangible du Beau et de l'Idéal qui sommeillent au cœur de tout homme ici-bas.

Maintenant surtout, disais-je au Congrès, que tant de couches nouvelles ont été appelées à la vie publique et s'apprêtent à régner, il faut que leurs aspirations s'élèvent avec elles, que leur idéal monte, que leur goût s'épure; il faut, surtout, que l'Art qui est sorti des entrailles du peuple, retourne au peuple et cesse de ne fleurir qu'à l'ombre dorée des Palais et des Musées.

Il faut, au contraire, qu'il s'étale au grand jour, que nos rues et nos places publiques révèlent à nos populations des magnificences inconnues; il faut que nos monuments dégagés des masures qui les cachent réapparaissent en leur pureté et leur beauté premières, que nos cathédrales, nos hôtels de ville, nos beffrois, toutes nos splendeurs du passé, sans cesse frappent leurs yeux et ennoblissent leurs âmes.

Il faut qu'elles s'y mirent et s'en inspirent.

Telle était, cher Collègue, ma profession de foi, n'est-ce pas aussi la vôtre? n'est-ce pas celle de notre Cercle et sa raison d'être?

Et à voir ce qui se passe à cette heure en notre ville; à considérer ce réveil imprévu, ce courant irrésistible qui portent la population tout entière vers le relèvement, la restauration, le culte même de nos vieux monuments, ne pensez-vous pas, en toute vérité, que dans tout ce qui arrive, dans cette véritable renaissance flamande, notre Cercle n'entre pas pour une large part?

Qui pourrait le nier?....

C'est donc, dans une parfaite communauté de sentiments avec vous, cher Confrère, et mûs par une vive reconnaissance pour votre inaltérable dévouement, que nous vous offrons ce modeste souvenir. C'est une pendule, vous le voyez. Puissent ses sonneries répétées vous rappeler les bonnes heures que vous passez, ici, dans un milieu qui vous est si sympathique ; vous rappeler aussi ces glorieuses journées du Congrès, quand plus de 800 adhérents, artistes et savants se rendant à votre appel, sont venus débattre, au sein de notre Cercle, ces questions d'art et ses problèmes d'esthétique, auxquels vous vous êtes adonné depuis si longtemps et qui, aujourd'hui, n'ont plus de secret pour vous. J'ai dit. (*Longue salve d'applaudissements*).

M. **le chanoine Van den Gheyn** Je ne savais pas, messieurs, qu'une main laïque pouvait si facilement manier l'encensoir. M. le Président, permettez-moi de le dire, en reportant sur moi seul l'effort fait par le Comité tout entier, est tombé dans un défaut dans lequel sont tombés si souvent les historiens du moyen-âge qui avaient l'habitude d'attribuer à un seul personnage, un pontife ou un roi, les qualités de tout un siècle et les efforts de toute une génération. Vous le voyez, c'est un défaut bien archéologique. (*On rit.*)

M. le Président a oublié de nous dire que lui-même n'a pas cessé un seul instant de nous donner l'exemple du travail et de l'activité, et ce, non seulement pendant la période du Congrès, mais depuis la fondation du Cercle.

Je dois des remercîments aussi à mon cher collègue M. Bergmans qui a partagé avec moi les joies et les labeurs du secrétariat. J'ai

trouvé en lui, non seulement un auxiliaire puissant, mais j'aime à le proclamer ici, un véritable ami. (*Applaudissements.*)

Je dois aussi des remercîments à notre modeste mais très zélé trésorier M. Lacquet, qui surtout pendant le Congrès, m'a témoigné une affection dont je m'honore.

Merci encore à tous ces généreux souscripteurs qui veulent bien me laisser de ce congrès un souvenir aussi agréable qu'artistique.

Enfin, messieurs, puisqu'il est de nouveau question du congrès de Gand, permettez-moi d'émettre également un vœu; aussi bien tous les congrès finissent-ils par là. Je souhaite que l'union qui a régné dans le sein du comité organisateur, où jamais une voix discordante ne s'est fait entendre,règne toujours ici au Cercle Historique et archéologique.

J'espère que la devise de nos anciens communiers : *Fides et amor*, restera aussi la nôtre.

Fides ! c'est-à-dire foi dans le passé, dans les trésors de valeur inappréciable que Gand possède, mais en même temps, Amor! c'est-à-dire union parfaite entre nous, afin que tous ensemble nous puissions travailler à obtenir cet idéal, que M. le Président nous rappelait encore ici tout à l'heure. (*Applaudissements.*)

—

M. **Varenbergh** propose d'adresser des félicitations aux deux secrétaires du Cercle, MM. De Ceuleneer et Paul Fredericq qui viennent d'être nommés, le même jour, chevalier de l'ordre de Léopold (*Applaudissements.*)

M. **Paul Fredericq** remercie l'assemblée.

—

M. **Paul Bergmans**. Messieurs. Notre confrère M. Victor Vander Haeghen demandait à notre dernier Congrès la publication d'une statistique générale des monuments gantois et des maisons intéressantes. Comme il le disait très justement, nous devrions posséder une note sur l'âge respectif des diverses parties de nos monuments, et pouvoir placer une étiquette sur chaque muraille, sur chaque colonne même, d'âge ou de style différent.

Comme suite à cette proposition, M. Hermann van Duyse signa-

lait l'utilité de faire un relevé complet des œuvres d'art contenues dans les églises et les collections particulières.

Personne ne pourrait nier l'intérêt d'un pareil travail qui fournirait aux archéologues de précieux documents, serait une source sûre d'enseignement pour le public, et constituerait en même temps la mesure la plus efficace pour la conservation de nos richesses artistiques.

Au Congrès, à cette séance mémorable du 3 août, où fut discutée la question de la préservation des monuments, vous avez entendu formuler le vœu que les sociétés archéologiques entreprissent la publication d'inventaires illustrés, avec le concours pécuniaire des communes, des provinces et de l'Etat. Les délégués du Cercle archéologique de Soignies s'engagèrent même, pour leur part, à rédiger un catalogue de ce genre pour le ressort de leur société.

Le Cercle historique et archéologique de Gand a manifesté jusqu'à présent trop de vitalité pour qu'il puisse faillir au devoir moral de suivre cet exemple.

Mais si l'utilité du but à atteindre n'échappe à personne, tous aussi nous nous rendons compte des difficultés nombreuses qui doivent se rencontrer en pratique, dans l'exécution.

La rédaction d'un catalogue général, détaillé, de toutes les richesses que le passé nous a léguées dans les différentes branches de l'art, est loin d'être chose aisée. La demander à un seul homme est impossible à première vue. Qui de nous possède des connaissances assez encyclopédiques pour pouvoir décrire et inventorier des objets aussi divers? Il faut évidemment recourir à la coopération et c'est ici qu'apparaissent nettement le rôle et l'importance d'une association telle que la nôtre.

Mais il est un autre obstacle, bien plus important encore. A raison même de l'etendue du sujet, des mois, des années s'écouleront avant que toutes les notices soient rédigées et classées dans un ordre méthodique. Je sais ce qu'il en coûte d'assurer l'apparition régulière d'un dictionnaire alphabétique, et je puis juger par là de la difficulté de la publication d'un catalogue méthodique.

Un tel ouvrage implique, en effet, que toutes ses parties soient

non seulement à pied d'œuvre, mais complètement achevées avant d'être livrées à l'imprimeur.

Ce qui arrive dans pareil cas, vous vous l'imaginez aisément. Le temps passe. La négligence d'un collaborateur — et qui de nous oserait répondre de sa parfaite et constante ponctualité? — suffit à arrêter toute l'entreprise. Les plus beaux zèles du monde se refroidissent. Le découragement s'y met. Les notices dorment dans un carton, sans utilité pour personne.

Pour remédier à ces inconvénients, M. Armand Heins et moi avons pris l'initiative d'un projet que j'ai l'honneur de vous exposer aujourd'hui et que je soumets à notre bureau afin qu'il veuille bien l'examiner à tête reposée.

Il s'agit de publier, sous forme de *fiches* libres, indépendantes, le catalogue des monuments, œuvres d'art et documents concernant la ville de Gand depuis ses origines jusqu'en 1830.

Chaque fiche serait consacrée à un objet, dont elle donnerait un croquis accompagné d'un texte rédigé par un homme compétent en la matière spéciale dont il s'agit. La signature conférerait à chaque fiche une valeur propre et déterminée.

Voici, d'ailleurs, quelques spécimens qui vous permettront de vous rendre compte *de visu* de notre plan.

La *fiche*, dont l'utilité n'est contestée par aucun travailleur, a des avantages immenses. Grâce à elle, on peut commencer tout de suite, et imprimer autant qu'on veut ou que l'on peut. Le classement se fait au gré de chacun et non plus suivant un plan uniforme, qui peut être excellent, mais qui ne répond jamais aux exigences de tous les spécialistes. Ce plan peut d'ailleurs être donné quand la publication est jugée être terminée.

Je dis *jugée*, car un pareil catalogue peut continuer longtemps, au plus grand profit de tous, sinon indéfiniment.

Autre avantage : si de nouvelles découvertes viennent infirmer les assertions contenues dans une description, inutile de le mentionner dans des *errata* que personne ne lit. On réimprime la fiche et on supprime l'ancienne.

Je serais même porté à dater chaque fiche.

La disposition que nous avons adoptée me paraît claire. Le croquis de l'objet saute aux yeux et parle mieux que la description la plus étendue L'indication graphique est suffisante et il faut laisser aux ouvrages spéciaux les reproductions en fac-simile. Notre croquis n'a pour but que de raviver le souvenir ou d'exciter la curiosité.

Le texte se borne à donner quelques indications sur l'objet et sa provenance, et renvoie, pour le surplus, aux travaux où il en a été question. Je n'ai pas besoin, n'est-ce pas? d'insister sur le profit que nous pourrons tous tirer de cette partie bibliographique.

J'ai examiné la question des frais, qui a son importance. Mais je crois pouvoir assurer qu'ils seront peu considérables, étant donné surtout que nous pouvons nous passer de clichés zincographiques.

C'est au Bureau, d'ailleurs, à étudier les voies et moyens propres à réaliser notre projet, si vous approuvez celui-ci et si vous en reconnaissez l'utilité. L'administration communale ne saurait se désintéresser de notre publication qui pourrait même avoir un certain succès de librairie, si elle était mise dans le commerce.

Un mot encore au sujet de l'illustration.

Je viens de dire que nous ne recourerions pas aux procédés photographiques. M. Heins veut bien, en effet, nous apporter sa collaboration.

Les croquis que vous voyez sur ces spécimens sont charmants comme tout ce que produit le crayon habile et fécond de mon cher confrère, dont je craindrais de blesser la modestie en faisant de lui un éloge public. Mais je m'en voudrais cependant de ne pas faire remarquer, au point de vue de notre publication, quelle chance véritable nous avons de posséder comme collaborateur un artiste aussi épris des choses gantoises, et qui nous apporte, d'une façon aussi désintéressée, le concours de son talent. (*Applaudissements.*)

La rédaction des fiches constituerait pour nos séances de section un ordre du jour aussi varié qu'attrayant. Chacun viendrait apporter sa pierre à l'édifice et nous verrions celui-ci se dessiner peu à peu et prendre des proportions qui seraient dignes, j'ose l'affirmer,

et du Cercle historique et archéologique de Gand, et des archéologues qui le composent. (*Applaudissements*)

— Cette proposition est renvoyée au Bureau aux fins d'en faire l'objet d'un examen spécial au point de vue des dépenses qu'elle doit entraîner.

—

M. **le Chanoine Van den Gheyn**. Messieurs, l'église d'Okegem près Ninove possède un tableau très intéressant, sur lequel je veux appeler à la fois votre attention et votre pitié.

Il y a un demi-siècle la petite église était une charmante construction ogivale en pierres blanches, dont, hélas, il ne reste plus que la tour. C'est en 1842 que l'édifice, devenu trop petit, et sans doute aussi sons prétexte qu'il menaçait ruine, fut considérablement augmenté, mais totalement gâté.

Les bas côtés et le chœur furent démolis et, au lieu de la pierre blanche, on fit usage de briques pour construire un chœur nouveau et des nefs sans le moindre caractère architectural.

Les vieilles pierres blanches servirent aux soubassements de la nouvelle construction; d'aucuns même prétendent que la ville de Ninove acheta à un prix dérisoire une grande quantité de ces pierres pour l'achèvement de la tour de son église.

La paroisse d'Okegem fut longtemps desservie par les abbés de Ninove; la cure actuelle porte encore les armoiries de l'abbaye. Ce n'est qu'en 1827 que l'église appartint à l'évêché de Gand, qui y nomma un prêtre séculier.

Le tableau dont j'ai à vous dire un mot décorait jadis le maître-autel.

Aujourd'hui il est déplacé et occupe le fond de l'autel de la nef droite.

Il représente Saint Dominique recevant de la Vierge le Rosaire.

Ce tableau est de De Craeyer. Bien que l'église ne possédât plus d'archives, qui pussent nous renseigner à ce sujet, on ne s'étonne pas de trouver cette belle toile dans la modeste église d'un très modeste village.

La Confrérie du Rosaire fut solennellement érigée en cette

paroisse l'an 1642. Malgré la suppression du culte à la révolution française la confrérie continua à inscrire de nombreux membres pendant cette époque si troublée, ainsi qu'en fait foi le registre conservé à la cure d'Okegem.

Il fut un temps cependant où la confrérie vint à disparaître, mais le 3 décembre 1758, à la prière du curé Norbert Hendrickx, elle fut rétablie par le Père Thomas Raes de l'ordre des Dominicains de Bruxelles.

De Craeyer, on le sait, peignait pour les abbés de Ninove. L'église actuelle de Ninove, qui jadis était l'église de l'abbaye, possède également une toile du maître.

Il est donc très probable que le curé d'Okegem qui, comme nous l'avons dit, appartenait à l'abbaye de Ninove, aura, pour augmenter chez ses ouailles la dévotion au Rosaire, commandé cette toile à l'illustre peintre, et en aura lui-même déterminé le sujet.

Il est même permis de penser que De Craeyer était le maître préféré des pères de l'abbaye de Ninove, puisqu'à Pamele, en Brabant, paroisse qui dépendait également des mêmes religieux, il existe aussi un tableau de lui.

Le sujet du tableau d'Okegem a été traité plus d'une fois par De Craeyer, et tout récemment nous avons vu un différend surgir entre la fabrique d'église et la commune d'Anderlecht au sujet d'un tableau De Craeyer représentant le Rosaire.

Qu'on nous en permette une courte description. La Vierge assise tenant l'Enfant Jésus qui est nu, tend le Rosaire à Saint-Dominique, qui le reçoit des deux mains.

A côté de la Vierge se trouve Ste-Catherine à droite du spectateur.

Aux pieds de la sainte on voit un ange levant une couronne de roses et s'appuyant sur un glaive.

Le fond du tableau est occupé par une large draperie de velours rouge dont à droite un ange relève un des plis.

Saint-Dominique porte le costume de son ordre : il est agenouillé et à ses pieds se trouvent les emblèmes qui l'accompagnent d'ordinaire : le globe et la torche enflammée.

Sainte Cathérine y figure avec les instruments de son supplice : la roue et le glaive.

L'expression du visage de Saint Dominique, qui est peint de moitié, donne au tableau son principal mérite. Le petit ange qui se tient aux pieds de Sainte Catherine est d'une correction de dessin très remarquable.

Ce tableau, comme je vous le faisais remarquer dès le début, mérite qu'on s'y intéresse, et je ne crois pas, messieurs, abuser de votre obligeance en disant maintenant en quoi il est digne de votre pitié.

Son état de conservation est vraiment pitoyable, et il est impossible qu'on ne prenne pas au plus tôt les mesures que comporte la situation. Non seulement ce tableau demande à être rentoilé, mais à certains endroits il y a des trous d'une longueur et d'une largeur de plusieurs centimètres. Même la figure de Saint Dominique n'est plus intacte. Elle porte tout près de l'œil une cicatrice qui ne pourrait s'étendre sans altérer l'admirable expression des traits.

La fabrique d'église n'a pas les ressources nécessaires pour faire les restaurations exigées, la commune ne peut guère prêter à sa voisine, n'ayant comme elle que de très maigres revenus. Le curé d'Okegem est allé crier famine, et exposer son cas au Conseil provincial de la Flandre Orientale.

On ne lui a pas donné la réponse de la fourmi de la fable, mais elle y ressemble.

La demande a été ajournée, pour cause d'insuffisance de renseignements : « En effet », dit la lettre officielle, « le rapport de la commission royale des monuments a fait défaut. »

Vous partagerez, messieurs j'en suis convaincu, ma commisération pour le pauvre malade d'Okegem, et peut-être serez-vous d'avis qu'il pourrait trépasser, avant que le rapport demandé soit rédigé.

Notre cercle archéologique ne pourrait-il pas prendre cette cause en mains et témoigner ainsi de l'intérêt qu'il porte non seulement aux œuvres d'art de notre ville, mais encore de celles de la province entière?

Ce sont ces pauvres abandonnés surtout qui ont besoin de notre sympathie.

Nous avons d'ailleurs, non seulement à nous inquiéter du sort des œuvres d'art partout où nous les rencontrons, mais nous devons, ce me semble, dans la plupart des cas, veiller à les maintenir là où elles se trouvent.

Cette humble église d'Okegem n'a qu'un trésor : ce tableau qui, à lui seul, lui prête plus d'intérêt que n'ont parfois d'autres temples richement décorés et somptueusement meublés.

Nos grands maîtres n'ont pas dédaigné de consacrer leurs talents au service des moindres édifices du culte ; à nous de respecter leurs préférences, et, dans le cas qui nous occupe, je vous proposerais de prier le Bureau de bien vouloir faire de pressantes démarches auprès des autorités compétentes, pour que l'on prenne sans retard les mesures nécessaires à la conservation du tableau de De Craeyer dans l'église paroissiale d'Okegem.

L'assemblée décide de renvoyer cette communication au Bureau pour qu'il y donne la suite voulue.

—

Il est donné ensuite lecture d'une dépêche par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique fait connaître que l'Etat alloue un subside de 500 francs au Cercle.

—

M **le chanoine Van den Gheyn**, au nom de la Commission des excursions, fait savoir qu'une promenade archéologique aura lieu le dimanche 13 décembre, à Gand. Elle comportera : 1° la visite d'une maison du XVIe siècle, dite 't Hof van Waesberghe, sise rue Neuve St-Pierre; 2° la visite de l'abbaye St-Pierre et 3° celle de l'église de N.-D. St-Pierre.

III.

Ballottage de membres honoraires.

MM. *Claeys Boüüaert*, Gustave, banquier, à Gand,
de Lanier-van Monkhoven, conseiller provincial et consul du Danemark, à Gand,

D'Hondt, Victor, professeur à l'Université,
Libbrecht, Joseph, avocat et conseiller provincial, à Gand,
Mertens, Pierre, docteur en médecine, à Gysegem,
Penneman, Maurice, avocat, à Gand,
et *Van Impe, J.*, receveur des accises, à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

IV.

Relevé chronologique des diverses parties architectoniques des monuments gantois. (Proposition de M. V. Van der Haeghen.)

M. **Victor Vander Haeghen**. Dans l'exposé que vous venez d'entendre, M. Bergmans a considérablement développé la proposition que j'avais faite il y a quelques mois. L'inventaire illustré qu'il a l'intention de publier avec M. Heins comprendrait non seulement les monuments, mais encore les meubles, les objets d'art, voire les manuscrits et les livres anciens.

Pour ma part, j'applaudis à ce projet grandiose et je désire vivement le voir exécuter. Mais, pour le moment, je crois qu'il y a lieu de reveuir à la proposition initiale, laquelle, d'ailleurs figure à notre ordre du jour.

Dans notre séance du 10 février dernier, j'ai proposé de faire la statistique de nos divers monuments.

Le mot statistique pourrait, semble-t-il, être critiqué dans cette acception. Mais on doit faire observer que, depuis quelques années, il a été fréquemment employé pour désigner des travaux analogues. Un important ouvrage allemand est intitulé : *Statistik der deutschen Kunst* (Cassel 1862). En français, il y a notamment la *Statistique archéologique du département du Nord*, publiée en 1867. Tout récemment, au musée de Tours, j'ai vu une collection de photographies de monuments qui avait pour titre : *Statistique archéologique du département d'Indre-et-Loire.*

En tout cas, ce que je propose est bien clair : il s'agit de faire une

étude chronologique complète de nos divers monuments, afin de pouvoir dresser pour chaque siècle un tableau complet des richesses archéologiques de notre ville. C'est une partie de la proposition plus générale que j'ai faite au dernier Congrès, et qui se rapportait à des régions entières.

Le plus souvent, il n'y a guère de difficulté à cataloguer les édifices construits en une fois. La tâche est beaucoup plus délicate quand le monument, comme c'est le cas ordinaire, comprend des parties élevées à des époques différentes. Voyez, par exemple, le Château des Comtes, l'abbaye de Saint-Bavon avec ses vieilles murailles et ses tombeaux qui se trouvent sous certaines voûtes, l'abbaye de Saint-Pierre avec ses cloîtres et ses caves, les restes du couvent des Dominicains et du monastère des Carmes chaussés, les églises de Saint-Jacques, de Saint-Nicolas, de Saint-Martin, de Saint-Michel. Tous ces monuments se composent de parties diverses, et dont l'âge n'est que rarement connu d'une manière certaine. Pourtant il existe pour tous les édifices gantois de nombreuses notices historiques, parmi lesquelles il en est certes de fort bonnes. Mais presque toutes ces monographies sont incomplètes au point de vue de la description architectonique.

Il nous faudrait sur l'âge respectif des diverses parties de tous nos monuments des notes rédigées par des personnes compétentes; on devrait examiner, pour les étudier séparément, toutes les murailles, tous les groupes de colonnes, toutes les sculptures, depuis les souterrains jusqu'aux tours. En réunissant finalement pour l'ensemble des monuments de Gand toutes ces données qu'on possèderait ainsi, on pourrait, pour chaque période architectonique, dresser aisément un inventaire complet de tout ce qui a échappé à la destruction dans notre ville.

Ce travail serait incontestablement utile à divers points de vue. En premier lieu, il permettrait de faire facilement une étude comparative : on constaterait peut-être de ci de là quelques erreurs de classification; ailleurs, on arriverait à dater avec certitude des bouts de muraille, des caves, des fragments de sculpture dont l'âge n'a jamais été bien établi.

D'autre part, pour la conservation des édifices, un inventaire de ce genre rendrait d'inappréciables services. Les diverses parties de nos monuments, désormais classées séparément, attireraient toujours l'attention, et, dans un projet de restauration, on s'inquiéterait des détails non moins que de l'ensemble de la construction.

Ce programme est vaste, mais nous avons, dans notre Cercle, assez de spécialistes en archéologie pour le réaliser. Toujours est-il qu'on ne paraît pas en être trop effrayé puisqu'on vient de proposer de l'étendre encore.

M. **P. Bergmans**. Cette proposition et la mienne sont connexes. Il serait donc utile de les examiner simultanément.

M. **le Président**. Les deux propositions seront renvoyés en même temps à la commission qui sera désignée par le Bureau.

Je propose maintenant d'intervertir notre ordre du jour et de discuter tout d'abord le n° VI. (*Adopté.*)

V.

La façade du « Pakhuis » ne pourrait-elle être maintenue dans la construction du nouvel Hôtel des Postes ? (M. A. Heins.)

M. **Armand Heins**. Messieurs, si les bruits qui circulent sont exacts, le monument que l'on appelle le « Pakhuis » et qui est un des principaux du centre de la ville, devrait disparaître sous peu.

L'affectation du terrain, sur lequel il est construit, à la création d'un hôtel des postes, paraît décidée.

Le moment me semble donc venu d'examiner s'il n'est pas regrettable de voir supprimer la belle façade de l'architecte gantois Bernard De Wilde.

Par une heureuse et curieuse coïncidence, elle se présente à nous, quoique construite, il y a un siècle et demi (1721), avec l'aspect exact que lui assignerait sa nouvelle destination.

Les trois grandes portes à galeries voûtées répondent à l'idée que

l'on se fait d'une poste à entrées faciles, nombreuses et de plain-pied.

Si l'on construit dans la cour actuellement déblayée et si l'on utilise les murs abandonnés en sous-sol quand on a renoncé à établir là un théâtre flamand, n'aura-t-on pas la grande salle de guichets indispensable dans la nouvelle poste?

Mais je n'ai pas à examiner la distribution intérieure, elle est à créer entièrement et nul doute que les architectes qui s'en occupent le fassent dans les meilleures conditions.

C'est contre la disparition de la façade grandiose, que beaucoup admirent, et selon moi, à juste titre, que je viens protester et je crois ne pas être seul à en souhaiter vivement le maintien.

Le « Pakhuis » — *Hôtel de l'octroi* — est une de nos plus belles constructions civiles heureusement harmonisée avec les maisons à façades anciennes qui l'avoisinent.

Bruxelles vient de restaurer luxueusement les façades de sa Grand'Place dont la plupart sont contemporaines de celle du « Pakhuis » et ne sont pas plus belles. Le « Pakhuis » mérite d'être conservé.

Une judicieuse restauration, s'il le faut ; un nettoyage et une remise en l'état primitif, enfin la disparition des couches de couleur qui l'alourdissent, donneraient au bâtiment une superbe allure.

Et si nous demandons grâce pour celui-ci, c'est parce que nous savons que bien des voix autorisées se sont prononcées aussi en sa faveur.

Lors de la visite faite par les congressistes, à l'ouverture du Congrès de cette année, à l'Hôtel-de-ville, j'ai eu la bonne fortune d'entendre d'éminents personnages, qui examinaient le plan de transformation du centre de la ville, se déclarer formellement partisans de la conservation du « Pakhuis » en raison de sa valeur architecturale.

Je m'empresse de dire que cela m'a paru de bon augure et cependant il faudrait qu'une campagne fût menée rapidement, avant qu'il soit trop tard.

Je ne doute pas que tous les membres du Cercle se déclareront partisans d'une démarche à faire en ce sens auprès des autorités compétentes.

Je crains que le moindre retard soit fatal; aussi me permettrai-je d'insister auprès du Bureau de notre Cercle pour que cette question soit réglée d'urgence.

La rue de l'Etoile élargie pourrait donner au nouvel hôtel des postes une façade latérale magnifique, et puisqu'il en est peut-être temps encore, j'émets le vœu que ce soit de ce côté que s'exerce le zèle et le talent des architectes qui devront l'ériger.

Je n'ai pas voulu faire un historique du monument que je signale à votre bienveillante protection. Cela pouvait entraîner inutilement à une perte de temps.

Des documents existent cependant, nombreux et divers, sur lui et sur son auteur; mais la façade que vous connaissez tous, parle suffisamment par elle-même en faveur de sa conservation.

Je souhaite que notre intervention puisse procurer une nouvelle vie à cette œuvre remarquable. Elle n'a pu déchoir dans l'estime des amis de belles choses, et c'est avec confiance que je me suis permis de venir plaider sa cause. Je viens solliciter votre concours en vue de son maintien intégral. (*Applaudissements*).

M. **l'avocat général de Pauw**. Je pense, messieurs, que nous serons unanimes. Dans une ville qui a un passé aussi glorieux que la ville de Gand, il faut non seulement s'attacher à restaurer et à faire revivre les monuments les plus anciens, mais il faut aussi conserver ceux qui existent encore intégralement. Il faut que chaque siècle apporte sa pierre afin qu'on puisse lire notre histoire sur nos monuments. C'est dans ce sens que j'estime, avec M. Heins, que la façade du « Pakhuis » doit être conservée. J'appuie donc cette proposition de toutes mes forces.

M. **J. Vuylsteke**. Personne ne demande la disparition du « Pakhuis ». Nous sommes unanimes.

M. **le Président**. Le Bureau fera donc, à cet effet, les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes.

VI.

Quels sont les caractères de l'architecture, soit civile, soit religieuse, des monuments gantois ? (Discussion, suite.)

M. **le chanoine Vanden Gheyn**. La thèse de mon honorable ami M. Cloquet tend à dénier aux gantois le mérite de leurs constructions.

Or, si nous consultons l'ouvrage de King — un de ceux qui ont le plus contribué à la renaissance de l'art — nous y trouvons un parallèle entre l'architecture brugeoise et l'architecture gantoise tout à l'avantage de cette dernière. De l'avis de M. King, qui est un architecte absolument compétent, nous possédons à Gand les deux chefs-d'œuvre du style ogival: l'église des Dominicains et la façade de la Biloque. L'église des Dominicains, malheureusement, a été démolie. Mais nous la connaissons suffisamment pour pouvoir dire qu'on n'en trouve pas de modèle dans aucune autre ville de Belgique, tant au point de vue de la hardiesse de la construction qu'au point de vue de la perfection de l'œuvre. Notre confrère Van Assche nous montrera tout à l'heure par les admirables dessins qu'il a pris de ce monument, combien cette œuvre méritait l'appréciation élogieuse qu'en donnait le célèbre architecte anglais.

Quant à la façade de la Biloque, King n'hésite pas à la désigner comme étant la perfection en fait d'architecture ogivale civile du XVIe siècle.

Je me demande, dès lors, s'il n'est pas hardi de prétendre que des architectes gantois qui ont pu nous doter de pareils chefs-d'œuvre, n'y soient parvenus que grâce à l'influence brugeoise, tournaisienne ou brabançonne.

On a fait des rapprochements entre la façade de la Biloque et celle de Gruuthuuse. Je trouve, quant à moi, qu'il y a, entre ces deux constructions, des différences essentielles. Le chanfrein, dans l'édifice brugeois, part du sol et monte jusqu'au grenier, tandis que

dans la conception de l'architecte gantois, il ne monte qu'à partir du premier étage et forme un dessin architectural d'une pureté de lignes très remarquable. Je considère que, non seulement la façade de Gruuthuuse ne peut pas être appelée le prototype de la façade gantoise, mais qu'il n'y a même pas de comparaison à établir. Il y a des différences tellement essentielles que la comparaison ne peut pas être faite.

Il est vrai que nous rencontrons dans plusieurs maisons de Bruges la manière de bâtir indiquée par L. Cloquet qu'il appelle la manière brugeoise. Mais nous en trouvons d'autres dans la construction desquelles on a adopté ce que nous pourrions appeler la manière gantoise. Je prouverai cela, s'il le faut, avec pièces à l'appui.

M. **l'avocat-général de Pauw.** Je n'ai pu assister à la dernière séance, mais j'ai pu en parcourir ce matin le compte-rendu, dans lequel j'ai constaté que mon excellent ami M. Heins a eu la bonté de me mettre — avec mes savants collègues MM. Varenbergh et Vuylsteke — pour ainsi dire en demeure de dire un mot de cette question.

Bien qu'insuffisamment préparé, je crois devoir répondre à cet appel.

Tout d'abord, il me semble que la discussion a un peu dévié et que nous en sommes maintenant à discuter si c'est Tournai, Bruges ou Gand qui a les monuments les plus remarquables.

La thèse de M. Cloquet est celle-ci : il y a une architecture gothique, mais chaque ville ou chaque région a eu une école de maîtres-maçons qui a créé en quelque sorte un style local ou régional. Et M. Cloquet distingue ainsi une école tournaisienne, une école brugeoise et une école brabançonne. La ville de Gand n'aurait pas eu de style propre et aurait subi l'influence de ces trois régions voisines.

Je suis d'accord avec M. le chanoine Van den Gheyn pour ne pas admettre cette thèse.

Incontestablement, nous rencontrons à Bruges des séries de maisons ayant toutes le même caractère. M. Verschelde en a publié

40 planches magnifiques dans les Annales de la Société d'Émulation de 1871. Mais qui nous dit qu'il n'en a pas été de même à Gand? Nulle part, peut-être, on n'a détruit les vieilles maisons comme on l'a fait à Gand. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur le beau plan de Gand, en 1534, que M. Heins vient de reproduire avec tant de talent, pour constater à quel point notre ville était riche en constructions anciennes.

Malheureusement ou heureusement — suivant le point de vue auquel on se place — Gand a été dans le cours de ce siècle une ville trop riche et trop industrielle. Elle a toujours marché dans la voie du progrès et s'est constamment transformée. Ç'a été au détriment de l'art. M. Hermann Van Duyse nous a dit récemment quelle razzia de maisons de bois et de pierre y a été faite systématiquement depuis près de cent ans.

Et, nous-mêmes, n'avons-nous pas vu disparaître, après la maison des *Van Eyck*, celle des *Utenhove*, au marché du Vendredi, celle des *Bette*, rue aux Vaches, et tant d'autres de nos demeures patriciennes?

D'après quelles règles avaient-elles été construites? Je suis persuadé que, au moyen-âge, il y avait entre toutes nos villes un courant d'hommes et d'idées qu'il est impossible de bien déterminer. Est-ce Bruges ou Tournai qui a fourni des architectes à Gand, ou est-ce l'inverse? Est-ce Malines qui a fourni des architectes à Bruxelles, ou le contraire? Qui le sait! — Comment procédait-on? Evidemment, si, comme pour l'Hôtel-de-Ville de Gand, on allait chercher des architectes à Malines, le monument était fait dans le goût de ceux de Malines; si l'on en demandait à Tournai, qui a été, je le reconnais, notre grande éducatrice pour les premiers temps du moyen-âge, on bâtissait comme à Tournai.

La ville de Tournai, j'en tombe d'accord avec M. Cloquet, a eu à cette époque sur notre ville une grande influence. C'était notre métropole religieuse et nous étions en rapports constants avec elle, grâce surtout à ce grand chemin qui marche — comme dit Pascal — l'Escaut, par lequel arrivaient de la métropole les idées, tout autant

que les pierres et les marchandises. A cette époque, les rivières étaient les voies de communication les plus appréciées, à telles enseignes que nos échevins du XIVe siècle disaient dans leurs ordonnances que l'Escaut, la Lys et leurs affluents étaient les plus beaux joyaux que possédât notre ville natale. D'autre part, des foules de pèlerins gantois allaient tous les ans, conduits par leurs magistrats, apporter à Notre-Dame Flamande à Tournai, une chappe précieuse et des présents. Ils pouvaient en rapporter comme y apporter le souvenir des constructions civiles ou religieuses qu'ils avaient admirées? C'est peut-être ainsi que notre maison romane de l'Étape ressemble aux maisons romanes de Tournai, et nos églises de transition, St-Jacques et St-Nicolas, à leur splendide cathédrale. — Tout était alors imitation ; je vais vous le prouver par deux exemples.

Parmi les milliers d'actes échevinaux du XIVe siècle à Gand, que j'ai parcourus, un bien petit nombre parlent des bâtiments à élever; j'en ai toutefois annoté un de 1378, relatif à la construction d'un *Steen à Bavegem*, par un Gantois. J'y relève notamment ceci : c'est que le maître-maçon convient avec le propriétaire du sol que certaines parties de la bâtisse seront effectuées dans les mêmes conditions que celles du *Steen* qui a été construit à *Vantegem* et que d'autres parties seront faites sur le modèle de celles de la maison de Pierre *Bette*, à Gand, (c'était un membre d'une de ces familles patriciennes dont on disait, sous Louis XIV, que « pour être quelque chose » à Gand, il fallait être *Bette*, *Triest* ou *Vilain* »).

D'autre part, à Termonde, les échevins, ayant entendu vanter le beffroi d'Oudenburg, font construire, la même année, un beffroi identique, qui subsiste encore; mais ils vont chercher l'architecte à Vilvorde, les matériaux à Gand et à Bruxelles, partout où ils pensaient trouver les meilleurs. On en verra la preuve dans une partie des comptes de Termonde de 1378, extrêmement détaillée, que je vais publier dans les Annales du Cercle Archéologique de cette ville.

Il en résulte, me semble-t-il, que l'un imitait l'autre suivant les convenances du propriétaire et qu'en somme il y a eu des influences réciproques. L'architecte prenait les idées où il voulait, d'accord avec le propriétaire.

Je conclus de tout cela qu'il y a eu une architecture romane et une architecture gothique, qui sans doute ont varié de ville à ville, mais que, quant aux manières d'interprèter ces styles, il est impossible de dire si elles sont particulières à telle ou telle école d'architectes. Il y a eu des échanges constants d'idées d'un endroit à l'autre, et les influences ont été réciproques. J'ai dit.

M. **L. Cloquet.** Je craindrais d'abuser de votre patience, si je devais vous exhiber toutes les preuves que je possède, en faveur de la thèse que j'ai soutenue. Je me bornerai donc à les indiquer brièvement et à me tenir à la disposition de mes confrères pour tel ou tel point spécial, qu'ils voudraient approfondir.

Mais d'abord, je dois un mot à l'un de mes interlocuteurs de la dernière séance.

Je regrette l'absence de M. Van Duyse, j'aurais voulu le remercier des renseignements qu'il m'a fournis avec grande obligeance sur les statues du beffroi. Il m'a appris que ces statues sont originaires de Feluy; ceci m'intéresse spécialement, car loin d'être un fanatique enfant des *Choncq clotiers*, comme on l'a supposé, je suis, moi aussi, de Feluy. M. Van Duyse a insinué que non seulement ces statues, mais encore tout le gros œuvre du beffroi, seraient en petit granit ; je soutiens que la maçonnerie du beffroi dans son ensemble est en pierre de Tournai, et j'en appelle au besoin aux géologues.

Si, pour les grandes statues, on est allé prendre des pierres à Feluy, c'est qu'on n'avait pu trouver de blocs suffisamment grands et résistants à Tournai pour en tirer ces grands personnages. Mais j'en reviens à la discussion de ce soir.

Je ne sais où l'on a trouvé que j'aurais méconnu ou nié le mérite de l'art gantois. Je me suis borné à vous demander si vous trouviez dans les monuments gantois actuellement encore existants de quoi dégager les caractères particuliers de l'architecture gantoise. Je dois avouer que, de tout ce qui a été dit jusqu'à présent, ne se dégagent nullement ces caractères particuliers. J'ai constaté, au contraire, que des influences étrangères déteignent sur nos monuments.

Et M. de Pauw a parlé comme moi lorsqu'il a dit que Tournai

« a eu une immense influence sur les constructions gantoises et que Bruges possède des rangées de maisons d'un caractère tout particulier. »

M. **de Pauw**. Nous avons démoli les nôtres, malheureusement.

M. **L. Cloquet**. Il a ajouté que Tournai a été l'éducatrice des constructeurs gantois. Je n'ai rien dit de plus.

Pour combattre cette idée d'une influence extérieure sur l'architecture gantoise, M. Van den Gheyn a prétendu qu'il n'y a pas d'école tournaisienne et même qu'il n'y a pas d'écoles du tout. M. de Pauw a adopté la même formule. « Il y a eu, disent-ils, un style roman ou gothique, mais il n'y a eu ni style gantois, ni style brugeois, ni style tournaisien. »

Je crois, pour ma part, qu'il y a des styles locaux et ceux qui prétendent le contraire sont en contradiction ouverte avec les archéologues les plus considérables, tels que de Dartein, de Caumont, Viollet-le-Duc, Quicherat, Lefèvre-Pontalis, Anthyme Saint-Paul, Ruprich-Robert, Perrault-Dabot, Enlart, Berthelé, de Baudot, Buhot de Kersers, etc., qui ont consacré des travaux considérables à l'étude des écoles lombarde, normande, rhénane, bourguignonne, provençale, périgourdine, du Languedoc, du Berry, de l'Ile de France, etc.

Voilà ce que j'objecte à ces dénégations.

Tournai, d'après moi, a eu son école qui est connue dans l'histoire et qui a eu pour chef principal l'illustre écolâtre Odon. Son expansion fut considérable dès le XIe siècle. Ainsi le disciple et successeur d'Odon, Aybert d'Antoing, alla fonder au loin la première église de Rolduc, dont la crypte offre des colonnes curieuses où l'on reconnaît des répliques de celles du narthex de Tournai. Plus tard, l'évêque de Roskild élevait le chœur de sa cathédrale à l'imitation des absides de Tournai; c'est un professeur de l'Université de Copenhague, M. J. Lange, qui a fait remarquer l'affinité de ces absides avec celles de Roskild et de Soissons. Même des Français reconnaissent l'influence exercée dans le Nord de leur pays par le foyer artistique de Tournai. M. P. Planat, dans l'*Encyclopédie d'architecture*, rap-

porte que les chanoines de Noyon exigèrent, que l'on conservât dans la construction de leur cathédrale certaines formes de la cathédrale de Tournai, tels que les transepts arrondis (1).

En réalité, des absides demi-rondes à l'instar de celles de Tournai se retrouvaient encore à Saint-Donat de Bruges, à Saint-Pierre de Gand, à Valenciennes, à Cambray, ainsi qu'à Saint-Lucien de Beauvais et à Chaalis, selon la remarque de M. Enlart, toutes ces églises formant une famille dont celle de Tournai semble avoir été la mère.

Je pourrais multiplier les exemples.

Au début de l'époque gothique, l'expansion du style tournaisien est encore plus évidente. L'église de Séclin et l'ancienne église de Sebourg, dans le Nord de la France, l'attestent aussi bien que celles de Pamele, de Damme et d'Ardenbourg, dans la Flandre et la Hollande. En général, les églises élevées dans le bassin de l'Escaut au XIIIe siècle sont des répliques du style tournaisien.

J'ai apporté quelques gravures afin de mieux vous convaincre. Voici le triforium d'Ardenbourg qui est la reproduction identique du triforium tournaisien tel qu'on le voit à Notre-Dame de Pamele d'Audenarde et à St-Jacques de Tournai.

On m'a posé en adversaire des gloires monumentales de Gand. Je suis le premier à les proclamer. Mais, laissez-moi vous dire qu'elles prouvent l'expansion du style tournaisien. L'église de St-Nicolas est tournaisienne. La tour-lanterne, les tourelles bardées de colonnettes qui flanquent ses pignons, les fenêtres en triplet de sa haute nef, les verrières du pourtour du chœur imitées de celles des caroles de la cathédrale de Tournai, son ancienne voûte en bardeaux et surtout les fausses absides du chevet à trois pans, tout dénote ici le style tournaisien.

Des sculpteurs tournaisiens, que je pourrai nommer à première réquisition, se sont répandus, du XIIIe au XVe siècle, dans diverses

---

(1) *Enyclopédie*, t. IV, au mot *cathédrale*.

parties de la France, à Lille (1), à l'abbaye de Flines (2), à Armentières (3), à Douai (4), à Cambrai (5), à Gosnay (6), à Saint-Omer (7), à Narbonne (8), à Châlons-sur-Saône (9), à Troyes (10), à Montbuisson (11), à Laon — et, d'autre part, à Audenarde (12), à Courtrai (13), à Gand (14), à Menin (15), à Ath (16) et jusqu'à Soignies, pays dont les carrières rivalisaient avec celle de Tournai, ainsi qu'à Bruxelles).

Et encore, ce ne sont ici que quelques faits épars qui ont surnagé

---

(1) Jean li Poignières fait le tombeau du chatelain de Lille (Dehaisnes, *L'art dans la Flandre*). Jean d'Escamaing travaille pour la ville; Jean Thomas travaille à Lille avec Jean Daret. Jean Thomas est très répandu : c'est le Léopold Blanchaert du XVe siècle.

(2) Henri de Tournai fait le tombeau de Roger de Mortagne (Pinchart. (*Quelques artistes et artisans tournaisiens*).

(3) Jean Daret fournit le retable de Frelenghien près d'Armentières (*Etudes sur l'art à Tournai*).

(4) Jacques Braibant est le sculpteur attitré de l'église Saint-Amé. Martin de Saint-Omer fait les sculptures du beffroi (*Etudes sur l'art à Tournai*).

(5) Jacques de Braibant, Jean Bedet, Jean Genoix et Jean Tuscap, sculpteurs attitrés de la cathédrale de Cambrai (*Etudes sur l'art à Tournai*).

(6) Guillaume le Banni fournit une table d'autel à la Chartreuse (Dehaisnes, ouvr. cité).

(7) Jean de le Place fait le tombeau de Jean de Bizet de Narbonne. Hennequin de Tournai fait le « tabernacle » renfermant la châsse de la cathédrale de Narbonne, (*Revue lyonnaise*).

(8) Jean Dabonne fait une clôture de chapelle (le cheval. Marchal, *La Sculpture et l'Orf. belges*).

(9) Jean de le Place et une vingtaine d'autres signalés par M. Rondot.

(10) Statue de la reine Blanche de Castille, à Saint-Denis (A. Pic., *Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. 24, p. 29).

(11) Jean de Boursier travaille, en 1467, à l'hôpital d'Audenarde.

(12) Le comte Louis de Male appelle Jean Sanders, en 1360, au château des Comtes, et Philippe le Hardi, Hans de Tournai, en 1386 (*Messager des sciences*, 1837, p. 139).

(13 Jean Thomas (V. Rembry-Barth).

(14) Martin Daret fait le retable des arbalétriers, (*Etudes sur l'art à Tournai*).

(15) V. Congrès archéol. de Tournai (Cloquet, *Exportation des sculptures tournaisiennes*).

(16) G. Dujardin (V. Pinchart).

sur la mer de l'oubli, qui restent, comme des épaves après des siècles de destruction. Ces faits sauvés en quelque sorte de la tourmente sont très frappants. Si je trouve, par exemple, 25 fonts baptismaux en pierre de Tournai répandus par la Flandre, le Hainaut et le Nord de la France et l'Angleterre, et ayant les mêmes caractères, je puis en conclure qu'il y en avait beaucoup d'autres, car en 700 ans beaucoup ont disparu.

M. **de Pauw**. Tournai avait les pierres, mais avait-elle les formes ?

M. **L. Cloquet**. Oui, je le démontrerai.

On conçoit que ces quelques personnalités miraculusement échappés à l'oubli ne représentent qu'une bien petite portion du nombre considérable de nos artistes émigrants.

Mais à défaut des archives si peu explicites, beaucoup d'œuvres sont encore là. Les tournaisiens expédiaient leurs pierres toutes taillées et sculptées dans toutes les directions ; nous en retrouvons en Artois, à Estaires (1), à Arras (2), à Boulogne (3), à Saint-Venant, à Saint-Omer (4), à Evin, Neuf-Berquin, Viny, Guarbecques (5), en Picardie, à Abbeville (6), à Ham (7), à Nesles (8), à Sains (9), à Saint-Josse-au-Bois (10), à Ailly-sur-Noie (11), à Orbeil (12), à

---

(1) Tombe romane, signalée par M. C. Enlart (*Architect. romane Picardie*, p. 48).

(2) Tombe tournaisienne conservée au musée (Cloquet, *Exportation* etc. Congrès de Tournai).

(3) Tombes signalées par M. Vaillant dans les ruines de Notre-Dame à Boulogne (*Bull. de la Soc. hist. de T.*, t. 25, p. 244).

(4) On achète à Tournai une lame de marbre pour la cathédrale (J. M. Richard, *La comtesse Mahaut d'Artois*).

(5) On voit encore de belles dalles funéraires tournaisiennes dans la cathédrale.

(6) Tombe du Sire de Boubers conservée au musée d'Amiens.

(7) Colonne de la crypte.

(8) Tombeau dans la crypte.

(9) Sarcophage de Saint-Fuscien. Renseignement dû à M. le curé Messio.

(10) Tombe signalée par M. C. Enlart (ouvr. cité).

(11) Renseignements que je dois à feu L. Courajod.

(12) Id. id.

Gosnay (1), à La Thieulage (2), à Vermand, à Saint-Just, à Corbie, à Montdidier, Berlancourt, plus loin encore et jusqu'à Laon (3), et dans un rayon plus rapproché, dans des douzaines de localités de la Flandre française, telles que Séclin (4), Sebourg (5), le Cateau (6), à Cambrai (7), Valenciennes, Lannoy, Camphin, Chereng, Deulemont, Frelin, Bousbecques, Houplines, Bachy, (8), Manig, Ghyvelde, Saint-Pierrebroeck, Ribemont, Gondecourt, Cousolre, Nordpeene; et d'autre part dans toute la Flandre belge et jusqu'en Hollande et dans le Brabant, à Audenarde (9), à Mouscron, Courtrai, Furnes, Ypres, Menin, Lichtervelde (10), à Coolscamp, Termonde, Gand (11), à Zedelghem, Deftinghem, Damme, Ardenbourg, Utrecht, Anvers (12), Bruxelles, Forest (13), Anderlecht, Cambron (14).

M. Weale et Mgr Dehaisnes reconnaissent que les tailleurs de pierre de Tournai ont fourni des pierres toutes taillées et les ont accompagnées pour les mettre en œuvre dans la Flandre (16).

---

(1) Table d'autel et tombe de Thiéry d'Hireçon (Dehaisnes, ouvr. cité).

(2) Bas-relief consacré à Mahaut-d'Artois (Ibid.).

(3) Philippe le Hardi fait amener de Tournai une image de Notre-Dame sur un chariot attelé de 6 chevaux (Marchal, ouvr. cité). Jean d'Escamaing expédie une lame à Laon (de Lagrange, *Etudes sur l'art à Tournai*).

(4) Le tombeau de Saint-Piat.

(5) Le tombeau de Baudouin de Hainaut.

(6) Monument du cardinal Pierre d'Ailly, à Massinghem près du Cateau, probablement dû à Jacques de Braibant (abbé Desilve).

(7) Autre monument du même.

(8) *Messager des sciences*, Gand, 1837, p. 159.

(9) Tombe de l'hôpital; tombe romane à Mullem.

(10) V. Cloquet, *Exportation* etc. Congrès de Tournai, p. 37.

(11) Tombeau de Marguerite de Ghistelles dans la crypte de Saint-Bavon; musée lapidaire de Gand; ruines de Saint-Bavon.

(12) Tombe romane au musée du Steen (Reusens, *Elém. d'archéol.*).

(13) Tombe de Sainte-Alène.

(14) Tombe de Saint-Guidon.

(15) V. col. Monier.

(16) Weale, *Bruges et ses environs*, p. 19. — Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, etc., p. 109.

M. de Lagrange a exhibé un contrat par lequel les roquetiers d'Antoing s'engageaient à fournir les pierres toutes taillées pour une construction brugeoise (1).

Je viens de faire une énumération bien sèche, mais je m'offre à prouver toutes les allégations que je produis.

Il me reste à établir les caractères particuliers, les formes de l'art de Tournai. Je le ferai dans une séance ultérieure. (*Applaudissements*).

M. **l'avocat-général de Pauw**. Evidemment, Tournai ayant la pierre, a rempli la Belgique et le Nord de la France de ses matériaux, mais est-ce à dire qu'elle ait eu le monopole des architectes? —Pour ne parler que des pierres tumulaires, nous avons eu à Gand toute une école de *zerkmakers*. Je pourrais vous apporter des actes nombreux de ces dynasties d'artistes et d'artisans au XIVe et XVe siècles. Ces pierres étaient faites souvent du vivant même de celui à la tombe duquel elles étaient destinées; c'étaient de véritables portraits. Eh bien, encore une fois, ces actes portent que la pierre doit être faite sur le modèle de telle ou telle autre tombe. Est-ce à dire que Gand avait le monopole des pierres tumulaires? Nullement, pas plus que je ne prétends que mon maître-maçon gantois de 1378 allait exercer l'influence de sa ville natale en pays brabançon parce qu'il construisait un château à Baveghem, alors en Brabant, sur le modèle de certaines maisons de Gand! Cela prouve tout simplement que des influences réciproques s'exerçaient alors tout comme aujourd'hui.

M. **L. Cloquet**. M. de Pauw dit qu'il y a eu influence réciproque des villes l'une sur l'autre, un entremêlement d'idées et que, somme toute, il n'y a eu qu'une école. Je ne suis pas de cet avis. Cet entremêlement d'influences complique la question, mais ce n'est pas une raison pour renoncer à démêler leurs actions respectives, dues à des écoles très distinctes qu'il faut étudier et c'est à cette étude que je vous ai conviés. Le système d'imitation que nous revèle l'intéressante communication de M. de Pauw est un des facteurs des

(1) Cloquet, *Notes sur l'architecture de Tournai*, p. 15.

styles locaux. Je vous en ai fait connaître un plus important dû à des influences externes, que j'ai fait ressortir. Je m'en féliciterais, même si ma communication n'avait eu d'autre résultat que d'amener M. De Pauw à nous apporter un document du plus haut intérêt.

M. **de Pauw**. Mais, je n'en tire pas la même conclusion. Parce qu'un gantois a construit un Steen à Alost, je ne prétends pas que l'influence gantoise s'est exercée en Brabant.

M. **L. Cloquet**. Je dois enfin m'élever contre un reproche qu'on m'a fait à propos du pignon de la Biloque. Loin de méconnaître la supériorité de ce morceau hors ligne, il m'est souvent arrivé de dire, et je le proclame encore, que c'est le plus beau pignon en briques qui ait été fait sous la calotte du Ciel !

Mais, ne peut-il être arrivé qu'un maître de génie se soit emparé d'un procédé créé en dehors et n'ait tiré un chef-d'œuvre bien supérieur au modèle ?

Quant au berceau de l'architecture en briques, si spécial à la Flandre, c'est, d'après moi, dans le pays de la construction en briques qu'il faut le chercher, c'est-à-dire dans la Flandre maritime.

M. **J. De Smet**. Ce qui me semble résulter principalement de la discussion, telle qu'elle s'est engagée jusqu'à présent, c'est que, au point de vue qui nous occupe, nous sommes encore mal documentés.

Pour établir jusqu'à quel point nos monuments gantois sont libres d'influences voisines et pour répondre aux aperçus de M. Cloquet, il nous faudra étudier la question sous un jour tout spécial, et très nouveau, je pense, pour beaucoup d'entre nous.

Voici, à ce sujet, un point sur lequel je désire appeler l'attention, sans prétendre, en aucune façon, en donner la solution. On a expliqué la tutelle artistique sous laquelle nous aurions été placés vis à vis de Tournai par le fait que la ville de Gand dépendait du diocèse de cette ville.

Or, jusque vers la fin du XIIe siècle, les principaux centres d'activité intellectuelle et artistique étaient incontestablement et presque partout, non pas les évêchés, mais les abbayes. Nous avons eu d'impor-

tantes abbayes à Gand; ont-elles vraiment fait exception à cette règle, ainsi qu'on le prétend, et dans quelle mesure? Ce serait une étude préalable très intéressante à faire.

Je désire aussi dire un mot seulement au sujet de notre école de peinture dont il a été incidemment question dans cette discussion.

M. Van Duyse a dit que Hugo Van der Goes et Josse de Gand, n'ont rien de gantois et il s'est fondé pour cela sur la fausseté d'un document dans lequel ces noms sont relatés parmi beaucoup d'autres.

En ce qui concerne Van der Goes, je dois faire remarquer qu'il y a des actes contemporains de ce peintre qui lui assignent positivement Gand comme lieu de naissance. Je demande, du reste, que ce point soit complètement élucidé.

M. **le Président**. La question est loin d'être épuisée, je propose d'en remettre la discussion à la séance du mois de février, afin que chacun ait le temps de faire les recherches qui semblent devoir être faites.

La séance est levée à 10 3/4 heures.

ERRATA.

Bulletin p. 178 : lire comme suit les paroles de M. *Serdobbel* :

Un mot seulement pour relever ce qui a été dit tantôt des peintres gantois. Nous avons eu sans doute au XVe et XVIe siècles un grand nombre de peintres et de peintres de talent. Un d'entre-eux, Gérard Horrebout, fut nommé peintre de Henri VIII, le grand protecteur de Holbein, et qui, à coup sûr, devait avoir quelque goût en fait de peinture. Karel van Mander décrit deux volets d'Horrebout qui décoraient un autel de St-Bavon et les cite comme des chefs-d'œuvre. Malheureusement, ils ont disparu au XVIIe siècle, probablement lors de la restauration et transformation malheureuse de cette église.

Algemeene vergadering van 12en Januari 1897.

—

Assemblée générale du 12 Janvier 1897.

—

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

Sont présents : MM. Prosper Claeys et E. Varenbergh, vice-présidents; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint; et MM. Paul Bergmans; L. Bouckaert; Joseph Casier; Gustave Claeys Boüüaert; de Kemmeter; Nap. de Pauw; de Potter; H. de Tracy; E. Dubois; A. Heins; L. Janson; Léon Nève; O. Pyfferoen; R. Schoorman; Fd Scribe; E. Serdobbel; A. Van Assche; L. Van Biesbroeck; Van den Bemden; A. Van den Hove; F. van Ortroy; A. Van Werveke ; Jules Vuylsteke et V. Willem.

M. le baron A. de Maere, président, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Varenbergh, vice-président, remplit les fonctions de président.

Ordre du jour :

I. Communications.

II. Ballottage de membres honoraires.

III. Rapport sur la première excursion archéologique (M. Paul Bergmans).

IV. Dans une église gothique ou romane ayant un mobilier renaissance, faut-il, en cas de restauration, remplacer ce mobilier par un autre, conforme au style de l'église, ou bien faut-il restaurer l'ancien? (M. le Chanoine Van den Gheyn. Exposé).

I.

Communications.

M. **Gallet-Miry**, secrétaire-adjoint, communique les décisions prises par les comités réunis relativement à la proposition de MM. Bergmans et Heins adoptée dans la dernière assemblée générale et concernant la publication par fiches d'un inventaire des richesses archéologiques de la ville de Gand.

M. Gallet donne aussi lecture de deux notes bibliographiques concernant des publications étrangères intéressant l'histoire nationale. Elles seront insérées au Bulletin sous la rubrique à ce destinée.

M. **Paul Bergmans**, au nom du comité de publication du dit inventaire, annonce que des dispositions sont prises pour qu'une trentaine de fiches puissent paraître cette année. — Il fait appel à la collaboration de tous les membres du Cercle pour aider le comité dans la tâche qu'il a assumée. — Le comité est composé de MM. A. Heins, G. Vanden Gheyn, V. Vander Haeghen, H. van Duyse, J. Vuylsteke, et Paul Bergmans, secrétaire.

—

Une impression musicale gantoise du XVIIe siècle : Laurus Austriaca, par MM. Paul Bergmans et Florimond van Duyse.

M. **Paul Bergmans**. La défaite du grand vizir Kara Mustapha sous les murs de Vienne, en 1683, fut un des événements les plus importants du XVIIe siècle. La prise de la capitale autrichienne par les Turcs eût été un puissant adjuvant pour l'ambition ottomane et un coup terrible pour la chrétienté. Aussi la bataille du Kahlenberg fit-elle beaucoup de bruit en Europe.

Partout les poètes chantèrent avec enthousiasme les éloges des vainqueurs (1), et jusque dans les Pays-Bas les poèmes gratulatoires

(1) A l'occasion du deuxième centenaire de ce siège mémorable, en 1883, le savant bibliographe polonais Wl. Wislocki fit paraître une bibliographie de livres, gravures et autres documents relatifs à la déli-

ne manquèrent point. Un père jésuite du couvent de Gand, G. Vanden Eede, en écrivit plusieurs pour sa part.

Né à Bruxelles, le 27 août 1621, Guillaume Vanden Eede entra dans la Compagnie de Jésus le 30 septembre 1638. Il passa la plus grande partie de son existence à Gand, où il mourut le 3 janvier 1692 (1). Poète flamand, il rima la *Passion du Christ*, très médiocrement, d'ailleurs (1691). C'est en latin qu'il chanta la défaite des Turcs.

En bon courtisan, G. Vanden Eede ne souffle mot de l'intervention décisive de Sobieski, et, omettant même le duc Charles V de Lorraine, généralissime de l'armée autrichienne, il laisse tout l'honneur de la victoire à l'empereur Léopold Ier.

Son œuvre, parut d'abord en 1688, chez l'imprimeur gantois Henri Saetreuver, sous le titre de *Ludi geniales augustissimo Caesari Leopoldo primo victoriis austriacis adversus portam ottomannicam gloriosissimo dedicati* (in-8°, 28 pp.). La même année, il en fut fait une nouvelle édition : *curæ secundæ* (in-12°, 23 pp.), et l'année suivante parut l'édition « définitive », sous le titre modifié de : *Laurus austriaca augustissimo Caesari Leopoldo primo.... dedicata* (in-4°, 51 pp.). Dans sa dédicace à Léopold Ier, Vanden Eede nous apprend qu'il a fait paraître son recueil à la demande de François van Horebeke, depuis évêque de Gand, et de Guillaume de Blitterswijck, membre du Grand Conseil de Malines.

L'opuscule se compose de pièces de vers latins, chronogrammes, anagrammes et autres jeux littéraires, ces *nugæ difficiles* auxquelles se complaisaient nos ancêtres, parmi lesquelles se rencontre une chanson sur le siège et la délivrance de Vienne : *Rhythmus musicus circa obsidionem et solutionem Viennæ, solis ascensu, lunæ descensu.*

Cette chanson est particulièrement intéressante parce que, dans

---

vrance de Vienne, sous le titre suivant : *Sobiescana. Bibliografia jubileuszoweg obchodu dwochsetnéj rocznicy potrzeby wiendénskiéj z. r. 1683, wydanie redakcyi Przewodnika bibliograficznego.* Lwów et Kraków, 1884 ; in-4°.

(1) C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. III, (Bruxelles, 1892), col. 339-340.

l'édition de 1689, elle est accompagnée de la notation musicale, en caractères mobiles, sur un feuillet qui doit se placer entre les pages 10 et 11 de l'opuscule. Au verso, se trouve noté un canon instrumental pour trompettes avec accompagnement de timbales.

J'ai signalé pour la première fois ces deux pages en 1891 (1). Je lirai tout à l'heure une note où M. Florimond van Duyse les étudie et les commente au point de vue musical.

Le souvenir du siège de Vienne de 1683 est resté populaire dans nos contrées, comme le montre une chanson qui figure sur la 49e feuille de la collection L. Van Paemel, publiée au commencement de ce siècle : *Triomf-liedeken op het ontzet van Weenen*; elle se chantait sur l'air : *Komt hier myn smorts, myn lodelyken pry*.

Ici au moins nous voyons glorifier tous les vainqueurs du Kahlenberg :

Laet orgels blazen, violen en trompet,
Zingt, muzikanten, want Weenen is ontzet.
Den vyand zwemt in 't bloed en in 't slyk,
Loft den God van 't Hemelryk.
En zyn Roomsche Majesteyt,
Den Koning ook van Polen,
En zyn Lorreynsche hoogheyd,
Beyeren ook niet verholen,
Sterrenberg kloek en erg,
Voert hun op Parnassus Berg,
Muzen, al voor 't geschal
Van uw keel en gespeelt; wilt hun geven,
Dat zy 't zaem nog duyzend jaer mog' leven.

—

M. **Bergmans** donne ensuite lecture de la note ci-après, émanant de M. Florimond van Duyse.

Des deux morceaux de musique signalés par M. Paul Bergmans et que nous reproduisons ci-après mis en partition et en notation

(1) P. Bergmans, *Variétés musicologiques* (Gand, 1891), pp. 9-10.

moderne, le premier : *Rhytmus musicus circa obsidionem et solutionem Viennæ*, constitue une chanson avec la basse, telle que l'on avait coutume de publier au XVIIe siècle les chansons notées. Cette pièce nous paraît plus intéressante au point de vue de la typographie musicale gantoise qu'au point de vue purement musical.

Le second morceau mérite qu'on s'y arrête un instant. Le titre *Canon Lotharingo-Bavarus duorum clarinorum cum fundamento martiale et pulsu tymbalorum*, nous indique un canon pour deux trompettes avec basse de trompette (1) et batterie de timbales. Les mots « canon in quo secunda tuba (2) post duas pausas sequitur primam », nous font connaître qu'à deux mesures d'intervalle la deuxième trompette reproduit le dessin mélodique de la première.

Si la forme canonique est ici observée, en revanche la composition est d'un contrepoint fort rudimentaire, ainsi que suffit à le prouver la septième mesure.

Le dessin mélodique de la troisième trompette, la trompette-basse, de même que celui de la batterie de timbales se répète de deux en deux mesures, durant tout le cours du morceau. Chacun de ces instruments exécute ce que l'on nommait autrefois une basse-contrainte, *basso-obstinato*.

Cette sonnerie de trompettes et de timbales constitue un rare spécimen noté du genre dit *entrée*.

Le triomphateur romain, les rois et les princes du moyen âge, faisaient leur entrée au son des trompettes et des timbales. De là l'origine de l'*entrée* musicale. Ces mêmes instruments se faisaient également entendre durant les tournois, les bals ou les banquets, pour y jouer des *entrées*.

Telle qu'elle se trouve notée ci dessus, cette *entrée* ne saurait en

---

(1) Les mots « Cum fundamento martiale » semblent indiquer l'emploi d'une trompette-basse *militaire*, d'une trompette spécialement en usage dans les armées. Tel est l'instrument dont il est parlé ci-après.

(2) *Tuba* signifie trompette, nom générique; *clarino* indique la partie spéciale de l'étendue de la trompette, dont il est question dans la suite de cette notice.

réalité être exécutée par les trompettes, en ce sens, que le notateur a écrit non pas la partie telle qu'elle doit être notée pour l'instrumentiste, mais l'effet produit par celui-ci.

La trompette ancienne n'a à sa dispositon que les seuls sons dits naturels; quel que soit le ton du morceau, le compositeur note invariablement ces sons dans le ton-type d'*ut*. Lorsque le morceau est écrit dans un autre ton, un ton plus haut par exemple, en *ré*, l'instrument et lui-même construit en *ré*; le facteur a transposé d'un ton l'instrument entier. Le compositeur continue a écrire : *ut*, *mi*, *sol*, l'instrumentiste joue : *ut*, *mi*, *sol*; mais l'effet produit est *ré*, *fa*, *la*.

De même lorsque le morceau de musique est écrit en *sol*, à la quinte supérieure de *ut*, la trompette est construite en *sol*; le compositeur écrit et l'instrumentiste joue *do*, *mi*, *sol*, etc.; mais l'effet produit est *sol*, *si*, *ré*, etc., à la quinte supérieure.

Le notateur de l'*entrée* dont nous traitons, peu familiarisé avec la technique de la trompette, a écrit non pas la note jouée, mais la note qu'il a entendue ou celle qu'il désirait entendre. Tel est aussi l'avis de M. Mahillon, le savant conservateur du musée instrumental du Conservatoire de Bruxelles.

A l'effet de faire entendre cette sonnerie en *sol*, le notateur aurait dû écrire :

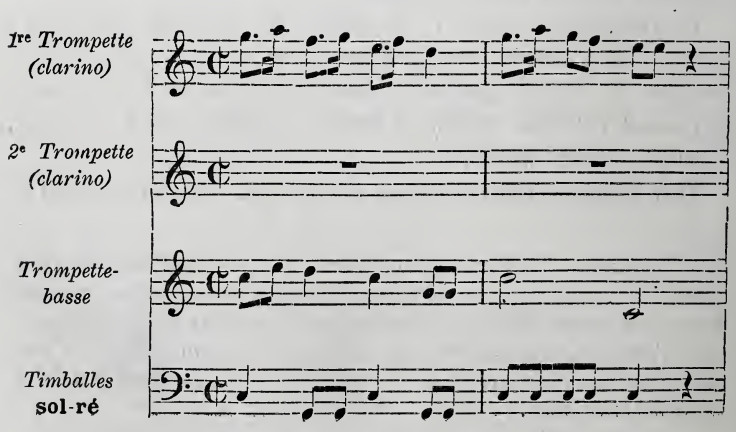

Encore y a-t-il lieu de remarquer que l'effet réel sera à la quinte supérieure de la notation que nous venons d'indiquer.

L'étendue considérable de la trompette ne pouvait être aisément parcourue par un seul et même artiste. Au point de vue de l'exécution cette étendue était généralement divisée en quatre parties (grave, moyenne, aigüe, suraigüe).

Chaque instrumentiste s'exercait spécialement à jouer l'une de ces parties.

Les notes comprises dans l'étendue partielle :

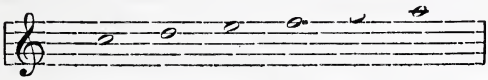

et correspondant à la partie aigüe de l'étendue générale, partie autrefois désignée sous le nom de *clarino*, sont seules employées pour les parties de *clarini* ci-dessus. Grâce à l'instrumentiste spécialement exercé à parcourir l'étendue partielle indiquée, le morceau dont nous traitons a pu autrefois être joué à l'aide de trompettes en *sol*; mais cette spécialité ayant cessé d'être cultivée, et le registre aigu ayant été abandonné, cette même sonnerie serait aujourd'hui réputée inexécutable (1).

Cette *entrée* nous révèle l'existence de la trompette-basse, dans notre pays, aux XVIIe siècle.

Jusqu'ici l'on ne connaît de cet instrument que les seuls spécimens découverts par M. Mahillon, dans une panoplie figurant au Trésor Impérial du Palais du Kremlin à Moscou, et formée d'objets divers rammassés sur le champ de bataille de Pultava (défaite des Suédois par Pierre-le-Grand, 8 juillet 1709). Ces instruments portent la marque du facteur IOOST VAN DE GRAFT (2).

---

(1) Cf. V.-Ch. MAHILLON, *Catalogue descriptif et analytique du musée instrumental du Conservatoire de musique royal de Bruxelles*, Gand 1896, I. p. 278.

(2) Cat. cité, II, p. 400.

Les *Bouwsteenen* (1) mentionnent le nom de « Simon de Fosse, *alias* van der Graft; Amst. 1559-62, *trompetter* ». Il n'est pas impossible que ce trompette du XVIe siècle soit un ancêtre du facteur dont M. Mahillon a fait connaître le nom.

Un autre Gantois encore a *chanté* la levée du siège de Vienne.

Au volume manuscrit conservé aux archives de Gand et comprenant les airs arrangés de 1661 à 1693 pour le carillon du Beffroi, par le révérend Père Wyckaert de l'ordre des Dominicains, figure sous le titre *Ontset van Weenen* 12 *September* 1683 *ofte Trompette Marinne*, un morceau de musique composé sur un thème populaire.

Enfin, dans un recueil de chansons pieuses intitulé *Liefde-vier in den Kers-nacht*, etc. imprimé à Louvain, s. d.. avec approbation écclésiastique donnée en l'année 1669, se trouve une chanson dialoguée, signée G. M. P. L. [Guillaume de Metser curé (*pastor*) à Leefdael] et ayant également trait au siège de Vienne, du moins à l'invasion turque.

Ce recueil constitue une édition « revue, corrigée et augmentée » d'une publication antérieure et, ainsi que cela se voit fréquemment pour d'autres recueils, la nouvelle édition a été armée de l'approbation écclésiastique figurant à l'édition première.

Cette chanson dialoguée a pour titre « Liedeken by manier van samen-sprake tusschen de H. Kerck ende haeren Bruydegom Iesus Christus, gesonghen ende gelesen tegen den inval van den Turck, op de wyse : Belle Iris ».

L'Église (*de Bruyt*) s'adressant au Fiancé divin (*den Bruydegom*), dit entre autres :

Siet den Turckschen leeuw comt aen
Met drij hondert duyzent beiren;
Ghy alleen kont ons verweiren;
Ghy alleen kont weder-staen.

---

(1) *Bouwsteenen, Tweede jaarboek der Vereeniging voor Noord-Nederlands muziekgeschiedenis*, Amst. (1872-1874), p. 17.

La mélodie « Belle Iris » qui fut populaire dans nos contrées durant tout le cours du XVIIe et du XVIIIe siècle, nous a été conservée par plusieurs recueils de chansons.

Constatons que déjà au XVIe siècle, un air « van Weenen » avait été populaire dans les Pays-Bas.

Une chanson datant de 1575, « Hollant, Zeelant, weest nu verblijt », figurant aux *Geuzenliederboeken*, se chantait « op de wijse van Weenen », air qui avait précédemment servi à une chanson allemande sur la défaite des Turcs devant Vienne, en 1532. La mélodie nous a été conservée par le précieux recueil des *Souterliedekens* paru à Anvers en 1539.

I.

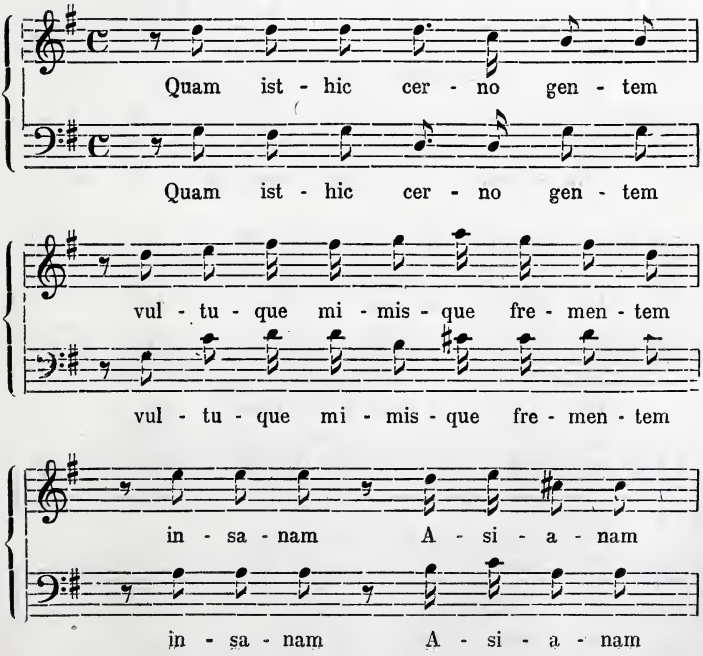

huc nos - tra pe - ten - tem

huc nos - tra pe - ten - tem

lu - na - tam si - de - ra - tam

(sic)

lu - na - tam si - de-

tu - men - tem nu - - me - ro

ra - tam tu - men - tem nu - me-

la - te pa - lan - tem in - si - di - an - tem

ro la - te pa - la - tem in - si - di-

re - gni re - gni so - li - - o.

an - tem re - gni so - li - - o.

II.

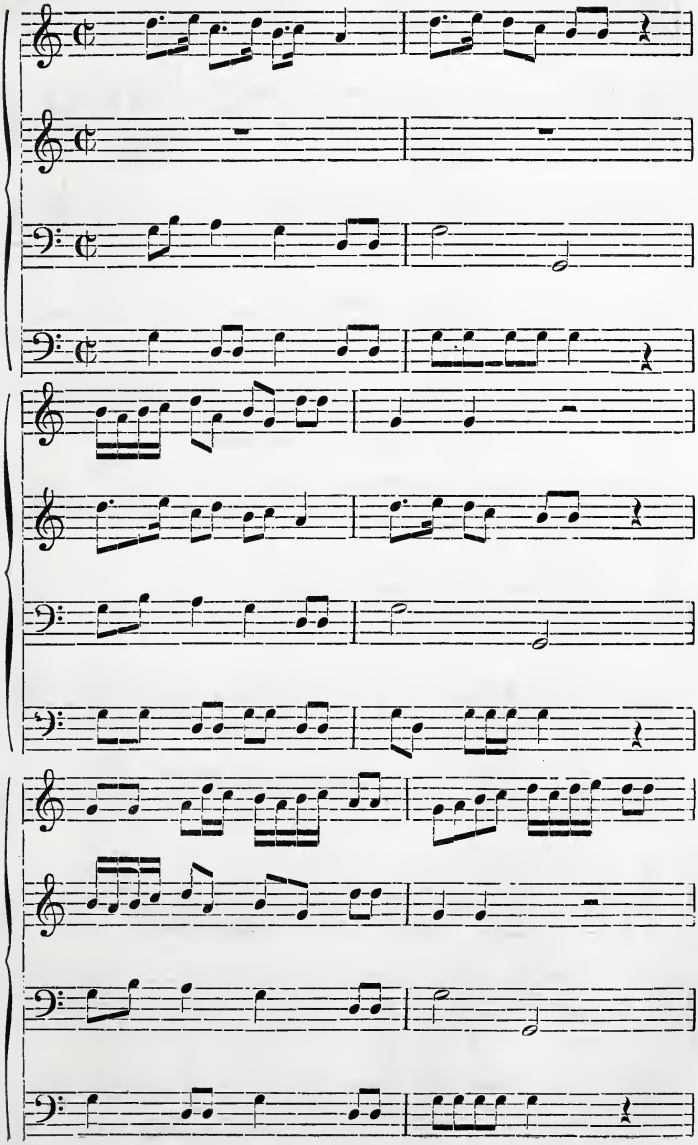

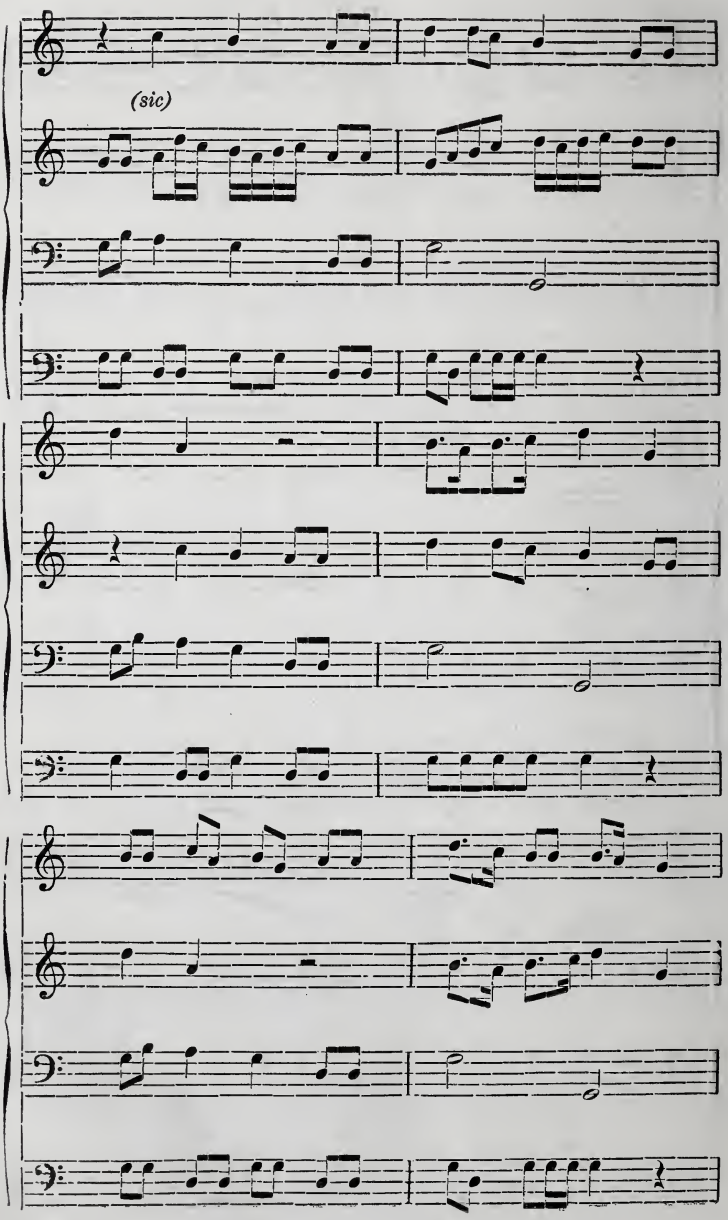
(sic)

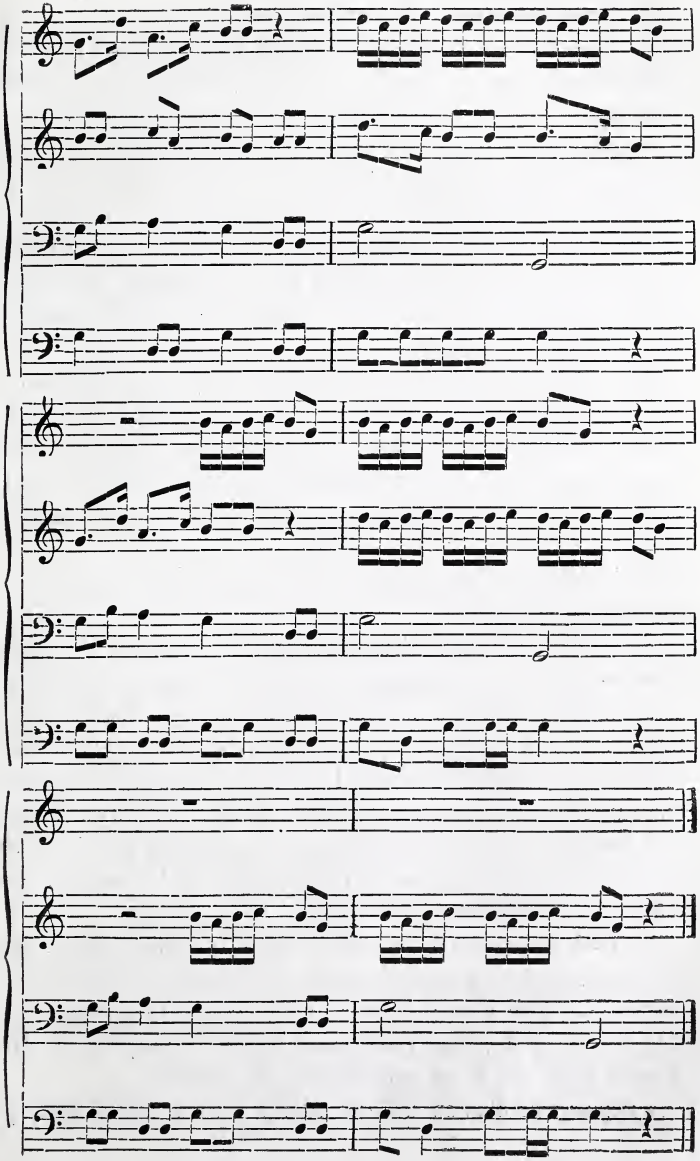

M. **Ferd. Scribe**. A la dernière séance, j'ai demandé incidemment si le Cercle archéologique ne serait point disposé à émettre le vœu de voir inscrire, dans la loi qui défendra aux institutions publiques la vente de leurs œuvres d'art, une disposition qui conférerait au gouvernement un droit d'intervention dans le cas où ces œuvres seraient menacées de destruction ou de dégradation, par suite de la négligence de ceux qui en ont la garde. Il me semble hors de doute, que la proposition que je présente, est le complément nécessaire de la loi projetée. Cette loi, en défendant la vente des œuvres, a pour but de conserver à notre pays les chefs d'œuvre de notre patrimoine artistique.

Elle serait nécessairement incomplète, si elle ne permettait en même temps de garantir la bonne conservation de nos trésors artistiques. Il faudrait même donner au gouvernement un droit permanent de surveillance. Cette surveillance est surtout nécessaire pour les peintures anciennes, dont l'altération commence souvent avant d'être visible aux personnes peu expertes.

Dans bien des édifices publics, des tableaux se trouvent dans des conditions déplorables.

A l'église St-Martin de Courtrai, toutes les toiles sont recouvertes d'une buée grisâtre, voire même d'un commencement de moisissure.

Un tableau moderne, œuvre de notre concitoyen Mr Vanaise, se trouvait dans la même église, et s'altérait complètement; heureusement on s'est décidé à le retirer. Je pourrais citer bien des exemples analogues, mais un relevé de ce genre serait une série de critiques à l'adresse de maintes administrations. Attendons que la loi soit votée, et n'indisposons pas à l'avance contre la loi nouvelle, ceux mêmes qui seraient appelés à la voter.

Je vous entretiendrai cependant d'une révélation grave, faite récemment dans un journal de Paris, *la Chronique de l'Art et de la Curiosité*, par Mr Fierens-Gevaert. Les journaux belges ont reproduit l'article dont je vais vous donner lecture et, jusqu'ici, les faits avancés n'ont pas, à ma connaissance, été démentis.

« Depuis plus d'un an déjà, les artistes et les amateurs d'art, qui

vont régulièrement passer quelques journées à Bruges en été, avaient constaté le mauvais état où se trouve le célèbre *Saint Christophe* du musée communal. Il y a un mois environ, j'ai pu vérifier le fait; ces craintes exprimées tout bas par quelques personnes étaient parfaitement fondées. L'édilité brugeoise n'a plus rien à envier à la municipalité de Lille. L'un des plus beaux Memling connus est aujourd'hui compromis de la façon la plus grave, et je me demande encore comment nous avons pu arriver jusqu'à ce jour sans qu'aucune voix autorisée se soit élevée en Belgique pour protester énergiquement et publiquement.

« En 1886, le tableau en question a été enlevé de l'ancien local du musée pour être placé provisoirement dans une chapelle abandonnée, avec les autres œuvres composant la collection communale : la célèbre *Vierge au vieux chanoine*, le portrait de la femme de van Eyck, deux beaux Gérard David, etc. La petite salle étroite où sont exposés ces chefs d'œuvre n'est éclairée que par quelques baies percées tout au haut des murailles jaunes, en sorte que la lumière descend difficilement sur les tableaux accrochés à hauteur d'homme. Quoiqu'il fît très chaud à l'extérieur, une humidité presque froide régnait dans la chapelle, le jour où je la visitai. Or, depuis dix ans, le *Saint Christophe* et la *Vierge au vieux chanoine* attendent, dans ce petit asile sombre, le moment d'être transportés dans l'hôtel du Gruuthuuse que l'on restaure à leur intention, et, si j'en crois les renseignements qui m'ont été fournis à Bruges même, les travaux du Gruuthuuse pourraient bien encore se prolonger pendant cinq ou six ans. Avant que ce laps de temps ne se soit écoulé, le Memling et le van Eyck, déjà fortement endommagés, seront irrémédiablement perdus, ou bien ne supporteront plus le nouveau transport qu'on voudra leur faire supporter.

« Sous la main gauche de saint Christophe les pellicules de couleur se détachent et l'on aperçoit la couche inférieure de la peinture; tout le bas du tableau, l'eau, la jambe gauche et un pan du manteau rouge, portent des traces visibles de la détérioration. Dans la *Vierge* de van Eyck, le baldaquin et les fonds d'architecture se fendent, non

en « soleil » comme dans les tableaux qui subissent la belle craquelure du temps, mais en écailles et en *enlevures* épaisses, déterminées par les vapeurs aqueuses dont on aperçoit bien la teinte bleuâtre, en regardant le tableau de côté. L'humidité n'épargne que les parties claires; ailleurs, elle a provoqué des dilatations inquiétantes, et le moment est proche où les têtes même des saints personnages ne seront plus intactes ».

J'espère, Messieurs, que vous serez tous d'accord pour demander, qu'une disposition de la loi donne au gouvernement un droit de surveillance et d'intervention. Il s'agit d'empêcher les œuvres d'art, les tableaux surtout, de se détériorer et de leur éviter, par des soins intelligents, de tomber finalement entre les mains des restaurateurs, qui nous ont prouvé vingt fois, et au musée de Gand plus qu'ailleurs, combien leur intervention est funeste aux œuvres qu'on leur confie. (*Applaudissements*).

M. **le Président**. Si l'assemblée n'y voit pas d'inconvénient, le comité signalera ces faits à la législature (Adhésion).

—

M. **le Chanoine Van den Gheyn** fait connaître à l'assemblée que le premier volume des actes du Congrès est à la veille de paraître. Les membres le recevront dans le courant de la semaine prochaine.

II.

Ballottage de membres honoraires.

MM. *Ballion, Jean*, propriétaire, à Gand,
Geirnaert, Henri, architecte, à Gand,
et *Lauwick, Oswald*, lieutenant-colonel d'état-major, à Gand,
sont admis en qualité de membres honoraires.

III.

Rapport sur la première excursion archéologique.

M. **Paul Bergmans.** — Messieurs, vous avez bien voulu nous confier à MM. Armand Heins, le chanoine Vanden Gheyn et à moi le soin d'organiser des excursions archéologiques, tâche que nous avons acceptée avec le plus grand plaisir. La saison d'hiver n'étant guère propice aux déplacements, nous avons jugé qu'il valait mieux vous montrer d'abord quelques coins intéressants et peu connus de notre ville, et réserver pour l'été les voyages au dehors. C'est ainsi que notre première promenade a été consacrée à l'ancienne abbaye de Saint-Pierre et à ses environs.

Vous étiez donc invités à vous réunir le dimanche 13 décembre 1896, en notre local, à 10 1/2 heures du matin. Par une délicate attention pour les archéologues, le soleil avait percé les nuages et séché quelque peu le sol boueux de nos rues. A l'heure annoncée, au moment où le carillon du Beffroi sonnait le quart après 10 heures, nous partons, avec une telle ponctualité que beaucoup de nos confrères doivent faire un effort de jambes pour nous rattrapper. Aussi, si nous ne sommes que vingt au départ, arrivés à Saint-Pierre nous atteignons la soixantaine.

Nous nous arrêtons d'abord un instant au rempart des Chaudronniers pour jeter un coup d'œil sur deux pierres encastrées dans la muraille, de chaque côté de la rue, et indiquant les limites respectives de la ville de Gand et de la ville de Saint-Pierre.

Puis nous escaladons la rue neuve St-Pierre et passant successivement devant la maison qu'habita le chevalier Diericx, auteur des *Mémoires sur la ville de Gand* (n° 33), l'emplacement du couvent fondé au XVIIe siècle par les nonnes bénédictines anglaises, aujourd'hui la fabrique Feyerick (n° 47), celui de l'ancien couvent des Apostolines (n° 69), nous nous arrêtons à la maison portant le n° 99.

Le propriétaire, M^r l'ingénieur G. Donny, nous reçoit avec une amabilité parfaite. Il nous conduit dans son jardin, situé sur le

versant de la colline qui descend vers l'Escaut, et où se trouve, à mi-côte, une construction des plus intéressantes, qui forme la première étape de notre excursion.

***

Ainsi que l'indique son nom, *t' Hof van Waesberghe* (1) était la demeure ou plutôt une partie de la demeure de la famille gantoise des van Waesberghe qui compta, parmi ses membres, Jean van Waesberghe, l'auteur d'une histoire de la ville de Grammont, publiée en 1627. Le *Memorie boeck* cite plusieurs van Waesberghe qui furent échevins de notre ville au XVIe siècle. Un avocat, Regnier van Waesberghe, fut arrêté et révoqué en 1580 par Ryhove pour avoir refusé de prêter serment au magistrat gueux. Gilles van Waesberghe fut pendant vingt-quatre ans curé de l'église N.-D. St-Pierre et mourut le 4 août 1616, à l'âge de 56 ans. Louis van Waesberghe fit sa profession de bernardin à l'abbaye de Baudeloo, le 11 août 1759 Le capitaine-poète Albert-Ignace d'Hanins a écrit en vers latins une petite généalogie de cette famille ; cette pièce, rarissime aujourd'hui, a été imprimée à Gand en 1696 par Jean Danckaerts.

L'*Hof van Waesberghe*, qui figure sur la grande vue panoramique de Gand en 1534, est une jolie maison du XVIe siècle, à pignon et à tourelle, bien visible du quai des Moines. Cette maison, qu'on pourrait plus justement appeler un pavillon de plaisance, a une apparence fort agréable et, malgré son état de délabrement, elle n'a rien perdu de son caractère. La tourelle, actuellement tronquée au sommet, dépassait plus que probablement le pignon qui la joint. Elle est appuyée en partie sur une colonne unique, formant

(1) C'est ainsi, du moins, que la dénomment Diericx et Van Lokeren. M^r le capitaine F. Vanden Bemden veut bien me faire remarquer que cette construction est renseignée, sur les anciennes cartes de la seigneurie de Saint-Pierre, comme maison de plaisance. D'après certains documents du XVIe siècle, elle était appelée *'t Kasteelken van Emaüs* et appartenait, à cette époque, à la famille De Stoppeleere.

l'angle d'un petit porche dont l'authenticité absolue a été révoquée en doute par quelques architectes qui se trouvaient parmi nous. Certains de nos confrères font remarquer que cette colonne est retournée sens dessus dessous ; c'est ce qui explique l'apparence étrange de son chapiteau qui ne serait autre qu'une base. Deux portes donnent accès, l'une à la tourelle, l'autre à la maison même. Elles sont abritées sous un petit toit qui retombe sur la colonne.

L'appareil des briques de la tourelle contient une série de motifs décoratifs qu'il serait intéressant de relever ; on a cru y reconnaître les formes héraldiques de la croix et du briquet de Bourgogne. Dans la façade à pignon du côté de la rue neuve St-Pierre, et qui est en forme d'escalier, est encastrée une pierre portant, sculptées, en relief, les armes de la famille van Waesberghe qui sont d'*argent semé de billettes de sable au lion de même* ; le temps a usé la pierre et le lion seul est encore visible. Une fenêtre à meneaux de pierre, bouchée actuellement, se trouve au dessus de cet écusson.

La façade, vers la rivière, est fort dégradée ; elle porte aussi des traces de sculptures et peut-être d'une date. L'étage inférieur est enterré à un mètre cinquante de profondeur ; on remarque, à fleur de sol, le sommet de l'arcade d'une porte.

Intérieurement, il y avait au rez-de-chaussée inférieur, aujourd'hui remblayé, une salle voûtée avec une cheminée; au rez-de-chaussée supérieur, une chambre avec cheminée, communiquant par quelques marches avec une petite cuisine, sous laquelle se trouve une petite cave. A l'étage, une chambre avec des fenêtres à trois points cardinaux, d'où l'on devait avoir une jolie vue sur la vallée de l'Escaut; enfin un grenier, avec charpente en chêne. Il reste dans ce grenier une fenêtre à petits carreaux qui a conservé ses charnières anciennes.

L'*Hof van Waesberghe* est une charmante production qui mériterait une étude détaillée; les visiteurs ont été unanimes à reconnaître son élégance. Le propriétaire compte d'ailleurs le restaurer, et j'espère qu'une réfection discrète mettra en pleine valeur les motifs nombreux et caractéristiques de cette construction peut-être unique à Gand.

Nous rentrons ensuite dans la maison moderne, où Mr Donny nous montre quelques très curieux objets qui proviennent des dunes de La Panne, où il a relevé les vestiges d'un établissement gallo-romain, sur le territoire d'Adinkerke : ce sont des poteries, semblables à celles que l'on a trouvées dans d'autres parties des Flandres, des aiguilles en os, des médailles romaines et gauloises, des fibules en bronze dont une très jolie, qui paraît avoir été dorée et émaillée, des bouts de chaînes, divers ornements Le verre est représenté par des débris minces et très caractéristiques, ainsi que par des perles. Mais il serait indiscret de m'étendre davantage sur ce sujet, car Mr Donny compte communiquer bientôt à l'Académie royale de Belgique, qui a encouragé ses recherches, un mémoire complet sur ses découvertes.

Après avoir vivement remercié Mr Donny de son obligeance, nous continuons notre route. Au coin de la montagne des Jardiniers, qui s'appelait autrefois *Waesbergstraetje*, se trouve la maison qu'occupa en 1830 le prince Bernard de Saxe-Weimar. Plus loin, au coin de la rue neuve St-Pierre et de la plaine, le couvent actuel des Apostolines. Sur cet emplacement s'élevait jadis une série de jolies maisons anciennes, parmi lesquelles un *steen*, dont nous avons conservé une vue et qui furent démolies au XVIIIe siècle ; le nouveau bâtiment fut occupé par le général autrichien comte de Murray.

*
* *

Nous arrivons ainsi à la caserne d'infanterie qui occupe une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, et qu'une aimable autorisation de Mr le général Jénart, commandant supérieur de la place de Gand, nous permet de visiter.

Je n'ai pas à vous faire ici l'histoire du puissant monastère bénédictin fondé, suivant la tradition, au VIIe siècle par saint Amand sur les hauteurs du mont Blandin et qui, ravagé par les Normands, restauré par Arnould le Vieux, fut détruit presque complètement par les iconoclastes, en 1578. L'abbaye fut reconstruite peu après, et les travaux achevés en 1634. Ce qui nous en reste, le cloître

gothique, sert de nos jours de magasin. La cour intérieure, avec ses nombreuses fenêtres ogivales, fort dégradées et en partie bouchées par des briques, présente un coup d'œil ravissant. Au Nord et au Sud se remarquent deux édicules adossés au cloître, et dont l'un renfermait jadis le tombeau de l'abbé Schayck, qui fit exécuter de nombreux travaux d'embellissement à l'abbaye. Au bout d'une des galeries, nous nous arrêtons : à la lueur tremblotante des bougies que veut bien nous apporter l'agent de casernement, nous descendons dans les souterrains très vastes, vides d'ailleurs, à part des tas de sable et de débris divers qui nous font trébucher par endroits. Les briques qui forment l'appareil des voûtes sont très grandes. Aucun motif d'architecture n'a été rencontré par nos confrères, sauf un amortissement en grosses pierres, restes d'une cheminée probablement. Les ogives en briques que l'on remarque dans les murs des galeries ne sont que des voûtes de décharge et ne semblent pas pouvoir être considérées comme des motifs anciens.

Repassant par la cour intérieure du cloître qui est encore une fois vivement admirée, nous nous rendons à l'étage, au dortoir. Cette salle, autrefois le réfectoire des moines, n'a pas moins de 150 pieds de long sur 35 de large; aussi son immense vaisseau fait-il songer à celui d'une église. Elle a été coupée en deux, dans le sens de la hauteur, par un plancher. Le plafond est orné de peintures représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, attribuées à Van Reysschoot le vieux. Leur valeur donne lieu à d'assez vives discussions, mais l'on s'accorde cependant à leur reconnaître du caractère. Au bas de la plupart des panneaux, on remarque des lettres d'un pied de haut, peintes à la grosse brosse, et dont l'assemblage semble donner le mot Reysschoot. Serait-ce une signature? Afin d'éviter une méprise aux archéologues, l'officier de garde se hâte de nous apprendre que ces inscriptions sont l'œuvre de soldats facétieux.

A côté du réfectoire, la cuisine, avec une vaste cheminée; c'est là que se trouvait le beau tableau d'Adrien van Utrecht, l'*Échoppe d'un poissonnier*, conservé actuellement à notre musée de peinture.

La salle en dessous renferme également une très vaste cheminée du XVIIe siècle soutenue par deux colonnes torses; Mr A. Heins constate que celle-ci rappelle étonnamment la cheminée d'une salle d'un ancien steen de la rue aux Vaches, subsistant dans la propriété actuelle de Mr Serdobbel. Dans son guide de Gand, W. Rogghé signale les peintures de l'ancienne bibliothèque; mais celles-ci ont aujourd'hui disparu.

Descendant dans la cour, nous nous trouvons devant l'aile latérale Sud du couvent, rebâtie à la fin du XVIIIe siècle par Laurent Dewez. La façade intérieure était ornée d'un portique soutenu par quatre massives colonnes corinthiennes qui fut démoli dans la suite; les colonnes furent employées à la construction du péristyle de notre Université. C'est dans la construction de cette aile que Dewez, oublia, dit-on, les parties les plus importantes d'un édifice : les escaliers et certains refuges que vous me permettrez de ne pas désigner plus clairement. Pour réparer son erreur, Dewez fut forcé d'établir une saillie sur la façade extérieure, dans la rue du Pont des Moines; la voix populaire donna à cette ajoute le sobriquet de dépense perdue, *verloren kost*, qui devint le nom vulgaire de la rue elle-même.

A ce moment nous prenons congé de M^r le major de place J.-B. De Coninck, qui nous a fort aimablement accompagnés et dirigés dans notre visite, et après l'avoir chaleureusement remercié, nous sortons de la caserne. La façade actuelle est l'œuvre de Bernard de Wilde, l'auteur du *Pakhuis*. A côté, vers l'église, se trouve le pignon gothique terminant le réfectoire. Les deux grandes fenêtres simulées ont des redents terminés par des motifs sculpturaux où l'on a voulu voir des têtes d'ànes. En réalité, ce sont des animaux fantastiques, des dragons fort probablement; la tête, les ailes étendues, le corps dont les pattes rejoignent la courbe descendante du redent, sont facilement reconnaissables.

*
* *

Nous voici devant l'église Notre-Dame Saint-Pierre, qui est la seconde église conventuelle. L'ancienne église paroissiale s'élevait à l'entrée de la plaine, vers la ville, et fut abattue en 1799, à cause de son état de délabrement.

Quoiqu'un peu lourd et froid, ce grand édifice ne manque pas de majesté, comme le disent les auteurs de la *Belgique illustrée*, et il devait produire plus d'effet encore dans le temps, avant que les travaux d'exhaussement, effectués à la plaine vers 1850, n'eussent enfoui plusieurs marches du perron. Il fut commencé en 1629, sur les plans de l'architecte hollandais Jean van Santen, qui avait pris pour modèle la basilique de Saint-Pierre à Rome, et achevé en 1720 par l'architecte Matheys.

A l'intérieur, nons admirons d'abord la gracieuse coupole, ornée, sous l'entablement du dôme, des figures colossales des quatre évangélistes, dues à J. Boecksent, De Zutter et Verschaffelt, et qui ont grande allure. Puis, faisant le tour de l'édifice, nous voyons successivement les deux tableaux de Roose : l'*Adoration des bergers* et *Saint-François Xavier, apôtre des Indiens*, des œuvres de Quellyn, Seghers, Van Reysschoot, une bonne toile de Pierre van den Avont : la *Danse des anges*, un tableau de Van Doorselaer, intéressant au point de vue documentaire; il représente le premier incendie de l'ancienne église paroissiale en 1733 (plus tard on incendia volontairement l'édifice pour procéder à sa démolition). Au-dessus des portes de la sacristie, deux tableaux de Seghers forment pendants : *la Résurrection de Lazare* et le *Christ guérissant un aveugle*. Le rétable de l'autel latéral de gauche est orné d'un beau G. de Crayer : l'*Ecuyer de Totila, roi des Goths, reconnu par Saint-Benoît*. De grands paysages de Van Reysschoot et de Van Artois ornent le côté gauche, ainsi qu'une bien médiocre copie du *Christ entre les larrons* de Rubens, et d'autres toiles parmi lesquelles deux copies de Th. Van Thulden d'après les tableaux de Rubens : le *Triomphe du christianisme*, et le *Temps relevant la vérité et terrassant Luther, Calvin, Wiclef et Jean Huss*, dont les originaux furent détruits dans un incendie, à Bruxelles, à la fin du siècle dernier.

*
* *

Ainsi se termine la troisième et dernière partie de notre promenade. Nous nous séparons vers midi et demi, et, tandis que le gros de la

troupe regagne ses pénates, quelques-uns de nous, répondant à une aimable invitation, vont, aux environs du Parc de la citadelle, visiter l'artistique atelier de notre confrère Scribe, où ils admirent quelques beaux morceaux de sculpture, rapportés d'un récent voyage en Italie, et complément d'une jolie galerie de tableaux anciens et modernes. (*Applaudissements.*)

M. **le Président** remercie, au nom de l'assemblée, M. Bergmans de son intéressant rapport.

IV.

Dans une église gothique ou romane ayant un mobilier renaissance, faut-il, en cas de restauration, remplacer ce mobilier par un autre, conforme au style de l'église, ou bien faut-il restaurer l'ancien ?

M. **le chanoine Van den Gheyn.** — Messieurs, en reprenant le questionnaire du congrès de Gand, j'ai trouvé une question qui m'a depuis longtemps fort intéressé, mais dont la solution m'a toujours paru excessivement difficile. Je croyais que nos assises archéologiques seraient venues jeter sur cette question, comme sur bien d'autres, une vive clarté. Malheureusement, les procès-verbaux de la IIIe section constatent que l'heure trop avancée n'a pas permis à l'auteur, M. Zech, de la développer et qu'elle est remise au prochain congrès de Malines. J'ai trouvé que c'était trop attendre la solution d'un problème qui nous intéresse tous à un si haut degré.

La question, Messieurs, n'est pas seulement théorique; elle est, avant tout, éminemment pratique. Et, j'observe que, malheureusement, en pratique, elle reçoit toujours une solution tardive. Ce n'est pas lorsque la restauration d'une église est effectuée, qu'il faut se demander ce qu'il convient de faire du mobilier, c'est avant cette restauration qu'il s'agit de rechercher ce que vaut le mobilier au point de vue artistique, et s'il n'y a pas lieu de le ménager dans la restauration.

Cette observation, si vous voulez bien y réfléchir, a son importance. Trop souvent quand on veut restaurer une église, les documents font défaut. Et cependant la restauration doit se faire, car il ne s'agit pas ici de bâtiments qu'on peut laisser à l'état de ruines, mais de bâtiments qui doivent continuer à servir au culte et qui, par conséquent, doivent être remis en bon état le plus tôt possible. Il arrive donc que, faute de documents, l'architecte ne peut affirmer en toute conscience, que son plan de restauration constitue bien la pensée primitive de l'auteur de la conception. On se trouve parfois en présence de parties ajoutées à une époque postérieure, mais très remarquables, et cela produit des hésitations et des doutes. Pour les trancher, on coupe dans le vif, c'est-à-dire qu'on supprime tout ce qui n'est pas conforme au style primitif de l'édifice.

A mon avis, un principe plus conservateur devrait dominer toute restauration, et ce principe pourrait s'énoncer comme suit : conserver tout ce qui mérite d'être conservé. Si ce principe était observé, la question du mobilier des églises ne surgirait plus après chaque restauration, car celle-ci aurait été dirigée de façon à pouvoir conserver toutes les parties intéressantes de ce mobilier.

Voilà, Messieurs, un premier point. Je ne veux absolument pas poser ici en docteur. J'expose sincèrement mes idées, et je demande à mes collègues plus compétents que moi de vouloir me dire si j'ai tort ou raison.

*
* *

J'aborde maintenant la question telle, qu'en fait, elle se présente devant nous, et je me demande ce qu'il faut faire du mobilier Renaissance qui se trouve dans une église gothique restaurée.

Je rencontre d'abord une première opinion très radicale, celle qui exige, avant tout, dans un édifice, l'unité du style. Nous sommes un peu esclaves de cette règle de l'unité, à cause, sans doute, du souvenir de nos études classiques, où l'unité dans la composition littéraire joue toujours un rôle important. Depuis « *l'Art poétique* » de Boileau, l'unité est un principe qui paraît immuable, et au dessus toute discussion.

Évidemment, il serait très souhaitable que toutes les églises eussent un mobilier conforme à leur style. Mais, force nous est de constater que peut-être pas un seul de nos édifices anciens ne présente cette unité de style. Et si l'on part d'un principe aussi féroce que celui de l'unité du style, où s'arrêtera-t-on? Dans le style gothique même, on distingue trois périodes nettement tranchées. Poussera-t-on le principe de l'unité du style jusqu'à prétendre que le style de l'édifice ne pourrait appartenir qu'à une seule de ces périodes? Si le principe doit réellement être maintenu toujours dans toute son intégrité, on arrivera à de pareilles conclusions, qui effraieront, je crois, les partisans les plus dévoués de l'unité du style.

Je respecte ce principe, et je serais certainement le premier à conseiller au particulier qui voudrait se bâtir une maison gothique, ou au curé qui désirerait une église romane, de conformer la décoration du bâtiment et le mobilier qui doit le garnir, au style qui en a inspiré la construction. Je n'irais pas cependant jusqu'à dire que, pour atteindre cette conformité de style, il faille recourir à cet archaïsme voulu, et imiter servilement les artistes du moyen âge. Il faut bien l'avouer, nous rencontrons chez les sculpteurs et les peintres de cette époque une certaine somme d'ignorance qui serait inexcusable aujourd'hui. M. De Smet, dans une conférence très écoutée, a fait défiler ici devant nos yeux des spécimens de l'art sculptural du moyen âge, et je suis le premier à rendre hommage au talent de nos maîtres sculpteurs de l'époque ogivale. Mais si nous trouvons à cette époque des œuvres qui valent les œuvres grecques ou romaines, il faut cependant reconnaître qu'on en rencontre beaucoup d'autres dont les défauts sautent aux yeux. Ces défauts, je le veux bien, sont compensés par le souffle du génie qui a animé ces conceptions avec une force telle que les incorrections en sont pour ainsi dire voilées. Malheureusement, ce souffle de génie ne se retrouve pas chez nos artistes contemporains qui s'évertuent à imiter les productions de l'art ogival. Je me demande, d'ailleurs, pourquoi nous ferions encore des sculptures s'inspirant d'une époque si reculée. Il est incontestable que lorsque, nous archéo-

logues, nous nous sentons saisis d'un respect presque religieux devant des œuvres romanes, ce n'est pas tant parce que ces œuvres font vibrer en nous nos sentiments artistiques, c'est surtout parce que nous avons un sentiment de profond respect pour les choses anciennes. Ces œuvres, très imparfaites, je ne crains pas de le dire lorsqu'il s'agit de sculptures et de peintures romanes, appartiennent plutôt à l'histoire de l'art qu'à l'art lui-même, en tant que celui-ci a pour but l'expression du beau, du grand, de l'idéal.

Ce principe de l'unité du style me paraît devoir céder le pas à des considérations d'un ordre plus relevé. Il va de soi que lorsqu'un mobilier n'a pas de valeur et dégrade une église au point de nuire à l'ensemble de l'architecture en masquant les lignes de l'édifice, on devrait le sacrifier. Mais si, au contraire, nous nous trouvons devant un mobilier qui a réellement une valeur exceptionnelle, le principe de l'unité du style devrait, à mon avis, céder le pas à la nécessité de conserver des chefs-d'œuvre. Je réserve ce point pour le moment; je l'aborderai tout à l'heure.

*
* *

La mode du jour est au style ancien; cette mode, dit-on, peut changer. On adore aujourd'hui ce qu'on a brûlé hier, et peut-être demain brûlera-t-on ce qu'on adore aujourd'hui. Les belles choses que nos églises renferment ont été données ou léguées par des particuliers, ajoute-t-on encore, et pour ce motif il faut les conserver.

Ces deux arguments me paraissent ne pas avoir une grande valeur. Il est très vrai que la mode peut changer, et que ce qu'on est convenu maintenant d'appeler le Beau, ne le sera plus demain. Il peut y avoir une nouvelle Renaissance. Mais, je ne crois pas qu'il faille s'arrêter devant de pareilles considérations, car il faudrait alors, en quelque sorte, interdire aux artistes de produire des œuvres nouvelles; de plus, sous prétexte de donations ou de legs, on n'a pas le droit de dégrader un monument. Si on l'a permis au XVIIIe siècle, nous ne sommes pas tenus de persévérer dans cette erreur. Je tiens, quant à moi, les clauses de certaines donations, comme

ridicules, et il faut, en cette matière, se placer à un point de vue plus élevé que le sentiment parfois un peu égoïste qui a inspiré quelques donateurs.

*
* *

Distingue frequenter! Tel est le principe, d'allure scolastique sans doute, qui nous dictera la réponse à faire à la question qui nous occupe.

S'il s'agit d'un mobilier vraiment artistique, quel qu'en soit le style, je ne vois pour moi aucune raison de l'enlever. Par lui-même, ce mobilier constitue une véritable œuvre d'art, et j'entends par œuvre d'art, non pas un chef-d'œuvre, mais une œuvre ayant une valeur artistique. Pour l'apprécier, il suffira d'ouvrir les yeux.

S'il s'agit d'un mobilier ayant une valeur artistique moindre, mais qui ne nuit pas à l'effet architectural de l'édifice, il faudrait encore le conserver.

S'il s'agit enfin d'un mobilier n'ayant pas de caractère artistique et dont la présence nuit à l'effet de l'architecture, il faut le sacrifier.

Voilà, à mon avis, les principes généraux à suivre en cette matière.

*
* *

Permettez-moi maintenant d'entrer dans les détails et d'expliquer en quelques mots ma pensée.

Souvent, Messieurs, quand on détruit une œuvre d'art et qu'il s'agit de la remplacer, qu'arrive-t-il? Tout d'abord, on ne s'est jamais demandé, ce que ces œuvres dont on fait si bon marché, peuvent avoir coûté. Il est évident que je n'entends pas dire par là que les œuvres d'art anciennes valent d'autant plus qu'elles ont coûté plus cher. Mais, je prétends cependant que la générosité avec laquelle on traitait les artistes anciens a été pour ceux-ci un stimulant des plus sérieux. On leur permettait aussi d'employer les plus riches matériaux, tels que le cuivre, le marbre etc. Et, à ce propos, je me demande ce qu'a dû coûter le maître-autel de Saint-Bavon, ce chef d'œuvre qui n'est peut-être pas à sa place, mais qui, somme toute,

est d'une valeur artistique considérable? Et je me demande, s'il s'agissait de remplacer ce chef-d'œuvre, quelle somme on y consacrerait? Quand il s'agit de placer un nouveau mobilier dans une église, on cherche, avant tout, à trouver l'artiste le moins cher. S'agit-il de sculptures? On les fait au mètre courant. On ne s'adresse absolument pas à des artistes dont on connait la valeur. S'il s'agit de commander des statues, on tâche de se procurer les prix courants de toutes les imageries qui existent actuellement, et l'on ne s'occupe pas du tout du point de savoir ce que ces statues viendront faire dans le temple qu'on veut restaurer dans le style primitif. Bref, l'on dépense des sommes formidables — et je ne m'en plains pas — pour les restaurations architecturales, mais quand il s'agit du mobilier, on est aussi avare que possible. Du moment qu'il s'agit de sculptures, d'orfèvreries, de dinanderies, de chapes etc., il n'est pas une seule fabrique d'église qui ne croie, en conscience, devoir rejeter toute dépense trop élevée.

C'est en songeant à ces faits que je me prends parfois à regretter ces siècles d'art du moyen âge. Aujourd'hui, de même qu'on ne bâtit plus de beffrois ou de maisons de ville, on ne bâtit plus de cathédrales. Par conséquent, lorsqu'il s'agit de remplacer, au profit de l'unité du style, les œuvres d'art que les siècles précédents nous ont légués, on devrait toujours être très hésitant devant un pareil sacrifice et appréhender ce qu'on mettra en lieu et place de ces œuvres d'art.

*
* *

Entrons, si vous le voulez bien, dans plus de détails encore.

Beaucoup d'églises sont ornées de boiseries qui, sans être absolument remarquables, sont du moins très intéressantes. On en trouve en styles Louis XIV, Louis XV, ou Louis XVI qui ne sont pas sans avoir un certain cachet artistique. La plupart de ces boiseries se trouvent placées de telle manière qu'on ne peut pas dire qu'elles offusquent l'architecture Elles laissent les fenêtres des bas-côtés intactes. Néanmoins, on les enlève. Et par quoi les remplace-t-on ! Quand l'église est riche, on peint à la place des boiseries, les espèces de

de petites draperies que nous connaissez. (*Hilarité*). Quand l'église est moins riche ou que la fabrique d'église est parcimonieuse, on se contente de peindre un appareil, soit de briques, soit de pierres françaises. Enfin, quand l'église n'est pas riche du tout, ou bien quand on veut appliquer quelques beaux principes, on laisse l'appareil à nu, et l'on fait croire au public que cela est très joli, et que c'est avec cette idée que l'église a été bâtie. (*Hilarité et applaudissements*).

Je vous avoue que je ne puis pas admettre cette façon de procéder. Je regrette toujours de voir enlever des boiseries qui ont un caractère artistique quelconque, et qui sont placées de manière à ne pas choquer la ligne architecturale de l'édifice.

*
* *

Passons aux statues. Par quoi les remplacera-t-on?

Je trouve des statues de la Renaissance qui ont une grande valeur artistique, et je ne puis, malheureusement, pas en dire autant de celles qui, d'ordinaire, viennent aujourd'hui, dans nos temples, remplacer ces statues.

La présence des statues de la Renaissance dans une église gothique n'offre, d'ailleurs, rien de choquant, et chacun de nous a pu s'en assurer ici même à la cathédrale de Saint-Bavon, pour ce qui concerne les monuments funéraires qui ornent le grand portail.

Quant aux stalles, j'en dirai absolument la même chose.

Et les chaires de vérité? Faut-il leur en substituer d'autres?

Poser la question, je crois que c'est la résoudre. Fort peu d'artistes oseraient prétendre ou même seulement penser qu'il faut remplacer, par exemple, la chaire de vérité de Notre-Dame et de Saint-Jacques d'Anvers, de Saint-Bavon, à Gand, de Sainte-Gudule, à Bruxelles, etc , par d'autres chaires faites dans le style de l'église.

Les tableaux? Les tableaux, qui appartiennent presque tous à l'époque de la Renaissance, font partie du mobilier. Si l'unité du style doit prédominer, il faut donc, évidemment, les chasser de nos églises. Et, dès lors, Messieurs, que deviennent nos églises? Elles

n'offriront plus, par la faute de ces puristes, que des surfaces froides et sans vie. Je ne crois pas, pour ma part, que ces tableaux qui ne sont cependant, ni dans l'esprit, ni dans le style de l'église, y fassent si mauvais effet.

Les tombes d'autel? Très souvent, on les sacrifie. Je connais une église récemment restaurée, où se trouvent deux tombes en marbre, du plus pur Louis XV. Ce sont des œuvres parfaites, et j'espère bien qu'elles resteront.

Que l'on sacrifie certains retables qui n'ont absolument aucun caractère, qui sont faits d'après une facture toujours invariable, et qui, de plus, peuvent gâter l'aspect général de l'édifice, je n'y contredirai point. Mais je demande grâce pour ces belles tombes d'autel dont la hauteur ne dépasse généralement pas $1^{m}20$, et qui ne gênent donc en rien l'architecture.

Les pierres tombales? Mais il faut les conserver là où elles se trouvent. J'ai appris avec stupéfaction qu'une pierre tombale avait été expulsée d'une église, que je ne citerai pas, parce qu'elle ne rentrait pas dans le style de l'église restaurée. Avec de semblables procédés, que deviennent les concessions perpétuelles, le respect des morts et le droit de propriété?

Les dinanderies? Faut-il exclure de nos églises ces dinanderies qui, la plupart du temps, ne remontent qu'à la Renaissance? Qui oserait mettre hors du chœur de Saint-Bavon, les pièces splendides qui s'y trouvent? Je le demande à tous les hommes clairvoyants et de bonne volonté, de pareils objets peuvent-ils gâter l'aspect d'un monument quelconque, même restauré? (*Applaudissements*). Peut-on dire qu'ils masquent l'effet architectural? Absolument pas. Et il serait, au contraire, bien malheureux de les voir disparaître, même pour être placés ailleurs.

Comme conclusion, je me permettrai de vous lire un article de ce que, en style canonique, nous appelons nos statuts. Ces statuts ont vu le jour en 1877, et c'est S. G. Mgr Bracq qui en est l'auteur. Je voudrais que cet article se trouvât inscrit en lettres d'or dans toutes les salles de délibérations des fabriques d'églises. Je traduis: « Qu'on

sache qu'il n'est permis de détruire dans les églises aucun monument, aucun autel, aucune pierre tombale, ni de les transporter, ou de les changer de place. Il est défendu de vendre des peintures ou des sculptures qui sont recommandables par leur antiquité ou par leurs formes élégantes sans notre assentiment. Et quand il s'agit de commander de nouvelles peintures ou de faire faire de nouvelles statues, il faut qu'on nous en transmette le modèle, avant que le peintre ou le sculpteur puisse se mettre à l'œuvre ».

Voilà une série de prescriptions qui me semblent inspirées par la plus grande prudence, car il est incontestable que le zèle des restaurateurs peut troubler les intentions les plus pures. Il arrive souvent, en effet, que lorsque ceux-ci doivent défendre leurs thèses devant d'autres plus calmes, ils reviennent à une appréciation plus exacte des choses, et ils maintiennent aux œuvres d'art la place à laquelle elles ont droit. (*Longs applaudissements*).

M. **le Président**. Les applaudissements de vos confrères prouvent, M. le chanoine, que votre dissertation a été trouvée très intéressante. La question sera discutée dans une prochaine séance.

La séance est levée à 10 heures.

Publications étrangères, intéressantes au point de vue de l'histoire et de l'archéologie nationales (7e série). (1)

L. Lanzac de Laborie. — *La domination française en Belgique* (*Directoire. — Consulat. —Empire. — 1795-1814*). Paris, Plon et Nourrit 1895.

M. L. Pingaud, dans la *Revue des questions historiques* du 1r octobre 1896, analyse cet ouvrage et fait ressortir que, non seulement les belges, mais tous les peuples annexés à cette

(1) Voir *Bulletin*, 4e année, p. 126.

époque, eurent à souffrir de la domination jacobine et impériale. En Belgique, les affaires religieuses furent le principal griet articulé contre les maîtres français. De plus, les Belges étaient très réfractaires à l'esprit révolutionnaire inséparable alors de l'esprit français. — L'auteur constate que la conquête de la Belgique faisait le fond des plans politiques de l'ancienne monarchie dont héritèrent d'ailleurs les hommes d'Etat de la Révolution. Ces plans se modifièrent sous la restauration et M. Pingaud rappelle à ce propos un fait perdu de vue, c'est que Louis XVIII refusa la Belgique: « J'avais, dit Bernadotte, amené l'empereur Alexandre à lui laisser la Belgique, mais Louis XVIII n'en voulait pas et il m'avait formellement fait exprimer ses intentions à cet égard par le comte Louis de Bouillé; j'ai dû, dès lors, cesser de m'occuper de cette affaire . . . . . ».

A. G.-M.

DE LA RONCIÈRE. — *Le blocus continental de l'Angleterre sous Philippe le Bel* (Revue des questions historiques, 120e livraison, 1er octobre 1896).

Ce blocus dirigé contre l'Angleterre par le roi de France échoua par le fait de l'alliance d'Edouard Ier et du Comte Guy de Flandre (Traité de Bruges du 8 mars 1297).

« Libertaires par nature, libre échangistes par besoin — dit l'auteur — les flamands ne purent supporter d'entraves à leur commerce... » Ils ouvrirent leur pays au roi d'Angleterre et « ce fut par cette brêche ainsi ouverte qu'Edouard Ier se précipita avec 500 vaisseaux, 1500 chevaux et 50,000 soudoyers ». Guy prêta d'ailleurs hommage au roi d'Angleterre.

C'est dans ce fait qu'il faut chercher l'origine et la cause de la guerre de Flandre, des vêpres brugeoises, de la bataille de Courtrai et de la guerre des flamands contre le comte de Hollande allié du roi de France...

A. G.-M.

La « *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* » (1896, p. 373 et suiv.), publie sous la signature de M. Funck-Brentano, des « Additions au Codex diplomaticus Flandriæ » de notre savant confrère, M. le Comte T. de Limburg-Stirum.

« Loin de nous, dit M. Funck-Brentano, la pensée de déprécier par ces observations, le précieux et important *Codex* de M. le Comte de Limburg-Stirum : cette œuvre a déjà rendu et ne cessera de rendre les plus grands services; mais peut-être les pages qui

précèdent, résultat d'une étude longue et attentive, éviteront-elles à quelques uns de nos confrères des hésitations et des doutes, et rendront-elles d'un usage plus facile le vaste recueil que nous avons compulsé. »

La même revue d'érudition (1896, p. 55), contient une étude de M. Léon Mirot sur deux actes rédigés en *flamand* et émanant de la *chancellerie de Charles VI*. Le premier de ces documents est un sauf-conduit accordé le 6 novembre 1385 par Charles VI aux gantois; le second une proclamation de trêve pour le plat pays, trêve qui devait durer jusqu'au 1er janvier 1386. — Ces pièces offrent, évidemment, un intérêt considérable au point de vue de l'étude de l'histoire de l'emploi de la langue flamande en matière politique et administrative. A. G.-M.

La Trésorerie des Chartes d'Artois avant la conquête française de 1640 par A. Guesnon. Paris, imprimerie nationale, 1896. 47 p. in 8° (extrait du *Bulletin philologique* du Ministère de l'Instruction publique).

Les travaux de M. D. J. Godefroy (1785) et ceux de MM. Le Glay et J. M. Richard avaient établi la liste des trésoriers des chartes d'Artois depuis 1428. M. Guesnon a ajouté à cette liste des nouveaux noms et des documents importants. — Il résulte de ce travail qu'il existait à Arras une Chambre des comptes antérieure d'un siècle au moins à la Chambre des comptes de Lille.

A. G.-M.

Nous croyons ne pas pouvoir omettre de signaler la collaboration de nos distingués confrères MM. Paul Fredericq et Henri Pirenne, à l'*Histoire Générale du IVe siècle à nos jours*, publiée actuellement en France sous la direction de MM. Ernest Lavisse et Alfred Rambaud.

M. Pirenne a rédigé le chapitre relatif à l'histoire des Pays-Bas de 1280 à 1477 (tome III. Formation des Grands Etats, pp. 416 à 461) et M. Paul Fredericq le chapitre relatif à l'histoire des luttes religieuses dans les Pays-Bas de 1555 à 1609 (tome V. Les Guerres de religion, pp. 175 à 203). A. G.-M.

Algemeene vergadering van 9en Februari 1897.

Assemblée générale du 9 Février 1897.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. Prosper Claeys et E. Varenbergh, vice-présidents; Lacquet, trésorier-bibliothécaire; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint; et MM. Paul Bergmans; St Blommaert; Joseph Casier; baron V. Casier; Coppejans; de Kemmeter; l'avocat-général Nap. de Pauw; de Potter; l'abbé De Pratere; H. de Tracy; G. Donny; E. Dubois; le général Dupont; E. Grootaert; A. Heins; le lieutenant-colonel Lauwick; Edouard Potjes; O. Pyfferoen; Edmond Sacré; Robert Schoorman; Ernest Serdobbel; Auguste Van Assche; L. Van Biesbroeck; le chanoine Van den Gheyn; R. Van den Hove; Victor Van der Haeghen; F. van Ortroy; A. Van Werveke; A. Varenbergh et V. Willem.

M. le baron A. de Maere, président, retenu chez lui par la maladie, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Varenbergh, vice-président, remplit les fonctions de président.

Ordre du jour :

I. Communications.

II. Ballottage de membres honoraires.

III. Communication sur l'existence probable de restes importants de la première maison échevinale de Gand (scepenhuus), par M. Armand Heins.

IV. Dans une église gothique ou romane ayant un mobilier renaissance, faut-il, en cas de restauration, remplacer ce mobilier par un autre, conforme au style de l'église, ou bien faut-il restaurer l'ancien? (M. le chanoine Van den Gheyn.) (Discussion.)

I.

Communications.

Il est donné lecture d'une lettre de la Société centrale d'architecture de Belgique annonçant la publication d'un ouvrage intitulé : *Les vieux pignons de Gand.*

—

M. **Joseph Casier**, au nom de la Société royale de photographie, fait savoir que les membres de la section gantoise sont tout disposés à donner, au Cercle d'histoire et d'archéologie, un exemplaire de chacun de leurs clichés qui pourrait offrir quelque intérêt au point de vue artistique ou archéologique. Seulement, ces photographies étant pour la plupart d'un format différent, M. Casier propose de les coller sur des cartons mesurant uniformément 30 × 40. Dans l'un des coins du carton on imprimerait le titre de la planche et celui du Cercle et dans l'autre coin on indiquerait le nom de l'auteur du cliché.

— Cette proposition sera renvoyée au Comité Directeur et examinée dans sa première réunion.

—

M. **le chanoine Van den Gheyn** propose d'indiquer, à l'avenir, sur la liste des membres, l'adresse de chacun de ceux-ci. Il demande également que le premier fascicule de chaque année, contienne la liste des publications périodiques envoyées au Cercle.

— Adopté et renvoyé au bureau aux fins d'exécution.

—

M. **V. Vander Haeghen**. — Si j'avais assisté à la dernière séance, j'aurais proposé, à la suite du compte-rendu qui a été fait de notre excursion à l'abbaye de St-Pierre, d'émettre le vœu de voir dégager le préau du cloître, du côté de la plaine.

C'est un ancien projet qu'il serait bon de soumettre à une nouvelle étude. Il y a quelques années, il a été question d'établir à cet

endroit un marché couvert. Mais on ne donna pas suite au projet, le besoin d'un nouveau marché ne se faisant nullement sentir.

Aujourd'hui les galeries du cloître servent de magasin aux baraquements de l'armée. Sans trop changer la destination des bâtiments, on pourrait abattre la petite construction qui se trouve à côté des bureaux de l'état major et percer dans la muraille qui cache le préau, des ouvertures où l'on pourrait mettre des grilles en fer.

L'aspect de la place St-Pierre ne pourrait que gagner à ce dégagement. A côté de l'église on apercevrait, au moins en partie, ces jolies arcades gothiques, qui font songer à quelque campo santo italien, et que si peu de personnes ont l'occasion de contempler.

M. **le Président.** — Faut-il transmettre ce vœu à l'administration ?

M. **V. Vander Haeghen**, — Je pense que la publicité de nos procès-verbaux suffira pour attirer l'attention sur ce point, en attendant qu'un plan soit proposé.

—

M. **Lacquet.** On vous a fait connaître tantôt, messieurs, la réponse que M. le Ministre des chemins de fer a faite à notre demande de maintien de la façade du « Pakhuis ». Nous avons pu tous constater, du reste, que la démolition est entamée. Dans ces conditions, nous avons lieu de nous inquiéter très sérieusement du sort réservé à la façade de la « maison des Bateliers ». Il me paraît que nous devons prendre nos précautions et lancer un cri d'alarme.

Il résulte des longues discussions que nous avons eues ici que les uns étaient partisans de la restauration et les autres adversaires de toute restauration.

J'exprime, quant à moi, le vœu de voir conserver autant que possible la remarquable façade de la « maison des Bateliers », et je propose, en conséquence, de faire des démarches pour la maintenir et la conserver. (*Adhésion.*)

M. **de Pauw**. Pour ma part, je proteste énergiquement contre toute restauration.

— La proposition de M. Lacquet est renvoyée au Bureau aux fins d'exécution.

M. **St. Blommaert** signale le mauvais état de la « maison des mesureurs de grains » ainsi que de celle où était perçu le droit d'étape et croit qu'il y aurait lieu de faire des démarches en vue de faire acquérir cette maison par la ville.

— Renvoyé au Bureau aux fins d'examen et pour donner la suite nécessaire.

II.

Ballottage de membres honoraires.

MM. Arnold, Th.-J.-I., conservateur à la bibliothèque de l'Université de Gand;

De Muynck, Victor, conseiller communal, à Gand;

Donny, G., ingénieur, à Gand;

Parmentier, Georges, greffier-adjoint au tribunal de 1e instance, à Gand;

Temmerman, Emile, ingénieur de la ville de Gand, à Gand;

Voortman, Robert, à Gand;

sont admis en qualité de membres honoraires.

III.

Communication sur l'existence probable de restes importants de la première maison échevinale de Gand (Scepenhuus).

M. **Armand Heins**. Messieurs, dans le travail le plus étendu, le plus complet que je connaisse sur l'Hôtel de Ville de Gand, et qui est dû à M. Hermann van Duyse — l'auteur, recherchant ses origines, et les emplacements occupés par celui-ci, avant qu'il fût construit rue Haut-Port, dit :

« La plus ancienne maison des échevins, dont il soit fait mention, se trouvait placée presqu'au chevet de l'église de St-Nicolas.

» Elle occupait l'angle limité aujourd'hui par la rue courte des Chevaliers et la petite place devant le Beffroi.

Vue du Pignon.

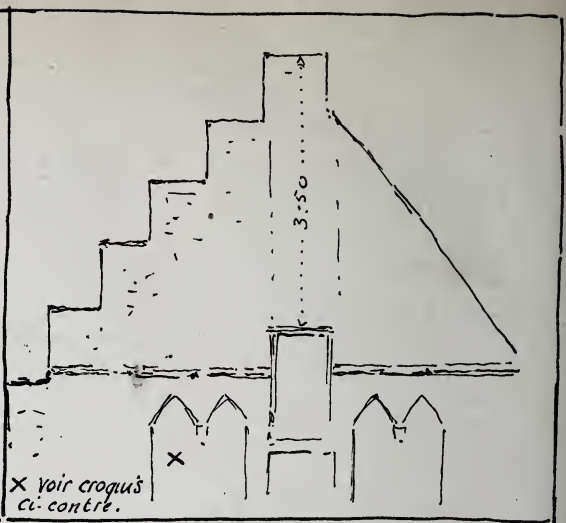

Aspect de face.

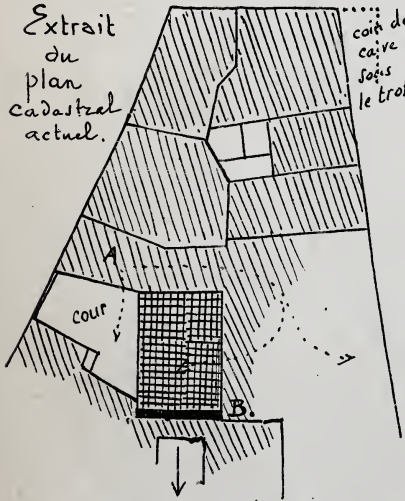

Extrait du plan cadastral actuel.

A. Propriété Loontjens
B. le mur du Pignon.

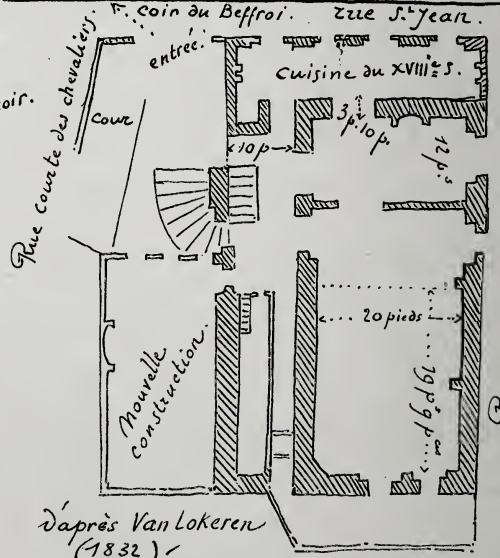

d'après Van Lokeren (1832)

Croquis.

de poort van de Groote Kroone bij het Belfort van Gent
J. Jelgerhuis. 1816.

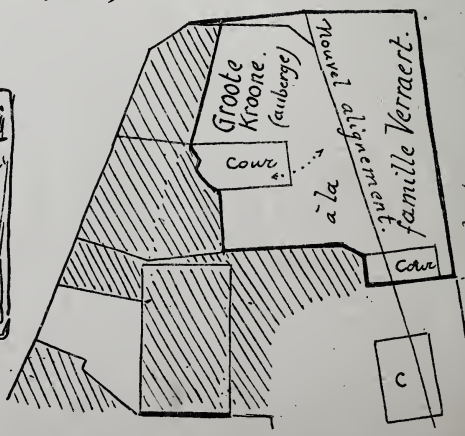

acte de vente 1839.
(croquis pris au Archives de la ville)

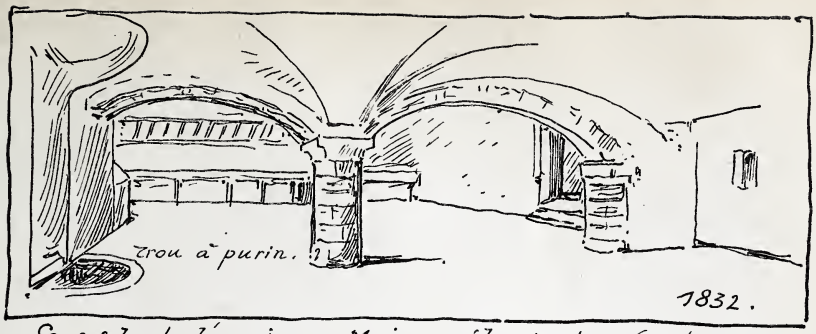

Sous-sol de l'ancienne Maison échevinale (van Lokeren)
Cave - écurie de la Groote-Kroone.

un dallage du XIIIe S.

la facade vers la rue S.t Jean en 1534. le Windhont ou Groote Kroone.

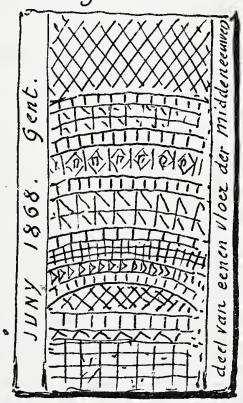

un carreau de ce dallage.

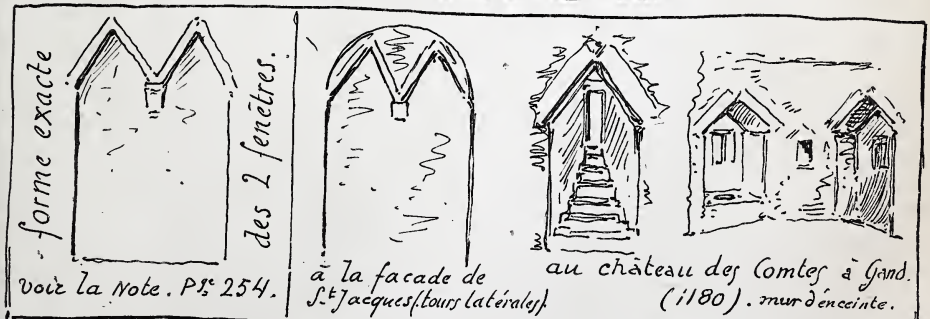

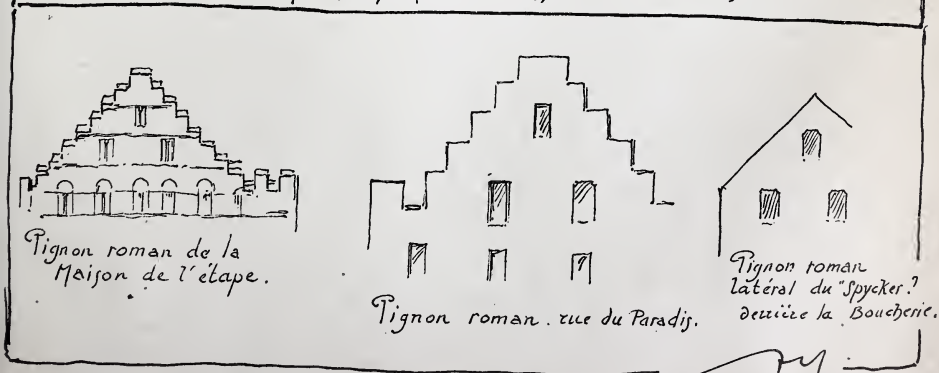

1/8/97

» Cette maison scabinale est mentionnée tout d'abord dans les comptes de 1314-15. Le registre des actes et contrats pour 1463 mentionne deux maisons à l'endroit dit Windhont et cette dénomination correspond à la délimitation topographique de l'emplacement où devait s'élever la plus ancienne maison communale dont il reste trace.

» Un poste du compte de 1322 confirme d'une manière assez précise un renseignement sur lequel le compte de 1314 (il y a *1814*) laisserait planer quelque ambigüité : ce poste est ainsi dressé :

» Item J. Willems sone die den dievel bant van den rechte dat sijn vader adde an 't huus in de cattensteghe bachten scepenhuus was, daer J. Tolvin scepenenclerc inne plach te wonene, 40 lb. (1).

» Texte curieux, on le voit, à plus d'un titre. J. Willems sone n'était point un exorciste, car on n'eût pas manqué de marquer sa cléricature s'il eût été prêtre. — Mais il menait le diable en laisse, dans les processions probablement, pour la plus grande gloire de Dieu et de ses benoits saints et nous croyons pouvoir traduire en ces termes la rubrique :

» It. à Jean, fils de Guillaume, qui mène le diable, pour les droits que possédait son père sur la maison sise rue aux Chats derrière la maison des Echevins, habitée autrefois par T. Tolvin, clerc scabinal.

» La rue aux Chats, qui devint sans doute la Lange Cattestraete, est devenue la rue de la Catalogne comme la rue corte rucstraete, (courte rue du Dos, peut-être *du chevet*?) devint la corte Ridderstrate, rue courte des Chevaliers et même Kuderedutstraete, dénomination purement macaronique.

» On n'a relevé aucun *vestige matériel* de la bâtisse dont nous nous occupons, mais peut-être les *caves* des maisons actuellement élevées sur cet emplacement donneraient-elles quelques détails dignes d'être notés.

---

(1) Extrait de l'Hôtel de Ville de Gand, par H. Van Duyse (pages 7 et 8).

» C'est en 1320 que la construction d'une nouvelle maison scabinale fut entreprise, etc..... ».

A la fin du mois dernier, M. Stanislas Blommaert, un de nos confrères, attira l'attention de l'archiviste communal, M. Victor Van der Haeghen, sur l'existence d'un pignon ancien qui peut se voir de la plate-forme d'une des maisons de la rue Courte des Chevaliers, près du Beffroi.

Il l'identifiait avec la primitive « Schepenenkamere » ou « Scepenhuus » des échevins de la commune gantoise au XIIIe siècle.

Je me suis empressé, dès que j'ai eu connaissance de cette communication, d'aller examiner la chose de près et c'est avec M. Blommaert que je me suis rendu sur les lieux le 27 janvier dernier.

De cette visite, il résulte pour moi, à toute évidence, qu'une bonne partie de l'ancienne maison échevinale est encore existante.

J'ai pensé que les conclusions auxquelles je suis arrivé devaient puissamment vous intéresser.

M. Victor Van der Haeghen, ayant été empêché de nous accompagner dans la visite que je viens de rappeler, je me vois obligé de me priver de son précieux concours pour faire l'exposé des constatations faites alors et depuis.

J'aurai la double charge de dessiner devant vous les objets observés et d'être le rapporteur, si je puis m'exprimer ainsi, des recherches communes à quelques-uns d'entre nous, qui ont abouti à cette communication.

Je disais donc que, d'une plate-forme, élevée au sommet de la maison n° 7, à gauche, dans la vieille rue « Corte Rudderstraat », se voit un pignon très fruste, orienté vers le chevet de l'église St-Nicolas.

Ce pignon est à escaliers : l'un des versants qui les a conservés intacts en compte 5 et celui du haut; de l'autre côté ils sont rasés.

Le mur épais que ce pignon termine est en pierre de Tournai, d'appareil irrégulier, en tout égal à celui de certaines parties du Château des Comtes. Quelques détails d'architecture qu'il a conservés lui assignent une date reculée.

On jugera s'il n'est pas probable qu'il soit du XIIIe siècle.

Le croquis que je vous en soumets, vous montrera en quelques lignes, l'aspect de ce pignon.

Vous remarquerez que sa forme à escaliers l'assimile à la vieille façade de la Maison de l'Étape qui en a de si caractéristiques, ainsi qu'aux vieux murs, également à degrés, de la Maison des Borluut (voir De Potter), qui donnent dans une cour de la rue du Paradis, et qui font partie d'un immeuble dont la façade moderne est tournée vers le Marché aux Grains.

Dans le pignon que M. Blommaert nous signala, se voient les restes d'un cordon de pierre, au niveau de la corniche.

Ce cordon est interrompu, à son milieu, par une fenêtre à encadrement carré, ou à peu près.

Celle-ci est bouchée par des briques.

Au-dessous se voient 2 fenêtres aussi bouchées ou peut-être même originairement aveugles, à ogives délicates, géminées, retombant sur une console ou cul de lampe (1).

Peut-être, des constatations ultérieures permettront-elles de déterminer, s'il y avait des colonnettes aujourd'hui disparues. Nous voyons que le même fait s'est produit aux tourelles de St-Nicolas; la colonnette, ne faisant pas corps avec la construction même, a pu facilement se détacher.

Une petite baie, carrée également, se trouve entre les 2 fenêtres à ogives.

De ce haut mur, ces seuls détails sont visibles — les parties moyenne et inférieure sont cachées par un petit bâtiment moderne dont le toit arrive au niveau des seuils des fenêtres géminées.

La partie de ce mur, qui émerge des constructions, des toitures voisines, attire immédiatement le regard par son bel aspect fruste où le temps a mis une brillante patine.

---

(1) *D'un examen plus approfondi du pignon, fait depuis la séance, et qui ne pouvait se faire que par un temps moins inclément qu'en janvier, il résulte que les ogives, mentionnées ci-dessus, sont formées de deux pierres plates plutôt que courbes.*

Je n'ai pu m'assurer de l'existence, dans la partie cachée, de motifs architectoniques intéressants.

Il est probable que le système décoratif adopté pour le haut y règne aussi.

Afin de le vérifier, j'ai parcouru les deux chambrettes ou couloirs superposés de la petite construction dont je viens de parler.

Je n'ai pu trouver trace de détails dans le mur de ces réduits, occupés par le charcutier Remy Heyndrickx.

S'il y en a, ils doivent être cachés sous des plâtrages épais.

C'est dans la propriété Loontjens, dont la jolie façade Louis XVI, toute noircie, vous est bien connue, que se prolonge, sur la cour, la construction dont je viens d'exquisser l'aspect extérieur.

Le bâtiment que le vieux pignon termine vers l'ouest, paraît avoir perdu les 3 côtés qui devaient le compléter, les murs qui les ont remplacés semblent modernes ; si j'en juge par la disposition intérieure, la réfection daterait du commencement de ce siècle.

La cave pourrait avoir conservé ses dimensions anciennes — les murs droits, s'ils sont de l'époque, nous donneraient exactement les proportions de ce « Scepenhuus » ; les dimensions en sont de 9 pas 1|2 sur 7.

La voûte est moderne selon toute apparence. Les mesures que je viens de vous donner, un peu vagues, seront naturellement fixées exactement lors d'une visite plus complète que les hommes compétents auront à y faire.

Après ces constatations rapides et celles que je fis immédiatement après d'une cave de grande dimension, moderne, semble-t-il, sous la

---

Cette forme curieuse assignerait, à la construction, un âge encore plus reculé.

Elle serait « romane » et contemporaine de l'enceinte du Château des Comtes (1180) et des tours latérales de la façade St-Jacques, qui montrent des encadrements de baies, couvertes de pierres inclinées s'appuyant sur des consoles.

L'étude comparative, que fera naturellement la Commission nommée pour l'étude de la façade et de son histoire, pourra compléter l'information que je crois devoir donner, de cet important détail. A. H.

partie de la maison Loontjens qui donne rue Catalogne, et qui est contiguë au vieux bâtiment, je me suis rendu à la Bibliothèque.

Je savais que l'atlas si volumineux de notre ville était un inépuisable et précieux recueil de documents pour tous les quartiers.

Je me souvenais d'y avoir vu des dessins de Van Lokeren, concernant des murs anciens relevés par lui, au coin de la rue Catalogne, en 1832.

Ayant revu ces dessins, et en ayant fait des calques dont je vous trace ici un aperçu, je me suis assuré que ce que l'auteur prenait pour les murs de la maison échevinale du XIIIe siècle, les dénommant ainsi sur ces dessins, n'étaient autres que ceux d'une ancienne auberge.

La construction que ces dessins visent a eu, de tout temps, cette destination.

Elle était nommée, de son temps, de Groote Kroone, comme l'attestent certains documents que j'ai vus aux archives de la ville.

Antérieurement à ce nom de Groote Kroone, elle portait celui de « Windhondt » (d'aucuns ont lu Windhouc).

Donc en 1832, les dessins de Van Lokeren le prouvent, le vieux bâtiment de cette auberge existait, dans son état primitif, jusqu'au grenier, dont il donne les dimensions.

La famille Verraert, à laquelle cette auberge appartenait, la vend en 1834, à la ville de Gand pour la somme de 26,025 fr. (afspanning genaemd de Groote Kroone).

La vieille bâtisse devait disparaître par l'élargissement de la rue Catalogne.

Le plan des démolitions montre que le gros mur sud s'étendait à 3 mètres au moins, dans la rue que nous connaissons.

Ce qui m'a permis d'établir, avec certitude, l'emplacement où Van Lokeren voyait le vieil hôtel communal, en dehors de ses dessins, c'est la trouvaille que j'ai faite d'un croquis daté de 1816 et, mieux encore, l'existence actuelle d'une partie de cette construction qu'il mesura.

Dans l'album de la ville où j'avais consulté les dessins de Van

Lokeren, un autre se trouvait, signé : Jelgerhuis, daté, je l'ai dit, de 1816.

C'est un lavis à l'encre de chine, habilement fait, au dos duquel l'auteur indique qu'il l'a pris de l'intérieur de son logement, la « Groote Kroone », vers la porte extérieure.

Je ne pensais pas, au premier coup d'œil, qu'un insignifiant détail allait me guider sûrement dans la recherche que je faisais.

Sur le plan de Van Lokeren, un escalier à larges marches, à rampe adoucie, menait à un souterrain. Celui-ci servait d'écurie à l'auberge, qui abritait aussi les carrioles sous le porche où donnait cet escalier.

Dans le dessin, la destination de cette cave est claire.

C'était une écurie, les auges et rateliers, ainsi que le trou à purin consignés par l'artiste, l'indiquent suffisamment. La voûte était soutenue par deux fortes colonnes.

Je trouve maintenant la 1re marche du plan incliné par où passaient les chevaux, au bord du dessin de Jelgerhuis.

Cette confrontation me permet donc de délimiter nettement la situation et la distribution de l'auberge des Verraert.

Elle occupait exactement sur 2 faces, le bloc de constructions à colonnes que vous connaissez, et le morceau que l'alignement devait lui enlever, je le retrouve, en partie, là où il doit être, sous le trottoir de la rue Catalogne.

Ainsi le coin de cette cave, sur 3 mètres environ, a été conservé, sous la rue, et est utilisé par le locataire actuel du « café du Luxembourg », situé à l'angle de cette rue. Son niveau est de 50 centimètres environ plus bas que celui de la cave nouvelle.

Des plans et documents d'archives me permettraient de compléter cette démonstration.

J'ai voulu simplement vous montrer que le vieux bâtiment que Van Lokeren croyait être le « Schepenhuis », paraît ne pas l'avoir été.

Voici, en passant, la physionomie de cette auberge au XVIe siècle, plus exactement en 1534, telle que la donne la vue panoramique de bibliothèque.

Elle devait sensiblement être la même au commencement de

celui-ci, sauf une annexe, une cuisine du XVIIIe siècle, dit Van Lokeren, qui devait avancer dans la rue St-Jean.

L'alignement, vers celle-ci, du bloc que je viens de décrire est donc revenu à son état ancien par la disparition de cette annexe.

Je crois avoir réussi à vous convaincre de l'erreur d'attribution que Van Lokeren avait commise et j'éprouve le regret de ne pouvoir trouver, de lui, aucune note, aucun écrit, qui commente ses plans. Peut-être lui-même a-t-il, plus tard, reconnu qu'il avait fait fausse route.

Ayant ainsi écarté la possibilité de l'assimilation qu'il faisait, de la vieille auberge, à un ancien Hôtel communal, j'ai cherché les textes qui me permissent de reconnaître exactement l'emplacement de celui-ci. Il devait évidemment être, d'après ceux-ci, aux environs.

Si, comme je vous le disais en commençant, on savait la Maison communale des XXXIX échevins, au XIIIe siècle, proche voisine du Beffroi, seul cependant un texte cité par Diericx était précis :

« 't Oude, nu nieuwe schepen-huus : dat te voren was an den winthouc (*lire* : winthont) over de zyde te putte waert. » (1)

Les notes de De Potter dans son *Gent* concordent avec cette assertion.

L'auberge de la Groote Kroone, ancien Windhondt, n'étant donc pas le bâtiment communal cherché, voyons s'il ne sera pas près de là.

Les textes nous guideront-ils ?

Je n'ai découvert aux archives aucune pièce qui fasse mention du mur ancien que nous trouvons dans la propriété Loontjes. Il faut croire que personne ne l'avait jamais remarqué. Mitoyen entre différentes propriétés, les actes de ventes relatifs à celles-ci pouvaient négliger de le mentionner.

Et cependant la situation, la dimension, l'ancienneté de l'appareil et des motifs décoratifs, leur caractère particulier aux constructions civiles comme l'était la maison de l'Etape, tout nous convaincra de

---

(1) Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 287.

l'attribution exacte qui peut en être faite, au sens que je me suis efforcé de vous détailler.

Si j'ai pu ainsi vous renseigner sur les caractères de ces restes vénérables, si j'ai pu, à vos yeux, les identifier avec la maison communale des échevins de la Keure au XIIIe siècle, j'ai pu aussi, dès à présent, vous intéresser à leur sort.

Le square qui doit remplacer le bloc de constructions où elle est enserrée, pourra lui faire un joli cadre.

C'est le dégagement de l'église St-Nicolas que les démolitions projetées ont en vue.

Je ne doute pas qu'au cours des travaux qui vont fortement remanier le quartier, d'autres trouvailles soient faites.

Nous sommes là, vous le savez, au cœur de l'ancien « poort van Gent », près du Beffroi qui en était naturellement le centre, et entre les deux plus anciennes églises, St-Jean et St-Nicolas.

Avant d'être abrités dans notre petite construction, les magistrats de la Ville rendaient la justice, délibéraient sur les affaires de la commune, en plein air.

Les plaids de la « Vierschare » avaient lieu devant St-Jean ou sous son porche, au croisement des rues de la Croix et de la rue St-Jean environ.

Au XIVe siècle, les échevins abandonnaient le petit hôtel de la rue Courte des Chevaliers, et construisaient une plus vaste maison communale, rue Haut-Port — à laquelle ont succédé des construction plus récentes et qui s'agrandissaient chaque siècle.

Si les murs anciens que nous avons trouvés du premier de ceux-ci — le « Scepenhuus » qu'a renseigné Dierickx — peuvent être conservés au centre du jardin dont je parlais, il fera face ainsi à la façade projetée de l'Hôtel de ville vers le sud. Le plus ancien débris et la plus récente ajoute se regarderaient à quelques mètres de distance.

Mais, devons-nous croire que les bâtiments occupés par l'échevinage étaient restreints à la seule construction, assez modeste en somme, dont une partie reste debout?

Je vous signalerai que M. Blommaert a eu connaissance de murs en appareil de Tournai dans son hôtel rue Catalogne et aux environs.

Il a aussi renseigné l'existence d'un beau dallage dans sa propriété : à 50 centimètres sous le sol de sa remise on trouva, en 1868, un pavement à petits carreaux émaillés, ressemblant beaucoup a ceux de la cour de Herzeele et d'autres du XIIIe siècle conservés dans notre musée. Une partie du dallage de 1868 a été sauvée de la destruction et elle est conservée dans le local de la « Maatschappij ter bevordering van Nijverheid en Wetenschappen », rue aux Draps.

Elle porte une inscription qui relate les circonstances dans lesquelles la trouvaille en fut faite; en voici le texte :

« Deel van eenen vloer der middeleeuwen. Deze vloer is gevonden in eenen der oudste wijken der stad — namelijk achter St-Nicolaas kerk, nabij het Belfort ; lag op eenige voeten diepte onder verscheidene andere vloeren en is slechts over eenige dagen uitgegraven

» Gent, juni 1868. »

Ayant ainsi entrevu, si pas fixé, l'aire d'une autre construction du XIIIe siècle, voisine de la première, et rattachant ces observations à celles de l'existence de murs plus anciens encore, en opus spicatum, ou en arètes de poisson, Place du Lion d'or, je me permets d'escompter des trouvailles intéressantes.

Je tiens le renseignement relatif aux murs en arètes de poisson de M. l'architecte Poelman, Place Ste-Pharaïlde, qui m'a dit en avoir rencontré des traces, Place du Lion d'or, au cours de travaux récents.

Espérons que la quasi certitude que l'on a de faire des découvertes de ce genre, mettra en garde, dès à présent, la sollicitude des commissions chargées de leur conservation.

Qu'on veille, pendant les démolitions, à leur prudente recherche!

Maintenant, Messieurs, et je termine, si d'aucuns peuvent déplorer que la physionomie traditionnelle de ce quartier central, son caractère d'intime bonhomie vont se perdre dans le grand travail qui doit tout raser, les compensations de l'ordre que je viens d'indiquer, notamment la résurrection de vieux débris, parlant de la vieille histoire, pourront peut-être les consoler ou réduire leurs regrets.

A nos historiens, à ceux de nos chercheurs qui ont rencontré ou rencontreront des textes qui confirment ou infirment l'exposé que j'ai eu l'honneur de faire devant vous, revient la tâche d'étiqueter les restes que l'on mettra à jour.

Je suis heureux de pouvoir reconnaître que ceux qui se sont montrés les premiers et que je vous ai décrits, ont été jugés dignes, par vous, de votre attention soutenue et je vous remercie de m'en avoir honoré. (*Applaudissements*).

M. **le Président**. Je remercie, au nom de l'assemblée, M. Heins de sa communication si hautement intéressante.

Ces remercîments s'adressent également à M. Blommaert qui, le premier, a découvert et signalé ces vestiges importants d'un des plus anciens monuments civils de la ville de Gand. Il est à espérer que les investigations ultérieures confirmeront la thèse de M. Heins.

M. **Blommaert**. Je pense que l'on fera encore des découvertes intéressantes à cet endroit. Il y a, notamment, dans la maison occupée actuellement par M. De Brauwer, une cave construite presque entièrement en éclats de Tournai.

La remise de mon habitation a une longueur de 15 mètres. Les murs sont également en éclats de Tournai. La façade était portée sur des arcs-boutants, toujours en éclats de Tournai. Pourquoi ces arcs-boutants ? Le sol est très ferme et très compact. N'est-ce pas là qu'était situé le puits qui doit avoir déterminé la dénomination de la place de « Leeuw te Putte » ? On emploie, en effet, des arcs-boutants lorsqu'il s'agit de construire un puits. C'est encore un point qu'il conviendrait d'examiner et d'élucider si c'est possible.

M. **V. Van der Haeghen**. M. le Président a parlé d'enquête. L'importante découverte qui vient d'être faite doit certainement donner lieu à de nouvelles investigations.

Un fait absolument certain c'est que la maison scabinale s'est trouvée entre la rue courte des Chevaliers et la *Catte steghe* (plus tard rue Catalogne). Le passage des comptes de la ville (1321-22) qui renseigne la vente de cet édifice, et un extrait de la comptabilité de 1322-23 donnent, de plus, les noms des propriétaires voi-

sins. Ce sont là des renseignements précieux, et qui permettront probablement de fixer d'une manière tout à fait exacte l'emplacement de l'Hôtel de Ville où a siégé le célèbre collège des XXXIX.

— Après un échange d'observations sur des points de détail entre MM. de Pauw, Vanden Gheyn, Van Biesbroeck, Van Assche, Lacquet et Heins, l'assemblée décide, sur la proposition de M. le Président, de constituer une commission composée de MM. Blommaert, A. Heins, A. Van Assche, Vict. Vander Haeghen et J. Vuylsteke qui examinera les lieux d'une manière approfondie et adressera éventuellement au Bureau un rapport au sujet des nouvelles découvertes qu'elle pourrait faire.

— La question est réservée.

—

M. **Blommaert.** — J'exprime à ce propos le vœu de voir maintenir — lors de l'exécution des plans de transformation de la ville — la maison gothique et le joli pavillon Louis XVI, sis tous deux rue courte des Chevaliers. Je signale aussi les peintures qui décorent le parloir de cette dernière maison. Elles méritent d'être conservées. M. le Bourgmestre à qui j'ai fait part de ces desiderata, était absolument de mon avis.

— Renvoyé au Bureau.

IV.

Dans une église gothique ou romane ayant un mobilier renaissance, faut-il, en cas de restauration, remplacer ce mobilier par un autre, conforme au style de l'église, ou bien faut-il restaurer l'ancien ? (Discussion.)

M. **L. Van Biesbroeck.** — Je partage entièrement l'opinion de M. le Chanoine Van den Gheyn sur la question du maintien du mobilier de quelque valeur artistique qui a le tort de ne pas être conforme au style des édifices religieux qu'on restaure. J'applaudis d'autant plus à ses conclusions que M. Van den Gheyn est chanoine de l'église de St-Bavon et que cela fait bien augurer pour la conservation du splendide mobilier de cette cathédrale.

Car c'est là surtout, Messieurs, que cette question est d'une grande, on pourrait même dire, d'une urgente actualité.

A diverses reprises déjà, la question du maintien intégral de ce superbe mobilier a été soulevée et discutée à l'occasion de la restauration intérieure qui est en cours. Il est déjà entamé en partie et j'ai pu constater que des parties importantes sont sérieusement menacées.

Les commissions s'en sont occupé, la presse s'en est mêlée, et, dans le temps, le Cercle artistique a adressé au ministre une requête pour demander le maintien intégral. J'ai eu l'honneur de prendre la défense de ce maintien dans la commission provinciale des monuments et je demande la permission de reprendre ici quelques arguments que j'ai fait valoir à cette occasion. — Il est certain que les clôtures en marbre, en bois ou en cuivre, le maître autel, les stalles, les lutrins et chandeliers forment, avec les tombeaux d'évêques, un ensemble décoratif des plus riches et des plus remarquables. Tous les Gantois sont d'accord là-dessus et les artistes et les étrangers l'admirent et l'apprécient hautement. C'est certainement la plus riche et la plus imposante parure de cette cathédrale qui ne se distingue pas spécialement par l'originalité de son architecture.

Si l'unité de style manque, il y a cependant harmonie parce que tout a un caractère décoratif et une grandeur de conception peu ordinaires. — Ne serait-il pas regrettable d'entamer ce riche ensemble pour arriver à l'uniformité de style? L'uniformité n'est pas l'harmonie.

Et n'est-ce pas, au contraire, un élément qui ajoute beaucoup à l'intérêt et au caractère vénérable de nos monuments que cette réunion d'œuvres d'art et de foi qui portent franchement l'empreinte d'époques successives, et dont quelques-unes sont des chefs d'œuvre? Assurément, ce ne sont pas les chefs d'œuvre qui sont menacés et il n'entrera dans la tête de personne d'éloigner la chaire de Delvaux, le tombeau de l'évêque Triest ou les superbes chandeliers de Charles d'Angleterre, mais d'importantes parties, qui, sans être des chefs d'œuvre, ont cependant une valeur artistique considérable, courent

des risques. Ne serait-il pas téméraire d'y mettre la main à notre époque d'éclectisme et de pastichage? Il ne faut pas médire de notre époque, elle a aussi ses avantages. Ce sera sa gloire d'avoir remis en honneur des productions d'un art aveuglement méconnu; son esprit critique et investigateur est remarquable, mais elle pourra difficilement prétendre à l'originalité et à la spontanéité. N'est-il pas singulier, par exemple, que la chaire de St-Bavon et le tombeau de Triest qui jurent avec le style d'église n'offusquent personne, tandis que le monument de Mgr Lambrecht et la chapelle St-Macaire ne sont pas en harmonie avec le caractère grandiose du monument quoique en parfaite conformité de style? Quoique l'œuvre d'un artiste de talent et d'un archéologue très compétent et très distingué, il faut avouer que ces productions donnent beaucoup à refléchir sur ce qu'il faudrait attendre aujourd'hui d'une réfection du mobilier.

On arriverait indubitablement à un remaniement à contrepied de celui qu'on entreprit à grands frais à la fin du siècle passé. Et ceci m'amène à la partie du mobilier qui est surtout en litige. Sous le coup du dédain qu'on professait à cette époque pour ce qu'on appolait la barbarie du moyen âge, imbu de fausses notions sur l'art classique, on voulut refaire aussi le mobilier suivant les vrais principes et, sans égard pour le caractère architectural du monument, on voulait le revêtir entièrement d'une riche et somptueuse décoration en marbre, avec statues colossales des 12 apôtres. Le temps et les circonstances ont arrêté l'exécution complète de ce projet, mais il en est résulté le riche ensemble des stalles, des clôtures avec les grisailles de Van Reysschoot, et les tombeaux dans la nef, le jubé avec les imposantes statues des apôtres Pierre et Paul de Van Poucke et les chapelles et revêtements des transepts. Nous avons vu disparaître ces derniers. Or, à voir aujourd'hui ces transepts dans la tristesse de leurs immenses appareils de briques n'est-ce pas à se demander si l'on a vraiment beaucoup gagné au change? A défaut d'autres mérites, on ne peut méconnaître à l'importante partie encore existante au chœur celui de la grandeur de conception et de somptuosité dans l'exécution. En la faisant disparaître, on pourrait dégager

les arcades du chœur des énormes bahuts qui l'encombrent, mais au prix de quels sacrifices! Ni les stalles, ni le jubé, ni les tombeaux d'évêques et les statues de Van Poucke ne pourraient être maintenus. On m'a objecté que le même état de choses à peu près existait à Notre-Dame de Paris et que tout le monde a été heureux de le voir disparaître. Mais la différence est grande cependant; d'abord, Notre-Dame est d'une importance architecturale qui prime tout; et puis, le mobilier encombrait le rond point du chœur, et était loin de valoir celui de St-Bavon. Ici ce mobilier n'encombre que les arcades latérales; il est vrai encore que le rond point l'est ici par un énorme maitre autel, mais qui n'est pas sans valeur, ni quelque caractère.

Après l'avoir fait disparaître pour rétablir l'unité de style, il faudrait bien le remplacer et on a beau dire que le nouveau mobilier aurait l'inappréciable avantage de ne plus être en contradiction avec le caractère du monument, il n'est pas du tout prouvé qu'il aurait la valeur artistique et le caractère imposant de celui qu'il remplacerait. J'espère qu'on réfléchira encore avant d'y procéder. La défense chaleureuse qu'a faite Mr le Chanoine du mobilier Renaissance en général me réjouit parce qu'elle me semble un indice rassurant de l'état de la question.

Pour toutes ces raisons, je voudrais bien vous demander, Messieurs, si vous ne jugeriez pas désirable que la société aussi exprimât le vœu de voir maintenir intégralement le mobilier de St-Bavon et conserver, dans l'intérieur de ce monument, ce riche et pittoresque aspect qui le rend si intéressant et réveille tant de souvenirs.

J'ai entendu dire que, à la suite de la restauration de la vénérable basilique de St-Marc, la même question s'est présentée; là aussi se trouve un ensemble des plus intéressants, mais d'époques très différentes. Il paraît qu'un comité international s'est formé en syndicat pour s'opposer à toute modification du mobilier décoratif.

Je ne pense pas que, dans l'espèce, il faille aller jusque là; mais je crois qu'il serait utile d'élever franchement la voix, ne fut-ce que pour faire bien sentir toute l'importance de la question et la néces-

sité pour le bon sens de s'opposer aux entraînements de l'esprit de purisme théorique. (*Applaudissements*).

M. **Serdobbel**. Messieurs, le sujet qui nous occupe a été traité d'une manière si remarquable par notre honorable et cher collègue, M. le chanoine Van den Gheyn, qu'il ne me siérait pas de le traiter une seconde fois.

Je me propose de ne développer qu'un seul point nouveau qui me paraît un argument puissant à invoquer en faveur du maintien du mobilier Renaissance dans nos églises gothiques.

Et d'abord, qu'il me soit permis de rappeler les trois points sur lesquels M. le chanoine établit son argumentation.

Détruire est aisé, enlever va vite, mais remplacer avantageusement est quasi une impossibilité.

Le souffle artistique manque aussi bien que l'argent nécessaire, car pour produire du beau, aussi beau que ce qui existe, il faudrait des sommes que l'on ne pourra jamais réunir.

Le contraste choquant des mobiliers Renaissance avec l'architecture gothique du monument n'est pas toujours si grand qu'on veut bien le prétendre. C'est l'idée d'unité nécessaire dans toutes les parties plutôt que le sentiment artistique, qui fait entendre sa voix dans le cas qui nous occupe.

Je suis tout à fait de l'avis de M. le Chanoine et j'en apporterai encore une preuve en vous rappelant le Château de Gérard le Diable avant sa restauration. Là se voyait tout à la fois, le vieux Steen avec ses meurtrières et ses tourelles, d'immenses baies ogivales percées au XVIe siècle et un balcon Louis XV ! Et cependant l'ensemble était charmant et captivait tous les artistes.

La mode est partout et domine tout, nous en sommes esclaves à notre insu. Maintenant tout est au gothique après la Renaissance et le classique qui dominèrent pendant des siècles. Pourquoi se montrer exclusifs et ne pas admettre le beau sous des formes différentes?

L'engouement peut être tel que le critique et l'artiste semblent en devenir complètement aveugles : Descamps, dans son « Voyage pittoresque dans les Pays-Bas », n'écrivait-il pas, en parlant de

l'adoration de l'Agneau, ce chef-d'œuvre des van Eyck, qu'il ne comprenait pas ce qu'on avait jamais pu y trouver de remarquable, si ce n'est que c'était une peinture fort ancienne et d'un brillant coloris! N'avons-nous pas eu de nos jours des artistes qui ont osé traiter avec mépris les œuvres de Rubens et de van Dyck?

Craignons donc, en tombant dans le même travers, de détruire aujourd'hui ce que nos enfants admireraient, et peut-être à juste titre, demain.

L'orateur conclut à ce que dans les restaurations on ne porte la main sur aucune œuvre importante : Non pas seulement chef-d'œuvre, dit-il, si j'ai bon souvenir, mais une œuvre d'une certaine valeur. — Je crains bien que ce soit là un vœu stérile; cette importance, cette valeur, sera toujours niée par les restaurateurs, ou plutôt cette importance leur paraîtra toujours moindre que le but qu'ils poursuivent. Ce qui, pour eux, sera infiniment plus important, — c'est la sveltesse élégante des colonnes qu'il s'agit de mettre en vue, c'est un chapiteau à dégager, c'est une ligne architecturale quelconque à maintenir intacte.

Que voulez-vous! L'architecte ne s'occupe que de l'architecture; c'est sa partie, et, à son point de vue, il peut avoir raison, comme nous aussi, nous avons raison de l'arrêter dans son zèle dangereux.

Pour atteindre ce but, pour arrêter ce zèle impitoyable, ne pourrait-on trouver une barrière à opposer, plus puissante que l'importance de l'objet; un argument d'un ordre plus élevé?

Je crois qu'oui, je crois que cet argument, cette considération, cette barrière se trouve dans ce sentiment qui nous fait aimer et chérir tous ces débris des temps qui ne sont plus... le souvenir.

Il est des églises, en petit nombre, il est vrai, qui ont été exécutées d'un seul jet, où tout concorde, la pierre, le monument, le mobilier. Ce n'est pas là le caractère de l'église flamande. Ces temples corrects dans toutes leurs parties doivent leur existence à la générosité d'un prince ou d'une puissante famille, ils n'ont guère d'histoire. Nos églises, par contre, doivent leurs richesses à tous les ordres de l'Etat, à toutes les classes de la population.

Dans les premières, après un sentiment d'admiration, de saisissement, on éprouve un sentiment de froid, de tristesse, d'isolement. Dans les secondes, au milieu d'un entassement hétérogène et de styles divers, on se sent consolé, encouragé, soutenu. Ce sont là deux caractères différents que je voudrais voir mieux compris.

Je pourrais faire ici une comparaison un peu banale, mais qui fera mieux saisir ma pensée.

Dans beaucoup de nos maisons il y a une chambre familiale où les générations passées ont laissé leurs traces, garnie de meubles qui ont été laissés par les parents.

Le plafond est Louis XV, le piano y coudoie le vieux bahut, l'acajou des chaises fait ressortir le buffet en noyer, sous les portraits des ancêtres pend la moderne photographie, la pendule empire garnit une cheminée Louis XVI. C'est la chambre intime de la famille, c'est là qu'on reçoit ses amis. A côté, vient le salon meublé par un tapissier de grand mérite, tout entier d'un style pur et fort élégant. Comment se fait-il que ce dernier se trouvera toujours abandonné par les habitants et leurs intimes en faveur de la première chambre dont nous avons parlé ? Quel est donc l'élément qui nous fait aimer davantage cet appartement ?... C'est le souvenir qui uous réjouit, nous console, parle à notre cœur, même quand nous n'y portons pas d'une manière effective et spéciale notre pensée.

Il en est ainsi, ou plutôt, il en était ainsi de nos églises, car elles ont beaucoup souffert déjà ! Plaise à Dieu qu'on veuille s'arrêter sur une si triste route !

Les siècles écoulés s'y retrouvaient tout entiers et ces monuments si divers des époques disparues y établissaient une sorte de communion entre le temps actuel et les siècles passés dans l'adoration de Dieu.

A cette époque où la religion était la base de la société, chaque acte de la vie était consacré par l'église, chaque fait historique y était enregistré.

L'ordre de la Toison d'or y tenait ses fameuses assises, les souverains y étaient inaugurés, les nobles y avaient leurs sépultures, les

bourgeois leurs corporations, leurs associations, leurs confréries; les métiers y avaient leurs autels. L'histoire de la nation y était écrite et l'amoncellement de richesses artistiques dans nos églises était une des gloires caractéristiques de notre pays. A chaque pas on était arrêté par une épitaphe ou une inscription rappelant quelque maxime de sagesse, relatant une action héroïque, une grande douleur noblement supportée, une faute humblement expiée, une mort au champ d'honneur. Tout cela élevait l'esprit, rappelait le devoir, apprenait à aimer la patrie.

De nos jours tous ces souvenirs disparaissent un à un, et si on laissait faire certains restaurateurs à outrance, le temps ne serait pas bien éloigné où il ne resterait de nos belles églises que les quatre murs avec quelques vestiges de l'ancienne ornementation ogivale, et un amoncellement d'autels et d'objets de piété de toute espèce, fabriqués à la douzaine, bariolés de la façon la plus criarde et la plus baroque.

Tout cela dans un gothique au goût du jour! Souvent, hélas! dans un gothique de contrebande. En tous cas, dans un gothique sans grandeur et sans expression, parce qu'il lui manquera le souffle enthousiaste, naïf et chrétien du moyen-âge qui a inspiré tant de chefs d'œuvre, parce qu'il y manquera cet élément si puissamment grand, le souvenir.

Pour nous qui avons tant sujet de nous glorifier de l'histoire de notre pays et de notre ville, Flamands et Gantois nous devons, en vertu de ces deux titres, aimer et respecter tout ce qui rappelle les siècles passés, tout ce qui rappelle la piété, le courage, les richesses, les vertus de nos ancêtres.

Où en trouvera-t-on plus de témoignages que dans nos églises? Conservons donc avec un soin jaloux ces précieux vestiges. Que ce soit là ce qui arrête les restaurateurs trop zèlés, plus que toute autre considération. L'importance, la concordance, la beauté, pourront toujours être combattues et niées; le souvenir est et doit rester, me semble-t-il, une sauvegarde inattaquable pour les objets qui ornent nos églises à quelque style qu'ils appartiennent.

Est-ce à dire qu'il faille, à mon avis, écarter, refuser toute restauration, toute amélioration ? Non, Messieurs, loin de moi cette absurde et malheureuse pensée. Seulement conservons à nos églises flamandes leur caractère particulier et distinctif et souvenons-nous toujours de quelques vieux adages.

« Le mieux est l'ennemi du bien ». Respectons tout ce qui existe et n'exposons pas à la ruine des objets précieux dans l'espoir d'un idéal impossible à atteindre.

« *Prudentia docet* ». Ne détruisons jamais, déplaçons le moins possible, agissons avec la plus grande circonspection, prenons garde surtout à l'engouement de la mode et à l'exclusivisme.

« *Virtus in medio* ». Ni trop, ni trop peu, terme moyen si difficile à atteindre, où réside presque toujours la vérité et vers lequel doivent tendre tous nos efforts. (*Applaudissements*).

M. **A. Van Assche**. Je présenterai dans la prochaine séance les plans de l'église St-Bavon qui prouveront que ce ne sont pas les architectes qui ont modifié l'église mais les décorateurs du siècle dernier. Ces moderniseurs ont commis de véritables crimes; je prouverai qu'ils ont, notamment, enlevé de très belles colonnettes pour établir ces parements en marbre autour du chœur.

M. **de Pauw**. Enlèvera-t-on ces marbres?

M. **Van Assche**. Jamais !

M. **le chanoine Van den Gheyn**. Je dois commencer par répondre à M. Van Biesbroeck que mon influence à l'église St-Bavon est égale à la sienne, c'est-à-dire que, comme lui, je puis élever la voix pour dire ce que me suggère mes sentiments artistiques, mais rien de plus. Cependant, je crois pouvoir lui dire que ses craintes au sujet de l'enlèvement du chœur et des grisailles de Van Reysschoot de l'église St-Bavon sont chimériques. Seulement, à propos de ces grisailles, je dois signaler leur mauvais état. Nous avons déjà obtenu beaucoup de concessions de la part des fabriciens de St-Bavon, notamment, l'exposition des tableaux pendant les offices du dimanche et le replacement des armoiries des chevaliers de la Toison d'or. Je suis convaincu que si la société d'his-

toire et d'archéologie demandait le rentoilage des belles grisailles de Van Reysschoot, la fabrique accèderait volontiers à cette demande.

Je reviens à la question qui nous occupe plus spécialement et je commence par déclarer que je regrette de ne pas pouvoir admettre toutes les idées développées par M. Serdobbel. J'ai demandé, Messieurs, la conservation des œuvres importantes, mais non pas de toutes les œuvres ou de tous les objets quelconques. M. Serdobbel lui, proclame que toutes les œuvres ou tous les objets sont également respectables à cause du souvenir qui s'y attache. Je pense que tous, Messieurs, vous regrettez comme moi la manière dont la plupart des autels d'églises sont ornés. Ces fleurs en papier ou en étoffe sont cependant des souvenirs. M. Serdobbel verrait-il avec grande douleur disparaître de pareilles folichonneries? (*Hilarité.*)

Les églises ne peuvent être converties en bazars. Or, la situation que M. Serdobbel semble vouloir donner à nos églises se rapproche sensiblement de celle-là. Les souvenirs sont des choses très respectables et j'admets, par exemple, que les pierres tombales et tumulaires, même quand elles n'offriraient aucun intérêt artistique, soient conservées, d'autant plus qu'elles ne peuvent faire aucun tort à l'architecture.

Le sentimentalisme est certes une très belle chose, et j'ai été heureux d'entendre les paroles éloquentes de M. Serdobbel, mais ni le sentimentalisme, ni même le souvenir, ne suffisent pour justifier certaines monstruosités qui, malheureusement, se trouvent dans les églises. Que ce soit à la suite d'un vœu formé par un père ou une mère qui ont échappé à un naufrage, voire même à un déraillement de chemin de fer, que ces objets y aient été placés, ce n'est pas là un motif suffisant pour respecter ces choses qui heurtent le sentiment artistique.

Je crois, en conséquence, que la règle que M. Serdobbel nous donne comme infaillible est précisement celle qu'il faut éviter. Je l'ai dit et je le répète, ce n'est que quand une œuvre est d'une valeur artistique réelle qu'il faut la conserver et on doit pour cela considérer l'importance de l'objet en lui-même et non pas par rapport à la ligne architecturale. Et l'architecte, quel qu'il soit, saura bien

reconnaître si telle boiserie Louis XV, par exemple, a de la valeur ou non. Nous trouvons de ces objets-là même dans les maisons des architectes les plus gothiques (*Hilarité*). Je vous demande donc de ne pas vous laisser guider par des questions de souvenir ou de sentimentalité, mais d'examiner tout simplement ce que vaut tel ou tel objet et si, oui ou non, il compromet l'architecture de l'édifice.

Je ne suis, en second lieu, pas de l'avis de M. Van Biesbroeck lorsqu'il dit que l'architecture de St-Bavon ne vaut pas celle de Notre-Dame de Paris. J'estime, au contraire, qu'il y a peu de vaisseaux d'églises aussi remarquables que celui de St-Bavon.

Enfin, je ne puis admettre sans restriction les critiques de M. Serdobbel relatives à certaines décorations gothiques modernes. Au point de vue de la polychromie, ces critiques sont peut-être fondées. Je crois que peu d'artistes soient à même de décorer une église telle qu'elle devrait l'être.

Mais, quand il s'agit de mobilier, de ferronneries ou de dinanderies, nous avons des artistes parfaitement capables de remplacer des objets rococos qui n'ont aucun sens par des objets réellement artistiques. Reconnaissons donc le mérite là où il se trouve. N'allons pas lancer la pierre à cette école encore jeune, et lui refuser le droit que nous accordons à tout le monde de produire des œuvres nouvelles. Ce principe de conservation à outrance aurait pour résultat de faire déposer la palette et le burin aux artistes actuels.

M. **Serdobbel**. M. le chanoine a discuté un peu comme au Palais, c'est-à-dire comme s'il n'avait pas entendu les restrictions que j'ai faites. J'ai dit en propres termes à la fin de mon petit discours : loin de moi l'idée d'admettre qu'aucune amélioration ne puisse se produire et j'ai ajouté, si vous voulez vous le rappeler, qu'il fallait agir avec prudence et avec sagesse. Nous sommes donc parfaitement d'accord.

— La discussion sera continuée dans la prochaine réunion.

—

La séance est levée à 10 1/2 heures.

JEUDI 25 FÉVRIER, à 8 heures du soir, en la grande salle du *Cercle artistique et littéraire* (12, Rempart Saint-Jean):

Conférence par M. PAUL BERGMANS.

SUJET :

La vie musicale gantoise au XVIIIe siècle.

Cette conférence, à laquelle les familles des membres du cercle étaient invitées à assister, avait réuni un nombreux auditoire.

L'auteur s'est attaché à retracer l'histoire de la musique à Gand au XVIIIe siècle. Envisageant son sujet sous ses divers aspects, il s'est occupé successivement des musiciens officiels de la ville, ou ménestrels, du carillon et des carillonneurs, des maîtrises et de la musique religieuse, des représentations dramatiques. Après avoir parlé des concerts, de la musique de chambre et des maîtres à danser, il a terminé en disant quelques mots de la musique populaire.

La causerie de M. Bergmans n'était que le résumé d'un travail, basé sur des recherches étendues, et qui paraîtra ultérieurement.

Grâce à l'aimable collaboration de quelques amateurs très distingués, le conférencier a pu faire entendre des spécimens choisis de notre art local d'autrefois.

Voici le programme des morceaux exécutés pendant la conférence :

1. Marche des volontaires gantois
   pour fifre et tambour . . . . . (1787-1790).
2. a) Vivace; b) Gavotte; c) La Badine
   pièces pour clavecin . . . . . P.-J. Le Blan (1711-1765).
3. Allegro pour clavecin . . . . . J. Thibaut († 1788).
4. a) Sicilienne; b) Gavotte
   pièces pour clavecin . . . . . D. Raick (v. 1700-1764).

5. **Allegro ; Menuetto ; Larghetto ; Finale**
vivace du quatuor nº 1 de l'œuvre 8, pour deux violons, alto et basse. P. DE VOLDER (1767-1841).

6. a) **Les Victoires autrichiennes** ; b) **La Fanchonnette** ; c) **Le Tambour anglois** ; d) **Les Folies** ; e) **La Pastorella** ; f) **La Fleur** ; g) **l'Annette** ; h) **Le retour de la joie**
huit contredanses, pour deux violons et basse . . . . . R. DAUBAT (1714-1782).

7. a) **Het Ruyterken** ; b) **Pierlala**
chansons à une voix avec accompagnement . . . . . (XVIIIe siècle ?).

8. **De Roep van de strate**
trio pour altus, ténor et basse, avec accompagnement. . . . . (1752).

INDEX SPÉCIAUX. — BIJZONDERE REGISTERS.

I. Alphabetisch Zaakregister.

A.

Afdeelingen (samenstelling van de) blz. 13. (*Verslag over de handelingen der*), blz. 23 tot 32. — *Verkiezing*, blz. 125.
Aandenken (overhandiging van een) *aan den heer Kanunnik Van den Gheyn*, blz. 186 tot 189.

B.

Bescherming (wettelijke) van de gebouwen en de kunstvoorwerpen : verslag en verzoekschrift naar de Wetgevende Kamers te sturen, blz. 33 tot 41. — Wetsvoorstel, blz. 42 tot 45. — Aanvullend voorstel, blz. 228.
Beeldhouwkunst aan gebouwen in de middeleeuwen. Zie : voordrachten.

G.

Gravensteen (gracht), blz. 59, 103 tot 106, 128 tot 130.
Grafzerken, blz. 54.
Geeraard-Duivelsteen : ontwerp van opschrift, blz. 54, blz. 120 tot 125.
Gildehuis van de Witte-Ledertouwers (zie « Toreken »).
Graanmeters-gildehuis, blz. 71.
Gebouwen (aard hunner bouworde), blz. 149 tot 154 ; 168 tot 184 ; 202 tot 214.
Gebouwen (plan herstelling, van ontlasting, enz. der), blz. 156. — (Lijst der) blz. 189 tot 193, 216. — Opgave der verschillige bouwkundige deelen, naar tijdsorde gerangschikt) blz. 197 tot 199.
Gedenkplaten (Hugo van der Goes), blz. 128 (handelingen van de Commissie), blz. 156.
Gulden Vlies (Wapenschilden der ridders van Gent), blz. 47.

H.

Herstelling van de puinen der Sint-Baafs-abdij, blz. 157 tot 166.

C. — K.

Congres : van de Fransche Maatschappij van Oudheidskunde, blz. 54. —

van Gent, blz. 103, 131 tot 149, 186 tot 189. — Het eerste Oudheidkundig Congres van België, door den heer Paul Bergmans, blz. 106 tot 114.
Krocht van Sint-Baafs, blz. 57.
Kerken (stijl van de meubels), blz. 238 tot 246.
Kunstvoorwerpen (opgave), blz. 45. — (Lijst) blz. 189 tot 193; 216.

L.

Lijst van de gebouwen, kunstvoorwerpen en oorkonden, blz. 189 tot 193, 216.
Leden (Werkende): benoeming, blz. 157.
Leden (Lijst), blz. 1 tot 12.
Levensbericht van G. Michel, blz. 14 tot 16.

M.

Michel (Gustaaf): levensbericht van den overledene, blz. 14 tot 16.
Muurschilderingen in het Groot Vleeschhuis, blz. 85 tot 101; blz. 114 tot 120.

O.

Oorkonden (photographische fac-simile van), blz. 46.

P.

Pakhuis, blz. 199 tot 202.
Pauli (Adolf): levensbricht; blz. 15.

R.

Rekening (jaarlijksche) van ontvangsten en uitgaven: blz. 21 tot 23.
Ruilingen (lijst van de) blz. 20 en 21. Vragen tot ruiling, blz. 54 en 156.

S.

Spijker of (Koorn-) Stapelhuis, blz. 60 tot 70; 184.
Schilderijen (Lot van eenige) door den heer Varenbergh, blz. 157 tot 166. — (Bewaren van) blz. 193 tot 196.

T.

Tolhuis, blz. 70.
Toelagen, blz. 166 tot 168, 196.
Toreken (Het), blz. 82 tot 85.

U.

Uitstapjes (Instelling van een comiteit), blz. 127. Verslag over het eerste uitstapje, blz. 231 tot 238.
Uitgave (Gentsche) van muziek, blz. 216 tot 227.

Uitgaven in den vreemde onze vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde aanbelangende, blz. 126, 246.

V.

Vergaderingen (Algemeene), 9e Maart 1896, blz. 17 tot 48.
— — 13e April 1896, blz. 48 tot 52.
— — 4e Mei 1896, blz. 53 tot 101.
— — 8e Juni 1896, blz. 102 tot 125.
— — 12e October 1896, blz. 127 tot 154.
— — 9e November 1896, blz. 155 tot 184.
— — 8e December 1896, blz. 185 tot 214.
— — 12e Januari 1897, blz. 215 tot 246.
— — 19e Februari 1897, blz. 249 tot 273 ;
(Vaststellen van den dag der) blz. 156.
Verkiezing van eereleden, blz. 48, 49, 106, 130, 157, 196, 197.
Voordrachten : De beeldhouwkunst aan gebouwen in de middeleeuwen door den heer Jozef De Smet, blz. 49 tot 52. — Het Gentsch muzikaal leven in de XVIIIe eeuw, door den heer Paul Bergmans, blz. 274-275.
Verslag (Jaarlijksch), blz. 19 tot 21.

I. Index alphabétique des matières.

A.

Assemblées générales : du 9 mars 1896, pp. 17 à 48 ; du 13 avril 1896, pp. 48 à 52 ; du 4 mai 1896, pp. 53 à 101 ; du 8 juin 1896, pp. 102 à 125 ; du 12 octobre 1896, pp. 127 à 154 ; du 9 novembre 1896, pp. 155 à 184 ; du 8 décembre 1896, pp. 185 à 214 ; du 12 janvier 1897, p. 215 à 246 ; du 9 février 1897, pp. 249 à 273. Fixation du jour des assemblées générales, p. 156.

B.

Ballottages de membres honoraires, pp. 48, 49 ; 106 ; 130 ; 157 ; 196, 197.

C.

Catalogue des monuments, œuvres d'art et documents, pp. 189 à 193 ; 216.
Chartes (fac-simile photographique des), p. 46.
Comités (composition des), p. 13.
Château des Comtes (Fossé), pp. 59, 103 à 106 ; 128 à 130.
Compte annuel des recettes et dépenses, pp. 21 à 23.

Conférences. La sculpture monumentale au moyen-âge par M. Joseph De Smedt, pp. 49 à 52. La vie musicale gantoise au XVIIIe siècle par M. Paul Bergmans, p. 274-275.
Congrès de la Société française d'archéologie, p. 54. — de Gand, pp. 103, 131 à 149, 186 à 189. — Le premier Congrès archéologique de Belgique par M. P. Bergmans, pp. 106 à 114.
Crypte de St-Bavon, p. 57.

D.

Dalle tumulaire, p. 54.

E.

Echanges (Liste des), pp. 20 et 21. Demandes d'échanges, pp. 54 et 156.
Eglises (Style du Mobilier), pp. 238 à 246 ; 263 à 273.
Excursions (Institution d'un comité), p. 127. Rapport sur la première excursion, pp. 231 à 238.
Etape (Maison de l'), pp. 60 à 70 ; 184.

G.

Gabelle (Maison de la) p. 70.
Gérard-le-Diable (Château de). Projet de plaque, pp. 54 ; 120 à 125.

H.

Hôtel de ville de Gand (ancien), voir Scepenhuus.

I.

Impression musicale gantoise au XVIIe siècle, pp. 216 à 227.

J.

Jour de réunion, p. 156.

M.

Maison des corroyeurs de cuir blanc, voir Toreken.
Membres effectifs (Nominations), p. 157.
Membres (Tableau des), pp. 1 à 12.
Mesureurs de grain (Maison des), p. 71.
Michel (Gustave), Nécrologie, p. 14.
Monuments gantois (caractères de leur architecture), p. 149 à 154 ; 168 à 184 ; 202 à 214.
Monuments (Plans de restauration, de dégagement, etc., des), p. 156. — (Catalogue des), pp. 189 à 193 ; 216. — (Relevé chronologique des diverses parties architectoniques des), p. 197 à 199.
Musique gantoise au XVIIIe siècle, voir Conférences.

N.

Nécrologe, pp. 14 à 16.

O.

Objets d'art (Relevé des), p. 45. — (Catalogue), p. 189 à 193; 216.

P.

Pakhuis, p. 199 à 202.
Pauli (Adolphe), Nécrologie, p. 15.
Peinture murale de la Grande Boucherie, p. 85 à 101 ; pp. 114 à 120.
Plaques commémoratives. (Hugo van der Goes), p. 128 — Travaux de la Commission, p. 156.
Publications étrangères intéressantes au point de vue de l'histoire et de l'archéologie nationales, pp. 126, 246.
Protection légale des monuments et objets d'art. Rapport et pétition à adresser aux Chambres législatives, pp. 33 à 41. — Proposition de loi, pp. 42 à 45. — Proposition complémentaire, p. 228.

R.

Rapport annuel, pp. 19 à 21.
Restauration des ruines de St-Bavon, pp. 157 à 166.
Réunion des assemblées générales (Jour de), p. 156.
Remise d'un souvenir à M. le chanoine Van den Gheyn, pp. 186 à 189.

S.

Scepenhuus de Gand, pp. 252 à 263.
Sculpture monumentale au moyen-âge. Voir conférences.
Sections (Rapport sur les travaux des), pp. 23 à 32. Elections, p. 125. Voir Comités.
Subsides, pp. 166 à 168 ; 196.

T.

Tableaux (Sort de quelques) par M. Varenbergh, pp. 157 à 166. Conservation, pp. 193 à 196.
Toison d'or (Blason des chevaliers de la), p. 47.
Toreken (Het), pp. 82 à 85.

II. Alphabetisch register der sprekers.
II. Index alphabétique par noms d'orateurs.

B.

Bekaert, Maurice, pp. 33 à 41 ; 42 à 45.
Bergmans, Paul, pp. 54 à 57 ; 106 à 114 ; 116, 118 ; 189 à 193 ; 199 ; 2.6 à 218 ; 231 à 238 ; 274 à 275.
Blommaert, St., pp. 252 ; 262, 263.

C.

Casier, Joseph, p. 250.
Cloquet, L., pp. 149 à 154 ; 156 ; 179 à 184 ; 206 à 212.

D.

de Limburg-Stirum, p. 41.
de Maere, pp. 149 ; 154 ; 156 ; 186 à 188 ; 214.
De Noyette, pp. 168 à 170.
de Pauw, pp. 115, 117, 119, 120 à 125; 201; 203 à 206; 207; 210; 212, 213; 251.
de Potter, p. 45.
De Smet, Joseph, pp. 49 à 52 ; 177, 178 ; 213, 214.
Dupont, pp. 59 ; 128 à 130.

G.

Gallet-Miry, pp. 18, 19 à 21 ; 216.

H.

Heins, Armand, pp. 171 à 174 ; 199 à 201 ; 252 à 262.

L.

Lacquet, pp. 21 à 23 ; 183 ; 184 ; 251.

M.

Maertens, Albert, pp. 119, 120.
Maeterlinck, pp. 116, 119, 120.
Mortier, pp. 27 à 32.

P.

Pirenne, p. 46.
Pyfferoen, pp. 23 à 25.

S.

Scribe, pp. 228 à 230.
Serdobbel, pp. 37 ; 178, 179 ; 214 ; 267 à 271 ; 273.

V.

Van Assche, p. 271.
Van Biesbroeck, pp. 118 ; 263 à 267.
Van den Gheyn, pp. 18 ; 25 à 27 ; 57, 58 ; 116, 117, 118 ; 131 à 148 ; 166 à 168 ; 170, 171 ; 183 ; 188, 189 ; 193 à 196 ; 202 ; 230 ; 238 à 246 ; 250 ; 271 à 273
Van der Haeghen, Victor, pp. 197 à 199 ; 250.
Van Duyse, Florimond, pp. 218 à 227.
Van Duyse, Hermann, pp. 82 à 101 ; 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120 ; 174 à 177 ; 182, 183.
Van Werveke,
Varenbergh, pp. 60 à 82 ; 128 ; 157 à 166 ; 189.
Vuylsteke, Jules, pp. 176 ; 178 ; 183 ; 201.

INHOUD. — TABLE.

Lijst der leden.
I. Werkende leden 1
II. Eereleden 3
Liste des membres.
I. Membres effectifs. 7
II. Membres honoraires 9
Assemblée générale du 9 mars 1896. 17
Rapport annuel. 19
Compte annuel 22
Rapports sur les travaux des sections 23
Assemblée générale du 13 avril 1896 48
Conférence sur la sculpture monumentale au moyen-âge 49
Assemblée générale du 4 mai 1896 53
Assemblée générale du 8 juin 1896 102
Publications étrangères intéressantes au point de vue de l'histoire et de l'archéologie nationales (6e série). 126
Assemblée générale du 12 octobre 1896 127
Assemblée générale du 9 novembre 1896 155
Assemblée générale du 8 décembre 1896 185
Assemblée générale du 12 janvier 1897 215
Publications étrangères intéressantes au point de vue de l'histoire de l'archéologie nationales (7e série) 246
Assemblée générale du 9 février 1897 250
Conférence du 25 février 1897 274
Index spéciaux. 276

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00673 4186